

## SÉRIE

### HORIZONS



#### ENQUÊTE

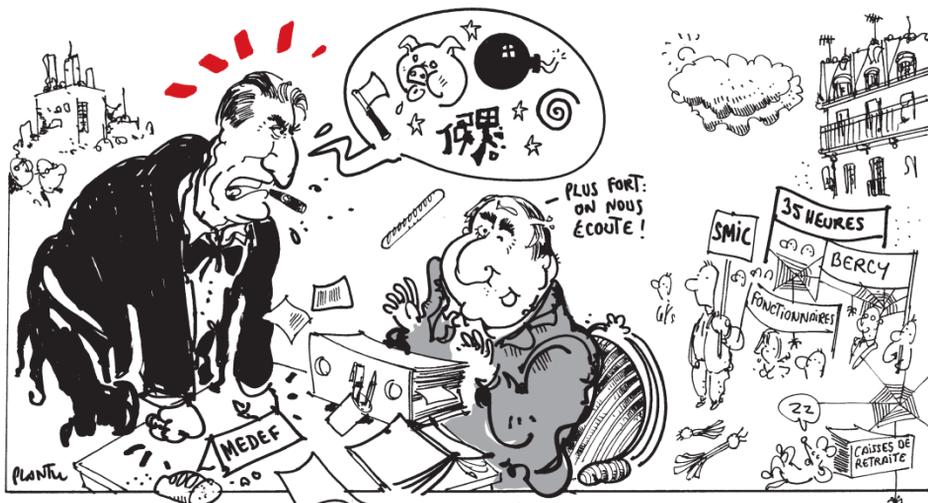
### Jean-Marie Messier

Deuxième volet de notre enquête sur la chute de la maison Vivendi Universal : la réunion, en février 2002, avant un match de rugby, des « conjurés de Cardiff », conduits par Claude Bébéar p. 14

# 35 heures, smic, Raffarin arbitre

**JEAN-PIERRE RAFFARIN** a arrêté, au cours d'une réunion interministérielle tenue à Matignon, lundi 2 septembre, la position du gouvernement sur l'assouplissement des 35 heures et sur l'harmonisation des smics. Le premier ministre a décidé de passer par un décret pour autoriser une hausse du nombre d'heures supplémentaires au-delà des 130 heures actuelles pour le porter, sans doute, entre 180 et 200 heures. Le décret ne serait que provisoire, sa validité sera de 12 à 18 mois, au cours desquels la négociation s'engagera avec les partenaires sociaux dans les différentes branches pour définir le régime définitif de la durée du travail. François Fillon explique, mardi 3 septembre, dans *le Parisien*, que « l'économie a besoin de décisions rapides ».

Parallèlement, le gouvernement présentera, vendredi 6 septembre, sa décision sur la manière de parvenir à un smic unique au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il prévoit d'accorder en compensation aux entreprises une baisse



des charges jusqu'à 1,7 smic. Le Medef a critiqué vivement les choix gouvernementaux qui conduiront, selon lui, à une hausse du salaire minimum non totalement équilibrée par les baisses de charges.

Concernant les 35 heures, l'organisation patronale regrette que le décret ne soit pas définitif.

Autre gros dossier de rentrée : la réduction du nombre de fonctionnaires, par départs à la retraite

non compensés, qui sera au cœur de la loi de finances 2003, que le premier ministre présentera le 25 septembre. Le gouvernement vise les ministères de l'éducation, de l'équipement et des finances.

► Un décret devrait augmenter le contingent d'heures supplémentaires autorisées : entre 180 et 200 heures par an

► Un projet de loi prévoit l'harmonisation progressive des smics au 1<sup>er</sup> juillet 2005

► Réduction du nombre des fonctionnaires : les ministères que cible le gouvernement

Lire pages 6 et 7

## ALLEMAGNE

Les enjeux européens de la campagne électorale p. 5

## ÉDUCATION

Débat sur les outrages à enseignants p. 9

## IMMIGRATION

Les syndicats débordés par l'afflux des sans-papiers p. 10

## VILLE NOUVELLE

Sénart se bâtit un centre p. 13



## GOÛTS

L'art culinaire aussi fait sa rentrée p. 27

International.....	2	Marchés.....	22
Union européenne...	5	Carnet.....	24
France.....	6	Abonnements.....	24
Société.....	9	Aujourd'hui.....	25
Régions.....	13	Météorologie.....	29
Horizons.....	14	Jeux.....	29
Entreprises.....	18	Culture.....	30
Communication.....	21	Radio-Télévision.....	35

## Trois patrons du public sur la sellette

PLUSIEURS patrons d'entreprises publiques sont sur la sellette. Le premier d'entre eux est Martin Vial, le président de La Poste. Même si le gouvernement se refuse à le confirmer, son sort semble scellé : ce patron de gauche, qui a pour compagne Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget du gouvernement de Lionel Jospin, pourrait prochainement être évincé de son poste. Parmi d'autres noms, celui de Jean-Paul Bailly, président de la RATP, est le plus souvent cité comme son successeur probable.



La présidente du directeur d'Areva, Anne Lauvergeon, semble aussi dans le collimateur du gouvernement qui s'appuie, selon *Les Echos* datés du 3 septembre, sur deux rapports de la Cour des comptes pour lui reprocher des violations des principes du gouvernement d'entreprise et ses modalités de rémunération.

Dans un entretien au *Monde*, Mme Lauvergeon, ancienne « sherpa » de François Mitterrand, répond à ces critiques qui circulent contre elle et évoque des « manœuvres de déstabilisation ».

Michel Bon, le président de France Télécom, est lui aussi contesté par sa tutelle. On lui reproche l'endettement très élevé de son entreprise (près de 70 milliards d'euros), la très forte baisse du cours de l'action et la mauvaise gestion du dossier MobilCom, sa filiale allemande.

Mais, dans son cas, la menace est peut-être moins immédiate, puisque le dossier MobilCom est en passe d'être réglé.

Lire page 18 et notre éditorial page 17

## A Boston, un Jurassic Parc pour les « dinosaures » africains au pouvoir

SUR LE CAMPUS de l'université de Boston, haut lieu des études africaines aux Etats-Unis, une villa cossue avec vue plongeante sur la Charles River, un spacieux bureau, une équipe de gardes du corps et une bourse d'études dont le montant n'est pas révélé attendent un célèbre bénéficiaire à la mi-septembre : Kenneth Kaunda, père de l'indépendance de la Zambie, président de ce pays pendant vingt-sept ans, et battu à plate couture en 1991 - 24 % contre 76 % - par un leader syndical, Frederick Chiluba, lors des premières élections pluralistes que l'autocrate au mouchoir blanc (« le Louis Armstrong des chefs d'Etat africains ») avait finalement autorisées.

Il ne s'agit nullement d'une plaisanterie. Un mécène local, Lloyd G. Balfour, a offert 1 million de dollars pour financer l'African Presidents in Residence Program, un fonds de pension pour (anciens) chefs d'Etat en quête de sortie honorable. Jusqu'à présent, pour les (ex-)occupants de la magistrature suprême et les « accros » du pouvoir, le choix était peu attrayant : il y avait

la solution horizontale, les pieds en avant à la suite d'un coup d'Etat, ou la solution verticale, debout dans le box des accusés, devant un tribunal convoqué par leur successeur ou, bientôt, devant la Cour pénale internationale (CPI). Et les consentants au changement démocratique et à l'alternance n'ont pas toujours la vie facile, car, en Afrique, il existe toujours une suspicion à l'égard des « ex ». On leur empoisonne la vie ou on les pousse à l'exil. Même l'exemplaire sénégalais Abdou Diouf a préféré s'installer à Paris.

Voilà donc la panacée pour ex-dictateurs repentis et démocrates mal compris : retournez à vos chères études, confiez vos secrets au Centre de recherches et d'archives présidentielles africaines (APARC) à Boston. C'est le responsable de cette unité, Charles Stith, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Tanzanie, qui a eu l'idée de ce Jurassic Parc pour « dinosaures » africains. Pendant un an, à tour de rôle, il va les « débriefing » pour ses archives d'histoire orale, les envoyer à travers l'Amérique pour des cycles

de conférences (les billets sont offerts par une compagnie aérienne) et, surtout, les extraire de leurs pays, où ils risquent de faire ou de subir le mal. Sans y participer directement, le gouvernement américain apporte son soutien. « Les chefs d'Etat africains doivent savoir qu'ils seront chaleureusement accueillis s'ils deviennent démocrates », a déclaré le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, Walter Kansteiner.

Le problème : les boursiers consentants ne sont pas nécessairement ceux qu'on aurait voulu aiguiller sur cette voie de garage studieuse. En effet, quel n'eût pas été le succès de cette bourse si le Zimbabwéen Robert Mugabe avait pris sa retraite sur les pelouses de Boston ? D'autres pays pourraient aussi se mobiliser pour prouver qu'il y a une vie après la vie au pouvoir. Si la France suivait cet exemple, elle aurait de quoi peupler une faculté de satrapes à la retraite ! On se met déjà à rêver d'un Omar Bongo en chaire à la Sorbonne.

Stephen Smith

## SCIENCES

### Le solaire à 1 000 m d'altitude



LE PROJET de Tour solaire de 1 km de haut lancé en Australie pourrait conduire à la réalisation de la plus haute construction du monde. Conçu par des architectes allemands, le système, exploitant la différence de densité entre l'air chaud et l'air froid, atteindrait une puissance de 200 MW. Pas moins de 5 km<sup>2</sup> seront couverts par une surface vitrée qui portera l'air à 30 degrés. Aspiré par la cheminée géante, il entraînera 32 turbines qui produiront une électricité propre.

Lire page 25

## CINÉMA

### « Ararat », l'Arménie au cœur



AVEC Arsinée Khanjian et Charles Aznavour, *Ararat*, du Canadien Atom Egoyan, explore la mémoire et les traces d'un génocide nié, mais pas oublié. Lire page 30

## POINT DE VUE

### Tribunal pour le Rwanda : de la crise à l'échec ? par André Guichaoua

CRÉÉ LE 8 NOVEMBRE 1994 par une résolution des Nations unies, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) est habilité à juger « les personnes présumées coupables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda [...] entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 ». Son parcours, déjà long, s'est révélé passablement chaotique. Mais la décision des autorités rwandaises de ne plus collaborer avec le tribunal, réaffirmée le 28 juin par le président de la République, Paul Kaga-

mé, a ouvert la crise la plus grave de son histoire. A la mi-2002, le TPIR a déjà coûté quelque 600 millions de dollars pour un bilan judiciaire bien maigre : neuf condamnations, un acquittement.

Lire la suite page 16 et nos informations pages 2 et 3

ANDRÉ GUICHAOUA est professeur de sociologie à l'université des sciences et technologies de Lille, témoin-expert auprès du bureau du procureur du TPIR depuis 1996.



230 pages - 19 €

M 00147 - 904 - F - 1,20 €

# INTERNATIONAL

## JUSTICE

La **PREMIÈRE ASSEMBLÉE** des Etats qui ont ratifié le traité sur la Cour pénale internationale s'est ouverte mardi 3 septembre à New York. Elle doit notamment décider des modalités de désignation

des juges et du procureur, un exercice délicat puisqu'en dépend en partie l'**IMPARTIALITÉ** de la future juridiction. Les débats auront lieu tandis que les Etats-Unis continuent de guerroyer contre la future

juridiction, en essayant d'obtenir d'un maximum de pays un engagement formel de ne pas livrer à la CPI des **RESSORTISSANTS AMÉRICAINS** qu'elle serait amenée à leur réclamer pour les juger. Soumis, com-

me de très nombreux autres pays, aux **PRESSIONS** américaines, les Européens se sont donné jusque fin septembre pour leur opposer une réponse commune. Les ONG appellent les Quinze à ne pas céder.

## La Cour pénale internationale prend forme malgré l'hostilité américaine

Alors que les Etats qui ont ratifié le traité sur la CPI se réunissent à New York pour arrêter le premier budget et les modalités de désignation des juges et du procureur, les Etats-Unis font pression sur de nombreux pays pour empêcher l'éventuelle extradition de leurs ressortissants

Corine Lesnes a été nommée correspondante du Monde auprès des Nations unies à New York. Elle succède à Afshané Bassir Pour, qui a été nommée correspondante du Monde à Genève. Voici son premier article.

**NEW YORK (Nations unies)**  
de notre correspondante

Les représentants des 78 Etats qui, à ce jour, ont ratifié le traité créant la Cour pénale internationale (CPI) tiennent, du 3 au 10 septembre à New York, leur première réunion. Ils doivent y adopter une série de dispositions pratiques nécessaires au fonctionnement effectif de cette Cour, qui aura pour mission de poursuivre les auteurs de crime de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

Cette première « Assemblée des Etats parties » s'ouvre alors que les Etats-Unis poursuivent par ailleurs leur combat diplomatique contre la juridiction internationale. Les Américains ne participent pas à cette réunion : ils n'ont pas ratifié le traité de Rome de 1998 et sont fort occupés depuis des mois à essayer de se prémunir contre d'éventuelles poursuites de la Cour.

Tout l'été, on a pu suivre les efforts déployés par la diplomatie américaine pour obtenir, capitale par capitale, l'assurance qu'aucun citoyen des Etats-Unis ne pourrait être extradé vers la Cour. Et on a pu, aussi, suivre la chronique de la « résistance » tenue par les organisations non gouvernementales : « *le Tadjikistan est tombé !* » Ou bien : « *La Colombie, c'est le maillon faible ; on est très inquiets !* » Elles sont plus d'un millier, les associations qui ont tissé une toile attentive autour de la



CPI. Leur site Internet (iccnw.org) résume bien l'objectif : « La CPI, maintenant ! ». A priori, la réunion qui s'ouvre mardi les réjouit, comme chaque nouveau pas vers la constitution effective de ce tribunal international pour lequel elles militent depuis des années.

### « PRIÈRE SILENCIEUSE »

Selon le calendrier officiel diffusé à New York, la conférence commencée par « une prière silencieuse ou une méditation » puis doit être suivie de l'élection d'un président – l'ambassadeur jordanien auprès de l'ONU, le prince Zeid, fait l'unanimité – et de ses vice-présidents. A l'ordre du jour figurent la coopération entre la Cour et les Nations unies, l'adoption du budget – 30 millions d'euros pour les seize premiers mois (estimation « basée sur l'hypothèse qu'il n'y aura ni procès ni détenus » pendant cette période). Et des questions d'intendance telles que la rémunération des juges (180 000 euros net par an) ou leurs conditions d'emploi (une pension de retraite mais pas d'assurance-santé). Les documents préparatoires détaillent aussi la contribution du pays hôte. Les Pays-Bas prêtent les locaux et devront fournir au person-

nel de la Cour 100 postes de travail, 150 chaises, 5 télécopieurs et 105 corbeilles à papier. Mais l'ordre du jour comporte surtout un volet « nominations » qui n'a pas pu être réglé par les commissions préalables et qui enflamme les couloirs de la conférence presque autant que la question de la validité de l'article 98. C'est la question du mode d'élection des 18 juges de la CPI (le procureur, lui, sera désigné par consensus).

« **SOUTIENS MUTUELS** »

Jusqu'à présent, les 78 pays qui ont ratifié le traité de Rome n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un système électoral qui garantirait à la fois l'impartialité et la représentativité du tribunal. Au point que plusieurs ONG ont écrit aux gouvernements des Etats membres pour attirer leur attention sur le « *jeu d'échecs politique* » qu'elles voient s'amorcer, rejoignant à leur corps défendant les critiques portées depuis le début par Washington contre le risque d'une justice moins indépendante que « *politisée* ».

« *C'est le danger, reconnaît Richard Dicker, de Human Rights Watch. C'est pourquoi il faut absolument que l'Assemblée envoie un signal clair : dans cette élection, les décisions doivent être dictées par le sérieux de la mission de Cour et pour cela, le mérite et l'expérience des candidats doivent être le principal facteur et pas leur nationalité.* »

Bref, la CPI ne peut pas se permettre de tolérer les échanges de bons procédés, les « *soutiens mutuels croisés* » en vigueur dans les instances multilatérales (« *tu votes pour mon juge à la CPI, je te*

donne mon vote pour le traité sur le droit de la mer », résume un juriste). Dès la fin juin, le rapporteur spécial de l'ONU pour l'indépendance des juges et des avocats, Param Cumaraswamy, avait lui aussi mis en garde contre le danger de « *politisation* » de la Cour.

Selon les statuts de la Cour, les juges doivent être élus à bulletin secret, être des personnes « *jouissant d'une haute considération morale* » et « *connues pour leur impartialité* ». Pour éviter certains flottements dans les tribunaux saisis de

Plusieurs pays, comme la Grande-Bretagne, préféreraient placer tous les candidats sur la ligne de départ et que le meilleur gagne. Le Liechtenstein et la Hongrie, puis le Mexique et le Costa Rica, ont proposé des formules qui obligent chaque pays à voter pour un nombre déterminé de femmes, de Latino-Américains, etc. « *Cela nous ferait entrer dans un mécanisme qui nous obligerait à voter au deuxième ou troisième tour pour un Nigérian, parce qu'homme, Africain et spécialiste de common law* », critique un Européen.

### Le candidat français : Jean-Claude Antonetti

Le magistrat Jean-Claude Antonetti, ancien conseiller aux affaires judiciaires de Jacques Chirac, entre 1998 et 2002, est le candidat officiel de la France au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI). L'élection des juges siégeant à la CPI devrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année.

Actuellement président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Antonetti, 60 ans, a été conseiller juridique de l'ancien premier ministre (RPR) Alain Juppé à Matignon. Il avait ensuite rejoint, en 1998, l'équipe de conseillers formée par Dominique de Villepin, alors secrétaire général de l'Elysée, autour du président de la République. A ce poste, M. Antonetti a notamment été l'une des chevilles ouvrières d'une « cellule de crise » informelle destinée à gérer les conséquences judiciaires, pour la présidence, des affaires visant le RPR : l'enquête du juge Desmure, à Nanterre, sur le financement du parti gaulliste ; l'instruction du juge Halphen sur les HLM de Paris, et l'enquête sur les voyages privés de M. Chirac et de son entourage.

l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, le traité insiste aussi sur la compétence nécessaire : en matière de procédure pénale (pour neuf juges élus au moins) et en droit international humanitaire (au moins cinq). Enfin, il souligne la « *nécessité* » d'assurer un certain équilibre : entre les régions d'origine, entre hommes et femmes, et entre juristes issus des systèmes anglo-saxon ou romano-germanique.

La France, qui ne voudrait pas se voir enfermée dans un modèle « mathématique », a de son côté présenté sans conviction un système de votes par collèges (d'abord les femmes, puis les régions, etc.). Quatorze pays ont pour l'instant annoncé des candidatures, dont neuf Européens, deux Africains et un Asiatique.

Corine Lesnes

### Une lente mise en place

● Le traité créant la Cour pénale internationale et définissant ses statuts a été adopté à Rome le 17 juillet 1998 par les représentants de 120 Etats, au terme de longues négociations. Cette Cour a pour mission de poursuivre les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Le traité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002, après sa ratification par 60 pays.

● Des faits survenus à partir de cette date peuvent faire l'objet de plaintes et pourront faire l'objet de poursuites, contrairement aux faits antérieurs pour lesquels la Cour ne sera pas compétente.

● La première assemblée des Etats parties, aujourd'hui au nombre de 78, se tient à New York du 3 au 10 septembre. Elle doit adopter notamment le règlement de procédure et de preuves, le premier budget de la Cour (financé par les Etats membres) et les règles de désignation des juges et du procureur.

● Après novembre 2002, une nouvelle assemblée procédera à l'élection des juges parmi les candidats présentés par les Etats membres et à la désignation du procureur. Une fois mise en place l'équipe du procureur, les dossiers pourront être examinés et des enquêtes éventuellement ouvertes. On ne s'attend pas que la Cour puisse être appelée à siéger, à La Haye, avant au moins un an et demi.

## Une interprétation abusive de l'article 98 du traité de Rome

LES PAYS MEMBRES de l'Union européenne, soumis comme beaucoup d'autres aux pressions américaines à propos de la Cour pénale internationale, se sont donné un mois, jusqu'à la fin septembre, pour tenter de définir une réponse commune. Leurs experts doivent se réunir le 4 septembre pour examiner sous l'aspect juridique la nouvelle offensive menée par les Etats-Unis pour mettre tout ressortissant américain à l'abri des poursuites de la CPI.

Contrairement à leurs précédentes manœuvres, qui prenaient de front la juridiction internationale, la démarche actuelle des Etats-Unis est plus subtile, si l'on peut dire, dans la mesure où elle s'adresse y compris aux Etats qui ont ratifié le traité créant la CPI et prétend ne pas être incompatible avec ces ratifications. Elle consiste à essayer de conclure avec le maximum de pays un accord bilatéral de non-extradition de citoyens américains vers la CPI ou vers un Etat tiers qui pourrait les livrer à La Haye.

Les Etats-Unis, cette fois, prétendent agir en conformité avec le traité et invoquent à l'appui de leur démarche l'article 98 des statuts de la CPI. Les ONG, une fois de plus mobilisées, crient au scandale devant une telle interprétation de l'article 98. « *Tous les experts juridiques gouvernementaux, académiques ou non gouvernementaux consultés par la Coalition internationale des ONG pour la CPI s'accordent pour dire que les accords bilatéraux recherchés par les Etats-Unis, exemptant spécifiquement les ressortissants américains de la compétence de la Cour sur la base de l'article 98 paragraphe 2, ne sont pas permis par cet article* », souligne ainsi la Fédération internationale des Liges des droits de l'homme (FIDH), dans une longue analyse de la politique menée par Washington. Les juristes de l'organisation américaine Human Rights Watch se sont eux aussi attachés ces dernières semaines à démonter l'argumentaire des Etats-Unis : « *Il est clair, concluent-ils, que les Etats-Unis ont pour seul objectif d'empêcher la CPI de*

remplir sa mission. » Amnesty International a également convoqué des juristes, et conclu de la même manière.

L'article 98 du statut, qui n'est pas des plus limpides dans sa formulation, dit que la Cour ne peut exiger d'un Etat un transfert « *qui entraînerait l'Etat requis à agir de façon incompatible avec les obligations qui lui incombent en vertu d'accords internationaux selon lesquels le consentement de l'Etat d'envoi est nécessaire pour que soit remise à la Cour une personne relevant de cet Etat, à moins que la Cour ne puisse au préalable obtenir la coopération de l'Etat d'envoi pour qu'il consente à la remise* » (l'« Etat d'envoi » désignant celui dont l'inculpé est ressortissant).

### L'ESPRIT DU TRAITÉ

Cet article a été introduit dans le statut, lors des négociations de 1998, pour répondre à la crainte de certains pays que le traité sur la CPI n'entre en contradiction avec des obligations internationales préexistantes. Les Etats-Unis

en font aujourd'hui une interprétation manifestement abusive en cherchant à l'utiliser pour assurer l'immunité à leurs citoyens. Cette interprétation, soulignent les juristes, est contraire à l'esprit du traité et à plusieurs autres articles du statut, à commencer par l'article 27, qui déclare qu'aucune immunité – qu'elle soit de droit interne ou de droit international – ne peut empêcher la Cour d'exercer sa compétence, et tous les articles qui font de la coopération avec la CPI une obligation contraignante pour les pays ayant ratifié le traité.

Depuis la fin juillet 2002, les Etats-Unis ont approché de très nombreux pays pour tenter d'obtenir des accords bilatéraux de non-transfert. A ce jour, quatre Etats ont accédé officiellement à leur demande. Mais, comme le note la FIDH, « *il est extrêmement difficile de contrôler de tels accords, qui se concluent le plus généralement dans le silence* ».

Claire Tréan

## Washington entend tout faire pour soustraire ses citoyens à la juridiction

L'administration Bush se livre à une action diplomatique vigoureuse pour imposer des accords bilatéraux de non-extradition

WASHINGTON  
de notre correspondant

L'administration américaine pense avoir progressé dans sa tentative pour faire comprendre aux Etats signataires du traité de Rome, créant la Cour pénale internationale, les raisons pour lesquelles les Etats-Unis cherchent à se mettre à l'abri des poursuites devant cette juridiction.

La réunion des ministres européens des affaires étrangères des Quinze, à Elsenor, les 30 et 31 août, a apporté aux dirigeants américains des motifs de se rassurer. L'Italie et la Grande-Bretagne se sont déclarées prêtes à accorder aux Américains l'immunité qu'ils demandent. La France s'est montrée compréhensive. La lettre adressée aux gouvernements européens par Colin Powell, le secrétaire d'Etat, à la mi-août, et les conversations téléphoniques qu'il a eues, à ce sujet, avec ses homologues, ont porté leurs fruits.

L'anxiété provoquée par la CPI chez les responsables politiques et militaires américains est un sujet

d'étonnement dans le reste du monde. Elle s'explique, sans doute, par le nombre de soldats engagés par les Etats-Unis dans des opérations de maintien de la paix, mais ces 9 000 hommes ne forment qu'une fraction des quelque 50 000 militaires et policiers déployés par 87 pays au total.

Les dirigeants américains, assez largement appuyés dans l'opinion publique, considèrent cette cour comme un piège que les ennemis des Etats-Unis ne manqueront pas d'utiliser comme un moyen de rétorsion ou de chantage. Ils redoutent les conflits qui pourraient en résulter et faire naître des situations diplomatiques inextricables. Ils n'oublient pas ce qui est arrivé à l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, convoqué par un juge français pour répondre de violations des droits de l'homme commises au Chili après le coup d'Etat de septembre 1973.

S'adressant aux militaires de la 10<sup>e</sup> division de montagne, en juillet, le président George W. Bush s'est déclaré très préoccupé par le fait que « [les] diplomates et [les] soldats [des Etats-Unis] pourraient être traî-

nés devant cette cour ». Il avait ajouté que les militaires américains doivent obéir à leurs supérieurs et à la loi, « *mais pas aux décisions d'une cour internationale qui ne répond pas de ses actes* ».

Ce que les dirigeants américains considèrent comme l'irresponsabilité de la CPI est un argument constamment mis en avant et qui a une portée indiscutable dans un pays où les juges sont soit élus, soit nommés par l'exécutif et confirmés par le Sénat, et où le droit d'appel, jusqu'au niveau de la Cour suprême fédérale, est sacré. Les conditions dans lesquelles un citoyen américain est jugé font partie de ses droits constitutionnels et sont à la base du contrat implicite qui le lie à son gouvernement. Les libertés prises avec les détenus étrangers, depuis les attentats du 11 septembre, démontrent que le lien entre citoyenneté et droits individuels a aussi – du moins aux yeux de cette administration – un caractère exclusif.

Après le retrait de la signature des Etats-Unis au bas du traité de Rome, qui n'avait pas été soumis au

Sénat pour ratification, et après les menaces exercées sur les missions de maintien de la paix dans les Balkans, Washington a adopté une politique, moins agressive, de négociations bilatérales sur la base de l'article 98 du traité. Cette politique est mise en œuvre intensivement par le département d'Etat, qui est entré en discussion avec près de 180 pays.

### AIDE MILITAIRE

Auprès de certains de ceux qui bénéficient d'une aide militaire, la menace de réduire ou de supprimer cette aide a été utilisée. Dans d'autres cas, c'est la candidature du pays concerné à l'entrée dans l'OTAN qui a été mise à profit pour le convaincre de signer l'engagement demandé par Washington. Cet élément a manifestement joué pour aboutir à un accord avec la Roumanie. Dans le cas d'Israël, les liens avec les Etats-Unis et le fait que les deux pays ont eu à pâtir, dans le passé, des « *majorités automatiques* » de l'ONU ont facilité les choses.

L'action diplomatique américaine est menée à tous les niveaux et dans

toutes les directions. M. Powell lui-même, son numéro deux, Richard Armitage, la conseillère de M. Bush pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, y travaillent presque autant que les ambassadeurs à Montevideo, Bogota ou Dili (Timor-Oriental). Le département d'Etat s'est efforcé, aussi, de faire comprendre la position des Etats-Unis aux opinions publiques. Pierre-Richard Prosper, chargé, auprès de M. Powell, des affaires de crimes de guerre, est venu parler aux correspondants étrangers en poste à Washington et a accordé des entretiens aux médias européens.

Critique sur le fonctionnement du tribunal de La Haye et, plus encore, de celui d'Arusha, l'administration américaine n'en défend pas moins le principe de juridictions constituées pour des faits concernant une région et une période données, avec des magistrats nommés spécialement et une force internationale agissant sous le contrôle du Conseil de sécurité.

Patrick Jarreau

**LASSERRE**

vous informe qu'à compter du

**3 septembre 2002,**  
le restaurant sera ouvert au  
**déjeuner** uniquement  
**le jeudi et le vendredi,**  
et, au **dîner**  
**du lundi au samedi.**

Tél. 01 43 59 53 43

17, av. F. Roosevelt



MIKE MONDE/AP

## L'inculpation du chef de l'ex-armée rwandaise

LE 21 AOÛT, neuf jours après son arrestation en Angola, l'ancien chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), le général Augustin Bizimungu, a pris connaissance, dans une salle du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), des chefs d'accu-

sation retenus contre lui. Traduit en justice pour « génocide, entente en vue de commettre un génocide et crimes contre l'humanité », le général Bizimungu, 50 ans, a plaidé non coupable. Aucune date n'a encore été fixée pour l'ouverture de son procès.

## Le « procès des militaires » a réellement débuté devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda

ARUSHA

de notre envoyé spécial

La justice internationale, à Arusha, n'est avare ni de symboles ni de son temps. Cinq mois après un premier faux départ, le procès dit des militaires a repris, lundi 2 septembre, devant la troisième chambre du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Le 2 avril s'était ouvert devant la juridiction installée dans le nord de la Tanzanie ce procès qualifié d'avance d'« historique ». Comparaisaient ensemble quatre hauts responsables des Forces armées rwandaises (FAR) devant répondre d'une dizaine de chefs d'accusation, dont « entente en vue de commettre le génocide ». Aux côtés du brigadier général Gratien Kabiligi, du major Aloys Ntabakuze et du lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, se trouvait l'accusé le plus important du TPIR : le colonel Théoneste Bagosora, « cerveau » supposé des cent jours de l'extermination planifiée des Tutsis, minoritaires au Rwanda. Chef de cabinet au ministère de la défense en 1994, ce « Milosevic africain » aurait été, selon l'accusation, le maître d'œuvre du génocide, auquel il aurait songé dès 1991.

Il appartiendra au procès d'établir si la comparaison est pertinente mais elle met d'ores et déjà en relief le fossé entre la justice des crimes dans les Balkans et celle du crime des crimes dans les Grands Lacs. L'ancien président serbe a fait face à ses juges huit mois après son arrestation. Théoneste Bagosora, « cerveau » du troisième génocide du siècle, a attendu plus de six ans après avoir été interpellé au Cameroun que son procès débute réellement à Arusha.

Ce délai – un record dans les annales de la justice inter-

nationale – n'avait apparemment pas suffi au bureau du procureur pour se préparer. L'ouverture du procès fleuve des militaires, où 250 témoins seront entendus, avait été fixée pour coïncider, à quelques jours près, avec celle de l'anniversaire du déclenchement du génocide rwandais, le 7 avril. Le ratage de cette première audience n'en avait été que plus pénible. L'équipe du procureur ayant trébuché sur un acte d'accusation confus et des erreurs techniques, aussitôt mises à profit par la défense, le procès avait été interrompu dès le second jour.

### NOUVELLE DÉCEPTION

Cinq mois après, les débats ont donc repris. Nouvelle déception, la première journée a été entièrement consacrée à des arguties pour déterminer si Alison Des Forges, historienne du Rwanda, auteur de rapports de référence sur le génocide et appelée devant le tribunal en tant qu'expert, était qualifiée pour y être entendue. Encore une journée de perdue... Or, à supposer que nulle épreuve ne vienne plus retarder le « procès des militaires », c'est au mieux dix ans après les faits que Théoneste Bagosora connaîtra son verdict.

Les autres procès cruciaux du TPIR, destinés à amener devant la justice les principaux responsables du génocide, ne sont pas mieux partis. Le « procès des médias » s'est ouvert, dans l'impréparation, en octobre 2000, et risque de durer encore deux ans. Quant au troisième, celui des « politiques », on ignore quand il pourra débiter. Le dernier verdict prononcé à Arusha remonte au... 7 juin 2001.

Jean-Philippe Rémy

## Le TPIR, outil d'une « justice de vainqueurs » ?

Un rapport de l'International Crisis Group met en cause son impartialité

DANS UN RAPPORT publié, en août, sous le titre « Tribunal pénal international pour le Rwanda : le compte à rebours », l'International Crisis Group estime que l'heure de vérité est arrivée pour cette juridiction ad hoc des Nations unies installée à Arusha, en Tanzanie. Présentant celui-ci comme « le parent pauvre de la justice internationale », bien moins doté en fonds que le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie qui siège à La Haye, l'ONG conclut que le TPIR « risque de devenir l'instrument d'une justice politisée et de compromettre son mandat ».

Le péril viendrait de la conjugaison de deux tendances néfastes : d'une part, de la fuite en avant du parquet, qui multiplierait les poursuites – une centaine depuis un an – contre de présumés responsables du génocide de 1994 au Rwanda, à la fois pour faire oublier ses dysfonctionnements et pour persévérer dans son être au-delà de 2008, l'échéance fixée par les Nations unies ; d'autre part, du bras de fer engagé avec le Rwanda, dont le nouveau régime tenterait d'instrumentaliser le tribunal d'Arusha pour s'exonérer de ses propres crimes commis en 1994 en imposant une « justice de vainqueurs ».

Sur le premier point, malgré une amélioration du fonctionnement du TPIR par rapport à son « apathie grave » jusqu'à la fin 2000, le rapport pointe l'écart grandissant entre « l'ambition démesurée du plan des poursuites engagé par le bureau du procureur Carla Del Ponte et le manque de préparation de ce même bureau dans certains dossiers

sur la base desquels il met pourtant les individus en état d'arrestation ». En termes moins polis : le parquet lance des mandats d'arrêt et inculpe à tour de bras, mais manque d'apporter les preuves justifiant la détention, souvent pendant de longues années, de prévenus en attente de jugement.

Quant au conflit qui oppose le TPIR au régime post-génocidaire du Rwanda, le rapport évoque le « chantage du gouvernement rwandais », qui empêcherait ses ressortissants d'aller témoigner devant le

**« Le nombre final de procès importe désormais moins que leur qualité »**

tribunal d'Arusha, paralysant de ce fait la juridiction internationale. Par ailleurs, le pouvoir du général-président Kagame, l'ancien chef d'état-major du FPR (Front patriotique rwandais) devenu chef de l'Etat, se servirait d'associations de rescapés du génocide, telle qu'Ibuka (« Souviens-toi »), pour discréditer le TPIR. « Nul ne peut ignorer que cette pression accrue se déroule alors que, d'ici à la fin de l'année, l'enjeu du TPIR changera de dimension avec, d'une part, les premières mises en accusation annoncées de membres du FPR et, d'autre part, les résultats de l'enquête française sur l'attentat contre l'avion présidentiel

rwandais du 6 avril 1994 », relève le rapport de l'International Crisis Group.

Au sujet de la « question extrêmement sensible » de l'attentat contre le Falcon-50 de l'ancien président Habyarimana, l'événement ayant déclenché le génocide, l'ONG souligne que « le parquet a opportunément laissé la responsabilité de l'enquête à la justice française, tout en lui apportant son concours (accès aux détenus d'Arusha et communication d'éléments de preuve) ». Or, la justice française n'ayant pas compétence pour juger de présumés responsables de cet attentat, le TPIR serait « la seule juridiction susceptible d'instruire certaines mises en accusation émises sur la base de l'enquête menée par le juge Bruguière »...

L'effet boomerang décuplerait les difficultés du tribunal d'Arusha, qui enquête depuis près de deux ans, sans aboutir, sur des « crimes bien documentés » engageant la responsabilité du FPR. Cette impunité, de même que celle des « cerveaux » du génocide, qui est la conséquence de l'impéritie du TPIR, inspire au rapport cette remarque : « Le nombre final de procès importe désormais moins que leur qualité, à savoir leur contribution effective à la paix et à la réconciliation [dans la région des Grands Lacs], de même qu'à l'établissement de la vérité sur la préparation, le déclenchement et le déroulement du génocide rwandais ainsi que sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par le FPR. »

Stephen Smith

## Le Sommet de la Terre achoppe sur le planning familial et l'avortement

Les Etats-Unis, l'Arabie saoudite et le Vatican s'opposent à la mention des droits de l'homme dans le chapitre consacré à la santé des femmes



JOHANNESBURG

de notre envoyé spécial

Le Sommet de la Terre est entré, lundi 2 septembre, dans une phase aigüe, la mention des droits de l'homme devenant susceptible de faire échouer l'adoption du Plan d'action qui doit être adopté par les chefs d'Etat réunis. Pendant que ceux-ci prononçaient leurs discours à tour de rôle, les diplomates continuaient à batailler sur le texte qui doit être soumis à leur approbation, sans parvenir à dénouer le conflit. Mardi matin, la situation était bloquée. L'enjeu : la mention des droits de l'homme dans le chapitre consacré à la santé.

« C'est ahurissant, estime Olivier Deleuze, ministre belge de l'énergie, on assiste à la manifestation d'un fossé croissant entre l'Europe

et les Etats-Unis, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan culturel. »

Le conflit s'était amorcé discrètement la semaine dernière. Pendant que les délégués discutaient le reste du texte, trouvant peu à peu un accord sur tout, un point de cristallisation apparaissait sur la question de la santé. Le paragraphe 47, qui appelle les Etats à « fournir à tous des services sanitaires de base efficaces », précise que cela doit être fait « en respectant les législations nationales et les valeurs culturelles et religieuses ».

### PARAGRAPHE LITIGIEUX

Ce langage apparemment anodin renvoie à un débat ancien sur l'avortement. Alors que le texte adopté au précédent sommet, à Rio en 1992, consacrait une section à la question de la démographie et du planning familial, cette préoccupation a progressivement disparu des différentes conférences de l'ONU qui se sont tenues

depuis lors. Cela est dû, à la fois, au ralentissement de la croissance démographique mondiale, qui rend le problème moins pressant, et à l'opposition de pays musulmans et catholiques à la mention du planning familial, qui ouvre, selon eux, la porte à l'avortement.

Les Etats-Unis ont rejoint ce groupe avec l'arrivée de M. Bush à la présidence. Le texte du Plan d'action en discussion a donc évacué le problème démographique, et il ne mentionne que de manière indirecte la « santé reproductive ». L'expression « respect des valeurs culturelles et religieuses » parachève la victoire des Etats refusant l'avortement ou pratiquant l'excision. Pour tenter de moduler cette position, le Canada, soutenu par l'Union européenne, a proposé, le 26 août, d'ajouter l'expression « en conformité avec tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Durant la semaine dernière, la bataille s'est poursuivie autour de cette proposition, non sur le fond, mais sur la procédure. Les Etats-Unis, l'Arabie saoudite et d'autres pays musulmans, ainsi que le Saint-Siège, estiment que le paragraphe litigieux avait été accepté lors d'une conférence préparatoire à Bali, en juin, et qu'il n'est donc pas possible de rouvrir la discussion.

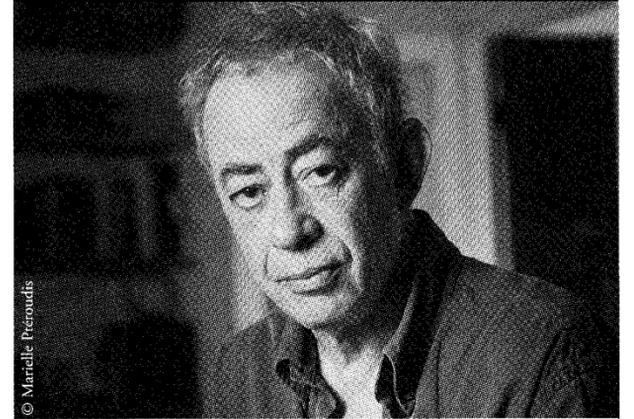
La situation en était là, mardi matin, et la question semblait devoir être discutée en assemblée plénière, dans la soirée. Si les Etats-Unis veulent remporter cette bataille, ils devront assumer la disparition de la mention des droits de l'homme du Plan d'action du deuxième Sommet de la Terre.

Fabienne Pompey

Hervé Kempf

# Vassilis Alexakis

## Les mots étrangers



© Marilène Pieronidis

Une rentrée trop littéraire  
Stock

### « ÉGOÏSME ET AVIDITÉ »

Les intervenants du monde industrialisé ont rivalisé de surenchère, promettant de faire plus et mieux pour assurer un développement durable de la planète. « Le développement ne peut pas être durable s'il est injuste », leur a répliqué, pour sa part, le président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, dénonçant le protectionnisme des pays développés.

« De quel développement parlons-nous ? Parlons-nous du modèle de développement néolibéral qui fait que dix-sept personnes meurent de faim chaque minute ? Est-ce soutenable ou insoutenable ? Le néolibéralisme est coupable des désastres de notre monde. Nous n'atteignons pas l'incendie et nous laissons les pyromanes tranquilles », a lancé le président vénézuélien Hugo Chavez.

## Le nombre croissant de victimes civiles palestiniennes suscite des questions sur l'action de Tsahal

Les soldats israéliens sont accusés d'avoir la gâchette de plus en plus facile

### JÉRUSALEM

Correspondance

Trois enquêtes en cinq jours demandées par le ministre de la défense, Benyamin Ben Eliezer, à l'armée, sur la mort de douze civils palestiniens au cours de trois opérations, suscitent de nombreuses réactions et questions quant au fonctionnement de Tsahal.

Le 29 août, une femme, deux de ses fils et son neveu sont tués par un tir d'obus à Gaza. Deux jours plus tard, deux enfants et deux adolescents périssent, victimes de tirs de missiles qui visaient un activiste des Brigades Al-Aqsa à Tubas, dans le Nord de la Cisjordanie. Enfin, dimanche 1<sup>er</sup> septembre, quatre Palestiniens, apparemment des ouvriers, meurent près de Hébron dans des circonstances peu claires. D'après le Centre palestinien pour les droits de l'homme, 49 personnes auraient été tuées au moins d'août, dont 30 n'étaient affiliées à aucune organisation armée. Un chiffre de victimes civiles qui oblige à se demander si les soldats israéliens n'ont pas la gâchette de plus en plus facile.

Le chef de l'Etat, Moshe Katsav, a regretté la mort de Palestiniens innocents et demandé à l'armée d'ouvrir une enquête, ce qui a donc été annoncé, lundi 2 septembre,

par le ministre de la défense. Ce qui a fait dire à Yossi Sarid, chef de l'opposition parlementaire, que M. Ben Eliezer passait plus de temps à s'excuser et à demander des commissions d'enquête qu'à donner des instructions à l'armée sur l'art et la manière d'agir sur le terrain.

Le député travailliste Haïm Ramon, quant à lui, a posé une question de fond : « *Le ministre de la défense doit voir si cette série de bavures (...) provient véritablement d'erreurs et non d'un changement de politique (...) rendant la gâchette plus facile* ». Autrement dit, ces tirs moins sélectifs sont-ils le fruit d'une évolution tactique au sein du pouvoir politique et militaire ou bien celui de la fatigue physique et morale des soldats englués dans une occupation qui dure depuis maintenant plus de deux mois ?

Certains, en Israël, s'interrogent sur l'existence d'un contrôle politique sur l'armée ou sur la volonté délibérée des politiques de laisser l'armée agir à sa guise, la fin justifiant les moyens. Les récents propos du chef d'état-major, Moshe Yaalon, alimentent ces doutes. Convaincu que l'objectif des Palestiniens est, à terme, d'éliminer l'Etat juif, M. Yaalon plaide pour une victoire militaire absolue avant de pouvoir envisager de quelconques

débuts de pourparlers politiques. Si les Palestiniens ont l'impression, ne serait-ce que minime, que le « *terrorisme* » arrive à ses fins, « *notre situation sera de plus en plus difficile* », a-t-il expliqué dans une interview accordée ce week-end au quotidien Haaretz (Le Monde du 3 septembre). D'aucuns rappellent que l'assassinat de Salah Shehaadé, chef de la branche militaire du Hamas, à Gaza, le 22 juillet, ayant entraîné la mort de dix enfants, a eu lieu alors que M. Yaalon venait de prendre ses nouvelles fonctions.

### MALHEUREUSES « ANICROCHES »

Cependant, l'éditorial de Haaretz du mardi 3 septembre met aussi en cause le pouvoir politique. Celui-ci n'exclut pas que cette succession malheureuse « *d'anicroches* », selon le terme du ministre de la défense, soit accidentelle, mais il « *indique que le premier ministre et le ministre de la défense n'envoient pas de message explicite sur l'enjeu de l'accord préliminaire* » signé avec les Palestiniens et intitulé « *Gaza et Bethléem d'abord* ».

Dans ces conditions, poursuit le quotidien, l'armée continue à percevoir cet accord comme « *inutile* » et pense que « *l'ennemi doit continuer à être traité de la même manière qu'il l'était avant* » la signature de

ce document. Enfin, l'état d'esprit des soldats, soumis à l'usure de la guerre, peut aussi avoir évolué. Danny Rubinstein, journaliste au quotidien Haaretz, souligne que l'armée a réussi le tour de force d'instaurer « *une occupation sans responsabilité* », c'est-à-dire de reprendre le contrôle militaire des villes palestiniennes sans en assumer la responsabilité civile. « *La nouvelle politique israélienne a accompli l'impossible : avoir le beurre et l'argent du beurre* », écrit-il. Cette situation peut, à moyen terme, influencer sur la psychologie des soldats, les « *désresponsabiliser* » sans même que des ordres spécifiques aient été donnés.

Catherine Dupeyron

■ **La Cour suprême d'Israël a donné**, mardi 3 septembre, son feu vert à l'expulsion pour deux ans vers Gaza de deux Palestiniens de Cisjordanie accusés d'être complices d'auteurs d'attentats. Les neuf juges ont en revanche refusé de confirmer « *faute de preuves* » l'expulsion d'un troisième Palestinien. Ces trois hommes avaient été condamnés par la justice militaire à être bannis vers la bande de Gaza, pour avoir connu et approuvé des projets d'attentats. — (AFP)

## L'Irak étudierait un retour des inspecteurs de l'ONU

### JOHANNESBURG.

Avant sa rencontre, prévue pour mardi après-midi 3 septembre, à Johannesburg, avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz (à gauche sur la photo), a indiqué que son pays « *pourrait envisager* » un retour à Bagdad des inspecteurs en désarmement des Nations unies « *dans le cadre d'un règlement global* ». Mais, dès la veille, la Maison Blanche avait exprimé des doutes sur la sincérité des déclarations irakiennes, en ironisant sur la volte-face permanente de Bagdad en la matière. Le ministre irakien des affaires étrangères, Najib Sabri, avait réclamé, le même jour, « *une levée des sanctions* » contre son pays avant le retour des inspecteurs de l'ONU, lors d'une série d'entretiens, à Moscou, avec son homologue russe, Igor Ivanov, qui a, de son côté, signifié que la Russie s'oppose à « *une solution militaire* » en Irak. « *J'espère*, a dit M. Ivanov, *que la question d'un feu vert à des frappes américaines ne sera pas posée au Conseil de sécurité et qu'un veto de la Russie ne sera pas nécessaire* ». L'Irak a répété, à cette occasion, qu'elle ne disposait pas, sur son sol ou ailleurs, d'unités d'extraction de l'uranium. — (AFP, Reuters.)



JOHN MCCONNOR/AP

## 26 partis en lice pour les élections législatives au Maroc

RABAT. Vingt-six partis politiques vont participer au scrutin législatif prévu le 27 septembre au Maroc, a indiqué, lundi 2 septembre, à Rabat, le ministre de l'intérieur, Driss Jettou. Les treize partis siégeant actuellement au Parlement retourneront tous devant les électeurs, et parmi eux les sept formations de la coalition gouvernementale dirigée par l'Union socialiste des forces populaires (USFP) du premier ministre Abderrahmane Youssoufi. Lors d'une conférence de presse à Rabat, M. Jettou a assuré qu'il plaiderait jusqu'au 27 septembre pour « *la transparence et la crédibilisation des élections* ». Par ailleurs, il n'y a « *aucun rapport* », a dit le ministre, entre les récentes arrestations d'islamistes intégristes et le prochain scrutin législatif. Le ministre de l'intérieur avait annoncé, début août, le démantèlement de deux groupes de la « *Salafia jihadia* » et procédé à l'arrestation de plusieurs islamistes dont le chef présumé d'un groupe basé à Casablanca, Mohammed Damir. Ces deux groupes sont accusés d'avoir commis des actes criminels dont « *six meurtres avec préméditation entre 1998 et 2002* ». — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : cinq personnes ont été assassinées**, dimanche 1<sup>er</sup> septembre, en Algérie, par des groupes armés dans les régions de Chlef (200 km à l'ouest d'Alger) et Blida (50 km au sud), selon la presse algérienne. En outre, une embuscade tendue, samedi 31 août, à une patrouille militaire à Skikda (510 km à l'est d'Alger) a fait six morts dans les rangs de l'armée, selon des journaux. Un précédent bilan faisait état de quatre morts. — (AFP)

■ **CORÉES : le typhon Rusa a fait plus de 110 morts** et 70 disparus en Corée du Sud, depuis ce week-end, selon un bilan provisoire établi à Séoul, tandis que des « *dizaines de morts et de nombreux disparus* » ont été signalés au Nord, selon le bilan annoncé, mardi 3 septembre, par l'agence officielle nord-coréenne KCNA. « *Rusa* » est le plus violent typhon subi par la Corée du Sud depuis quarante ans. — (AFP, Reuters.)

■ **PAYS-BAS : sept hommes soupçonnés de liens avec Al-Qaïda** ont été arrêtés, vendredi 30 août, aux Pays-Bas, ont indiqué, lundi 2 septembre, les autorités. « *Nous pensons qu'ils ont fourni un soutien financier et logistique à Al-Qaïda, et qu'ils ont aussi recruté des jeunes hommes pour le djihad* », a expliqué un porte-parole du parquet néerlandais. La justice a autorisé leur placement en garde à vue pendant dix jours. Par ailleurs, un tribunal de Rotterdam a signifié, lundi, de nouvelles inculpations à quatre suspects – deux Algériens, un Néerlandais et un Français, Jérôme Courtailler – déjà en détention provisoire pour complot contre des intérêts américains en Europe. Ils sont désormais inculpés d'avoir préparé une attaque de la base aérienne belge de Kleine Brogel. — (AFP, Reuters.)

■ **SUÈDE : Karim Sadok Chatty, le Suédois d'origine tunisienne** arrêté le 29 août alors qu'il tentait d'embarquer avec un pistolet à bord d'un avion vers la Grande-Bretagne, a été maintenu en garde à vue, lundi 2 septembre, pour deux semaines supplémentaires. Il est notamment accusé de « *projet de détournement d'avion* » et d'« *infraction à la législation sur les armes* », selon le procureur Thomas Haggstrom. M. Chatty a démenti toute intention criminelle. Lors de son interpellation, il se rendait à un congrès islamique salafite, à Birmingham, avec d'autres musulmans. Margareta Linderth, responsable du contre-terrorisme suédois, a indiqué ce week-end que M. Chatty avait pris des cours de pilotage d'avion aux Etats-Unis en 1996 et 1997. — (AFP, Reuters.)

## L'opposant tunisien Hamma Hammami reste en prison

TUNIS. La justice tunisienne a rejeté, lundi 2 septembre, le pourvoi en cassation de l'opposant Hamma Hammami (photo) et confirmé sa condamnation à trois ans et deux mois de prison ferme. Ce rejet concerne également Samir Tamallah et Abdeljabar Madouri, deux compagnons de M. Hammami, jugés en même temps que lui, essentiellement pour appartenance au Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, interdit). L'audience s'est tenue en période de vacances judiciaires en Tunisie, à huis clos, en quelques minutes, et en l'absence des avocats de la défense. Le bâtonnier des avocats tunisiens a protesté contre cette « *procédure irrégulière* » et considère qu'il s'agit d'une « *violation flagrante des droits de la défense et d'une négation de son rôle* ». Selon un responsable du ministère de la justice, qui a tenu à garder l'anonymat, les avocats de l'opposant tunisien se sont présentés à l'audience « *avec une heure ou deux de retard* » et, de plus, « *n'ont formulé aucune demande pour plaider* ». L'épouse de M. Hammami, l'avocate Radhia Nasraoui, qui avait observé une grève de la faim du 26 juin au 2 août pour obtenir la libération de son époux, a qualifié la décision de la Cour de cassation de « *décision politique* ». — (AFP, AP, Reuters.)



D.R.

## Soudan : Khartoum « suspend » les pourparlers avec les rebelles sudistes

### KHARTOUM

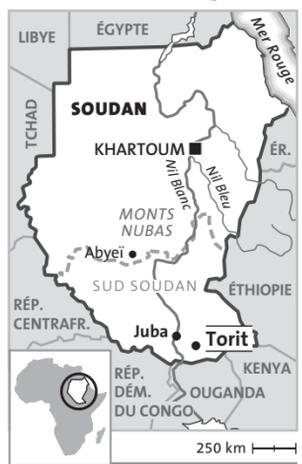
de notre envoyée spéciale

C'est le premier accroc sérieux au processus – plutôt encourageant jusqu'alors – des négociations de paix intersoudanaises, dont la deuxième série venait de s'ouvrir à Machakos, au Kenya : le gouvernement soudanais a annoncé, lundi 2 septembre, qu'il y suspendait sa participation, après la conquête, la veille, par les rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA), de la ville de Torit, dans la région de l'Equatoria-Est (sud du pays). Khartoum exige une trêve comme préalable à la reprise des négociations.

Le gouvernement soudanais, avant même le début, le 17 juin, de la première série de pourparlers, dite « *Machakos 1* », avait réclamé une cessation des hostilités, mais le SPLA s'y était refusé, préférant le « *fight and talk* », la poursuite des combats en pleine négociation, a déclaré au Monde le secrétaire d'Etat soudanais aux affaires étrangères, Foudayl Tijani. Avec l'affaire de Torit, dit-il, le gouvernement aura de plus en plus de mal à convaincre l'armée et une partie de l'opinion publique, déjà rétives, de la possibilité de faire la paix avec les rebelles.

L'armée s'est repliée, dimanche, de Torit, tout en prévenant qu'elle relèverait le gant. Une mobilisation générale des troupes et des forces de défense populaires a été décrétée, « *non seulement pour récupérer Torit, mais pour aller de l'avant, jusqu'à ce que l'autre partie comprenne que la guerre n'est pas un moyen de*

### UNE VILLE STRATÉGIQUE



parvenir à ses fins », affirme le chef d'état-major adjoint, Mohammed Béchir Souleiman.

« *Les opérations militaires iront crescendo et ne s'arrêteront*

qu'après l'instauration d'un cessez-le-feu global, a-t-il ajouté. Nous disons à John Garang [le chef du SPLA] que nous sommes résolus à faire la paix, mais nous sommes également prêts à faire la guerre. »

La perte de Torit, outre son importance militaire, dans la mesure où elle place Juba, la capitale du Sud, à portée des forces rebelles, s'ajoute à des divergences de fond sur lesquelles venaient d'achopper les négociations de paix.

### ANCIENNE REVENDICATION

Selon Al-Sadiq Al-Moqli, directeur général de la paix et des affaires humanitaires au ministère des affaires étrangères, le SPLA a, de fait, repris l'une de ses anciennes revendications sur la délimitation du Sud, alors même que les deux parties s'étaient engagées, dans l'accord-cadre de « *Machakos 1* », à s'en tenir au tracé défini lors de l'indépendance du Soudan, en 1956.

Arguant que certains de ses

combattants se trouvent dans les monts Nubas, la rébellion veut inclure cette région du centre, ainsi que la ville d'Abyei, dans la région du sud du Kordofan, dans la géographie sudiste. Khartoum s'y oppose formellement et, si le SPLA maintient ses exigences, cette question risque de bloquer les pourparlers. D'autant plus que des divergences ont également apparu dans l'interprétation, par les deux parties, du volet de l'accord-cadre de « *Machakos 1* » relatif à la séparation de l'Etat et de la religion. Cependant, Khartoum estime que ces difficultés ne devraient pas remettre en cause le processus de paix. Les autorités soudanaises veulent néanmoins placer toutes les parties qui prairaient les négociations, singulièrement l'IGAD [l'Agence intergouvernementale des pays de l'Afrique de l'Est] et les Etats-Unis, devant leurs responsabilités pour remettre les pourparlers sur « *la bonne voie* ».

Mouna Naïm

## Le nouveau directeur de l'OMC plaide pour la cohérence entre les institutions internationales

LE THAÏLANDAIS Supachai Panitchpakdi, surnommé « *D' Sup* », premier directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) issu d'un pays en développement, a exhorté, lundi à Genève, les pays membres à « *respecter tous les délais* » du cycle du développement de Doha, négocié en novembre 2001 par son prédécesseur et qui doit s'achever en décembre 2004. « *Une des questions les plus urgentes que je compte traiter est que nous puissions entrer dans une phase de négociations substantielles aussi vite, aussi intensément et de manière aussi productive que possible* », a-t-il ajouté.

Dans une conférence de presse marquant son premier jour de travail à l'OMC, l'ancien vice-premier ministre thaïlandais a estimé qu'il y avait « *beaucoup d'ingrédients dans le cycle de Doha qui ont de l'intérêt pour les pays en développement* », comme l'accès aux médicaments à bas prix pour les pays les plus pauvres ou l'engagement des pays riches d'éliminer progressivement leurs subventions agricoles à l'exportation.

Le nouveau directeur général, qui s'exprimait avant de s'envoler pour le Sommet de la Terre de Johannesburg, s'est fait l'avocat de la « *cohérence* » entre les objectifs de l'OMC et ceux des autres institutions internationales. Il s'est par ailleurs élevé contre ceux qui nient l'absence de progrès réalisés depuis le sommet de Rio (1992),

relevant que beaucoup de thèmes, depuis la biodiversité jusqu'à la sécurité alimentaire, sont maintenant à l'ordre du jour de toutes les conférences internationales.

Alors que l'OMC est devenue, depuis l'échec des négociations de Seattle (1999), la bête noire des mouvements antimondialisation, M. Supachai s'est montré attentif à la société civile, en estimant que l'OMC devait mieux présenter ses réussites. « *Nous ne pouvons pas le processus de mondialisation à n'importe quel prix* », a-t-il affirmé, en



« *Nous ne pouvons pas le processus de mondialisation à n'importe quel prix* »  
SUPACHAI PANITCHPAKDI

suggérant que les ONG, le secteur privé et les parlementaires communiquent régulièrement et de manière plus structurée avec l'OMC.

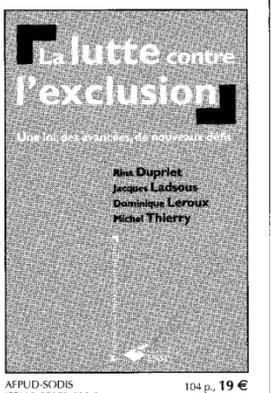
Sensible aux critiques adressées à toutes les institutions internationales d'une trop grande opacité de fonctionnement, le nouveau directeur général a défini les chantiers qu'il comptait mettre en route au cours de ses trois années de mandat. Ceux-ci vont d'une plus grande transparence dans les prises de décision de l'Organisation à l'amélioration du système légal de l'OMC pour favoriser le règlement à l'amiable des conflits commer-

ciaux qui se multiplient. Enfin, il entend promouvoir l'assistance technique pour les pays les plus pauvres et a suggéré l'idée d'une présence de l'OMC en Afrique, de manière à limiter les coûts des voyages et des missions.

M. Supachai arrive avec de nombreux soutiens, mais ne devra pas décevoir les pays en développement dont les intérêts sont souvent contradictoires. L'ancien ministre thaïlandais remplace, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le travailliste néo-zélandais Mike Moore, en vertu d'un accord de 1999 qui prévoyait que les deux hommes piloteraient chacun pendant trois ans l'institution internationale. Mais si leurs styles – fougue d'un ancien syndicaliste d'une part, réserve et diplomatie d'un ex-banquier d'autre part – diffèrent totalement, il ne faut pas s'attendre à une révolution au sein de l'OMC, le D' Supachai, comme Mike Moore, étant des fervents promoteurs de l'ouverture des marchés.

Passé désormais de l'autre côté de la barrière, Mike Moore pourrait pourtant, à 53 ans, faire entendre une autre musique. Dans son discours d'adieu, il s'est dit prêt à « *rejoindre une ONG ou à défiler avec les manifestants vers les grilles de cette institution [l'OMC]. Vous me reconnaîtrez facilement. Ma banquette dira : "Finissez maintenant ! Finissez le cycle !" »*

Babette Stern



Un premier bilan de la loi de lutte contre l'exclusion

Disponible en librairie ou auprès des Editions ENSP

Éditions ENSP  
École nationale de la santé publique  
CS 74312 - 35043 Rennes cedex  
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84  
éditions@ensp.fr - www.editions.ensp.fr

## L'élargissement et les relations avec Paris, enjeux européens de la campagne électorale allemande

Gerhard Schröder et Edmund Stoiber ont une exigence commune : la claire délimitation des compétences entre les institutions de l'Union et les autorités nationales et régionales



LES ÉLECTIONS  
LÉGISLATIVES  
DU 22 SEPTEMBRE  
EN ALLEMAGNE

### BERLIN

de notre correspondant

En Allemagne non plus, une élection ne se gagne pas sur les questions internationales. Même si le chancelier a su exploiter les menaces d'intervention américaine en Irak, qui suscitent une forte opposition, la politique extérieure est peu présente dans la campagne en cours pour les législatives du 22 septembre. L'Europe et ses problèmes n'échappent pas à la règle, sauf quand les déficits publics se creusent et que les Allemands font figure de mauvais élève de la zone euro.

Compte tenu du poids de l'Allemagne dans l'Union, cette campagne est en revanche suivie avec beaucoup d'attention dans les autres pays, notamment en France, où la refondation de la relation franco-allemande est plus que jamais à l'ordre du jour depuis la réélection de Jacques Chirac. Le chef de l'Etat, qui a reçu avec beaucoup d'égards le candidat de l'opposition, Edmund Stoiber, en juillet à Paris, le redira le 7 septembre à Hanovre où il rencontrera le chancelier Gerhard Schröder pour préparer la rentrée européenne. A la veille des grandes échéances que sont la finalisation de l'élargissement de l'Union à l'Europe de l'Est et l'élaboration d'une Constitution européenne, les quelques pages que les partis ont consacrées dans leurs programmes à leur vision européenne ont été examinées à la loupe.

Un thème y domine : la nécessité d'une claire délimitation des compétences entre institutions européennes, autorités nationales et régionales. Historiquement très européenne et fédéraliste, la CDU paraît sur cette question plus sensible que son adversaire social-démocrate.



Lors de leur débat télévisé du 25 août, à Berlin, le chancelier Gerhard Schröder et son concurrent conservateur Edmund Stoiber ont principalement croisé le fer sur les questions économiques, l'assistance aux victimes des inondations de l'été et la politique américaine vis-à-vis de l'Irak.

M. Stoiber a longtemps été eurosceptique, manquant rarement une occasion de vitupérer Bruxelles et sa propension à se mêler de ce qui ne la regarde pas. « La sphère de compétence de l'Union européenne doit être reconnue, prévisible et clairement délimitée », exigent souvent les amis de M. Stoiber.

### LE DOSSIER DE L'ÉLARGISSEMENT

La revendication est identique au SPD, quoique plus discrètement proclamée. Ici l'on veut privilégier les grandes perspectives plutôt que les mises en garde. Le SPD se prononce plus volontiers pour un rôle croissant de l'Europe, traçant en termes lyriques les contours d'un continent jouissant du plein emploi, investissant massivement dans l'éducation et la recherche, prévenant les conflits. Il demande un contrôle accru du Parlement européen sur le travail de la Commission dont le président, suggère le SPD, devrait être élu par les parlementaires européens.

Le deuxième grand thème com-

mun concerne le dossier de l'élargissement. Ni le SPD, ni la CDU/CSU ne remettent en cause l'Europe élargie. Une certaine réticence est cependant perceptible chez les chrétiens-démocrates qui, au détour d'une phrase, demandent dans leur programme que l'arrivée des nouveaux adhérents « ne dépasse pas les capacités d'intégration de l'Union ». Ces réserves visent à coup sûr la Turquie. « Nous ne ferons pas du dossier des Allemands des Sudètes expulsés de leur patrie après la guerre un obstacle à l'adhésion de la République tchèque », assure-t-on, en revanche, dans l'entourage du candidat Stoiber. Mais la CDU/CSU souligne que les décrets pris après guerre pour justifier l'expulsion des Allemands des territoires tchèques (décrets dits Benès) sont « injustes, contraires à l'esprit et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux droits des peuples ».

M. Stoiber se veut également le défenseur privilégié des relations franco-allemandes. « Le gouverne-

ment Schröder manque d'obstination européenne, accuse le programme de la CDU, le moteur franco-allemand nécessaire à la construction de l'Europe a des ratés, les relations avec la France sont négligées. » Autant de déclarations qui suscitent agacement au SPD, où l'on assure n'être pas moins conscient que la CDU de l'importance de cette relation, mais où l'on souligne qu'il faut désormais un changement de perspective. « Pendant longtemps, assure l'un de ses experts, les relations franco-allemandes ont été fondées sur la rhétorique de la réconciliation. Il faut maintenant prendre en compte les intérêts légitimes des deux partenaires, qui est la seule façon de refonder une relation franco-allemande nécessaire et forte. » Petit coup de patte polémique en direction de l'adversaire : « Dans cette nouvelle période, un Stoiber qui a tout à apprendre sera plus faible face à la France qu'un Schröder. »

Georges Marion

## Majorité et opposition d'accord pour mieux défendre les intérêts économiques du pays

Inquiétude sur l'aggravation du déficit budgétaire

### FRANCFORT

de notre correspondant

Quel que soit le résultat des élections, un nouveau bras de fer est-il d'ores et déjà programmé entre les autorités européennes et le gouvernement de Berlin ? Les deux parties ont en effet toutes les chances de s'opposer au sujet du Pacte de stabilité et de croissance. Car la situation budgétaire semble empirer au fil des mois dans la première puissance économique de la zone euro.

Les chiffres publiés lundi 2 septembre – un déficit équivalent à 3,5 % du produit intérieur brut au premier trimestre 2002 – sont venus alimenter les spéculations, puisqu'ils se situent au-delà du seuil des 3 % fixé par le pacte. Si le dérapage se confirme, l'Allemagne risquerait, en principe, de recevoir l'avertissement qu'elle a évité de justesse début 2002.

Naturellement, l'actuel ministre des finances, le social-démocrate Hans Eichel, n'a pas tardé à réagir pour repousser cette hypothèse. « Les dernières estimations ne sont pas disponibles », ont fait savoir ses services lundi 2 septembre. L'Alle-

## Conjoncture morose, rentrées fiscales modestes, chômage à la hausse, l'Allemagne aura bien du mal à tenir la promesse faite en février

Allemagne devait avoir envoyé un rapport d'étape avant le 1<sup>er</sup> septembre, mais elle s'accorde un délai supplémentaire, pour évaluer l'impact des récentes inondations sur ses comptes. La Commission a elle aussi calmé le jeu : « jusqu'à présent nous n'avons pas de raison de modifier nos prévisions », a assuré le porte-parole de Pedro Solbes, le commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires. Bruxelles maintient son pronostic initial, soit 2,8 % de déficit cette année pour l'Allemagne, mais pourrait modifier son jugement dans le courant du mois de novembre lors des prévisions d'automne.

Néanmoins, le spectre d'une mise en garde plane sur la campagne. Edmund Stoiber, le candidat conservateur, président du Parti chrétien-social (CSU) de Bavière, dénonce « l'état calamiteux des comptes publics », qui confirme selon lui que l'Allemagne est bien la lanterne rouge de l'Europe. Hans Eichel au contraire affirme être en mesure de respecter ses engagements. Pour lui, c'est le financement des promesses de l'opposition qui pousserait, en cas de changement de majorité, le déficit à « dépasser massivement » la limite des 3 %.

Conjoncture morose, rentrées fiscales modestes, chômage à la haus-

se, l'Allemagne aura bien du mal à tenir la promesse faite en février, c'est-à-dire atteindre un niveau proche de l'équilibre en 2004. L'opposition juge d'ailleurs que l'objectif est « irréaliste ». M. Stoiber suggère de repousser l'échéance à 2006.

Sur le fond, le chef de file du camp conservateur ne peut mettre en cause l'héritage de l'ancien chancelier Helmut Kohl et du ministre des finances de l'époque, Theo Waigel, son prédécesseur à la tête de la CSU, qui avaient imposé le Pacte afin de discipliner les pays méditerranéens soupçonnés de laxisme budgétaire. Devenu modeste du fait des récentes évolutions, le candidat Stoiber affirme accepter les contraintes européennes. Mais dans la forme, il plaide pour un assouplissement, sinon des objectifs, du moins du calendrier, tandis que l'actuel gouvernement se veut plus orthodoxe en la matière. La polémique est révélatrice des différences d'approche entre le chancelier sortant et son rival sur les dossiers de la construction économique européenne.

Autre terrain de divergence : la réforme de la politique agricole commune. M. Schröder et ses partenaires écologistes applaudissent les propositions formulées par la Commission de Bruxelles. Ils plaident pour une réforme d'envergure avant l'élargissement de l'Union, quitte à froisser le président Chirac. A l'inverse, M. Stoiber, qui semble rempli de bonnes intentions à l'égard de Paris, préférerait temporiser. Pour l'instant, il ne veut pas entendre parler d'une réforme avant 2006. Pourtant sensible à cette perspective, le candidat de la CDU/CSU n'a par ailleurs pas fait de la diminution de la contribution allemande au financement des politiques communes un de ses sujets majeurs de campagne, contrairement à M. Schröder au début de son mandat.

Bien que partisan d'un tournant libéral en Allemagne – moins de bureaucratie, davantage de flexibilité sur le marché du travail – le candidat conservateur rejoint en revanche M. Schröder pour défendre les intérêts allemands en matière de politique industrielle. « Dans ce domaine, tous les deux peuvent plaider pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'industrie allemande », estime Peter Zervakis, du Centre de recherche sur l'intégration européenne à Bonn : « La tendance générale en Allemagne va dans le sens d'une renationalisation des compétences, et d'une meilleure prise en compte des intérêts allemands, au détriment d'une conception fédérale. »

En prélude à la joute électorale, le chancelier avait multiplié les critiques à l'égard de la Commission. Il a depuis adouci son discours. Néanmoins, le recentrage national de la politique européenne constitue, selon les experts, une évolution de fond. Quelle que soit la couleur du prochain gouvernement berlinois.

Philippe Ricard

## L'incertitude du scrutin relance les spéculations sur la prochaine coalition

### BERLIN

de notre correspondant

A trois semaines des élections, les cotes de popularité du Parti social-démocrate (SPD) et de son chef, Gerhard Schröder, ont amorcé un net redressement, rattrapant peu à peu leur retard sur le chef de file des conservateurs, Edmund Stoiber. Les résultats de quatre des plus importants instituts, publiés entre le 28 et le 30 août, accordent aux deux partis de la démocratie chrétienne, la CDU et la CSU bavaroise, de 39 % à 41% des suffrages ; les mêmes créditent le SPD de 37 % à 39 % des voix, les Verts de 6 % à 7 %, les libéraux du FDP de 7 % à 9 %. Quant aux néocommunistes du PDS, ils n'obtiendraient que 4 %, ce qui risque de leur interdire le retour au Bundestag.

Cette remontée du SPD est sans doute à mettre au crédit de la radicalisation du discours de M. Schröder. Engoncé dans son costume d'homme d'Etat, le candidat social-démocrate, lors du débat télévisé qui l'a opposé à Edmund Stoiber, le 25 août, avait fait pâle figure devant son concurrent qui n'avait cessé de le bombarder avec les statistiques du chômage. Depuis, il a regroupé son camp, mettant en avant deux des

valeurs vedettes de la culture de gauche et d'une bonne partie des Allemands : le pacifisme et l'écologie. Pas question de s'engager en Irak, « au moins sous [sa] direction », martèle le chancelier, repris par son ministre de la défense, qui vient de menacer de rappeler les unités spécialisées allemandes déployées dans le Golfe.

### EFFET DÉSASTREUX

M. Stoiber, qui jusqu'ici critiquait son adversaire pour s'être dissocié de la pression américaine exercée sur Saddam Hussein, a dû redresser la barre et se déclarer, lui aussi, opposé à une intervention unilatérale de Washington. Ce changement de pied a eu un effet désastreux, donnant l'image d'un homme versatile. L'insuffisance de son discours sur l'écologie est venue renforcer cette impression. Alors que M. Schröder se coulait dans les habits d'un général en chef engagé sur le front des crues, son adversaire en était réduit à lutter contre l'augmentation de l'écotaxe, revendication quasi unique du projet écologique de la droite. M. Schröder a continué à labourer ce sillon, lundi, au Sommet de la Terre de Johannesburg. Le chef du gouvernement de Bavière a contre-attaqué en présentant un cata-

logue de mesures qu'il mettrait en œuvre dans les premiers six mois de son mandat. Les propositions s'organisent autour de la lutte contre le chômage grâce à des mesures incitatives à l'investissement, notamment dans l'ancienne Allemagne de l'Est.

L'accent est également mis sur la formation et la recherche, ainsi que sur une politique de sécurité où voisinent, sous certaines conditions, la mobilisation de l'armée aux côtés de la police, le contrôle des « extrémistes étrangers » par la conservation informatisée de leurs caractéristiques biométriques, les analyses ADN obligatoires pour les délinquants sexuels, la détention des mineurs, la lutte contre les vidéos violentes. Cela suffira-t-il à maintenir l'avance, même réduite, que lui attribuent les sondages ? Il y a encore peu, l'hypothèse d'une majorité réunissant chrétiens-démocrates et libéraux semblait, aux yeux de la droite, la formule de demain. Depuis quelques jours, témoignage de la remontée de la gauche, la possibilité d'une grande coalition SPD-CDU est envisagée dans l'entourage du candidat conservateur.

G. M.

## Des tarifs bas, même pour les affaires !

- Tarifs très compétitifs en aller retour journée Comparez ! Vous verrez...
- Toute réservation est modifiable Et ce jusqu'à une heure avant le vol pour 16 € par vol plus la différence en prix
- Des vols tôt le matin et tard le soir... Vous avez plus de temps sur place !

Au départ de Paris : Nice, Genève, Londres et Liverpool • Au départ de Nice : Paris, Genève, Londres, Liverpool et Amsterdam



easyJet.com

La **RÉDUCTION** du nombre des fonctionnaires est au cœur de l'élaboration du projet de loi de finances 2003, qui sera présenté par Jean-Pierre Raffarin le 25 septembre en conseil des ministres. Le premier

ministre, soutenu par les élus de droite, souhaite faire de la **RÉFORME DE L'ÉTAT** un des chantiers prioritaires. Si la défense, la sécurité et la justice doivent voir leurs effectifs augmenter, il n'en va pas de même

pour l'éducation, l'équipement et les finances, où des diminutions sont à prévoir, en raison notamment du **NON-REMPLACEMENT** des départs à la retraite. Les syndicats dénoncent « une politique qui sacrifie le

service public ». Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, menace : « Nous ne cherchons pas a priori des motifs de conflit avec le gouvernement, mais, s'il s'obstine, il va au-devant de difficultés. »

## Fonctionnaires : les ministères que cible le gouvernement

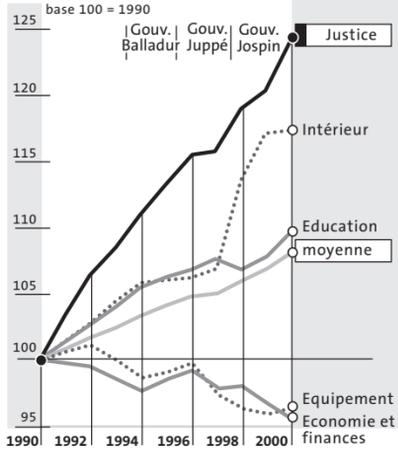
Les effectifs des ministères de l'éducation nationale, de l'équipement et des finances devraient être revus à la baisse, en raison du non-remplacement des départs en retraite. Les syndicats s'alarment de cette perspective et prévoient des « difficultés » pour le premier ministre

DEPUIS que Jean-Pierre Raffarin a évoqué le non-remplacement systématique des départs de fonctionnaires à la retraite et qu'Alain Lambert a parlé de baisse nette du nombre des fonctionnaires, « dès 2003 », les spéculations sur les effectifs vont bon train dans l'administration. Alors que le projet de loi de finances initiale pour 2003 s'avère difficile à boucler compte tenu du ralentissement économique et des engagements pris par le gouvernement, la tentation est grande, dans un tel contexte, de chercher à faire des économies en taillant dans les dépenses en personnel des plus gros ministères : éducation nationale, équipement, finances. Le gouvernement y est d'autant plus enclin que sa majorité attend un signal politique fort sur la réforme de l'Etat. En l'absence, toutefois, de précisions sur les grandes lignes de cette réforme, le débat sur la modernisation de l'Etat, donc sur les missions assignées aux fonctionnaires, est inexistant ou limité à la seule question des effectifs.

Pourtant, deux à trois mille emplois de moins dans l'éducation nationale peuvent entraîner la suppression de quelque 5 000 postes de surveillants dans les établissements scolaires, où de nouvelles formes de violence sont apparues. Quelques centaines d'agents de l'équipement en moins, cela peut se traduire par un réseau routier plus mal entretenu... « Il n'y a aucun progrès social à attendre d'une politique qui sacrifie le service public et préfère le marché à la solidarité nationale », analyse Bernard Lhubert, secré-

### PRÈS D'UN MILLION DE FONCTIONNAIRES PARTIRAIENT À LA RETRAITE D'ICI À 2016

Effectifs réels des principaux ministères civils



Source : Insee et direction générale de l'administration de la fonction publique

Les sorties de fonctionnaires entre 2001 et 2016

Ministères	2001-02	2003-04	2005-06	2007-08	2009-10	2011-12	2013-14	2015-16	2001-16
Education nationale	66 400	72 100	74 900	75 100	68 800	61 800	56 500	52 700	528 300
Economie et finances	8 800	10 500	12 900	14 800	14 800	14 700	14 300	13 800	104 600
Intérieur	11 600	12 000	11 800	11 600	11 100	10 400	10 000	9 700	88 200
Universités	6 800	7 500	8 200	8 900	8 400	7 900	7 200	6 500	61 400
Equipement et transport	5 300	6 200	7 200	8 000	8 300	8 200	7 900	7 300	58 400
Justice	2 200	2 600	3 100	3 700	4 000	4 300	4 400	4 400	28 700
Autres ministères civils	4 300	4 900	5 500	6 500	6 700	6 900	7 000	6 900	48 700
Ensemble	105 400	115 800	123 600	128 600	122 100	114 200	107 300	101 300	918 300

taire général de l'Union des fédérations CGT de fonctionnaires. « En l'absence d'engagements concrets du gouvernement sur une réforme de l'Etat que les fonctionnaires souhaitent aussi, le risque est grand de voir Bercy arbitrer », pointe Marie-Claude Kervella, de la CFDT. La remarque ne manque pas de pertinence, à en juger par les projets ou les rumeurs de diminution nette des effectifs qui circulent dans les ministères non prioritaires. En l'occurrence, tous les ministères, sauf la défense, la justice et la sécurité... Dans les grands ministères, plusieurs milliers de postes seraient supprimés. Dans les plus petits

(affaires sociales, culture, etc.), les réductions d'emplois se chiffrent par centaines.

► **Education nationale.** Premier ministre, et de très loin, par le nombre de ses agents (1 052 124), l'éducation nationale a longtemps été jugée prioritaire. Ce n'est, semble-t-il, plus le cas. Son ministre, Luc Ferry, a estimé, lundi 2 septembre, qu'elle était « en panne » et avancé un certain nombre d'arguments sur l'évolution de la démographie, comme la diminution du nombre d'élèves dans le second degré, pour justifier les 2 000 à 3 000 suppressions de postes annoncées par son ministre délégué Xavier Darcos.

Concrètement, le plan Jospin-Lang, qui avait prévu de programmer sur plusieurs années les recrutements, et le protocole Sapin sur la résorption de la précarité dans la fonction publique (un tiers des agents de l'Etat ne sont pas fonctionnaires) sont remis en cause. Les coupes claires dans les effectifs concernent les non-enseignants : les 1 500 embauches prévues cette année n'auront pas lieu. Et, selon les organisations syndicales (FSU, SGEN, etc.), quelque 5 000 emplois de surveillants sont sur la sellette.

► **Equipement.** Avec plus de 117 000 agents, c'est le troisième ministère civil derrière celui de

l'éducation et Bercy. En deux décennies, il a perdu quelque 18 000 postes et payé, selon la fédération CGT, un « lourd tribut » à la modernisation. Les années 2000 et 2001 avaient été marquées par de sensibles inflexions sur le terrain de l'emploi : 500 suppressions nettes d'emplois seulement en 2000 au lieu du millier « habituel », une quarantaine de créations de postes en 2001 et un peu plus de 250 en 2002 avec la mise en œuvre des 35 heures. Pour 2003, les syndicats s'attendent à une ponction particulièrement forte, avec des suppressions d'emplois qui pourraient dépasser le millier.

► **Finances.** Francis Mer, le ministre de l'économie, et Alain Lambert, le ministre délégué au budget, rencontreront les syndicats à l'occasion d'un comité technique paritaire mixte, dans la première quinzaine d'octobre, pour leur présenter les nouvelles pistes de réforme du ministère. En attendant, l'heure est au silence. Philippe Parini, le secrétaire général du ministère, qui devait rencontrer, mardi 3 septembre, les représentants du SNUI, majoritaire à la direction générale des impôts (DGI), a même dû annuler son rendez-vous mardi. « M. Parini nous a dit que Mer ne voulait pas de bruit. Surtout après les déclarations de FO il y a dix jours », développe Christian Boulais, du SNUI.

Jacky Lesueur, de FO-Finances, majoritaire à la direction de la comptabilité publique (DGCP) avait en effet déclaré, en sortant d'un rendez-vous avec M. Parini, le 21 août, que celui-ci leur avait annoncé qu'il « fallait s'attendre à des suppressions significatives d'emplois dès 2003 au ministère », puis que l'année prochaine 4 900 agents des finances partiraient à la retraite. Entre 2003 et 2012, ils seront près de 65 000 à partir à la retraite, sur un total aujourd'hui de plus de 180 000. Symbole de l'incapacité des gouvernements successifs à réformer l'Etat, Bercy est une fois de plus sur la sellette. Tous les ministres qui ont essayé de le réformer ont dû abandonner.

Claire Guélaud  
et Virginie Malingre

## Les députés de la majorité réclament une réduction des effectifs, les élus locaux sont plus réservés

LA RÉDUCTION du nombre de fonctionnaires dès 2003 ne leur fait pas peur. Mieux, un certain nombre de députés et de sénateurs de l'UMP la réclament, au nom de la réforme de l'Etat. « Si on ne l'amorce pas maintenant, on ne le fera jamais. La réforme de l'Etat doit être la priorité du budget 2003. Et ceci dans tous les ministères », explique le député du Morbihan, François Goulard (UMP-DL), qui reconnaît, toutefois, que « cette politique portera ses fruits budgétaires dans plusieurs années ». « Il faut un signal dès 2003, c'est l'évidence même. Il y a des gros contingents de départs à la retraite. Il ne faut pas perdre de temps. On ne le fera pas en fin de législature », renchérit Philippe Marini (RPR), rapporteur général du budget au Sénat, qui propose de ne remplacer que trois départs sur quatre, ou quatre sur cinq, l'an prochain. « Il faut commencer à réduire le nombre de fonctionnaires dès 2003. Si les effectifs ne baissent pas à Bercy ou à l'équipement dès 2003, on aura raté le coche », estime Philippe Auberger (UMP-RPR), député de l'Yonne et membre de la commission des finances. Le député de Paris et porte-parole de DL, Claude Goasguen, ne dit pas autre chose, mais l'ancien recteur d'académie est plus nuancé en ce qui concerne les effectifs de l'éducation nationale : « Il faut poursuivre le travail d'évaluation commencé par Jack Lang [l'ancien ministre de l'éducation nationale] et ensuite mener un audit. Le rapport d'Adrien Gouteyron [sénateur du RPR, auteur d'un rapport sur le budget de l'enseignement scolaire en 2002] a montré que l'on ne connaît pas avec certitude les effectifs de l'éducation nationale », souligne M. Goasguen. « La maîtrise et la décade de la dépense publique est un engagement du président de la République et du gouvernement », déclare le vice-président du groupe UMP de l'Assemblée, Bernard Accoyer. La réforme, poursuit-il, sera « douloureuse pour les intéressés. Mais nier la réalité serait irresponsable. C'est comme dans les familles surendettées, si l'on ne fait rien, on court à la faillite. Toutefois,

cette baisse doit être soigneusement étudiée en fonction des besoins et des objectifs », prévient-il.

Les centristes sont plus circonspects. « Ce n'est pas en baissant le nombre de fonctionnaires dès 2003 que le gouvernement se donnera de nouvelles marges de manœuvre financières. Ceci étant dit, il faut le faire lentement et de manière différenciée. Regarder les ministères au cas par cas. Augmenter les effectifs de la justice et baisser ceux des finances », considère le député Charles de Courson (UDF, Marne). « Il faudrait déjà que le gouvernement ait la connaissance exacte du nombre de fonctionnaires en France. Il faut certes en baisser le nombre. Mais je me méfie des effets d'annonce en la matière », nuance également Jean Arthuis, président (UC) de la commission des finances.

### « RÉFLEXION D'ENSEMBLE »

Les présidents de région, eux, ne réclament pas une réduction du nombre de fonctionnaires – « un faux problème » – mais plus de pouvoirs pour redéployer les effectifs. « Commençons par évaluer les besoins, secteur par secteur, pour optimiser les moyens existants qui sont considérables. Nous devons tous, y compris les syndicats, privilégier l'intérêt général. On ne peut plus se contenter de dire que l'Etat n'a

qu'à payer », lance Adrien Zeller, président de la région Alsace. Concernant l'éducation nationale, M. Zeller préconise « un transfert de pouvoirs ». « Je ne crois pas qu'il faille revoir à la baisse le nombre d'agents de l'Etat », souligne Anne-Marie Comparini, présidente (UDF) de la région Rhône-Alpes qui applique déjà l'expérimentation en matière de partenariat entre les lycées, le rectorat et le monde économique. « Il faut une réflexion d'ensemble », insiste-t-elle : « L'Etat doit se concentrer sur ses missions régaliennes, qu'il s'agisse de la police, de la justice ou de la santé, et nous confier davantage de compétence en matière d'éducation, par exemple, tout en nous attribuant les moyens nécessaires. Il ne s'agit pas seulement de nous transférer les charges. » De même, Jean-Claude Etienne, président (RPR) de la région Champagne-Ardenne, plaide en faveur d'« un redéploiement du nombre de fonctionnaires ». Oui à une territorialisation des agents, ajoute-t-il, « à la condition que l'Etat conserve un droit de veiller pour garantir l'équité entre les régions ».

Que fera le gouvernement ? Le sujet est politiquement dangereux et le souvenir des grèves de 1995 hante la mémoire de Jacques Chirac. Jusqu'à présent, seul Alain Lambert, le ministre délégué au budget, a répondu clairement, en annonçant, le 9 juillet, « une baisse nette du nombre de fonctionnaires dès 2003 ». Mais, quelques jours plus tard, Jean-Paul Delevoye, le ministre de la fonction publique, prenait de la distance en affirmant que « la question des effectifs n'est pas un préalable à la réforme de l'Etat » et que cette réforme ne se ferait pas « contre les agents mais avec eux ». Jean-Pierre Raffarin, lui, dans son discours de politique générale, le 3 juillet, avait évoqué le « non remplacement systématique » des départs à la retraite des agents de l'Etat. Quant à M. Chirac, il ne s'est pas prononcé davantage sur le sujet depuis qu'il a été réélu.

Elie Barth, Clarisse Fabre et Virginie Malingre

## Luc Ferry n'a pas réussi à apaiser les enseignants

LE DISCOURS d'apaisement de Luc Ferry sur les perspectives du budget 2003 (*Le Monde* du 3 septembre) n'a pas convaincu les syndicats d'enseignants. Lundi 2 septembre, le ministre de l'éducation nationale a assuré qu'il n'y aurait pas de « suppressions d'emplois d'enseignants » l'année prochaine. Mais il a confirmé qu'il n'y aurait « pas de créations de postes de professeurs dans le second degré », où les effectifs sont en baisse.

Le SNES-FSU, majoritaire dans le secondaire, demande que ces « orientations catastrophiques », en rupture avec le plan de programmation pluriannuel lancé en 2001, soient « revues avant les décisions définitives du 25 septembre ». Le syndicat « n'exclut pas d'appeler rapidement à la grève ». « Claude Allègre rêvait de dégraisser le mammoth, la droite le fait. On sait ce qu'il est advenu de Claude Allègre », a ironisé

l'un des secrétaires généraux, dans un entretien à *Aujourd'hui en France*, lundi. Le SNES arrêtera sa position à l'issue de son conseil national, les 10 et 11 septembre. Le SGEN-CFDT évoque le « chant des violons ou la politique des vaches maigres », tandis que le SE-UNSA condamne « une stratégie dérisoire du secret et de l'esquive : il faut arrêter de prôner le dialogue social et d'en exclure les choix budgétaires ». Sur le fond, le SE-UNSA estime, faisant allusion à la non-reconduction annoncée de 5 000 postes de surveillants, qu'« on ne peut s'attaquer à la violence, tout en réduisant le nombre d'adultes qui encadrent les jeunes ». Seul, le Snaic-CSEN s'est félicité d'un « changement positif » qui marque un coup d'arrêt à la « logique du toujours plus ».

Marie-Laure Phélippeau

### Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU

## « Il est possible qu'il y ait conflit »

Cet entretien a été relu et amendé par Gérard Aschiéri.

Que vous inspire l'annonce, dans la presse, de 2 000 à 3 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale ?

Le gouvernement est en train de se prendre les pieds dans le tapis. A la mi-juillet, au dernier Conseil supérieur de la fonction publique, Jean-Paul Delevoye [ministre de la fonction publique] avait clairement indiqué que le nombre des fonctionnaires n'était pas un préalable à la réforme de l'Etat et qu'il fallait, d'abord, discuter des besoins. Nous avions jugé positivement ces orientations. Depuis, plus rien ! Au contraire, l'offensive médiatique a repris, pendant l'été, sur le périmètre de l'emploi public. Le gouvernement a pris le problème à l'envers sous la pression de Bercy. Il a écarté les partenaires sociaux et cultivé le secret. C'est une mauvaise méthode, qui ne peut qu'aboutir à des couacs.

Apparemment, pour des raisons budgétaires et politiques, M. Delevoye ne pouvait qu'annoncer le maintien ou la réduction des effectifs. Cette contrainte l'a poussé à revenir sur la programmation pluriannuelle des emplois, mise en place par Lionel Jospin et Jack Lang, et sur le protocole Sapin de résorption de la précarité. Ce non-respect de la parole de l'Etat constitue une très fâcheuse première.

Quels emplois vous semblent les plus menacés ?

Le plan Jospin-Lang avait prévu, cette année, 7 300 créations nettes d'emplois dans les enseignements scolaires : 4 000 au titre de transformations de crédits en postes offerts aux non-titulaires, 800 créations de postes dans le premier degré, 1 000 dans le second degré et 1 500 chez les non-enseignants. Le ministre de l'éducation nationale ayant précisé, dimanche 1<sup>er</sup> septem-



« Ce non-respect de la parole de l'Etat constitue une très fâcheuse première »

GÉRARD ASCHIÉRI

bre, qu'il n'y aurait rien pour le second degré et que 1 000 postes seraient créés dans le premier degré, c'est effectivement du côté des non-enseignants qu'il lui faut tailler pour pouvoir afficher une réduction des effectifs. 5 000 emplois de surveillants sont sur la sellette. Et quant aux 65 000 aides-éducateurs (les emplois-jeunes), leur avenir n'est pas assuré. Plusieurs milliers d'entre eux arrivent en fin de contrat en juin 2003 et ne seront pas prorogés. Supprimer des postes de surveillants irait à l'encontre de la nécessité de pourvoir les établisse-

ments réputés difficiles de véritables équipes pluriprofessionnelles.

On prête à Luc Ferry l'intention de transférer aux collectivités territoriales la gestion des personnels non administratifs. Qu'en pensez-vous ?

Nous sommes contre s'il s'agit de faire supporter à d'autres des dépenses que l'Etat ne veut plus assurer. Il n'est pas évident que la réduction de la fracture scolaire passe par de nouveaux transferts aux collectivités territoriales. Et nous demandons un premier bilan de la décentralisation avant d'engager une autre étape.

Envisagez-vous une riposte ?

Nous avons demandé audience à Jean-Pierre Raffarin. Nous ne cherchons pas a priori des motifs de conflit avec le gouvernement, mais, s'il s'obstine, il va au-devant de difficultés. Avec ses choix, le ministère ne se donne aucune marge pour améliorer l'enseignement. Les quelques créations prévues sont en deçà des besoins. Le premier ministre doit donc respecter ses engagements sur le dialogue social et revenir sur un certain nombre d'arbitrages. Nous sommes prêts à discuter avec lui à tout moment. Mais s'il devait s'en tenir aux positions actuelles, il est possible qu'il y ait conflit.

Propos recueillis par C. Gu.

## Jean-Pierre Raffarin décide d'assouplir les 35 heures en augmentant le quota d'heures supplémentaires

Au sortir d'un entretien avec François Fillon, ministre des affaires sociales, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a jugé, lundi, la politique du gouvernement « très préoccupante »

LE PREMIER MINISTRE a tranché. Le président du Medef a tonné. En décidant, lundi soir 2 septembre, que l'assouplissement des 35 heures passerait par un décret provisoire augmentant le contingent annuel d'heures supplémentaires, actuellement fixé à 130 heures, Jean-Pierre Raffarin n'a pas donné satisfaction aux chefs d'entreprise, qui attendaient une mesure définitive. « Dès la parution de ce décret, qui réglera la question pour une durée de douze à dix-huit mois, a précisé le ministre des affaires sociales, François Fillon, mardi, dans *Le Parisien*. Il appartiendra aux partenaires sociaux d'ouvrir des négociations de branche pour ajuster le dispositif, notamment en ce qui concerne le contingent. »

Le ministre justifie le décret par la situation actuelle. « L'économie française a besoin de décisions rapides », et ce texte permettra, selon lui, de donner « une souplesse immédiate » aux entreprises, qui pourront faire travailler leurs salariés 180 heures ou 200 heures de plus. Mais en laissant la porte ouverte à de futures négociations sur les « heures sup », principal moyen de contourner les « lois Aubry » sur la réduction du temps de travail, M. Fillon se conforme aux promesses électorales de Jacques Chirac. « Les partenaires sociaux seront invités à négocier avant toute intervention éventuelle de la loi », avait déclaré le chef de l'Etat au cours de la campagne présidentielle, jugeant que l'assouplissement des 35 heures devait « s'adapter à la diversité des aspirations des salariés et aux réalités des entreprises ».

Président du Medef, Ernest-Antoine Seillière a porté, dès lundi soir, de nouvelles critiques sur ce sujet contre le gouvernement de M. Raffarin, qu'il juge depuis plusieurs semaines trop « précautionneux ». « Il y a tout de même eu une alternance politique ! », lance-t-il volontiers. Deux jours après la fin de l'université d'été du mouvement patronal, il est passé des mises en garde à une attaque frontale contre la politique sociale du gouvernement. « La situation est très préoccupante », a-t-il déclaré d'un ton grave, à l'issue d'un entretien d'une heure et demie avec M. Fillon, qui concluait ainsi une série de consultations des partenaires sociaux.

Ni l'assouplissement des 35 heures, ni le mécanisme de retour à un smic unique au 1<sup>er</sup> juillet 2005, ni le nouveau dispositif d'allègement des charges patronales (dégressif jusqu'à 1,7 fois le smic) « ne correspondent aux attentes des entreprises », a dénoncé le patron des patrons. Ils ne servent pas la croissance et l'emploi ». La décision de ne prendre qu'un décret temporaire sur les heures supplémentaires, ainsi que le projet de loi sur le smic et la baisse des charges, qui a été transmis



Ernest-Antoine Seillière lors de sa rencontre avec François Fillon, le ministre des affaires sociales, lundi 2 septembre. Le président du Medef estime que les dispositions du gouvernement « ne correspondent pas aux attentes des entreprises et ne servent pas la croissance et l'emploi ».

pour avis aux caisses de Sécurité sociale, ont été de véritables détonateurs.

Le deuxième dossier qui oppose le patronat au gouvernement porte sur l'harmonisation du smic. En prévoyant un retour à un salaire minimum unique (contre six actuellement avec une différence pouvant atteindre 55 euros), MM. Raffarin et Fillon vont lui donner un sérieux coup de pouce. Deux smicards sur trois « verront leur salaire augmenter de manière importante avec, en trois ans, une hausse de 11,4 % pour les 40 % de salariés aujourd'hui au smic horaire », annonce le ministre des affaires sociales dans *Le Parisien*.

### HAUSSE « ILLUSOIRE »

C'est précisément cette harmonisation par le haut qui a provoqué la colère de M. Seillière. « Le projet d'augmentation du smic de 5 % par an dans les trois prochaines années (...) détruirait de nombreux emplois peu qualifiés, menacerait la hiérarchie des salaires et provoquerait l'inflation en France », a-t-il lancé, lundi, sur le perron de la Rue de Grenelle. Et la baisse des charges censée compenser cette hausse est, selon lui, « illusoire », le gouvernement admettant lui-même que la revalorisation du smic alourdira le coût du travail dans certaines entreprises.

Le projet de loi « relatif aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi », qui sera présenté au conseil des ministres du 18 septembre, prévoit tout de même une simplification des différents allègements (ristourne Juppé, aides pour les 35 heures). Ces baisses de charges, maximales au niveau du smic, seront désormais dégressives jusqu'à 1,7 smic. Et d'ici à 2006, le budget qui leur est consacré (15 milliards d'euros) bénéficiera, selon M. Fillon, de « 4 à 6 milliards supplémentaires ».

Le ministre présentera son projet, vendredi, aux partenaires sociaux réunis au sein de la commis-

sion nationale de la négociation collective. D'ici là, le Medef « en appelle au gouvernement pour qu'il réexamine » ce texte. Il lui demande, en outre, de prendre des engagements fermes sur l'abrogation de la loi de modernisation sociale, qui durcit les conditions de licenciement. En octobre 1997, Jean Gandois, alors

président du CNPF, s'était senti « berné » par Lionel Jospin sur les 35 heures. Cinq ans plus tard, son successeur se sentirait plutôt trompé par une droite dont les promesses électorales tardent, selon lui, à entrer dans les faits.

Jean-Michel Bezat

## L'harmonisation du smic devrait entraîner une hausse de plus de 11 % en trois ans

Il n'y aura plus qu'un salaire minimum en 2005

FRANÇOIS FILLON présentera, vendredi 6 septembre, à la commission nationale de la négociation collective, le projet de loi « relatif aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi ». Il prévoit le retour à un smic unique au 1<sup>er</sup> juillet 2005 et un nouveau dispositif de baisse des charges sociales jusqu'à 1,7 smic, qui ne sera plus lié à la durée du travail.

► **Smic.** Le retour à un smic unique se fera progressivement d'ici à 2005. Aujourd'hui, il en existe six, et leur montant diffère suivant que les salariés sont passés aux 35 heures ou restés à 39 heures. Pour se rapprocher du smic normal, le gouvernement Jospin avait instauré une garantie de rémunération mensuelle (GRM) afin que les salariés bénéficiant de la réduction du temps de travail ne perdent pas 11,4 % de leur rémunération (la différence entre 35 et 39 heures). Mais ces « garanties » étaient différentes selon la date d'application de la « loi Aubry » par les entreprises.

Il n'y a plus de nouvelles « garanties » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Chaque année, elles seront indexées sur la seule inflation. Le

smic horaire (6,83 euros), sera, lui aussi, revalorisé sur la seule hausse des prix. Le texte n'exclut pas des « coups de pouce » afin que le salaire minimum calculé sur 39 heures soit le même que celui qui est calculé sur 35 heures.

► **Cotisations patronales.** A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le taux d'exonération maximal sera de 26 % du smic brut pour toutes les entreprises. Il sera ensuite dégressif pour s'annuler quand le salarié gagne 1,7 smic. Le gouvernement a prévu une période transitoire du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 1<sup>er</sup> juillet 2005, date à laquelle les smic seront harmonisés. Au 1<sup>er</sup> juillet 2003, le niveau maximal d'exonération sera de 20,8 % pour les salariés au smic, puis de 23,4 % un an plus tard. Aux mêmes dates, les limites de salaires ouvrant droit à ces exonérations seront de 1,5 smic (en 2003) et 1,6 smic (en 2004).

Par ailleurs, le gouvernement prendra un décret pour augmenter le quota d'heures supplémentaires. François Hollande, premier secrétaire du PS, estime que le gouvernement veut ainsi « passer en force » pour « remettre en cause les 35 heures ».



CRIEUR PUBLIC, LONDRES

## JUSQU'À 50% SUR LES TRAVERSÉES CALAIS-DOUVRES EN FERRY

(ON A TELLEMENT ENVIE DE VOUS VOIR QU'ON  
VOUS OFFRE JUSQU'À LA MOITIÉ DU BILLET)

Cette offre fantastique et bien d'autres encore sont  
valables uniquement sur [www.grandebretagne2002.com](http://www.grandebretagne2002.com) ou en appelant  
votre agence de voyages. Ne vous en privez pas!



UNIQUEMENT EN GRANDE-BRETAGNE. UNIQUEMENT EN 2002.

[www.grandebretagne2002.com](http://www.grandebretagne2002.com)

Valable uniquement sur la ligne de Calais vers Douvres. Tarifs Privilegiés à partir de 111€ (aller-retour 5 jours, voiture + 2 passagers), 123€ (aller-retour 5 jours, voiture + 9 passagers), 211€ (aller-retour + 5 jours, voiture + 2 passagers), 219€ (aller-retour + 5 jours, voiture + 9 passagers). Les Tarifs Privilegiés sont accessibles, dès que vous vous êtes inscrit, dans la rubrique « Mon Compte » sur le site [www.poi.com](http://www.poi.com) ou par téléphone en mentionnant le code promotionnel, qui se trouve sur le site [www.grandebretagne2002.com](http://www.grandebretagne2002.com). Offres valables uniquement pour des traversées au départ du Continent. Les réservations doivent être faites au plus tard le 31 octobre 2002. Le paiement doit être effectué au moment de la réservation. Le départ doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2002 et le retour au plus tard le 14 janvier 2003. Offres valables selon disponibilités et horaires. Transporteur : P&O Stena Line Ltd. Les conditions de vente de P&O Stena Line s'appliquent et sont accessibles sur [www.poi.com](http://www.poi.com). Tarifs valables pour toute nouvelle réservation à partir du 17 Avril. Cette offre n'est pas faite par ou en association avec le British Tourist Authority et ce dernier ne pourra pas être responsable de l'acceptation des conditions de cette offre. Cette offre est indépendante et ne fait partie d'aucun ensemble d'offres.

### « Ces projets ne servent pas l'emploi »

VOICI la déclaration d'Ernest-Antoine Seillière à l'issue de son entretien, lundi 2 septembre, avec François Fillon :

« Le Medef considère que la situation est très préoccupante. Des lois et des règlements ont été pris toutes ces dernières années, qui portent tort aux entreprises. Nous n'avons pas cessé de demander (...) qu'on les réforme pour être en mesure de reprendre la voie de la croissance et de l'emploi et (...) de développer le dialogue social (...). Nous venons d'être consultés par le ministre des affaires sociales sur un ensemble de dispositions qui ne correspondent pas aux attentes des entreprises (...). Le projet d'augmentation du smic de plus de 5 % par an dans les trois prochaines années, c'est-à-dire de plus de 15 %, environ 16 % programmés sur trois ans, détruirait de nombreux emplois peu qualifiés, menacerait la hiérarchie des salaires et provoquerait l'inflation (...). Une telle hausse des salaires nuirait gravement à la compétitivité de notre pays (...). La programmation de ces hausses de salaires dans un monde incertain est une erreur. Le ministre (...) hésite

te à rendre par décret (...) la capacité aux entreprises de faire plus d'heures supplémentaires. Les entreprises, cela, elles ne le comprennent pas. Le gouvernement ne semble pas non plus envisager de pérenniser les dispositions transitoires qui s'appliquent aux entreprises de moins de vingt salariés.

Quant aux allègements de charges mis en place par le précédent gouvernement, on ne voit pas comment on peut prétendre qu'ils pourraient aussi compenser la hausse du smic. La compensation de la hausse du smic par une baisse des charges dans le projet actuel est illusoire. Enfin, le ministre ne semble pas pressé d'abroger la loi dite de « modernisation sociale », qui empêche la nécessaire adaptation des entreprises et leur restructuration. Ces projets ne servent pas dans leurs orientations actuelles la croissance et l'emploi. Notre pays a besoin de réformes en profondeur (...). Il faut donc poursuivre le dialogue. J'en appelle au gouvernement pour qu'il réexamine les problèmes (...). Nous lui ferons parvenir des propositions détaillées dans les heures qui viennent sur l'ensemble de ces sujets. »

## Le parti du président, bientôt rebaptisé « L'Union », officialise la constitution de courants

Le projet de statuts présenté mardi soir 3 septembre à la commission exécutive fixe la répartition des pouvoirs autour d'Alain Juppé et organise le financement des « mouvements »

**LE PARTI** du président de la République devrait s'appeler tout simplement « L'Union ». Après consultation d'une dizaine d'agences de communication, qui travaillent encore à l'élaboration d'un visuel symbolisant la nouvelle formation, l'état-major chiraquien semble avoir retenu cette dénomination minimaliste. Dans l'attente d'une approbation des militants, lors du congrès fondateur – le 17 novembre au Bourget (Seine-Saint-Denis) –, le nom figure sur le « projet de statuts » remis il y a quelques jours aux membres de la commission exécutive de ce qui s'appelle encore, pour quelques semaines, l'UMP. Celle-ci devait se réunir, mardi soir 3 septembre, pour en préparer la version définitive, sous la présidence d'Alain Juppé et en présence de tous les chefs de la majorité présidentielle.

Rédigé par le secrétaire d'Etat au commerce et à l'artisanat, Renaud Dutreil, le texte comprend 48 articles, qui fixent l'organisation du parti et officialisent la création de courants, dénommés « mouvements » (*Le Monde* du 24 août). Dans leur version actuelle, les statuts de L'Union citent les thèmes qu'elle « entend promouvoir », dont le « dialogue social », l'« égalité des chan-

ces », la « sécurité des personnes et des biens » ou encore la « protection de la nature et de l'environnement ».

Destinés à « garantir la libre expression des sensibilités politiques » en son sein, les « mouvements » sont censés « exprimer la diversité des sensibilités politiques, historiques, philosophiques, sociales qui animent la vie politique française et composent l'Union » et « garantissent l'unité de l'Union », précisent les statuts. La reconnaissance de ces courants apparaît, de fait, comme la condition indispensable à un regroupement des partis où le poids du RPR restera nécessairement dominant, puisqu'il y apportera ses bataillons de militants. Encore l'émergence de tendances diverses au sein des anciennes troupes gaullistes est-elle susceptible de relativiser l'influence de leurs chefs.

Outre Michèle Alliot-Marie, actuelle présidente du RPR, et François Fillon, des « mouvements » devraient rassembler les partisans de Nicolas Sarkozy, avec ou sans ceux d'Edouard Balladur, ainsi que ceux de Serge Lepeltier, qui souhaite fédérer les membres de L'Union préoccupés des sujets relatifs à l'environnement. Le député de l'Essonne Nicolas Dupont-Aignan a, lui, déjà fondé un rassemblement à

dominante souverainiste, qui rapprochera des membres du RPR et d'anciens partisans de Charles Pasqua. Le projet de statuts fixe en tout cas le seuil de représentativité nécessaire pour créer un « mouvement » : il doit être « parrainé » par au moins dix parlementaires issus d'autant de départements et recueillir 10 % des voix sur une « motion » présentée au congrès. Cette clause pourrait faire l'objet de discussions supplémentaires.

### SAVANIS DOSSAGE

Pour assurer leur « fonctionnement », les courants se partageront 30 % de quelque 30 millions d'euros d'aide publique annuelle versée par l'Etat au parti, en proportion du nombre d'adhérents de chacun et des suffrages recueillis au congrès. « L'usage de ces dotations est libre », est-il indiqué, mais « leur gestion est assurée par le trésorier de l'Union », ce dernier étant élu par le bureau politique « sur proposition du président ».

D'ores et déjà placé sous la tutelle d'Alain Juppé, « président provisoire » de l'UMP, le nouveau parti sera dirigé par un président, assisté d'un ou deux « présidents délégués », élus ensemble sur un même ticket. Aux côtés de M. Juppé, ces postes

devraient être dévolus à Jean-Claude Gaudin et à Philippe Douste-Blazy – ce dernier pouvant toutefois être nommé « secrétaire général » de L'Union. La répartition des pouvoirs au sein de l'appareil, surveillée par les barons chiraquiens, devrait résulter d'un savant dosage, qui ménage aussi les nouveaux paritaires des gaullistes, issus de l'UDF, de DL et des autres partis et associations qui ont rallié l'UMP.

Ainsi, le « bureau politique » comprendra notamment des membres élus, des délégués des « mouvements », les chefs des groupes parlementaires et présidents des Assemblées, ainsi que les dirigeants des partis qui fusionnent dans L'Union. En l'état, l'appartenance au gouvernement ne donnerait pas le droit d'y siéger, mais simplement d'y « assister », sans droit de vote. Dans les instances dirigeantes des départements, l'influence des élus, membres de droit, est compensée par celle des représentants désignés par la base, qui seront deux fois plus nombreux – ce qui favorise nettement le RPR. Pour l'attribution des investitures aux élections, en revanche, les statuts prévoient que les adhérents seront simplement « consultés ».

Hervé Gattegno

Pierre Mauroy, sénateur (PS) du Nord

## « Lionel Jospin est en réserve de la pensée socialiste »

Cet entretien a été relu et amendé par Pierre Mauroy.

**A La Rochelle, des militants ont accusé les « éléphants » du PS de confisquer la parole de la « base ». Vous sentez-vous visé ?**

Après une telle défaite, il est normal que les militants réagissent ainsi. Je ne me sens pas visé car je n'ai pas de responsabilité directe. Mais, compte tenu de ma place, je prends toute ma part dans la responsabilité collective. On est au fond de la piscine mais, à La Rochelle, on a fait un premier mouvement pour remonter. L'important, c'est que la direction du parti soit plus représentative de notre électorat. J'ai été très content de voir que le premier secrétaire a pris en compte cette nécessité sans oublier les milieux modestes et populaires.

**Vous étiez premier secrétaire du PS lors du congrès de Rennes, craignez-vous une nouvelle guerre des chefs et des courants ?**

On a tellement payé par le passé que je ne souhaite pas une bataille des courants. La logique des courants est acceptable si elle permet d'organiser le débat et d'avoir une expression démocratique. Il ne faut pas qu'ils deviennent des partis dans le parti. Le PS est à gauche et ce n'est pas le moment de faire de la surenchère à droite ou à gauche. N'allons pas jusqu'à constituer des petits corps d'armée qui finiraient par placer les courants au-dessus du parti. Mais on est très loin de Rennes !

**Les courants ont-ils encore une raison d'être ?**

Ils ont leur place. Il ne peut en être autrement dans un parti de débats. La confrontation démocratique est nécessaire mais elle doit être pondérée par la volonté du premier secrétaire de se placer au-des-



GOLDSTEIN / LE PARISIEN

sus des courants pour mieux préparer le plus large rassemblement.

**Le clivage « sociaux-libéraux »/gauche est-il pertinent ?**

Il y a plus que des nuances ou des oppositions passagères entre Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn, Henri Emmanuelli et les autres. En aucun cas, je ne pourrais m'associer à un texte dont la philosophie serait sociale-libérale mais je ne fais pas ce procès à ceux à qui on accole cette étiquette. Nous sommes tous libéraux sur le plan politique, sociétal et culturel, mais personne ne peut nous reprocher d'accepter le marché avec toutes ses outrances ! On peut assister à une bousculade générale vers une orientation plus à gauche. Je souhaite que le congrès dégage une belle majorité orientée à gauche.

**Comment jugez-vous le rôle de François Hollande ?**

J'ai apprécié son discours. On est dans une situation particulière où l'opinion distingue plusieurs dirigeants. Pour ceux qui aspirent à être candidats à l'élection présidentielle de 2007, il y a une case où ils ne doivent pas aller, c'est celle de premier secrétaire. François Hollande a la mission de réussir le congrès, de guider la réflexion du parti. A La Rochelle, il a affirmé son autorité. Je souhaite que, au-delà de sa légitimité, il ait de plus en plus d'autorité.

**Le PS aura-t-il un leader jusqu'à la présidentielle ?**

Laurent Fabius existe. Il en est de même pour Strauss-Kahn, Emmanuelli et d'autres comme Martine Aubry. Elle concentre ses efforts sur le plan local car elle a rencontré des difficultés. Mais elle a une belle popularité et jouera un rôle dans le débat. Je pense qu'elle ira très loin. Pour l'heure, il ne s'agit pas de sor-

L'ancien premier secrétaire du Parti socialiste, ici au Sénat, souhaite que le prochain congrès du PS, qui se tiendra en mai 2003 à Dijon, « dégage une belle majorité orientée à gauche ».

Propos recueillis par Michel Noblecourt

## Bruno Mégret lâché par son service d'ordre

L'« aggiornamento » estival du président du MNR provoque une série de démissions au sein du parti

**LES DÉMISSIONS** s'accélérent au sein du MNR, le parti de Bruno Mégret. Après la vague de départs, cet été, de proches de Pierre Vial, le président de Terre et peuple, ainsi que de conseillers régionaux las des défaites électorales (*Le Monde* du 29 août), on assiste à un raz de marée dont il est difficile de mesurer l'ampleur exacte. Lundi 2 septembre, Claude Cotte, le directeur national du service d'ordre du parti, le DPA (département protection assistance), et quinze de ses responsables régionaux ont donné leur démission. Officiellement pour « raisons de gestion courante » et M. Cotte d'évoquer le caractère « difficile » de M. Mégret. Officieusement, plusieurs DPA évoquent

un désaccord sur la ligne politique. Frank Timmermans, secrétaire général du MNR, ainsi que plusieurs secrétaires départementaux ont déjà claqué la porte. Depuis trois jours, les appels téléphoniques vont bon train entre les fédérations. L'enjeu : créer une autre formation, car reprendre le MNR serait reprendre près de 20 millions de dettes. Léon-Pierre Durin, le secrétaire national adjoint, est lui aussi parti et « siégera parmi les non-inscrits au conseil municipal de Bergerac ».

### « À GAUCHE DU FN »

La quasi-totalité de ces démissionnaires n'a pas apprécié l'« aggiornamento » de M. Mégret – c'est ainsi qu'il qualifie son discours – lors de

l'université d'été de son parti, du 29 au 31 août, à Saint-Laurent-sur-Manoire (Dordogne). Lors de celle-ci, l'ex-délégué général de M. Le Pen déclare que le MNR est « un mouvement de droite, de vraie droite, à gauche du FN, à droite de l'UMP ». Il réaffirme que l'« UMP n'est pas l'ennemie principale » et que le MNR a vocation à « passer des accords avec elle ». Mais, surtout, M. Mégret explique que son parti « n'a rien à voir avec l'extrême droite, le racisme ou l'antisémitisme ». Revenant sur la tentative d'attentat de Maxime Brunerie contre M. Chirac le 14 juillet, il parle d'« acte criminel dont la débilité le dispute à l'odieux » et qualifie le jeune homme, qui avait été candi-

dat du MNR aux municipales de 2001, de « malfaisant ». Il promet d'écartier tous ceux qui « grenouilleraient dans telle ou telle organisation sulfureuse ». Enfin, il précise que si son parti est « opposé à l'immigration massive » et au « communautarisme », il existe des « individus qui réussissent leur assimilation ».

Enfin, pour montrer que le MNR « n'est pas antisémite », il affirme partager avec les « organisations des Français juifs » des « préoccupations ou des inquiétudes communes » sur « la montée de l'islamisme en France ». « Ces organisations ne sont ni nos ennemies ni nos adversaires », conclut-il.

Christiane Chombeau

## M. Sarkozy veut « convoquer » les responsables de la sécurité en fonction de leurs résultats

Le ministre s'inspire de la police de New York

**NICOLAS SARKOZY** a réservé une surprise aux fonctionnaires du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), réunis à Paris, lundi 2 septembre, pour leur colloque annuel, en présence de membres de la hiérarchie policière. Dans son discours, le ministre de l'intérieur a annoncé son intention de « convoquer » tous les mois les responsables de la sécurité – directeurs de la sécurité publique et commandants de groupements de gendarmerie – des cinq départements ayant enregistré les moins bons résultats en matière de lutte contre la délinquance.

« Personne ne s'y attendait, raconte un haut responsable du SCTIP ; ça a été la surprise générale, même si cette annonce ne nous concerne pas. » M. Sarkozy a dévoilé cette intention, qui ne figurait pas dans le texte de son allocution, au moment d'expliquer à l'assistance la nécessité d'imposer une « culture du résultat ». « La politique de sécurité, a dit le ministre, forme un tout : des objectifs, des moyens, une méthode. Rendre des comptes n'est pas une menace, mais une nécessité. »

Dans l'entourage de M. Sarkozy, on expliquait, lundi soir, qu'il réfléchissait depuis « un certain temps » à cette mesure – à laquelle il « tient

beaucoup », soulignait-on –, inspirée notamment de la gestion de la police à New York, où M. Sarkozy s'est rendu, en visite, du 23 au 26 août. « Ça s'inscrit dans la droite lignée de la décision de faire paraître chaque mois les chiffres de la délinquance », assure le cabinet du ministre. Après les chiffres, il faut tirer les conséquences. » M. Sarkozy n'avait toutefois prévu de rendre cette information publique qu'à l'occasion de la présentation des statistiques du mois d'août – dans les jours à venir.

Dans son discours, le ministre a assuré qu'il ne s'agirait pas de blâmer policiers et gendarmes, mais d'étudier, avec eux, les causes des mauvais résultats et les moyens de les améliorer. Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) s'est déclaré plutôt favorable à ce projet. « L'évaluation de l'action des services de police, qui relève de la culture anglo-saxonne, est indispensable. Elle devrait même concerner les services administratifs, a estimé son secrétaire général, André-Michel Ventre. Mais il ne peut s'agir de la stigmatisation des chefs. Il faudra se poser la question de la répartition des moyens. »

Piotr Smolar

## Johannesburg : MM. Hollande et Mamère veulent des actes

**FRANÇOIS HOLLANDE** veut plus que des mots. Mardi 3 septembre sur LCI, il a affirmé avoir « vibré » à l'écoute du plaidoyer de Jacques Chirac pour « une alliance mondiale » au Sommet de la Terre de Johannesburg. Mais il se méfie de sa « capacité inégalable, incomparable, d'utiliser tous les mots mais pour ne rien en faire. (...) Lorsque la France s'engage, lorsque le chef de l'Etat dans un grand sommet international prend des paroles fortes, il faut ensuite que nous soyons capables de les traduire en actes, sinon c'est l'image même de la France qui se trouve froissée. »

Le premier secrétaire du Parti socialiste a ensuite pointé le double langage consistant à prôner une taxe contre la spéculation financière à l'étranger « et ne rien faire dans son propre pays ». Enfin, il a rejoint la critique du député Vert Noël Mamère qui, la veille sur BFM, s'en était pris au « fossé » entre les engagements de M. Chirac contre la faim et sa défense de la politique agricole commune, qualifiée d'« agriculture productiviste ».

## José Rossi souhaite l'organisation d'un référendum en Corse

**JOSÉ ROSSI**, président (UMP) de l'Assemblée de Corse, a souhaité, lundi 2 septembre, lors de son discours d'investiture, que le gouvernement organise, début 2003, un référendum local consultatif sur la simplification institutionnelle, notamment la suppression des deux départements. Selon lui, « il n'y aurait qu'avantage à ce que le gouvernement consulte les électeurs de Corse sur les orientations essentielles de la réforme avant que le Parlement national ne débattre ». Il ajoute que ce référendum, déjà prévu dans le cadre du processus de Matignon, « ne poserait pas de problèmes juridiques » s'il n'entraîne « aucune obligation pour le gouvernement ».

Le « consensus » demandé par Nicolas Sarkozy en juillet semble hors de portée. Emile Zuccarelli, député maire (PRG) de Bastia, s'inquiète en effet, pour sa circonscription, des « conséquences en terme d'emplois et de services publics » de ce qu'il appelle une « fausse bonne idée ». Le risque réside dans le transfert de compétences de Bastia (préfecture et conseil général) à Ajaccio, où siège la collectivité de Corse. Mais une majorité favorable semble toutefois se dessiner.

### DÉPÊCHES

■ **DRÔME** : à 73 ans, Charles Monge (DVD), président du conseil général de la Drôme depuis mars 2001, a annoncé lundi 2 septembre qu'il démissionnait pour raisons de santé, suite à une intervention chirurgicale en octobre 2001. Il reste toutefois conseiller général.

■ **DÉCENTRALISATION** : en réponse aux demandes d'« expérimentations » de Jean-Pierre Raffarin, Roger Karoutchi, président du groupe UMP au conseil régional d'Ile-de-France, réfléchit à une « structure de type district pour discuter des problèmes spécifiques liant Paris et sa proche couronne », sans pour autant « créer un échelon supplémentaire ». Il reproche à Bertrand Delanoë, le maire de Paris, son absence de concertation avec les communes limitrophes de la capitale.



ventes aux enchères publiques  
47, rue Louis Blanc – 92984 La Défense Cedex  
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36

75

Vente au Palais de Justice de Paris  
Jeudi 26 Septembre 2002 à 14h30

En un lot à Paris 2<sup>ème</sup>

23 à 27, Passage Choiseul et 20 à 24, Rue Dalayrac

TROIS MAISONS contigues réunies  
d'une superficie de 191,30 m<sup>2</sup>

Mise à Prix : 310.000 € - Occupé

S'adresser à Maître Jean-Michel HOCQUARD, Avocat au Barreau de Paris, 3, Bd de Sébastopol 75001 Paris - Tél : 01.55.80.70.42  
Internet : www.licitor.com

Sur les lieux pour visiter le 20 Septembre 2002 de 11h30 à 12h30

# SOCIÉTÉ

## ÉDUCATION

Une disposition de la loi Perben adoptée le 3 août permet aux tribunaux de punir d'une peine de **PRISON FERME** un outrage visant un personnel travaillant dans un établissement scolaire. Les enseignants inter-

rogés par *Le Monde* jugent diversement cette réforme. Tandis que certains en critiquent le principe, doutant que la **RÉPRESSION** constitue une réponse à la violence, d'autres saluent cette évolution comme

une **MARQUE DE RECONNAISSANCE** ; d'autres enfin considèrent que le nouveau texte ne sera pas appliqué. Certains magistrats soulignent le **CARACTÈRE DISSUASIF** de la nouvelle loi, affirmant

qu'elle ne conduira à des incarcérations que dans des cas rarissimes. Le nombre de **PLAINTES** déposées par des enseignants pour des agressions a été multiplié par trois au cours des six dernières années.

# Prison pour les auteurs d'outrage : ce qu'en pensent les enseignants

A partir de cette rentrée, une peine de prison ferme pourra être infligée aux élèves ou parents ayant insulté tout personnel scolaire. Certains professeurs dénoncent une mesure démagogique ; d'autres saluent une réforme destinée à conforter leur autorité

**BEAUCOUP** n'ont pas vu passer l'information dans la torpeur de l'été. Mais, au moment de la rentrée, les enseignants s'interrogent sur la portée de la loi Perben, adoptée le 3 août par le Parlement, permettant d'infliger une peine de six mois de prison pour outrage visant toute personne travaillant dans des établissements scolaires. Le débat est sensible. D'un côté, en effet, il y a le nombre important d'insultes à l'encontre des personnels et le sentiment que ces actes, qui leur paraissent plus fréquents et plus graves, appellent des sanctions. De l'autre, les enseignants s'interrogent sur la nature des réponses à apporter. Faut-il se tourner vers la justice ? Doit-on en arriver à une peine de prison ? Quelles seront les conséquences d'une telle mesure sur les rapports entre professeurs et élèves ? Comment, plus largement, restaurer l'autorité des enseignants ?

Claude Jouffray, 59 ans, professeur de lettres dans un lycée professionnel de Vénissieux (Rhône), résume le dilemme : « Je ressens un paradoxe. On ne peut pas laisser les enseignants se faire traiter de tous les noms sans réagir. On ne peut pas non plus laisser croire aux jeunes qu'ils peuvent réussir socialement sans respecter les règles de vie en commun. » Pourtant cette enseignante en poste depuis vingt ans dans le même établissement, classé ZEP, n'envisage pas de porter plainte si elle était insultée personnellement. « Une peine de prison pour outrage, c'est un peu un mammoth qui écrase un ver de

terre ! Je crois que j'hésiterai encore plus à porter plainte contre un jeune sachant qu'il risque la prison. »

Les enseignants font état d'un double questionnement. Sur le principe même de la mesure d'abord. Le fait d'aligner le statut des personnels de l'éducation nationale sur celui des fonctionnaires « dépositaires de l'autorité publique » – les policiers par exemple – est critiqué. « Ce n'est pas en nous parant d'un statut équivalent à celui des personnels d'autorité qu'on va améliorer les choses », affirme ainsi Bruno Mer, 37 ans, professeur de lettres dans un collège de Mantes-la-Jolie. « La violence dans les cités vient souvent de l'absence de langage. Cela signifie que c'est par le dialogue qu'on peut réconcilier les élèves avec l'école et la société », note ce professeur qui a choisi un établissement cumulant toutes les étiquettes possibles (ZEP, zone sensible, zone de prévention violence).

### UNE « FAUSSE RÉPONSE »

« On ne restaure pas l'autorité par la répression », complète Philippe Castel, 37 ans, conseiller principal d'éducation dans un lycée à Ivry-sur-Seine. Pour lui, c'est en consacrant plus de temps aux élèves qu'il sera possible de pacifier les établissements. Plus de temps, donc plus de moyens. S'il avait 250 élèves sous sa responsabilité et non 450 comme aujourd'hui, il pourrait réduire les tensions, assure-t-il. La loi Perben n'est donc, pour lui, qu'une « fausse réponse », de la « démagogie qui



plaira à un tas de professeurs et de parents mais qui ne réglera rien au fond ».

Une « démagogie » qui correspond à une demande des enseignants, analyse Marie Claire Ruiz, 50 ans, professeur d'histoire-géographie à Reims. « Dans ma génération, beaucoup ont le sentiment d'avoir perdu en termes de reconnaissance sociale », explique-t-elle. Du coup, le moindre signe donné à une profession qui s'est sentie décriée est bien

perçu. « Une partie des enseignants se diront sans doute : "Enfin, on s'occupe de nous !", après des années très dures, notamment sous Claude Allègre, où ils se sont sentis critiqués », souligne Laurent Schmitt, professeur de sciences économiques et sociales à Saint-Avold (Moselle).

Au nom de la défense de l'autorité des enseignants, certains affirment effectivement leur accord avec la loi Perben. Ainsi, Nathalie Laprévote, 35 ans, professeur d'histoire-géogra-

phie dans un lycée de Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis, qui estime que l'intrusion du droit pénal dans les rapports pédagogiques est inévitable. « D'abord parce que le droit est partout aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, parfois au détriment des enseignants eux-mêmes. Mais c'est surtout parce qu'un élève qui insulte sort de toute façon du rapport pédagogique. » Symboliquement, l'instauration de cette peine spécifique lui paraît témoigner d'une marque de soutien aux enseignants. « C'est une façon de dire qu'on doit un minimum de respect aux enseignants. »

Chantal François, 55 ans, professeur d'histoire-géographie à Vénissieux, refuse, elle aussi, de condamner par principe le nouveau texte. Moins pour elle que pour les jeunes femmes professeurs qui se retrouvent dans des établissements difficiles. « Face aux insultes, au manque de respect, notamment des garçons, certains collègues pourront s'appuyer sur la loi pour se défendre », souligne-t-elle. C'est dans sa dimension dissuasive, là encore, que le texte est accepté.

Car, favorables ou opposés à l'instauration d'une peine de prison, la plupart des enseignants estiment qu'elle ne sera pas mise en œuvre. Il faudra en effet apporter la preuve de l'insulte. Avec le risque que s'opposent deux paroles, celle de l'enseignant et celle des élèves réunis dans la défense d'un des leurs, surtout s'il risque la prison. « L'outrage sera difficile à démontrer, note Christian Sou-

che, proviseur à Saint-Etienne. Sauf à avoir des adultes assermentés, nous aurons des contestations permanentes sur la nature du terme, sur le destinataire. Je crains que nous tombions dans des arguties sur l'existence ou non d'un outrage. »

### DÉFINITION DE L'INSULTE

La définition de l'insulte est aussi problématique. A partir de quel moment un outrage devient-il condamnable ? « Ce qui se passe dans le mental d'un jeune est compliqué. Lorsqu'il y a une tension, il cède souvent à des pulsions non réfléchies. Et donc ses paroles dépassent sa pensée », argumente Michèle Perrin, professeur de lettres à Saint-Etienne.

L'application de la nouvelle mesure devrait donc se révéler exceptionnelle. Le ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, l'avait d'ailleurs reconnu, quelques jours après le vote de la loi, indiquant que cette loi avait « surtout une valeur symbolique ». Ces paroles ont été entendues mais pas forcément comprises. Bruno Mer, par exemple, est en colère. « Si l'on instaure une loi pour ne pas l'appliquer, comment voulez-vous que les élèves modifient leur rapport à la loi ? » Tout cela n'est que battage médiatique, tout cela a surtout pour mérite de ne rien coûter au gouvernement, conclut-il, amer, en référence à la rigueur budgétaire qui attend l'éducation nationale en 2003.

Luc Bronner

## « Donner du sens à une infraction difficile à réprimer »

« **CONNASSE, je te pisse au cul** » : six mois de suspension de permis de conduire. « **B, le PD qui viole** » : mesure de réparation et 1 franc de dommages et intérêts. Face aux outrages à enseignant, la justice disposait déjà d'une palette variée de sanctions. Les parents insultants étaient le plus souvent condamnés à une amende de quelques milliers de francs, parfois associée à une privation de droits. Quant aux mineurs, leur sort dépendait de leurs antécédents judiciaires. Inconnus des services de police, ils étaient convoqués devant le délégué du procureur et s'en sortaient avec un simple rappel à la loi. Déjà condamnés ou repérés, ils pouvaient comparaître devant le tribunal pour enfants, avec à la clé, dans la plupart des cas, une mesure de réparation ou une amende et des dommages-intérêts symboliques.

Jean-Marc Palacio est délégué du procureur à Nîmes (Gard). Une fonction créée en 1998 pour désengorger les tribunaux français et apporter une réponse en temps réel aux petits délits et incivilités. Dans une maison de justice, au cœur d'un quartier difficile de Nîmes, cet éducateur à la retraite reçoit les mineurs qui ont insulté leur enseignant. « Je leur fais lire l'article du code pénal et j'explique. » Pendant une bonne heure, « car il ne doit pas y avoir de sanction sans parole ». Il obli-

ge le jeune à présenter des excuses, par écrit si possible. Puis l'élève signe un procès-verbal : « Il est prévenu que s'il y a récidive, il y a poursuite pénale. » Pour M. Palacio, la nouvelle loi ne changera pas grand-chose. « C'est un peu un marteau-pilon pour écraser une mouche. »

### « UNE CHARGE SYMBOLIQUE FORTE »

A Pontoise (Val-d'Oise), les « primodélinquants » peuvent également voir leur dossier classé, à condition qu'ils participent à un stage organisé pour les auteurs d'atteintes aux institutions publiques. Une expérience menée depuis cet hiver : les enfants assistent, avec leurs parents, à une demi-journée d'ateliers où ils rencontrent des policiers, des principaux de collège et des magistrats. « Il faut donner du sens à une infraction difficile à réprimer », explique le procureur de Pontoise, Xavier Salvat. « D'autant que la peine d'amende n'est pas particulièrement adaptée aux mineurs, puisque ce sont les parents qui paient. »

Dans bon nombre de palais de justice, on souligne l'intérêt de la nouvelle loi, perçue comme une arme supplémentaire. « Le fait que ces délits soient désormais passibles de prison autorise le placement des auteurs en garde à vue », explique Joël Garrigue, le substitut chargé des mineurs au parquet

de Reims. « On pourra, lorsqu'un élève "pète les plombs" en cours, l'arrêter séance tenante. Cela évitera que s'accroisse le sentiment d'impunité dans les classes. Il y a une charge symbolique forte. » Pour ce magistrat, cette disposition pourrait permettre de limiter le développement des outrages. Sans pour autant multiplier le nombre d'incarcérations : « La prison restera rarissime. » Au commissariat de Bobigny (Seine-Saint-Denis), à l'unité de protection sociale, un agent confirme que la garde à vue pourra se révéler utile. « Mais on disposait déjà de quatre heures, au titre de la vérification d'identité. Cela paraissait suffisant. L'impossibilité de garder à vue dans ces affaires, c'était aussi un garde-fou contre certains excès. »

Les parquets citent une dernière conséquence de la modification du code pénal : il sera désormais possible de condamner un auteur d'outrage à un travail d'intérêt général. Ces TIG n'existent en effet que comme alternative à la prison. Dans les cas d'outrage, ce sont eux, plutôt que les incarcérations, qui pourraient donc se multiplier. A Reims, on annonce déjà le programme : « Des heures de nettoyage ou de détagage des établissements scolaires. »

Mathilde Mathieu

## L'éducation nationale n'hésite plus à recourir à la justice

En six ans, les plaintes pour agression ont été multipliées par trois et pour outrage par quatre

**AVEC** l'aggravation des phénomènes de violence dans les établissements scolaires et le mouvement plus global de judiciarisation de la société, le rapport des enseignants avec la justice s'est profondément modifié en l'espace de quelques années. Longtemps réfractaire, l'éducation nationale n'hésite plus aujourd'hui à faire appel à l'institution judiciaire pour régler les conflits avec les élèves ou leurs parents.

« Au début des années 1990, quand on parlait d'accord entre l'éducation nationale, la justice et la police, cela provoquait des levées de boucliers chez les enseignants. Aujourd'hui, c'est l'inverse : partout, notamment chaque fois qu'il y a des tensions, les enseignants nous demandent une coopération renforcée », souligne un inspecteur d'académie en poste dans un département sensible. Dans la plupart des académies, des partenariats ont été mis en place pour organiser les procédures de signalement des actes de violence aux parquets et aux commissariats.

Ce rapprochement n'est pas seulement institutionnel. Il se traduit – c'est le premier indicateur – par une augmentation sensible du nombre de plaintes déposées par les enseignants après une agression. Selon des statistiques inédites de la Fédération des autonomes de solidarité (FAS), qui assure la protection juridique de 720 000 personnes travaillant dans le secteur de l'éducation, le nombre de plaintes a pratiquement été multiplié par trois en six ans.

### « UN EFFET DE PUBLICITÉ »

Pour les outrages, l'augmentation est plus spectaculaire encore. Selon la FAS, leur nombre a été multiplié par quatre en six ans : de 209 plaintes pour l'année scolaire 1995-1996 à 852 en 2000-2001. Cette tendance pourrait s'accroître. « Même si la loi Perben ne crée pas de nouvelle infraction, il peut y avoir un effet de publicité par rapport au délit d'outrage et donc une augmentation des plaintes », note la direc-

tion des affaires juridiques du ministère de l'éducation.

Selon les statistiques de la FAS, les plaintes contre les parents d'élèves représentent la moitié des dossiers. « Cela n'est pas surprenant. Dans le cas d'élèves, nous avons d'abord recours aux procédures disciplinaires internes », commente la Rue de Grenelle. Une grande partie des insultes sont traitées, dans le cadre des collèges et des lycées, avec une convocation de l'élève devant les conseils de discipline et, le cas échéant, avec une décision d'exclusion de l'établissement.

Même en forte croissance, le recours à la justice reste donc limité aux actes les plus graves. « Il ne faut pas surestimer l'importance du recours à la plainte, tempère ce même inspecteur d'académie. Sur l'ensemble des actes de violence recensés, 15 à 20 % concernent des personnels de l'éducation nationale. Sur ce volume-là, on ne compte que 3 % environ de dépôts de plainte, qui visent le plus souvent des agressions physiques. »

L'attitude des chefs d'établissement vis-à-vis de la justice constitue un second indicateur. Là encore, le nombre de plaintes augmente, comme l'illustre l'exemple des poursuites en cas d'intrusion dans un établissement scolaire. Depuis 1996, l'intrusion dans une école, un collège ou un lycée constitue une contravention de cinquième classe qui peut être sanctionnée de 1 500 euros d'amende. François Bayrou, alors ministre de l'éducation, avait rétabli cette disposition, supprimée en 1981 avec la loi anticasseurs, pour « rendre à l'école les moyens juridiques de se protéger ». Au *Monde*, il déclarait alors que cette mesure relevait « du domaine du symbolique » et qu'il s'agissait de « solenniser la dissuasion ». Le symbolique a pris de l'importance. Depuis 1996, le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux n'a cessé d'augmenter : 57 en 1996, 286 en 1997, 439 en 1998, 525 en 1999 et 597 en 2000, selon les dernières statistiques du ministère de la justice.

L. Br.

VIENT PARAITRE

MENSUEL • N° 306 • SEPTEMBRE 2002

## Le Monde de l'éducation

La priorité de Luc Ferry

# La bataille de la lecture

- Qui sont les « illettrés » ?
- Les méthodes décortiquées
- Comment le goût de lire vient aux enfants
- Solutions pour mauvais lecteurs

ENTRETIEN  
**Willy Ronis**  
Le regard d'un grand de la photographie française

Classes uniques  
**Un idéal ?**

● RÉFORME : BUSH NE PRÊTE QU'ÀUX RICHES  
● CARTABLE ÉLECTRONIQUE : UN PREMIER BILAN

## La Bourse du travail de Paris débordée par l'afflux de sans-papiers

Ils sont venus en masse s'inscrire, lundi, dans l'espoir d'une régularisation

**ILS SONT ARRIVÉS** dès l'aube pour faire la queue devant la Bourse du travail de Paris. Et « s'inscrire sur la liste » des demandeurs d'une régularisation qui doit être remise aux préfets. Maliens et Sénégalais sortis des foyers de la capitale, ou familles de jeunes Chinois venus de banlieue se sont retrouvés massés, lundi 2 septembre, devant la porte de la rue Charlot, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la capitale.

Tous avaient répondu à l'appel lancé trop vite la veille, lors du rassemblement des sans-papiers au Trocadéro, par la Coordination nationale (*Le Monde* daté 1<sup>er</sup>-2 septembre). Après la suspension, vendredi, des inscriptions à Saint-Denis, les militants cherchaient désespérément un lieu alternatif. Lors d'une assemblée générale dans une salle de la rue de Charonne, samedi, Romain Binazon, porte-parole de la Coordination nationale, avait lancé le nom de la Bourse du travail. « *Mon idée était de libérer Saint-Denis. Je pensais que seuls 200 à 300 sans-papiers parisiens viendraient. Je n'ai pas mesuré...* », avoue-t-il. C'est donc dans la panique que les militants CGT ont été appelés en renfort, lundi matin, par les responsables de l'Union départementale du syndicat, qui gère le lieu, pour faire face à l'afflux imprévu.

En arrivant, les permanents ont découvert plusieurs centaines de personnes attendant l'ouverture des locaux. « *On a été pris au saut du lit* », concède un militant de la CGT-RATP. « *Personne ne nous avait prévenus* », renchérit Gérard Chemouil, responsable de l'action revendicative à la Confédération.

### « PLUS PERSONNE NE GÈRE »

A 10 heures, 2 700 étrangers piétinaient sur place. Débordée, la CGT a appelé la police en renfort. Des barrières Vauban ont été installées à la hâte ; des CRS ont tenté d'organiser l'attente comme la semaine dernière à Saint-Denis. « *Cette foule considérable s'écrasant devant la porte, cela tournait au désordre public* », explique le commissaire de la direction de l'ordre public et de la circulation. Les policiers se sont faits discrets, voire secourables, portant les bébés et distribuant des bouteilles d'eau.

Au fil de la journée, les étrangers passaient au compte-gouttes. A l'intérieur, les militants avaient disposé des tables où chaque sans-papiers était reçu par un des trente bénévoles de la CGT et de SUD-PTT. A la fin de l'après-midi, quelque 1 500 nouvelles inscriptions avaient été enregistrées. Il restait enco-

re plusieurs centaines d'étrangers patientant dehors... « *C'est un phénomène que plus personne ne gère* », reconnaît Marie-Claude Drevet, militante LCR du collectif du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Conscient que d'autres étrangers risquaient de se présenter le lendemain, la CGT a répété qu'elle n'entendait pas renouveler l'opération. « *Nous avons inscrit les gens pour aider, mais c'est à la Coordination de prendre les choses en main* », précisait le secrétaire général de la CGT-Paris, Didier Niel. Lundi soir, une quarantaine d'associations de soutien au mouvement se sont réunies pour trouver un nouveau lieu d'accueil. « *Un endroit visible* », précise M. Binazon. Mais les organisations n'avaient « *pas de solution miracle à proposer* », selon Jean-Louis Galmiche, secrétaire national adjoint à SUD-Culture.

Pourtant, mardi matin, plusieurs centaines de personnes attendaient à nouveau devant la Bourse du travail, dans l'espoir de la reprise des inscriptions. Une manifestation était prévue devant la préfecture de police de Paris, où une délégation devait être reçue.

Anne-Françoise Hivert  
et Sylvia Zappi

## Un enfant mort-né peut désormais figurer sur le livret de famille

Cette nouvelle disposition, défendue depuis longtemps par M. Mattei, est destinée à faciliter le travail de deuil des parents d'« enfants sans vie »

**PUBLIÉ** le 6 août au *Journal officiel* un arrêté signé des ministres de la justice et de l'intérieur « *fixant les modèles de livret de famille* » apporte une modification notable dans le champ du droit des parents ayant conçu un enfant que le droit et l'administration qualifient « *d'enfant sans vie* ». Cette nouvelle disposition est prise en application de la loi du 3 décembre 2001 « *relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral* ». Elle traite d'un sujet difficile et encore relativement méconnu sur lequel s'est exprimé à plusieurs reprises Jean-François Mattei avant d'être nommé ministre de la santé de la famille et des personnes handicapées. Ce dernier mène en effet, depuis plusieurs années déjà, un combat pour que l'on puisse, dans le cas de certains accouchements prématurés survenant en deçà du seuil de viabilité, offrir aux couples concernés la possibilité de procéder à une forme d'inhumation de leur enfant.

« *L'indication d'enfant sans vie, avec énonciation des jour, heure et lieu de l'accouchement, peut, à la demande des parents, être apposée*

par l'officier de l'état civil qui a établi l'acte sur le livret de famille qu'ils détiennent, précise l'arrêté au chapitre « *Mention d'un acte d'enfant sans vie* ». Cette indication est possible même si l'acte d'enfant sans vie a été dressé antérieurement à la délivrance du livret de famille. »

En pratique la dénomination « *enfant sans vie* » concerne soit les enfants nés vivants mais non viables – quel que soit le stade de la gestation –, soit les enfants mort-nés. Jusqu'à présent une telle naissance pouvait faire l'objet, à la demande du couple concerné, d'un acte d'état civil. Cet acte pourra donc être mentionné sur le livret de famille.

### LA « DÉTRESSE PRISE EN COMPTE »

Une circulaire du ministère de la santé, datée du 30 novembre 2001 avait fixé à « *vingt-deux semaines d'aménorrhée* » au lieu de « *180 jours de gestation* » le seuil permettant l'établissement d'un « *acte d'enfant sans vie* » par un officier d'état civil.

Ces dernières années, alors qu'il était député dans l'opposition – et président du groupe DL à l'Assemblée nationale –, M. Mattei avait à plusieurs reprises tenté, en vain, de modifier sur ce point les dispositions du Code civil. Le précédent gouvernement avait préféré la voie réglementaire. « *Il est indispensable de prendre en compte la détresse des femmes perdant leur fœtus suite, par exemple, à une fausse couche ou à une inter-*

ruption médicale de grossesse, avait-il plaidé en décembre 2000 devant la représentation nationale. En deçà du seuil de viabilité, entre le troisième et le sixième mois, il convient de prévoir le droit pour le couple d'être reconnu comme parents (...) ».

M. Mattei était revenu sur ce sujet dans l'ouvrage intitulé « *Santé sociale : ces absurdités qui nous gouvernent* » publié en 2001 (éditions Anne Carrière). Il écrivait alors que ses arguments avaient été jugés irrecevables par le Parlement dans la mesure où on avait pu croire qu'ils étaient inspirés par la volonté de remettre en cause la loi de 1975 dépenalisant l'IVG. Se défendant d'une telle interprétation, il précisait : « *Si la décision d'une femme doit être respectée selon les termes de la loi sur l'avortement de 1975, pourquoi ne pas respecter son choix si elle veut reconnaître son enfant ? Que vaut un raisonnement à sens unique qui admet le droit d'interrompre sa grossesse et refuse de reconnaître son enfant mort-né ?* » Le futur ministre de la santé jugeait alors indispensable de généraliser la « *conduite pionnière* » de certaines équipes, comme celle initiée au CHU de Lille par les docteurs Maryse Dumoulin et Anne-Sylvie Valat et qui sont parvenues à créer, dès 1994, dans le cimetière de cette ville un lieu d'inhumation pour les enfants mort-nés avant six mois de grossesse.

Jean-Yves Nau

## Yann, fœtus de six mois, fait partie intégrante de l'histoire familiale

**AU SEIN** d'Andrea, Yorick, six mois, s'endort en tétant. La jeune femme présente le bébé comme son « *deuxième enfant* ». Aucun autre petit, pourtant, ne crapahute

### ■ TÉMOIGNAGE

« *Ce n'était pas un déchet hospitalier, notre fils !* », s'insurge Andrea

au milieu des jouets qui envahissent le salon de l'appartement. Yann, le « *grand frère* », est décédé encore fœtus, aux six mois de grossesse de sa maman. C'était en janvier 2001. Depuis, Andrea et son mari n'ont cessé de lutter pour que ce premier bébé mort-né se voie reconnaître une existence juridique et puisse s'inscrire dans l'histoire familiale.

« *On voulait cet enfant. On était tellement contents !*, commence à raconter Andrea, tentant de réfréner l'émotion qui, immédiatement, la submerge. *Dès qu'on a appris que j'étais enceinte, il a fait partie de notre vie. On a rêvé de ce qu'on ferait avec lui...* » Une grossesse sans histoire, une seconde échographie parfaitement normale puis, soudain, se souvient-elle, une impression étrange : le bébé ne bouge plus.

Andrea se rend à l'hôpital pour être rassurée. On ne l'y rassure pas. La sage-femme ne trouve pas le cœur du bébé. Mais ne dit rien. L'échographiste tourne l'écran de sa machine face à lui, et n'en dit pas plus. A l'obstétricien, Andrea et son mari osent enfin poser la question. Le bébé est-il mort ? « *Bah, bien sûr* », répond-il. Plus tard, l'autopsie révélera que le placenta ne transmettait pas suffisamment de sang, donc d'oxygène, au fœtus.

Deux jours après le diagnostic, Andrea accouche. « *Traumatissant. Je n'ai eu ni péridurale ni soutien psychologique. Je n'étais pas entourée puisqu'il n'y avait pas de danger. Le bébé était déjà mort !* » Un petit garçon de 30 centimètres et 600 grammes, « *tout terminé* », assure-t-elle : « *Il avait ses petites mains, ses ongles, ses petits seins. On devinait déjà la ressemblance avec son papa*... Une infirmière lui glisse qu'on peut inscrire l'enfant au livret de famille si l'on déclare qu'il est né vivant, avant de décéder. « *On n'a pas voulu. Ce n'était pas*

vrai, ce n'était pas son histoire. » Que deviendra le corps ?, s'interroge alors le couple. « *A l'hôpital, deux jours après l'accouchement, on nous a répondu qu'il fallait arrêter de penser à "ça", que "ça" nous bouffait la tête !* », s'insurge encore Andrea. Le couple finit par apprendre que le fœtus sera expédié au cimetière de Thiais, avec les déchets hospitaliers. Pour pouvoir l'incinérer, il tente alors de récupérer le corps auprès de l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, où a été pratiquée l'autopsie.

Impossible : né sans vie avant six mois de grossesse, à un jour près, le fœtus n'a pas d'existence légale. Le couple s'adresse tour à tour au procureur de la République du Val-de-Marne, qui répond par la négative, puis au médiateur de la République, qui constate le même blocage juridique. « *On ne comprenait pas, témoigne Andrea. C'était notre bébé. On voulait tout payer. En quoi est-ce que ça gênait quelqu'un qu'on veuille l'incinérer ?* »

### UNE PIERRE GRAVÉE D'UN Y

En octobre, neuf mois « *de combat* » après l'accouchement, le couple obtient enfin du médiateur l'autorisation d'incinérer le bébé au crématorium du Père-Lachaise. Sur le rebord d'une fenêtre de l'appartement, dans un minuscule écrin rouge, une pierre ronde gravée d'un Y est le seul souvenir gardé de ce moment. « *Elle était sur le cercueil lorsqu'il a brûlé*, explique Andrea, qui saisit délicatement la petite boîte. *Pour nous, c'était très important de récupérer le petit corps de Yann. On l'a conçu. On avait le droit de lui permettre de partir dans la dignité. Ce n'était pas un déchet hospitalier, notre fils !* »

La cérémonie d'incinération a permis au couple de dire un dernier adieu, de commencer réellement le travail de deuil, poursuivi ensuite grâce aux groupes d'entraide de l'association François-Xavier-Bagnoud. En mai 2002, grâce à une nouvelle circulaire interministérielle, Yann a pu être inscrit sur le livret de famille de ses parents, à la suite de Yorick. Une simple déclaration de décès, que ne précède aucune déclaration de naissance. « *Maintenant, on est apaisés*, assure Andrea. *Et bientôt, nous demanderons un nouveau livret de famille avec Yann à la première place. Tout simplement pour dire à son frère, et à ses futurs frères et sœurs, qu'ils ont eu un grand frère.* »

Pascal Krémer



Il est permis de tout connaître.

On n'a pas besoin de tout posséder pour tout avoir.

Rien n'est compliqué.

positive generation

wanadoo

## Dans un pavillon nantais, six membres de la secte Néo-Phare attendent l'apocalypse pour le 24 octobre

La police craint un suicide collectif, du type Ordre du Temple solaire, mais Arnaud Mussy, le gourou cinéophile et enjôleur, assure que « la mort n'est pas une issue »

### NANTES

de notre envoyé spécial

Derrière les persiennes hermétiquement closes, le silence est plus pesant que le couvercle d'un tombeau. Un coup de sonnette, quelques secondes d'attente, longues comme une éternité, et la porte s'ouvre. Celui qu'on appelle déjà « le gourou de Nantes » fait une apparition : « Oui, Jésus c'est moi. Et alors ? »

Depuis un mois et demi, Arnaud Mussy attend la fin du monde, enfermé dans un pavillon du quartier de la Jonelière, à Nantes. Avec lui, cinq personnes : son frère jumeau Olivier, la femme de son père, Véronique, et trois hommes d'une trentaine d'années. Tous les autres disciples l'ont quitté. L'apocalypse doit avoir lieu le 24 octobre. C'est lui qui l'a prédit. En attendant, la police craint un suicide collectif, du type Ordre du Temple solaire. Le meneur de ce fort Chabrol de la foi rejette l'accusation : « Je ne suis pas suicidaire. La mort n'est pas une issue. Nous ne sommes pas une secte. » Il hésite un peu : « Nous sommes... quelque chose qui n'a pas de nom, un vide conceptuel. Une communauté de premiers chrétiens, si vous voulez. » Comme un

saint montre ses stigmates, il exhibe son bronzage, en retroussant ses manches : « Voyez, nous ne sommes pas claquemurés. Nous sortons. Nous allons régulièrement à la plage, pour nous oxygéner, prendre le soleil, tous en groupe. »

Avec sa chemise rouge et ses baskets mauve fluo, le messie fait moins que ses 36 ans. Indéniablement, Arnaud Mussy est séduisant : brun, une mèche rebelle lui barrant le front, les lèvres sensuelles et le regard de velours. La voix est caressante, le visage à peine émacié par la réclusion. C'est grâce à ce charme enjôleur qu'il a entraîné tout un groupe d'amis et de connaissances dans une commune vénération d'André Bouguéneq. Bouguéneq ? Une obscure célébrité locale : né à Lorient en 1914, mort à Nantes en 1997, spécialiste en cabale et numérologie. Tous ses livres, édités à compte d'auteur, sont introuvables. Pourtant, ses zéloteurs se les arrachent et les lisent comme de nouveaux évangiles.

En 2001, Arnaud Mussy crée l'association Néo-Phare. Phare comme Phare-Ouest : le mouvement créé par le maître, André Bouguéneq. Néo comme le héros du film Matrix, « l'envoyé », « l'Élu », joué par Kea-

nu Reeves. Car le gourou est cinéophile : Matrix, Al, Spiderman, il les connaît par cœur. Il voit partout des significations cachées. C'est ainsi que la compagnie Warner Bros devient un « avertisseur », de l'anglais *to warn*, qui signifie avertir. Une tulipe, aperçue dans un film, se transforme en « chiffre 83, symbole des principes passifs, la mère », dans les documents de la secte. Tout est chiffre, tout fait sens : André, le prénom de Bouguéneq, égale 135, égale Dieu...

### « LES ÂMES SŒURS »

Après le 11 septembre 2001, Arnaud Mussy commence à prédire la fin du monde. L'apocalypse doit avoir lieu en février 2002. Les membres de Néo-Phare sont alors une vingtaine. Ils se rassemblent dans trois maisons qu'ils louent dans le hameau d'Aigrefeuille-sur-Maine (Loire-Atlantique). Il y a là des enseignants, un médecin. Le gourou sépare les couples, en reconstitue d'autres à sa guise, qu'il appelle « les âmes sœurs ». Les adeptes stockent de la nourriture en attendant la conflagration finale. Mais rien ne vient, sauf les gendarmes : alertés par l'ADFI, une association de lutte

contre les sectes, ils interrogent les membres du groupe. Celui-ci se disloque. Il n'en reste plus qu'une douzaine. Jusqu'au 14 juillet, date à laquelle l'un des membres se suicide en se jetant sous les roues d'une voiture. « Mon frère se sentait rejeté du groupe, raconte un membre de sa famille. Mussy l'accusait de ne pas prier assez. Il disait que c'était à cause de lui si l'apocalypse ne s'était pas produite à la date prévue... »

Deux autres adeptes font une tentative de suicide. Le groupe déménage une nouvelle fois pour s'installer dans le pavillon de Véronique, la belle-mère d'Arnaud, rue de la Jonelière. Et le compte à rebours de l'apocalypse repart de plus belle. Les renseignements généraux surveillent la maison. La dirigeante de l'association antisecte, Dominique Hubert, craint que tout cela ne donne « des idées à d'autres ».

Dans le pavillon, les adeptes regardent la télévision. « Ce soir on passe Le Nom de la rose, lâche Arnaud Mussy d'un air énigmatique, avant de fermer la porte et de mettre le verrou. Oui, c'est un film intéressant, qui véhicule un message... »

Xavier Ternisien

## Les consultations à domicile remboursées au cas par cas

LES VISITES à domicile des médecins généralistes changent de nom : à partir du 1<sup>er</sup> octobre, on parlera de « consultations à domicile », facturées 20 euros, plus 10 euros de déplacement. Et désormais, les patients ne seront remboursés intégralement que si la consultation s'avère « médicalement justifiée », selon les termes de l'accord conclu le 5 juin et publié au *Journal officiel* le 30 août, entre les généralistes et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). Si un malade fait venir son médecin alors qu'il aurait pu se déplacer, il sera remboursé sur la base de 20 euros et paiera de sa poche l'indemnité de déplacement fixée par son généraliste.

Parmi les critères retenus pour une consultation « médicalement justifiée » : un état de dépendance psychique avec incapacité de communication, un état sénile ou grabataire, une incapacité de locomotion, une altération majeure de l'état général, une période post-opératoire ou encore une offre de soins de proximité insuffisante. Les patients remplissant ces critères représenteraient environ 30 % des déplacements à domicile des médecins. Avec cet accord, la Caisse nationale d'assurance-maladie espère favoriser les soins dispensés en cabinet. L'objectif d'une réduction de 5 % du nombre de soins hors cabinet a été fixé pour la première année d'application de la réforme.

## Oslo demande l'extradition d'un officier du « Bow-Eagle »

LA POLICE norvégienne a annoncé, lundi 2 septembre, qu'elle allait demander l'extradition de l'officier philippin qui était aux commandes du chimiquier norvégien Bow-Eagle lors de sa collision



avec le chalutier français *Le Cistude*. Le premier lieutenant, Ronnie Zape, 39 ans, qui se trouve actuellement à Rotterdam (Pays-Bas), était l'officier de quart à bord du *Bow Eagle* lorsque le chimiquier a heurté *Le Cistude*, au large de l'île de Sein (Finistère), dans la nuit du 25 au 26 août, provoquant la mort de quatre des sept membres d'équipage du chalutier basé aux Sables d'Olonne (Vendée).

Après la collision, le chimiquier avait poursuivi sa route sans lancer de procédure de sauvetage. L'officier Ronnie Zape et Antonio Andres, le matelot qui se trouvait à ses côtés, avaient d'abord démenti toute responsabilité dans le naufrage, avant que le matelot se confie au commandant en second, mercredi 28 août. « La police va poursuivre son enquête afin de clarifier les causes de la collision et de déterminer les responsabilités pénales dans le cours des événements qui ont suivi la collision », a annoncé lundi le chef de la police de Bergen. Car conformément aux règles du droit maritime, un navire dépend de l'Etat dont il bat pavillon.

## Altercation entre un photographe et des proches de M. Messier à Roissy

UNE ALTERCATION a eu lieu, lundi 2 septembre, à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, entre un photographe indépendant et deux hommes accompagnant Jean-Marie Messier. L'ancien PDG de Vivendi Universal devait prendre un avion avec son épouse et leurs cinq enfants pour New York. A l'enregistrement des passagers VIP, le photographe, Jean-Claude Elfassi, a braqué son téléobjectif sur Jean-Marie Messier puis sur son chargé de mission et son chauffeur.

Selon le photographe, l'un des deux hommes se serait approché et le menaçant, puis lui aurait asséné un coup de tête, le faisant tomber à terre. Il aurait ensuite été traîné à terre sur 50 mètres, avant que n'interviennent deux policiers. Alors que Jean-Marie Messier se trouvait déjà dans l'avion, la police aux frontières (PAF) de l'aéroport a interrogé les deux hommes ainsi que la victime. Cette dernière ne portait aucune trace visible de coups, dans l'après-midi, au moment de sa visite aux urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu, à Paris. A la PAF, on minimise la portée de l'incident, jugé « de bas niveau, résumé à trois procès-verbaux de dix lignes ».

### DÉPÊCHES

■ **SECOURS** : l'enquête menée par la Ddass du Cher, après la mort d'un homme victime d'une crise cardiaque dans la nuit du 28 au 29 août, à la Chapelle-Saint-Hursin, met en cause la coordination des secours d'urgence, a indiqué, lundi 2 septembre, la préfecture du département. La famille de la victime avait attendu l'arrivée de ces derniers pendant une heure. Le rapport de l'enquête, ouverte à l'initiative de la préfète, Anne Merloz, a été transmis au parquet.

■ **PRISON** : un détenu de 47 ans s'est suicidé, dimanche 1<sup>er</sup> septembre, dans sa cellule de la maison d'arrêt de Brest (Finistère). L'homme, en détention provisoire, aurait profité de l'absence de son codétenu pour se pendre avec un cordon d'alimentation électrique. C'est le troisième suicide dans cette prison depuis janvier. Elle accueille jusqu'à 390 détenus pour 236 places. Onze surveillants y ont été blessés en quatre mois.

■ **JUSTICE** : le pourvoi en cassation de Jean-Michel Jourdain, condamné le 27 mars avec son frère Jean-Louis à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises du Nord, a été rejeté par la Cour de cassation, le 21 août, a-t-on appris lundi 2 septembre. Les frères Jourdain avaient séquestré et tué quatre jeunes filles sur une plage du Pas-de-Calais en février 1997.

■ **JUSTICE** : le parrain calabrais Luigi Facchineri, chef présumé de la criminalité organisée de la région de Citanova (Italie), et un complice présumé, ont été écroués, lundi 2 septembre, à Grasse (Alpes-Maritimes) (*Le Monde* daté 1<sup>er</sup>-2 septembre).

Arrêtés samedi 31 août, les deux hommes avaient passé quarante-huit heures en garde à vue et avaient été jugés en comparution immédiate pour détention et usage de faux documents, détention illégale d'armes et de munitions. Luigi Facchineri fait l'objet d'une demande d'arrestation provisoire émanant des autorités italiennes.

■ **DROITS DES ENFANTS** : la défenseure des enfants, Claire Brisset, a été reçue, lundi 2 septembre, par le ministre de la santé, Jean-François Mattei, et a plaidé pour les adolescents « en souffrance, qui sont bien en amont de la délinquance ». Elle a défendu une politique de l'adolescence, susceptible d'aider les quelque 40 000 garçons et filles, âgés de 15 à 24 ans, qui tentent de se suicider chaque année en France.

1992, Rio de Janeiro. 2002, Johannesburg. 3<sup>ème</sup> sommet de la terre du 26 août au 4 septembre 2002.

Artiste de cet événement planétaire, EDF s'engage à fournir l'électricité, dans les zones périphériques et rurales, à 400000 foyers d'ici à 2005.

Parce qu'il n'y a pas de progrès sans énergie, le Groupe EDF déploie partout dans le monde les solutions énergétiques les mieux adaptées pour que le développement profite à tous.

edf.fr

donner au monde l'énergie d'être meilleur

EDF  
Énergie de France

# Trente ans après sa naissance, Sénart se bâtit un centre

La ville nouvelle du sud-est francilien est devenue une agglomération de 100 000 habitants. Le chômage y est faible. Mais il lui manquait un espace de « centralité ». Le Carré Sénart, ouvert fin août, en sera le premier élément

MELUN

de notre correspondant

« Sénart a su profiter de ses retards et la méthode a permis d'éviter les erreurs commises par ses aînés en matière d'urbanisme. » Jean-Paul Viguière, architecte de l'immeuble de France-Télévisions et du pavillon de la France à l'Exposition universelle de Séville en 1992, a conçu le centre commercial Carré Sénart, inauguré le 27 août. Cet ensemble de grandes surfaces et de boutiques est le premier maillon du futur « centre-vie » de la ville nouvelle, « l'espace de centralité qu'elle recherche depuis quinze ans », selon la formule de Jean-Jacques Fournier, président de l'agglomération nouvelle depuis 1975.

Sénart s'efforce ainsi de se doter des équipements qui correspondent à sa dimension : celle d'une agglomération de 100 000 habi-

## D'un « statut d'exception » au droit commun

La création d'un véritable centre urbain au cœur de Sénart intervient au moment où trois autres villes nouvelles de l'agglomération parisienne abandonnent le « statut d'exception » qui leur a permis de se développer à un rythme soutenu depuis trente ans, grâce aux aides de l'Etat. Ainsi l'établissement public d'Evry a été dissous depuis près de deux ans, et la ville nouvelle de l'Essonne est gérée par une communauté d'agglomération depuis 2001. Cela signifie que les programmes d'urbanisme, ZAC ou autres, et que les permis de construire ne sont plus du ressort de l'Etat mais des collectivités locales. Des négociations entre l'Etat et les représentants des communes sont actuellement en cours pour que le même transfert de responsabilités puisse intervenir avant la fin de l'année pour les villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). En revanche, le statut de ville nouvelle devrait être maintenu encore pendant plusieurs années pour Sénart et Marne-la-Vallée, où les territoires à aménager restent importants.

## Les ventes des hypermarchés marquent désormais le pas

L'OUVERTURE d'un hypermarché est devenue un événement rare dans le paysage de la distribution française. La loi Raffarin de 1996, qui impose un strict contrôle de la création de surfaces commerciales supérieures à 300 m<sup>2</sup>, a eu pour effet de geler le dépôt de nouveaux dossiers d'ouverture. Aujourd'hui, les acteurs du secteur se développent surtout par extension de surfaces existantes ou changement d'enseigne.

Pour Carrefour, par ailleurs très actif à l'étranger, Sénart est la première ouverture en France depuis sept ans. Le groupe ne peut pas formuler de nouvelle demande avant avril 2003, en raison de sa fusion avec Promodès en 1999, et les deux dossiers qu'il a déposés avant 1996, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais), sont loin d'aboutir. Mais il y a d'autres raisons : le marché des « hypers » est dit « mature », peu d'espaces échappent désormais à leur zone de chalandise. Et la dynamique des ventes s'y essouffle.

Sur les sept premiers mois de 2002, selon l'indice établi par la Fédération du commerce et de la distribution, les ventes n'ont progressé que de 0,6 % dans les hypermarchés, contre 2,6 % pour les supermarchés et 2,9 % pour les magasins de proximité. La tendance était la même en 2001. Certes, avec leurs 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, les 1 200 grandes enseignes de France conservent une place prépondérante. Mais, ces derniers mois, pour la première fois depuis 1963 et l'invention du concept par Carrefour, les surfaces commerciales de plus de 2 500 m<sup>2</sup> ont remporté moins de succès que les magasins plus modestes.

Cette évolution peut s'expliquer

tants du sud-est francilien, à cheval sur la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Avec son futur centre-ville autour du Carré Sénart, la « petite dernière » des cinq villes nouvelles d'Ile-de-France espère ne plus être seulement un mosaïque de dix communes perdues dans les plaines, sans autre point commun que la signalétique bleu Sénart et une certaine façon de construire de « l'individuel sur gazon ». Il aura fallu trois décennies pour y arriver, marquées par des débuts prometteurs suivis d'une série de rendez-vous manqués.

Quand les premiers occupants arrivent en 1973, ils font un peu figure de « babas » effectuant leur retour à la terre. La Brie d'alors n'est pas la Lozère, mais elle n'en est pas si loin par ses grands espaces... L'ossature de la ville en devenir est, pour l'essentiel, faite d'un chapelet de villages. Pour ces néo-urbains, Sénart est une alternative à l'habitat trop dense de la petite couronne ; on s'y installe pour se mettre au vert et goûter les joies du pavillon-pelouse en accession à la propriété.

### RELANCE DE L'AGGLOMÉRATION

Celle qui s'appellera longtemps Melun-Sénart (en référence à la préfecture voisine, alors sa rivale), va donc se développer comme une ville à la campagne. Pas question d'y couler des milliers de tonnes de béton. Autour de l'église et de la mairie-école se greffent les quartiers neufs, avec leurs collèges, stades, gymnases, espaces culturels.

Progressivement désenclavée par l'arrivée du RER et de l'autoroute A5, Sénart va découvrir enfin, à partir de 1999, ce qui lui manquait le plus : le développement économique, qui s'appuiera ici sur le secteur de la logistique. Cette première réussite fera oublier aux aménageurs un échec cuisant : le Stade de France (accordé en 1991 puis retiré en 1993 au profit de Saint-Denis). Aujourd'hui dans le bassin d'emploi de Sénart, le taux de chômage n'est que de 5,5 %.

Pour ses concepteurs, le centre commercial inauguré mardi doit être le premier élément d'une relance de l'agglomération, qui s'est

### A 37 kilomètres de Paris



développée jusqu'à maintenant en évitant en bonne partie les écueils de l'urbanisme de dalles et des cités-ghettos. Le carré qui a donné son nom au centre a été pensé par Fran-

çois Tiro, un urbaniste de l'établissement public d'aménagement (EPA) qui gère la ville nouvelle : il est matérialisé par 25 000 tilleuls alignés au cordeau selon un quadrilatère de 1,4 km de côté.

Ce pré carré végétal, sillonné de canaux, est destiné à accueillir plusieurs grands équipements, notamment un aquarium à dimension régionale en 2005, une cité des loisirs, des bureaux, des entreprises, 10 000 logements. Au total un projet de 1,52 milliard d'euros sur quinze ans.

### ÉOLIENNE GÉANTE

Dans l'immédiat, le centre commercial de Jean-Paul Viguière s'étend sur 65 000 m<sup>2</sup>, avec un hyper Carrefour, 135 boutiques, plus les enseignes incontournables dans ce genre de lieu : Virgin, Darty, H & M et McDo, ainsi qu'un multiplexe Gaumont de 16 salles...

« En architecture, quand on ne sait pas quoi faire, on dessine un carré », explique Jean-Paul Viguière. Le sien est un espace blanc, qui a bénéficié d'une vraie recherche architecturale, tracé par et pour le commerce, ouvert sur le futur centre-ville et dessiné dans le prolon-

gement d'un canal extérieur de 600 m. Afin de rester fidèles à l'image de Sénart, les concepteurs du projet ont voulu montrer leur attachement à l'environnement. Une éolienne géante sert de totem d'entrée, 1 200 arbres ont été plantés sur le parking, 6 000 m<sup>2</sup> de verrières permettent de laisser passer la lumière naturelle et ce sont des gardes privés qui assurent la sécurité. La gestion est assurée par Espace Expansion, filiale d'Unibail, promoteur de ce projet de 121 millions d'euros.

Ces efforts d'aménagement et le jargon des publicitaires – qui rebaptisent le client « visiteur » et la corvée des courses « moment de convivialité et de désirs » – ne suffisent évidemment pas à faire du Carré Sénart autre chose que ce qu'il est : un centre commercial où, confronté, notamment, à la concurrence des hard-discounters, Carrefour a annoncé qu'il pratiquerait les prix

les plus bas de France, afin de « rééquilibrer l'image haut de gamme du centre ». La réponse ne s'est pas fait attendre : le jour d'ouverture, il y a eu 94 000 visiteurs.

Jean-François Calton

### DÉPÊCHES

■ HAUTS-DE-SEINE : le préfet a rejeté, lundi 2 septembre, toute responsabilité dans l'arrêt de la production d'eau chaude par la centrale thermique de la Défense, qui touche environ 30 000 logements à Courbevoie et Puteaux, soit environ 100 000 personnes. L'autorisation provisoire d'exploitation expirait le 31 août. La société Enertherm, concessionnaire de la chaufferie sous le contrôle d'un syndicat intercommunal, n'aurait fourni que le 1<sup>er</sup> juin un dossier pour cette autorisation définitive. L'arrêt préfectoral ne pouvant être délivré qu'au bout d'un processus d'enquête et d'examen de six à neuf mois, le préfet a annoncé à la société qu'il se dégageait de toute responsabilité pendant ce laps de temps. N'étant plus couvert par une autorisation, Enertherm a arrêté son activité. En 1994, une explosion de cette chaufferie, alors gérée par une autre société, avait fait deux morts et une cinquantaine de blessés.

■ VAL-D'OISE : Deuil-la-Barre ne changera pas de nom. Après des critiques émanant d'habitants qui jugeaient le nom de leur commune trop sinistre, Jean-Claude Noyer, le maire (UMP), a organisé, cet été, une consultation. Les 20 000 habitants ont reçu un courrier dans lequel étaient proposés différents noms de substitution. 71 % des 4 000 personnes qui ont répondu se sont prononcés pour conserver le nom actuel. « Les racines historiques sont fortes », a commenté le maire.

Sélection officielle Cannes 2002

Être et avoir

un film de Nicolas Philibert

La meilleure note de la rentrée.

» DIX SUR DIX À NICOLAS PHILIBERT AVEC LES FÉLICITATIONS D'ARTE

ARTE, la télé grand écran

arte

www.arte-tv.com

Alexis Delcambre

**C'**EST devenu un rituel. Chaque année, Claude Bébéar (Axa), Henri Lachmann (Schneider), Christian Blanc (Merrill Lynch), Jean-René Fourtou (Aventis), Serge

Kampf (Cap Gemini), Thierry Breton (Thomson Multimedia), Jean-Pierre Rives (ex-capitaine du XV de France) se retrouvent pour suivre ensemble les matches de l'équipe de France de rugby du Tournoi des six nations, entraînant à leur suite des patrons amateurs du ballon ovale et du Sud-Ouest. Le 16 février 2002, ils se sont donné rendez-vous au Bourget pour aller assister au match France - pays de Galles à Cardiff. Ils ont loué un avion, un Airbus de petite taille, capable de transporter une trentaine de personnes.

Surprise ! C'est l'avion de Jean-Marie Messier. Celui dont il a toujours nié l'existence. En 2000, Vivendi Universal avait acheté un Airbus A-319 afin de permettre à la direction générale de voyager facilement entre Paris et New York. L'avion avait été aménagé très confortablement, si confortablement que le sujet était devenu polémique. Pour couper court aux critiques, le PDG de Vivendi Universal avait décidé de ne jamais l'utiliser et de prendre un Falcon-900. L'Airbus avait été confié à une société de location. Mais l'affaire avait fait tellement de bruit dans le petit monde parisien que le président de la République avait demandé à visiter cet avion mieux équipé que l'avion présidentiel, lors du Salon du Bourget de 2001.

Ils ont beau connaître l'histoire, lorsqu'ils découvrent l'avion ils sont stupéfaits. Très vite, la conversation s'anime. On en vient à Vivendi Universal, à Jean-Marie Messier, à son train de vie. Ils se remémorent les repas fins, arrosés de grands crus exceptionnels, servis à la table de Vivendi Universal, les voyages personnels organisés en Falcon pour traverser l'Atlantique, avec un hélicoptère à la descente de l'aéroport pour l'emmener directement au centre de New York, les vacances aux Bahamas, l'avion pour des week-ends de ski à Courchevel. Sans parler de l'appartement de Park Avenue, 17,5 millions de dollars à l'achat, plus 4 millions de dollars au moins pour la rénovation intérieure réalisée par Jean-Michel Wilmotte. Plus cher que ce qu'a dépensé François Pinault, voisin de Jean-Marie Messier à New York, pour rénover son appartement.

« Il a perdu le sens des réalités », constate un patron. « Mais on ne peut rien lui dire. Il est totalement fermé à toute remarque », souligne un autre. Claude Bébéar, le président du conseil de surveillance d'Axa, est l'un des plus critiques. Ce libéral convaincu, qui a hissé son groupe d'assurances au premier rang mondial en vingt ans, n'a jamais beaucoup apprécié Jean-Marie Messier. Le PDG de Vivendi Universal court trop les médias au goût de cet homme secret et froid. Les leçons de l'adepte d'un capitalisme « à visage humain », discutant avec le leader paysan José Bové le matin et avec le patron allemand du FMI, Horst Köhler, l'après-midi, exaspèrent au plus haut point ce grand chasseur qui goûte les dangers des battues africaines. Le courant n'est jamais vraiment passé, mais, depuis un dîner, en septembre, Claude Bébéar a acquis la conviction que Messier avait perdu ses repères et qu'il ne gérait plus son groupe.

Au même moment, chez Vivendi Universal, l'heure des comptes est arrivée. La direction financière s'inquiète. Pour la première fois, la Commission des opérations de Bourse (COB) se montre très réticente sur leurs méthodes comptables. Philippe Danjou, l'économiste de la COB, s'est montré très insistant sur le sujet auprès de Gérard Rameix, directeur général de l'institution boursière : pour lui, il ne faut pas accepter le traitement que Vivendi Universal propose pour sa participation dans BSKyB. En octobre, le groupe a obtenu 4 milliards d'euros de la Deutsche Bank contre la mise en nantissement des 23 % qu'il détient depuis 1999 dans le bouquet de chaînes satellites britanniques détenu par Rupert Murdoch. S'agit-il d'un prêt, s'agit-il d'une vente ? La COB a demandé leur position à Andersen et à Salustro Reydel, les deux cabinets d'audit qui certifient les comptes du groupe depuis des années. Dans une note du 19 février, Andersen a expliqué qu'il fallait considérer cette opération comme une cession. Le 21 février, Xavier Paper, chef de doctrine chez Salustro Reydel, estime qu'il s'agit d'un montage de prêt. Simple problème de théorie comptable ? Il en va de 1,5 milliard d'euros. Selon le traitement choisi, le groupe est ou non en perte. Pour la première fois, la COB décide de ne pas suivre la direction financière de Vivendi et soutient le traitement le plus rigoureux. « Je m'étonne qu'un membre du cabinet puisse agir ainsi », s'insurge Jean-Marie Messier dans un courrier électronique envoyé à Jean-Claude Reydel, président du cabinet Salustro Reydel. Mais la décision de la COB est irréversible : Vivendi Universal est condamné à afficher des pertes.

Sur les marchés, l'action Vivendi Universal amorce sa descente aux enfers. Pendant que le PDG parle de complot, des administrateurs s'inquiètent. Claude Bébéar sonne l'alerte

# LES CONJURÉS



Jean-Marie Messier, dans son avion privé, se rendant au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, le 26 janvier 2001.

## DE CARDIFF

« What is the financial position of the group ? » Dans un anglais plus que scolaire, puisque désormais tous les conseils du groupe se tiennent en anglais, Jacques Friedmann, administrateur de Vivendi Universal, essaie d'obtenir, le 5 mars, des éclaircissements sur les comptes. L'ancien président du groupe d'assurances UAP, absorbé en 1997 par Axa, est un proche de Jean-Marie Messier. C'est lui qui l'a repéré dès l'ENA, qui l'a introduit dans les cercles de pouvoir de droite et a soufflé son nom lorsque Jacques Chirac cherchait, en 1986, un conseiller pour le cabinet de Camille Cabana, secrétaire d'Etat chargé des privatisations. Il l'a toujours soutenu. Cette fois-ci pourtant, il est surpris par les chiffres donnés. Comme l'ensemble du conseil.

Pour la première fois, les administrateurs renâclent devant les explications de Jean-Marie Messier. Tous avaient été avertis, à la suite de l'incident avec la COB, que le groupe opérerait pour une large politique d'amortissements de survaleurs. La période s'y prêtait : profitant du ralentissement de la conjoncture, de la baisse boursière et du passage à l'euro, de nombreuses socié-

tés ont déjà annoncé d'imposantes remises à plat de leur bilan. Mais tout de même, Jean-Marie Messier leur présente une addition inattendue : 15 milliards d'euros d'amortissements de survaleurs, 13,6 milliards d'euros de pertes. Autant que la facture du Crédit lyonnais. Même s'il s'agit de déficit comptable, l'effet est

étaient de 14 milliards. Et là, ils découvrent que le montant brut de l'endettement dépassait les 23 milliards d'euros à la fin de l'année, et 19 milliards en net... En sortant du conseil, Henri Lachmann (Schneider), Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), Jean-Marc Espalioux (Accor), Bernard Arnault (LVMH) ne se sentent pas à l'aise.

« J'ai l'impression de vivre l'adolescence que je n'ai pas vécue », explique Jean-Marie Messier.

« A 45 ans, il n'est plus temps de faire sa crise d'adolescence », rétorque Claude Bébéar

désastreux. Et il y a plus inquiétant encore : l'endettement. En juin 2001, le PDG de Vivendi Universal avait assuré à ses administrateurs que le groupe n'avait quasiment pas de dettes, en septembre, que ces dernières ne dépassaient pas les 8,5 milliards d'euros, en décembre, qu'elles

Tous ont le sentiment que Jean-Marie Messier ne leur a pas tout dit.

Le lendemain, le PDG tient le même discours optimiste à la presse et aux analystes. « Le groupe va plus bien que bien », assure-t-il. Quant aux pertes, elles ne sont que « comptables ». Dans les couloirs de Vivendi Universal, l'atmosphère s'est brusquement détendue. La présentation semble avoir été acceptée : les pertes ont été avouées, le discours sur la bonne santé du groupe agréé et le cours de Bourse remonte. La fin de la période noire paraît enfin s'achever. Dans l'état-major, on ne parle pas encore de nouvelles opérations mais au moins de réorganisation, chez Vivendi Environnement comme à Canal+. Quant au téléphone, les difficultés ont été résolues : l'engagement - non annoncé au marché - de racheter en février 16 % du capital de Maroc Telecom au gouvernement marocain pour 1,1 milliard d'euros a été renégocié, au grand soulagement du directeur financier, Guillaume Hannezo. La reprise a été reportée à 2003. D'ici là...

Dans les milieux bancaires, en revanche, le malaise grandit autour du groupe. Après la publication des comptes, Jean-Marie Messier a refusé de tenir des roadshows dans les principales capitales boursières pour rencontrer les investisseurs. Une série de conférences téléphoniques a été donnée, la plupart des analystes en sont ressortis avec le sentiment d'un manque de clarté dans les chiffres et les méthodes comptables, d'une confusion sur la stratégie. A Paris, à Londres, les milieux

financiers commencent à douter. « Il y a une décote Messier qui pèse sur le groupe », murmurent les analystes. Sur les marchés, le groupe a perdu plus du quart de sa capitalisation boursière en trois mois. Plus de 20 milliards d'euros sont partis en fumée.

« Scénario n° 2, le débarquement » : pour la première fois, une étude du Crédit lyonnais sur Vivendi Universal, publiée le 20 mars, ose évoquer publiquement la possibilité d'un renvoi du PDG du groupe. L'hypothèse est jugée très peu plausible, mais tout de même. Un tabou a été brisé. Pour la première fois, Messier ne semble plus irremplaçable !

**A**GNÈS TOURAINE (VUP), Philippe Germond (Cegetel), Eric Licoys, directeur général du groupe, qui forment la garde rapprochée de Jean-Marie Messier, sont comme foudroyés. Bien sûr, leur patron s'est trop exposé, a trop parlé, n'aurait jamais dû donner cet entretien à *Paris Match*, brocarder les milieux d'affaires français. Mais cela ne justifie pas une telle sanction. Pourquoi le cours s'effondre-t-il à ce point ? Pourquoi les jugements deviennent-ils si négatifs sur le groupe ? Les mauvais résultats qui ne passent pas ? Non, il y a autre chose. Jean-Marie Messier, qui n'a connu que la croissance, l'euphorie boursière, les bulles spéculatives, mais jamais de retournement, en est le premier persuadé. Si l'action chute, a-t-il expliqué à plusieurs de ses administrateurs, c'est qu'il y a un complot. Rupert Murdoch, le patron australien de News Corp, veut lui faire payer sa tentative de prendre le contrôle de sa filiale BSKyB, et l'empêcher de devenir son vrai rival dans la communication. Des fonds spéculatifs apportent leur concours à cette entreprise de déstabilisation. Il faut organiser la riposte.

L'explication n'a pas convaincu tout le monde. Inquiets de l'évolution du groupe, des administrateurs, Henri Lachmann en tête, sont retournés, après le match de rugby de février, solliciter les conseils et l'aide de Claude Bébéar. Celui-ci, en partie par désespoir, en partie pour se prouver qu'après l'échec de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2008 il pouvait encore jouer un rôle et être utile, a accepté de les aider et il a commencé à se renseigner. Une étude des services financiers d'Axa l'a conforté dans son opinion : le groupe est en grand danger financier. Et la place de Paris aussi, a pensé Claude Bébéar. « La situation devient dangereuse pour le groupe. Votre responsabilité est engagée. Si vous ne faites rien, un préjudice grave risque d'être porté à la place de Paris », assure-t-il à tous ses interlocuteurs.

« Claude Bébéar veut sans doute être le seul patron qui réussit aux Etats-Unis », ironise Jean-Marie Messier. Le PDG de Vivendi Universal vient de découvrir en ce début avril le complot « des papys flingueurs » mené par Claude Bébéar. Un nom est même avancé pour le remplacer, celui de Thierry Breton. Même s'il feint de faire bonne figure, il est ébranlé. Que veut Claude Bébéar ? S'affirmer comme le nouveau parrain de la place de Paris ? Est-ce une de ces nouvelles conjurations comme le capitalisme français en a déjà connu autour de Suez, de la Société générale ou de Paribas ?

Rendez-vous a été fixé le 17 avril entre les deux hommes au domicile de Claude Bébéar. Le président du conseil de surveillance d'Axa attaque fort, reproche à Messier sa surexposition médiatique, ses dérapages, ses mensonges et la mise en danger du groupe. L'action a touché les 40 euros. « J'étais très introverti quand j'avais 20 ans. Aujourd'hui, j'ai l'impression de vivre l'adolescence que je n'ai pas vécue », tente d'expliquer Jean-Marie Messier. « A 45 ans, il n'est plus temps de faire sa crise d'adolescence, rétorque le patron d'Axa. Plus personne n'a confiance en toi. » En sortant, Jean-Marie Messier s'empresse de téléphoner à ses proches : « Tout s'est bien passé. Claude Bébéar est d'accord avec moi. Je l'ai convaincu. »

Martine Orange

PROCHAIN ARTICLE  
Mais à quoi pense la presse ?

CLS	
Vivendi Universal	
ACHAT 44,5 €	La fin d'une exception
<p>Le 21 février, le conseil d'administration de Vivendi Universal a décidé de ne pas suivre la direction financière de Vivendi et soutient le traitement le plus rigoureux. « Je m'étonne qu'un membre du cabinet puisse agir ainsi », s'insurge Jean-Marie Messier dans un courrier électronique envoyé à Jean-Claude Reydel, président du cabinet Salustro Reydel. Mais la décision de la COB est irréversible : Vivendi Universal est condamné à afficher des pertes.</p>	

Extraits d'une étude du Crédit lyonnais sur Vivendi Universal, publiée le 20 mars, qui pour la première fois évoque publiquement la possibilité d'un « débarquement » du PDG.

Vivendi Universal	
Crédit Lyonnais Securities	
Scénario 2 : le débarquement	
<p>Le scénario 2 du changement de PDG est une mesure possible de la gestion qui représente pour les actionnaires un bon scénario. Cependant, il est à noter que le conseil d'administration de Vivendi Universal a décidé de ne pas suivre la direction financière de Vivendi et soutient le traitement le plus rigoureux. « Je m'étonne qu'un membre du cabinet puisse agir ainsi », s'insurge Jean-Marie Messier dans un courrier électronique envoyé à Jean-Claude Reydel, président du cabinet Salustro Reydel. Mais la décision de la COB est irréversible : Vivendi Universal est condamné à afficher des pertes.</p>	

# Le sous-marin « Koursk », victime de négligences multiples

Personne ne sera poursuivi pour le désastre du submersible russe. Le quotidien officiel « Rossiskaïa Gazeta » dresse toutefois une longue et navrante liste des dysfonctionnements de la flotte du Nord

« J'EN BRÛLE de honte pour la flotte russe. » C'est ainsi que l'amiral à la retraite Iouri Senatsky a commenté les conclusions de l'enquête sur les circonstances du naufrage du sous-marin *Koursk*, envoyé par le fond le 12 août 2000 par l'explosion accidentelle d'une torpille, tuant les 118 membres de l'équipage qui se trouvaient à bord. Le procureur général, Vladimir Oustinov, a annoncé à l'issue de son enquête que, si de nombreuses défaillances avaient été constatées, personne ne serait poursuivi en justice : les erreurs étaient en somme jugées trop nombreuses pour qu'une responsabilité précise puisse être établie.

Ce drame qui a bouleversé la Russie paraissait relégué aux oubliettes. Mais, deux ans après, une autre catastrophe militaire, celle d'un hélicoptère MI-26 écri-



sé en Tchétchénie, a fait tout autant de morts (118 personnes), ravivant le débat sur l'état de déliquescence des forces armées russes. Vladimir Poutine a cherché à circonscrire les retombées de ce dernier épisode en lançant, devant les caméras de télévision, son ministre de la défense, Sergueï Ivanov, pour que « de telles tragédies ne se reproduisent pas ». Le président russe a ensuite dénoncé, lors de manœuvres militaires en Sibérie, « la non-exécution des ordres, l'irresponsabilité et la négligence » parmi les militaires, ce qui « porte gravement atteinte au prestige de l'armée dans la société ».

C'est dans ce contexte que le journal officiel russe *Rossiskaïa Gazeta* a publié le 29 août sur quatre pages – sous le titre « Un secret nuisant à l'Etat » – de larges extraits du rapport final sur le naufrage du sous-marin nucléaire. Le tableau dressé, s'il n'apporte aucun élément nouveau sur les origines de la catastrophe, se lit comme un réquisitoire contre les dérives au sein de l'armée russe, avec en ligne de mire l'un de ses « fleurons », la flotte du Nord.

On apprend ainsi que des « fuites » ont été relevées sur d'autres sous-marins, en 2000 et 2001, sur des torpilles semblables à celle que transportait le *Koursk*. Les garnitures de joints en matière plastique dont ces torpilles sont dotées n'étaient pas régulièrement remplacées, comme l'impose le règlement. De même, les documents

attestant de la préparation de l'équipage chargé des torpilles, ainsi que de l'état de certains équipements sur le « Koursk », portaient « des signatures non conformes », ce qui laisse entendre que les papiers étaient contrefaits.

## UNE « DÉCISION ERRONÉE »

Autre défaillance, la capsule de signalisation en cas de naufrage, qui aurait dû être projetée vers la surface de la mer, n'a jamais été décrochée. « Ces capsules n'ont jamais bien fonctionné », commente un ancien officier cité dans l'article. Par le passé, il est arrivé qu'elles partent toutes seules. Sur certains bâtiments, on avait fini par les souder. » Neuf heures se sont écoulées avant que l'alerte ne soit donnée sur la disparition du submersible, et il fallut trente et une heures pour localiser le bâtiment,

à 110 mètres de fond.

Pourtant, le navire amiral *Pierre-le-Grand* se trouvait à proximité au moment du sinistre, avec à son bord le commandant de la flotte du Nord, Viatcheslav Popov, qui donna au contraire l'ordre de s'éloigner ! « Une décision erronée », commente sobrement la *Rossiskaïa Gazeta*, ajoutant que « la direction de la flotte a failli dans sa tâche de préparation des équipes à des opérations de sauvetage ». Renvoyé de la marine, l'amiral Popov est aujourd'hui sénateur, représentant de la région de Mourmansk au Conseil de la Fédération. Un sondage effectué le jour de la publication de l'article montre que, pour 66 % des Russes, les autorités ont tout fait pour protéger les coupables.

Natalie Nougayrède

## SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse [www.lemonde.fr/surlenet](http://www.lemonde.fr/surlenet)

### Rentrée scolaire (2)

■ Le ministère de l'éducation a ouvert un espace pratique sur son site (assurances, calendriers, etc.).

[www.education.gouv.fr/prat/default.htm](http://www.education.gouv.fr/prat/default.htm)

■ La direction de la concurrence propose un dossier consacré sur la réglementation et les dernières tendances de la consommation pour la rentrée scolaire.

[www.finances.gouv.fr/DGCCRFR/rentree/2002/index-d.htm](http://www.finances.gouv.fr/DGCCRFR/rentree/2002/index-d.htm)

■ La Caisse d'allocation familiale fait le point sur les aides et allocations de rentrée auxquelles les familles peuvent prétendre.

[www.caf.fr/actunationale/](http://www.caf.fr/actunationale/)

■ Le ministère de l'éducation nationale a consacré un dossier aux relations entre les parents et l'école.

[www.education.gouv.fr/thema/parents/default.htm](http://www.education.gouv.fr/thema/parents/default.htm)

■ Bonne Rentrée a constitué un vademecum pour préparer la rentrée scolaire, de la maternelle au lycée.

[www.bonnerentree.com/](http://www.bonnerentree.com/)

■ Doctissimo rassemble les conseils de santé pour l'occasion.

[www.doctissimo.fr/html/sante/mag\\_2001/mago831/rentree\\_niv2.htm](http://www.doctissimo.fr/html/sante/mag_2001/mago831/rentree_niv2.htm)

■ L'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur a remis ses constats depuis 1995 en ce qui concerne les questions d'hygiène et de santé en milieu scolaire.

[www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000009.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000009.shtml)

■ La Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a remis, en 2001, une évaluation de l'état de sécurité des bâtiments, des équipements et des personnes à l'école.

[www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/014000243.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/014000243.shtml)

[vincent.truffy@lemonde.fr](mailto:vincent.truffy@lemonde.fr)

## AU COURRIER DES LECTEURS

### LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Vous accusez la politique agricole commune (*Le Monde* du 28 août) de coûter cher et d'engloutir la moitié du budget européen. Ce budget européen est en fait très modeste puisqu'il ne représente que le tiers du budget de l'Etat français. Par ailleurs, la PAC est non seulement la première, historiquement, mais une des rares politiques européennes communes. Enfin, le coût budgétaire de la PAC s'élève en France à 7,6 milliards d'euros, ce qui, à titre de comparaison, correspond à 127 euros par habitant et par an, soit 5 % de la dépense alimentaire des consommateurs et 1 % de leur budget total. Il convient de comparer ces chiffres avec la baisse séculaire des prix agricoles (...) qui se poursuit aujourd'hui : dans les vingt dernières années, les prix agricoles à la production ont baissé de moitié. Pascal Lamy, que vous citez, montre fort bien que si ces subventions, qui ne font que compenser partiellement ces baisses de prix, n'existaient pas, l'exode agricole en serait encore accentué jusqu'à menacer l'existence même de l'agriculture en France. Or l'agricul-

## LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

# L'amnistie fiscale vue par la presse polonaise

Est-il moralement juste de donner aux fraudeurs une chance de régulariser leurs affaires ?

IL EST TEMPS d'en finir avec la « zone grise » de l'économie polonaise ! Un tel mot d'ordre devrait, en principe, rassurer la population dans un pays où l'économie occulte représente entre 10 % et 20 % du PNB. Le projet d'amnistie pour ceux qui ont « oublié » de déclarer leurs revenus depuis 1996 a été présenté la semaine dernière par le gouvernement postcommuniste de Leszek Miller. Préparé par Grzegorz Kolodko, le ministre des finances, il permettra aux « distraits » de déclarer tout ce qu'ils ont gagné illégalement pendant les sept dernières années en payant un impôt exceptionnel et forfaitaire de 7,5 %. Les Polonais devront en outre déclarer leurs biens immobiliers (pour les logements dépassant 70 m<sup>2</sup>) et leurs biens mobiliers de valeur (œuvres d'art et voitures de luxe) et expliquer l'origine de ces biens.

L'amnistie exclut l'argent de la drogue et du banditisme. Néanmoins, le gouvernement estime que les caisses de l'Etat pourraient récupérer ainsi un demi-milliard de zlotys (123 millions d'euros). « C'est la carotte pour les petits fraudeurs. Quant au bâton, l'Etat prélèvera 75 % sur ceux qui ne diront pas toute la vérité dans leur déclaration », prévient le plus grand quotidien polonais, *Gazeta Wyborcza*, qui a eu connaissance en premier du projet gouvernemental.

L'opinion publique est perplexe, et la polémique prend l'allure d'un grand débat national. Chez les libéraux, on est franchement contre. « Ce n'est qu'un grand blanchiment d'argent sale. Environ 98 % des Polonais payent leurs impôts pénible-

ment et honnêtement. Comment leur expliquer que ceux qui ont fraudé non seulement ne seront pas punis, mais en outre recevront un cadeau ? », s'indigne Donald Tusk, un des chefs de la Plate-forme civique, dans les pages du quotidien *Rzeczpospolita*. « En Italie, où une amnistie a eu lieu, on a pu récupérer l'argent placé dans les banques suisses, mais les Polonais ne transfèrent pas leur argent en Suisse. Ce projet favorise les milieux criminels et sape la confiance de la société dans les institutions. On dira que l'Etat serre la vis aux pauvres et se comporte avec indulgence envers les riches », explique, dans le même journal, Wiesław Walendziak, député de Loi et justice (opposition de droite).

### « MONTRER PATTE BLANCHE »

« D'un point de vue moral, cette amnistie est pour le moins douteuse. Mais, pour le ministère des finances, qui n'arrive pas à résorber la zone grise de l'économie, c'est surtout un aveu d'impuissance. Pourtant, le secteur illégal doit intégrer tôt ou tard l'économie nationale. Nous avons tous à y gagner si des entreprises travaillant au noir légalisent leurs activités et si l'argent revient de l'étranger pour remplir les caisses de l'Etat », estime *Gazeta Wyborcza*, qui tente de voir les bons côtés de l'amnistie sans vraiment y adhérer.

Et qu'en pensent les experts ? « Le projet peut se justifier, mais les sommes que le ministère des finances compte recouvrer sont trop faibles par rapport au coût social entraîné par l'amnistie », explique Richard Mbewe, analyste en chef du Groupe d'investissement de Varsovie,

au quotidien de droite *Zycie*. « Au lieu de simplifier le régime des impôts et de les réduire, le gouvernement multiplie les procédures à caractère policier », déclare à *Rzeczpospolita* Andrzej Sadowski, de l'Institut Adam Smith. Dans le même journal, Janusz Fiszer, de l'université de Varsovie, redoute les conséquences pratiques pour les citoyens : « Le projet part du principe que chaque contribuable doit montrer patte blanche. Mais c'est au fisc de nous prouver la culpabilité des fraudeurs. »

Et le quotidien *Trybuna*, héritier

de *Trybuna Ludu*, jadis organe du Parti communiste, toujours au service de ses amis postcommunistes, conclut avec sarcasme : « La nervosité s'installe dans les cercles politiques et médiatiques. Le ministre Kolodko ose réclamer une déclaration de patrimoine ! » Avant de démasquer, dans son meilleur style, les fraudeurs : « Pour satisfaire Kolodko, chaque honnête businessman et sa businesswoman, M. et M<sup>me</sup> le juge, M. et M<sup>me</sup> le médecin, M. et M<sup>me</sup> le député, Mgr l'évêque, devraient déclarer ce qu'ils possèdent. Quel culot ! »

DU 2 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2002

**BOXER Pack FM 2,0 HDi**  
à partir de **14 600 € HT**

Profitez-en à plein volume

[www.peugeot.fr](http://www.peugeot.fr)

- Réglez vite avec commandes au volant
- ABS
- Neve à planche de bord ergonomique
- A rang conducteur
- Levres à commande électrique sequentille côté conducteur
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants et à commande électrique
- Verrouillage centralisé des portes à distance

**Boxer** PEUGEOT

ture n'a pas pour seule fonction de produire des aliments ou des molécules, elle se doit également de garantir la sécurité alimentaire au plan quantitatif et qualitatif, ce dont une dépendance du marché mondial évoquée dans l'article est largement incapable. Elle est aussi gestionnaire de l'environnement, responsable de cette campagne que tant d'autres Européens nous envient. S'il est exact que, dans les exploitations de grande culture, les subventions ont pu encourager des productions excédentaires, pour beaucoup d'agriculteurs moyens et petits, accroître la production a été le seul moyen de résister au laminage de leurs revenus provenant – en dépit des aides – de la baisse des prix à la production et de la hausse concomitante des biens de production. La PAC est à réformer, non dans le sens d'une suppression des aides, mais dans leur répartition qui, actuellement fondée sur les surfaces cultivées, encourage l'agriculture industrielle et accentue les inégalités entre régions naturelles.

François de Ravignan

Greffeuil (Aude)

### AGRICOPHOBIE

Je suis paysan et je reconnais que la politique agricole actuelle est du plus mauvais effet sur les pays pau-

vres, et d'un effet discutable sur l'environnement, mais lorsque vous écrivez : « Le protectionnisme force 376 millions d'Européens à se nourrir à un prix supérieur de 15 à 20 % aux cours mondiaux, soit un surcoût de quelque 600 euros par famille annuellement [évaluation OCDE] », vous utilisez un argument digne du FMI, ou d'un négociateur américain à l'OMC. (...) Le cours mondial pour un produit agricole n'est qu'une construction politique car la quasi-totalité des pays exportateurs dope ce secteur à coups de subventions : le vrai prix de marché n'existe pas. (...) Construire un « panier alimentaire » à partir des produits les moins chers de la planète n'est que chimère intellectuelle, digne de l'OCDE ! La division internationale du travail en agriculture poussée ainsi à son paroxysme ne peut proposer qu'un panier... virtuel. Et dans ce cas : bon appétit ! Certes, il existe un certain corporatisme agricole qui a pour corollaire l'« agricophilie » d'un Jacques Chirac, mais à vous lire on constate qu'il existe aussi une « agricophobie » d'une gauche libérale urbaine. J'attendais mieux du *Monde*, qui me coûte pas moins de 12 kilos de blé chaque jour !

Olivier Jacquin

Liméy-Remenuville (Meurthe-et-Moselle)

# Les commémorations étouffent le journalisme

par Jacques Mouriquand

**L**ES prochaines et inévitables évocations des attentats du 11 septembre 2001 posent en termes aigus le problème du journalisme de commémoration ou de rituel.

Qu'auront à dire les médias sur le sujet de nouveau le 11 septembre ? Sauf imprévu d'ici là, rien. Le comble serait que ça ne pose pas de problème déontologique aux journalistes. D'abord pour constater l'omniprésence de cette pratique. Tchernobyl, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, la chute du mur de Berlin et maints autres événements mobilisent à chaque date anniversaire de considérables développements sur lesquels on serait fréquemment tenté d'ironiser tant leur charge en informations neuves est discutable.

Le prétexte de ces longues colonnes est que, ce jour-là en particulier, le public, subitement, serait avide d'évocations du sujet. Allons ! C'est se donner bonne conscience. Assurément, l'opinion sera pour longtemps intéressée par des informations nouvelles – je souligne le mot information : c'est-à-dire des faits consistants – à propos de l'attentat contre les tours du World Trade Center. Mais elle le sera n'importe quand et non à date fixe.

Cette ritualisation, cette scénarisation qui veut qu'on délivre l'information selon des schémas soi-

gneusement préétablis anéantit toute vraie hiérarchie. Le CAC 40, c'est toutes les heures, deux minutes avant l'heure exacte, la météo tous les soirs à 20 h 40, la culture toujours en fin de journal, le nouveau film tous les mardis soir avec un invité qui est toujours l'acteur vedette et les tours du WTC, c'est tous les 11 septembre.

L'ordre ainsi défini est celui du « produit média ». Lorsque les boulons sont bien serrés, chaque chose est à sa place et plus rien n'a de vraie importance. L'emprise du rituel est telle qu'il devient icono-

péfiant. Il n'y a aucune honte à ça. La semaine d'un reporter en Arabie saoudite coûte une fortune. Pourtant, il se peut bien que, s'agissant des amis de M. Ben Laden, ce soit de ce côté-là qu'il faille investir en recherche d'information.

Les journaux qui ont fait ce choix le payent à des prix très lourds, en regard du retour sur investissement. Dans ce contexte, le journalisme de commémoration a l'immense avantage de donner l'illusion du journalisme, c'est-à-dire de produire du volume, mais à bon marché. De nombreux

ont approché des familles des disparus du 11 septembre ont rencontré des gens anéantis dont les vies ne se referont jamais sur le mode antérieur. Cette douleur mérite une vraie compassion individuelle. Mais, pour que ce soutien soit authentique, il n'a aucun besoin des colonnes de journaux ou des

**JACQUES MOURIQUAND**  
est producteur de télévision.

temps d'antenne. Au contraire, même. Et on aimerait, dans le même temps, que tous les massacrés de cette année écoulée, Tchétchènes, Sierra-Léonais, Libériens et Malgaches, aient droit à la même considération publique.

Or, en cette matière, la disproportion est devenue insupportable. Est-ce injurier les victimes des attentats du 11 septembre que de souligner l'indifférence absolue qui entoure, par exemple, toutes celles des innombrables guerres africaines, pour ne retenir que celles-là ? Non ! Et pourtant, il faut constater que le traitement est honteusement inéquitable. Le chiffre de 3 000 morts qui nous paraît effarant à New York est hélas atteint ailleurs, mais au mieux dans l'indifférence, au pire dans le silence total, faute tout simplement pour les médias de le savoir. Car pour le savoir, il faudrait y être. Et y être coûte cher. Alors, commémorons.

# Le casse-tête smic

par Lionel Stoleru

**M**ARTINE AUBRY, soucieuse d'éviter aux smicards toute perte de revenu en passant aux 35 heures, a fabriqué une sorte d'usine à gaz dont ses successeurs ont quelques difficultés à démêler les tuyauteries.

Il y a bien 6 smic, selon l'année durant laquelle le salarié est passé aux 35 heures. Calculé en salaire mensuel, le smic correspondant à 35 heures de travail par semaine est de : 1 100,67 € pour le salarié passé aux 35 heures avant le 1<sup>er</sup> juillet 1999, 1 114,35 € si le changement s'est produit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2000, ou 1 133,49 € (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001), ou 1 147,62 € (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002), ou 1 154,27 € après le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et, curieusement, 1 035,90 € pour le salarié nouvellement embauché après le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Les trois scénarios de sortie possibles sont :

– Arrêter de créer chaque année un nouveau smic et unifier progressivement les 6 smic d'ici à 2009.

– Geler les 5 smic créés par la loi jusqu'à ce que le smic normal les rattrape peu à peu.

– Augmenter au 1<sup>er</sup> juillet 2003 le smic normal de 11 % jusqu'au niveau le plus élevé des 5 smic créés par la loi Aubry.

L'on n'échappera pas à une réflexion fondamentale sur les trois problèmes essentiels que pose le smic :

– Un problème économique : entre 0 et 1 035,90 € par mois, on n'a pas le

droit de donner du travail à quelqu'un. Le chômage comble ce trou béant des petits boulots. On s'en sort en exonérant les jeunes smicards des charges sociales, mais c'est un pis-aller.

– Un problème social : smic et RMI, l'un des deux est de trop. Très concrètement, un RMIste a très peu d'incitation financière à devenir smicard : il

**LIONEL STOLERU**, ancien secrétaire d'Etat, est membre du Conseil économique et social, professeur d'économie à l'Ecole des mines de Paris.

gagne à peine plus. Philosophiquement, l'homme a besoin d'un revenu pour vivre, qu'il vienne d'un salaire ou d'une autre source. Par-delà le RMI, se répend l'idée du droit à un revenu de citoyenneté dans les pays riches. Placé à un niveau décent, le RMI interdit tout autant que le smic le travail esclavagiste à vil prix.

– Un problème politique : avec le smic, un gouvernement est perdant à tous les coups. Ou bien il n'augmente pas le smic et on l'accusera d'accepter qu'on puisse vivre avec si peu. Ou bien il augmente le smic, ce qui met au smic les salariés précédemment payés juste au-dessus, et on l'accusera d'augmenter le nombre de smicards. Son bilan social sera toujours négatif : ou bien il aura méprisé les smicards, ou bien il aura créé de nouveaux smicards : triste alternative ! Le gouvernement va devoir choisir entre rafistoler et réformer. On peut toujours rêver !

# Tribunal pour le Rwanda : de la crise à l'échec ?

Suite de la première page

Des critiques, bien informées, n'ont pourtant pas manqué de désigner les causes de l'inefficacité du tribunal : recrutement insuffisant des diverses catégories de personnels, faible professionnalisme, passivité des juges, turnover incessant des agents, gestion peu rigoureuse des fonds et des salariés, lenteur des procédures d'instruction, défaillances dans la prise en charge de la défense, protection peu sûre des témoins, etc.

Toutefois, c'est dans ses rapports avec les autorités rwandaises que le TPIR a rencontré les écueils les plus redoutables. Le nouveau régime, issu de la victoire militaire du Front patriotique rwandais (FPR), participa aux démarches qui aboutirent à la création du tribunal pour finalement voter contre la résolution des Nations unies. Il s'opposait ainsi à l'extension de la période couverte par la juridiction internationale au-delà de sa prise de pouvoir en juillet 1994 et jusqu'en décembre 1994 et à la prise en compte des crimes de guerre dans son mandat.

Les responsables politiques entretenaient donc, dès sa création, une relation ambiguë avec l'institution et ses représentants. Toutes les faiblesses de l'institution internationale furent systématiquement dénoncées. En fait, Kigali, en entretenant une tension permanente vis-à-vis des insuffisances bien réelles ou présumées du TPIR, avait aussi retardé la confrontation inévitable entre les deux protagonistes.

Redoutée depuis des années, elle concerne ce qu'il est convenu d'appeler le « deuxième mandat » du TPIR, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les vainqueurs, l'Armée patriotique rwandaise (APR), lors de sa conquête du pouvoir et aux premiers mois de son installation. Les autorités rwandaises ont toujours considéré comme inacceptables aussi bien les enquêtes sur ce sujet que d'éventuelles inculpations. Selon leur point de vue, ce serait soumettre les crimes des « libérateurs » aux mêmes exigences de justice que ceux des « génocidaires ».

Par ailleurs, sont appréhendées les conclusions de l'enquête conduite en France depuis 1998 par le juge Bruguière sur les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994, à l'origine du génocide, contre l'avion qui transportait les présidents rwandais et burundais. Ces conclusions pourraient mettre en cause les actuels dirigeants au pouvoir.

Dans ce contexte fortement poli-

tisé, il importe plus que jamais de se référer à ce qui doit demeurer l'essentiel : lorsque le bilan de ce tribunal ad hoc sera fait, ce ne seront ni les sommes dépensées, ni les défaillances de gestion, ni même le nombre d'accusés jugés qui prévaudront, mais la capacité à avoir dit le droit et rendu la justice. C'est dans cette optique que doivent être appréciés les efforts récents accomplis par le bureau du procureur. Un travail important a notamment été effectué depuis deux ans pour rationaliser le système de l'accusation en établissant une liste des « cibles » classées en fonction de la gravité des crimes reprochés et en fixant un objectif chiffré de quelque 250 jugements à rendre d'ici à 2008, date théorique prévue par les Nations unies pour mettre un terme à l'existence du tribunal.

Cette logique a indéniablement amélioré les performances formelles de l'institution, mais elle a aussi, paradoxalement, aggravé des faiblesses structurelles. Dans le système anglo-saxon, qui a été en grande partie retenu en matière de référence juridique par le TPIR, l'instruction est conduite à charge par le bureau du procureur. Pour l'essentiel, les enquêtes établissant les faits sur lesquels s'appuient les chefs d'inculpation reposent sur la collecte de témoignages accusateurs.

Dans la pratique, la collecte des preuves se limite donc bien souvent à l'identification de témoins adéquats aux charges. Renforcée au nom des nouveaux critères de performance, cette conception de l'établissement des faits par accumulation de témoignages de dénonciation plus que par collecte de preuves solides aboutit à une situation de dépendance à peu près totale vis-à-vis des témoins de l'accusation comme des témoins de la défense. Huit ans après les faits, leur mémoire s'est nécessairement éteinte. Par ailleurs, ils se montrent plus ou moins crédibles dans la mesure où ils sont identifiés et conseillés par les autorités administratives et politiques rwandaises de l'ancien ou du nouveau régime. Ainsi, les associations de rescapés qui soutiennent l'accusation, tout comme les réseaux de l'ancien pouvoir qui se mettent au service de la défense, fonctionnent comme des structures de sous-traitance de témoins dûment préparés en matière de témoignages factuels et de scénarios.

Mis en place par les autorités de Kigali depuis le début de l'année, le chantage aux témoins qui, en bloquant les autorisations de voyage

et l'octroi des passeports, empêchait le déroulement de la plupart des procès, illustre, a contrario, cette dépendance du tribunal à l'égard des témoins. Or, dans tous les procès, de nombreux contre-interrogatoires de témoins démontrent à l'évidence la faible crédibilité des déclarations et soulignent crûment la faiblesse ou l'absence d'une instruction établissant des faits tangibles.

Dans des cas extrêmes comme celui, récent, du général Léonidas Rusatira, un acte d'accusation a pu être rédigé à partir d'un canevas de témoignages, intégralement inspiré par des « auxiliaires de justice » autoproclamés, le substitut du procureur reprenant pratiquement tel quel ces assertions. Il était pourtant possible de prouver, sur la base des archives de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, que l'accusé, un des officiers qui condamna de la manière la plus constante et déterminée les massacres et le génocide, était occupé aux mêmes heures... à sauver la famille du président du FPR.

L'inflation des chefs d'accusation à laquelle l'accusation recourt pres-

confiance qui en résulte, il est urgent que le tribunal réponde à des exigences positives.

La première, fondamentale, est de renouer avec les Rwandais. Tous les Rwandais. Limités pour l'essentiel à des tête-à-tête avec ses trois interlocuteurs officiels (le ministre de la justice, le procureur auprès de la Cour suprême et le président de la République) lorsque des conflits majeurs imposent le « voyage à Kigali », les contacts du procureur avec le Rwanda ne suffisent pas à donner une impression de proximité.

Le principal échec du Tribunal est de ne pas avoir réussi à intéresser la population rwandaise, à la mobiliser autour des valeurs qu'il incarne, à servir de référence mobilisatrice pour « tirer » la justice nationale, à faire reconnaître la légitimité officielle qui lui a été accordée.

En second lieu, le témoignage sous contrôle des pouvoirs est un déni de justice. Le TPIR a été instauré pour libérer la parole de tous les témoins et victimes directs d'une terreur planifiée et organisée qui devait justement les réduire définitivement au silence. Plus fondamen-

Le TPIR a perdu presque tout soutien au Rwanda parmi les éléments démocrates qui étaient attachés à son existence et à son indépendance. Il a ainsi lui-même libéré la voie aux extrémistes

que systématiquement à l'encontre de tous les accusés procède, là encore, d'une instruction insuffisante des dossiers. Il semble bien que la multiplication des charges par le parquet ait pour but qu'une partie au moins des crimes imputés survive à l'épreuve du procès. En outre, devant l'impossibilité de contraindre les délais des procédures et d'accélérer le rythme des jugements prononcés (1 ou 2 par an), la consigne du bureau du procureur, formulée au début de cette année, a été d'intensifier les arrestations. Mais, à nouveau, l'effet produit par cette accélération inverse la démonstration recherchée puisque la plupart des accusés arrêtés sont, bien évidemment, ceux qui étaient jamais dissimulés.

Au fil des ans, à défaut de résultats probants en matière de justice rendue, c'est la publicité donnée à toutes ces défaillances et aléas qui forme l'essentiel de l'actualité du TPIR. Pour surmonter le déficit de

talement, alors que le travail de vérité et de justice face aux grands crimes d'Etat qui sont en cause consiste à établir et recouper les faits, à reconstruire la cohérence du projet génocidaire au-delà des lieux particuliers où les crimes ont été commis, et quelle que soit la multiplicité des auteurs (militaires, policiers, miliciens, collègues de travail ou voisins), aucune vision d'ensemble n'a encore été établie de manière convaincante entre les divers procès. L'accusation peine à argumenter son réquisitoire sur la préméditation du génocide, réquisitoire qu'elle continue d'invoquer d'une manière tellement schématique qu'il en devient inopérant.

Paradoxalement, les procès des décideurs politiques les plus importants, qui vont débiter, se révéleront les plus risqués parce que les « cerveaux » du génocide n'agissaient généralement pas à découvert. En outre, ils disposent toujours de moyens de pression non négligeables et de soutiens

politiques nationaux et internationaux éminents.

Face à des accusés recourant à une stratégie de défense purement politique et s'abritant derrière les crimes des vainqueurs, pouvant faire taire parmi eux les accusés de second rang ou déviants qui auraient eu intérêt à plaider coupable, l'accusation semble impuissante à conserver l'initiative et à se sortir des blocages procéduriers. Elle se montre incapable de déclencher les aveux de repentis et surtout de s'attacher des témoins-experts rwandais indépendants, informés et crédibles. Pourtant, ces derniers pourraient avoir un rôle capital car leurs témoignages permettraient d'établir avec sûreté les liens et convergences entre les groupes et les institutions, démontreraient comment l'adhésion des individus à la politique d'extermination était quotidiennement réanimée par les meneurs.

Ces témoins rwandais existent en grand nombre. La majorité d'entre eux n'a aucune raison de garder le silence sur les crimes commis en 1994, n'était la peur d'être broyés par ceux qui continuent à faire régner la terreur parmi les démocrates rwandais, n'était, encore, la défiance ou la suspicion vis-à-vis d'une institution qui ne leur propose ni interlocuteurs durables, ni échéancier un tant soit peu crédible.

Accepter de témoigner n'est plus un enjeu de vérité, ni un devoir de justice, c'est figurer pendant des années (sept ans déjà pour certains) sur une liste d'attente qui sera entre-temps rendue publique, tout comme éventuellement la déposition initiale du témoin, ce qui l'expose alors aux menaces ou sévices des réseaux liés aux accusés.

Enfin, il est inacceptable que le Tribunal soit assimilé à un nouveau terrain de confrontation politique entre les protagonistes en guerre depuis 1990. Il n'est pas censé juger des prisonniers politiques mais des accusés qui portent personnellement la responsabilité de crimes commis ou qu'ils ont eux-mêmes perpétrés. Pour autant, le retard injustifié avec lequel le bureau du procureur s'est enfin saisi des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par la rébellion victorieuse, tout comme les tergiversations sur le dossier de l'attentat contre l'avion présidentiel, pourraient bien se retourner contre lui à l'avenir.

Si les juges ont jusqu'ici presque toujours donné raison au bureau du procureur lorsqu'il rejetait, à juste titre, les rapports de témoins-experts de la défense reposant sur des argumentaires purement politiques, il en ira vraisemblablement différemment lorsque les accusés

militaires ou dirigeants politiques de l'ancien régime mettront en cause la conduite de la guerre ou des négociations par l'APR. Si, par surcroît, des preuves établissent la responsabilité de l'APR dans l'attentat contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994, un avantage indéniable serait donné à la défense des génocidaires qui exploitent déjà abusivement ce type d'argument pour ne pas répondre de leurs crimes. Même s'il était avéré que le mandat du Tribunal ne l'autorisait pas à engager des poursuites contre des chefs de l'APR, on se demande en quoi l'établissement et la publicité des faits auraient pu gêner le travail de justice et de vérité.

L'actuelle montée des enchères entre le Tribunal et les autorités rwandaises est lourde de conséquences. Les autorités de Kigali commettent assurément une erreur en prenant les témoins en otage car elles donnent l'impression que, lorsque vient le temps de comparaître, les officiers et les politiciens des deux blocs militaires qui dominent la vie politique rwandaise depuis 1990 sont prêts à échanger un silence contre un autre silence quant à leurs crimes respectifs, même si les crimes ne sont pas de même nature.

La responsabilité du Tribunal n'est pas moindre. Il vient d'accumuler de graves erreurs : déjà défaillant pour traiter les dossiers les plus lourds, il a poursuivi des officiers sur la base de dossiers inconsistants, illustrant ainsi l'efficacité de la pression permanente exercée par certains activistes de Kigali.

Ayant en quelque sorte réussi à faire l'unanimité de toutes les sensibilités rwandaises contre lui, il a perdu presque tout soutien au Rwanda parmi les éléments démocrates – au gouvernement, au Parlement, à l'état-major – qui étaient attachés à son existence et à son indépendance. Il a ainsi lui-même libéré la voie aux extrémistes et plus particulièrement aux militaires de l'APR les plus engagés dans les vengeances anti-hutus de la seconde moitié de 1994. La radicalisation anti-TPIR et l'obstruction envers les « enquêtes spéciales » menées sur des membres de l'APR ont pu alors s'imposer sans contrepois politique interne.

Le TPIR ne doit donc pas faire face à une mise en cause de plus, mais à une crise décisive. Avec le soutien réaffirmé du Conseil de sécurité, il lui faut profiter du renouvellement de son équipe dirigeante pour afficher une stratégie claire et offensive au service de la justice. A défaut, il aurait pris un double risque : mal juger et faillir à sa mission de paix et de réconciliation.

André Guichaoua

BERTRAND POIROT-DELPECH, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

## Alvéoles de buis

**J'AI FAILLI MOURIR.** Rien de plus banal, direz-vous. Quand ça arrive aux autres, on plaint les proches, on tend le dos. Si c'est à soi, on change de regard sur la planète et sur ce qu'on y fiche. Surtout si l'événement se découvre à vous après trois semaines de coma en voie de dépassement. A quoi riment cette literie vert camping, ces buissons de tuyaux, ces chromes, ces douleurs inédites, ces compresses, ce défilé d'êtres chers déguisés en cosmonautes, consternés et chuchotants ? A qui sont ces bras fripés, ces balafres ? A moi, vraiment ? On dirait un film auquel a manqué une bobine.

A force de récits, le puzzle a pris tournure, mais comme si ce passé de réanimé concernait quelqu'un d'autre. Vous ne saviez pas ? Ce pauvre Untel, si costaud à voir, une douleur de dague sous la clavicule, les « urgences », « *En cardio !* », lance une voix avisée, six heures de billard, les côtes ouvertes au sécateur, l'aorte en charpie, une durite garantie trois cents ans, les poumons qui refusent de reprendre leur besogne... C'était donc bien moi, ce « Untel » devenu légume ? « *Pas étonnant, quand on s'appelle Poirot* », a plaisanté un visiteur. « *Oui, mais un légume qui a la pêche !* », a rectifié un autre, croyant le destin sensible aux gamineries. C'était bien la peine de boudier le tabac et l'alcool, de pratiquer vélo, moto, tennis et voile, pour en arriver à ce séisme, les entrailles béantes, des éboulis de silence, la durée abolie, la conscience en miettes, des visages aimés qui s'affolent, les bords du rien effleurés du bout des doigts déjà inertes et mauves comme des pointes d'asperge !

On a tout dit sur ces approches pâteuses du néant. Qu'ajouter qui échappe aux lieux com-

muns de la résignation épouvantée ! Raconter l'effiloquement de tout ? A quoi bon ! Risquer un bilan d'existence ? D'autres s'y emploieront, si ce n'est déjà fait, dans un tiroir, pour le « cas où ». « *Notre ami était sensible. Sous l'humour...* » Je connais l'exercice, on me l'a souvent demandé.

Le Dieu de l'enfance ? L'au-delà ? Là-dessus, la perplexité reste totale. Le beau moyen de supplier le silence ! C'est ce qu'on va quitter qui tord le cœur : les chers visages réunis sur une photo jaunée, certaines navigations entre amis toutes voiles pleines, quelques causes demeurées justes, la beauté fugace d'un instant de théâtre, d'une page, la folie des mots... Allons, n'en parlons plus !

Puisque les dés sont tombés du bon côté, je continuerai à aligner des phrases ici et ailleurs. Comme si de rien n'était ? Est-ce possible ? On reconnaît la convallescence à ce que les lectures y redonnent le goût des questionnements extramédicaux. Comment expliquer, par exemple, que l'attentat du 11 septembre ait valu aux Etats-Unis un tel regain d'acrimonie sous la compassion ? Que l'antiaméricanisme français date d'un antimachinisme séculaire et souvent droitier, comme le rappelle Philippe Roger (*L'Ennemi américain*, Seuil), ou qu'il masque un antilibéralisme postgauchiste, comme le démontre Jean-François Revel (*L'Obsession antiaméricaine*, Plon), c'est un fait que, de Bernanos à de Gaulle ou de Jean Cau à José Bové, nous nous acharnons, de longue date et de tous bords, à dénoncer l'impérialisme yankee. Pourquoi cette spécialité nationale ? « *Par dépit de ne plus jouer le même rôle* », m'expliquait un des membres de la

délégation des Etats-Unis à Porto Alegre (la plus nombreuse, par inquiétude de l'hégémonie américaine plus que par délire anticapitaliste).

Autre interrogation, à feuilleter quelques romans de la rentrée : le narcissisme et l'hédonisme des auteurs y sont poussés jusqu'à l'obsession de s'affirmer supérieurs en tout à leurs contemporains. Les plus grands romans du passé sont-ils nés d'une telle hantise égotiste ? La relecture des *Cerfs-volants* de Romain Gary (Folio) et du *Ravelstein* de Bellow prouverait plutôt que les auteurs de fictions ont gagné à s'oublier – ou du moins à faire semblant...

Reste qu'il y aurait de la comédie à parler de choses et d'autres en faisant semblant de négliger une actualité personnelle qui me fut, qu'on m'en excuse !, quelque peu capitale. Au moment de poursuivre cette chronique à la date annoncée, il m'est impossible de taire l'admiration et la gratitude qui m'ont envahi pour tous ceux qui ont sauvé ma vie cet été, et qui continuent à sauver d'autres vies par centaines, nuit après nuit. C'est grâce à l'Assistance publique, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et à Broussais, grâce au professeur Gandjbakhch et aux soignants de tous grades que je peux reprendre ici un brin de causerie auquel je ne croyais pas tenir autant.

La crainte de manquer ce rendez-vous avec vous n'était pas absente de mes insomnies, tandis que mon pouls hoquetait dans le noir, hésitant comme la roulette des casinos ; vous savez, ce moment où la boule tourne autour des alvéoles de buis avant de retomber, par on ne sait quel caprice – quel remords, dirait-on –, au creux du chiffre gagnant qu'elle semblait éviter jusque-là, et qu'on n'attendait plus.

## Actionnaires et banquiers de Vivendi : même combat ?

**DANS LA CRISE** que traverse Vivendi Universal, les actionnaires et les banques du groupe ont-ils les mêmes intérêts et peuvent-ils trouver un accord sur les solutions qui doivent être tentées pour sortir de l'impasse ? Pour le moment les actionnaires sont les seules victimes de la crise stratégique et financière de Vivendi. L'action s'est effondrée de 80 % depuis le début de l'année, et le cours est désormais suspendu au dénouement de la crise de trésorerie que Jean-René Fourtou, le nouveau PDG du groupe, reconnaît devoir affronter.

Les banques créancières n'ont rien perdu. Non seulement Vivendi Universal continue d'honorer les échéances de sa dette, mais il la paie aussi de plus en plus cher, au fur et à mesure de la dégradation de sa « note » par les agences de notation bancaire Standard & Poor's et Moody's. Pour les banques, Vivendi Universal est donc plutôt un bon client ! Non content d'être un gros emprunteur, il utilise les services de conseil et d'ingénierie des banques pour la réalisation de montages financiers complexes, qui rapportent de grasses commissions aux établissements bancaires. C'est la raison pour laquelle les banques avaient tout intérêt à soutenir la politique d'expansion de Vivendi Universal le plus longtemps possible.

## « SOUTIEN ABUSIF »

Ce faisant, la structure du bilan de l'entreprise n'a cessé de se dégrader (avec l'augmentation du ratio de dettes sur fonds propres). Et les actionnaires ont vu leurs titres emportés dans une spirale baissière au fur et à mesure de l'accumulation de la dette. C'est pourtant une leçon élémentaire de la théorie financière et de l'effet de levier : une entreprise peut et a même intérêt à s'endetter tant que le coût de la dette est inférieur au coût des capitaux propres mais, au-delà d'une certaine limite, les charges financières dévorent la profitabilité de l'entreprise et les créanciers prennent le pas sur les actionnaires. Ce point optimum est depuis longtemps dépassé chez Vivendi Universal. Les actionnaires et les administrateurs du groupe l'ont enfin réalisé et, avec le départ de Jean-Marie Messier, ont sanctionné le management.

Les banques ont pris peur. Si elles continuent de prêter de l'argent, alors qu'elles sont en mesure de savoir si le groupe pourra ou non rembourser, elles sont susceptibles d'être condamnées pour « soutien abusif » et de devoir indemniser les autres créanciers en cas de faillite. Plusieurs établissements français ont table ouverte au conseil de surveillance de Vivendi, lieu des décisions stratégiques de l'entreprise. Marc Vienot, l'ancien PDG de la Société générale, qui détient 1,7 % du capital de Vivendi Universal, est un des administrateurs du groupe.

Dominique Hoenn, le directeur général de BNP-Paribas, a quant à lui rejoint, il y a quelques semaines, la table du conseil d'administration, alors que la banque qu'il dirige est l'un des principaux prêteurs du groupe.

Le niveau et la nature du risque que les banques doivent supporter ressemblent finalement de plus en plus à ceux des actionnaires de Vivendi Universal. Conséquence, il y a désormais une véritable rivalité entre créanciers et actionnaires pour sortir de la crise avec le minimum de dommages... Certains prêtent aux banques l'intention de mettre en œuvre un scénario façon Eurotunnel : la conversion massive de l'endettement en actions, la dilution des anciens actionnaires et la prise de contrôle du groupe. En 1998, les 174 banques créancières

avaient obtenu 45 % du capital du tunnel sous la Manche et une option pour se hisser jusqu'à 60 %. Certes, une opération de ce type n'est pas sans risque pour les banques : la valeur des actions qu'elles pourraient acquérir serait sans doute inférieure à la valeur de l'abandon des créances et les engagements hors bilan de Vivendi Universal pourraient réserver d'autres surprises. Mais les actuels actionnaires seraient laminés dans ce scénario du « *coup d'accordéon* » qui leur fait payer une large part du passif.

C'est la raison pour laquelle certains actionnaires réclament un dépôt de bilan qui permettrait non seulement de geler les dettes pendant une période d'un an mais aussi de rechercher des responsabilités des banques créancières. L'actionnaire a certainement beaucoup à y

perdre aussi, mais au moins aurait-il l'impression d'être traité sur un pied d'égalité avec les créanciers. Dans ce schéma, seuls les éventuels repreneurs des différents actifs y trouveraient leur compte, puisqu'ils seraient sûrs de pouvoir les acquérir à bien meilleur compte auprès des administrateurs judiciaires.

Là est toute la difficulté de l'exercice entrepris par M. Fourtou : alors qu'il a désespérément besoin de temps pour négocier au mieux des cessions d'actifs pour trouver de l'argent frais, il lui est de plus en plus difficile de concilier les intérêts de ses actionnaires et ceux de ses banquiers. Il faudra bien du talent au nouveau PDG pour les convaincre de rester ensemble sur un bateau où les voies d'eau se multiplient.

Christophe Jakubyszyn

## Gens de Kaboul

PAR AHMET SEL



## Dost Mohammad, 38 ans, marchand d'oiseaux.

Dost, père de cinq enfants, vend des oiseaux au bazar de Kaboul depuis dix ans. Il a des hirondelles, des boudénés, des adamtchérys, des seyrés, des gulsars, tous des oiseaux qui chantent et sont très recherchés des amateurs. A l'époque des talibans, ce commerce était interdit, car « *il ne fallait pas enfermer des êtres vivants dans des cages* ». Alors Dost a fermé boutique et décidé de rentrer au village pour s'occuper de la terre. Aujourd'hui, il retrouve à peine son magasin, ses oiseaux et ses anciens clients.

Le Monde  
ÉDITORIAL

## Chasse aux sorcières ?

**A chaque changement de gouvernement, la haute fonction publique entre dans un vaste mouvement de va-et-vient au cours duquel les postes les plus importants sont attribués à des personnalités proches du pouvoir politique. Ce système des dépouilles remonte en France aux années 1970, lorsque Valéry Giscard d'Estaing, nouvel élu à la présidence de la République, a voulu rompre avec la période gaulliste et installer une génération plus jeune, de centre droit, à la direction des rouages de l'Etat. François Mitterrand a amplifié ces changements de postes après 1981, là encore pour marquer la rupture avec la période précédente. La cohabitation a ensuite freiné ce phénomène, les choix des deux têtes de l'exécutif s'annihilant. Mais, en 1995, la volonté de contrôle des fonctionnaires par Jacques Chirac et ses hommes a repris le dessus, mêlée au goût de la revanche.**

**En 2002, le système des dépouilles est en partie légitime. Il l'est lorsque le gouvernement nouveau veut transformer la politique qu'il conduit dans tel ou tel domaine. Ainsi, en matière de sécurité, la nouvelle logique de répression peut expliquer les remplacements qui ont eu lieu depuis mai à la direction de la police ou dans l'administration préfectorale. Ainsi pour d'autres hauts fonctionnaires à la charnière du politique et de l'administration dans les ministères de la justice, de l'éducation ou des affaires étrangères. Les gouvernements sont appelés à gérer des situations de plus en plus complexes, il n'est pas criti-**

quable qu'ils veuillent s'entourer non plus de personnes « aux ordres », mais de gens compétents qui partagent les mêmes idées.

**Les remplacements sont moins légitimes lorsqu'il s'agit de placer des amis ou de limoger des adversaires politiques. On ne peut donc que regretter, dans les nominations préfectorales faites cet été, qu'il s'agisse surtout de « remerciements » adressés à des personnalités proches de Jacques Chirac.**

**Comment qualifier les mouvements qui s'amorcent à la tête des grandes entreprises publiques ? Sont sur la sellette, suivant des rumeurs savamment fabriquées, les présidents de La Poste, de France Télécom, d'Areva et d'EDF. On peut critiquer certains aspects de la gestion de Martin Vial, Michel Bon, Anne Lauvergeon et François Roussey. La Poste a des résultats en baisse. France Télécom s'est considérablement endettée dans la période de la bulle Internet et s'est mise en Allemagne dans l'impasse. Areva, société récemment constituée par regroupement des participations du CEA, fait l'objet de deux rapports critiques de la Cour des comptes. EDF a mené une politique volontariste de conquêtes internationales qui suscite certaines contestations. Or, comme trois de ces dirigeants sont proches des socialistes, on voit poindre non pas une critique « professionnelle » mais une chasse aux sorcières. On doit craindre la nomination d'« amis » à la tête d'entreprises de premier plan qui ont besoin de compétence et de stabilité.**

## Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel  
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora  
Directeur général adjoint : René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

## Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lichon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

## Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

## Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;  
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;  
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;  
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

## Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

## Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

## RECTIFICATIFS

**PIERRE LESCURE.** Une erreur de transcription s'est glissée dans le portrait consacré à Pierre Lescure (*Le Monde* du 31 août). Il ne fallait pas y lire qu'au moment de son renvoi l'ancien patron de Canal+ a poussé son personnel à manifester, mais que ses équipes ont spontanément organisé ces manifestations.

## COMMISSION EUROPÉENNE.

Nous avons indiqué dans *Le Monde* du 30 août que Romano Prodi a proposé d'écourter de quelques mois le mandat de la Commission européenne afin de permettre au prochain Parlement européen d'investir la future commission, qui comprendra des représentants des nouveaux

Etats membres. Il s'agissait, bien entendu, du Parlement qui sera élu en 2004, et non en 1999, comme nous l'avons écrit par erreur.

**AIRBUS A-380.** Dans l'article intitulé « L'OMC donne raison à l'Europe contre Washington », paru dans *Le Monde* daté 1<sup>er</sup>-2 septembre, il est question de la construction de l'Airbus A3XXX, concurrent direct du Boeing-747. Il s'agit, bien entendu, de l'Airbus A-380.

**MOSTRA DE VENISE.** Le précédent directeur de la Mostra de Venise, Alberto Barbera, n'a pas été remercié par le gouvernement italien en mars 2002, comme nous l'avons écrit dans *Le Monde* du 30 août, mais en septembre 2001.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschbourg  
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corre

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# ENTREPRISES

## SECTEUR PUBLIC

Malgré les démentis officiels, une campagne insistante indique que le gouvernement chercherait à remplacer plusieurs dirigeants d'entreprises publiques. **L'ÉLYSÉE, MATIGNON ET BERCY HÉSITENT**

**RAIENT** mais la base militante exigerait que « des têtes tombent ». Parmi les dirigeants les plus menacés, **TROIS NOMS** reviennent fréquemment : ceux de Martin Vial, président de La Poste, qui pourrait

être remplacé par Jean-Paul Bailly, actuellement président de la RATP, de Michel Bon, président de France Télécom, et d'Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva, le **PÔLE NUCLÉAIRE** créé autour

de Framatome et de Cogema. Celle-ci répond, dans un entretien à *Monde*, aux critiques qui lui sont faites et que révèlent *Les Echos*. Les **RUMEURS**, même non fondées, déstabilisent les dirigeants concernés

## Plusieurs dirigeants d'entreprises publiques dans la tourmente

Si l'Elysée et Matignon ne veulent pas donner l'impression de se lancer dans une chasse aux sorcières, leur base politique plaide pour des changements à la tête de plusieurs groupes publics. Seraient visés les patrons de La Poste, de Cogema et de France Télécom

**QUATRE MOIS APRÈS** son entrée en fonction, le gouvernement s'apprête à changer les dirigeants de plusieurs entreprises publiques.

Le refus spectaculaire de Matignon d'augmenter le prix de l'électricité et du timbre-poste, malgré l'avis de Bercy, avait rappelé, en juillet, que les critères de gestion des entreprises publiques restaient en grande partie politiques. Dans un autre registre, les déclarations de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, concernant les missions de service public de France Télévisions ou la télévision numérique terrestre montraient que le gouvernement n'entendait pas laisser la bride sur le cou des dirigeants d'entreprises publiques.

Aujourd'hui, certains d'entre eux seraient menacés. Si l'Elysée et Matignon ne veulent pas donner l'impression de se lancer dans une chasse aux sorcières, leur base politique plaide pour des changements rapides : une situation qui n'est pas sans rappeler les débuts du premier mandat présidentiel de

Jacques Chirac. Trois dirigeants semblent particulièrement sur la sellette. Martin Vial, président de La Poste, Michel Bon, son homologue de France Télécom, et plus récemment Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva, le groupe issu du rapprochement de Cogema et de Framatome.

Certains affirment que le sort de Martin Vial semble scellé, malgré les démentis officiels. On lui reprocherait un déficit en 2001, après quatre années d'excédent, en partie dû au coût jugé excessif des 35 heures. Si la direction de La Poste ne nie pas le coût des mesures de réduction du temps de travail, qu'elle chiffre à 350 millions d'euros, elle fait remarquer que les 12 000 embauches réalisées ne compensent que la moitié de la réduction du temps de travail des 300 000 postiers. Il y a donc bien eu des gains de productivité. Par ailleurs, ce coût est en grande partie dû au refus du précédent gouvernement de faire bénéficier La Poste des allègements de charges liées aux 35 heures. Alors que le dialogue social constitue une des

caractéristiques de la « méthode Raffarin », la direction de La Poste peut faire valoir que la conflictualité a rarement été aussi faible qu'en 2001 (0,21 journée de grève par agent). Mais, outre les comptes de l'entreprise, le gouvernement peut faire valoir un style de management très personnel - Daniel Caille, ancien dirigeant de la Générale de Santé, ne fut qu'un éphémère directeur général - et une difficulté à mobiliser l'établissement en vue de la libéralisation à venir du courrier.

Pour le remplacer, plusieurs noms ont circulé. Le plus sérieux semble être Jean-Paul Bailly, président de la RATP. Celui-ci, dit-on, aurait préféré la SNCF. Louis Gallois n'est pas partant, mais son mandat vient à expiration en 2003. M. Bailly a comme défaut de ne rien connaître du secteur postal. En revanche, il connaît bien les arcanes du secteur public et est fréquemment cité comme un « patron social » en raison de l'accord sur la continuité de service signé avec les syndicats, y compris une partie de la CGT.

A France Télécom, Michel Bon serait lui aussi visé, malgré ses bonnes relations avec Francis Mer. Le gouvernement lui reproche la dette colossale de l'entreprise (70 milliards d'euros) qui explique en grande partie la chute spectaculaire du cours de l'action alors que celle-ci symbolise par excellence « l'actionnariat populaire » cher à la majorité. La chute de Ron Sommer, le président de Deutsche Telekom, a indirectement fragilisé la situation de Michel Bon. Mais il serait paradoxal que ce dernier soit remercié au moment où il a promis de régler, sous quinze jours, l'épineux dossier de Mobilcom, sa filiale allemande.

La situation d'Anne Lauvergeon est plus complexe. Cette ancienne sherpa de François Mitterrand n'était certes pas très en cours auprès du gouvernement mais cette jeune femme avait peu à peu réussi à s'imposer sans apparaître auprès des écologistes comme une « nucléocrate ». Néanmoins, *Les Echos* du 3 septembre indiquent que « Bercy place Anne Lauvergeon sous surveillance ». Selon le quoti-

dien économique, sa gestion est remise en question par deux rapports de la Cour des comptes, l'un portant sur les comptes d'Areva. La première critique de la Cour des comptes porte en particulier sur la rémunération d'Anne Lauvergeon qui, bonus compris, se monterait à 427 000 euros, « soit 17 % de plus que le mieux payé des

### Le président d'EDF, qui n'a jamais caché ses convictions de gauche, pourrait aussi être menacé

présidents d'entreprises publiques, France Télécom. » Et le rapport souligne que Madame Lauvergeon a obtenu de sa tutelle une indemnité de deux ans en cas de rupture anticipée de son contrat. Par ailleurs, Bercy a récemment envoyé une lettre à Pascal Colom-

bani, président du conseil de surveillance d'Areva (et copie à Anne Lauvergeon), déplorant les modalités du rachat par Cogema de la participation de Suez dans Sagem pour 216 millions d'euros. Anne Lauvergeon étant également membre du conseil d'administration de Suez et vice-présidente du conseil de surveillance de Sagem, cette opération pourrait soulever un conflit d'intérêt, ferait valoir Bercy.

La liste des dirigeants sur la sellette n'est pas exhaustive. François Roussely, président d'EDF, qui n'a jamais caché ses convictions de gauche, pourrait être menacé, même si sa présence à Johannesburg au côté de Jacques Chirac et les liens privilégiés qu'il a su nouer avec la CGT en vue de l'ouverture du capital semblent lui donner certaines garanties.

Vraies ou fausses, ces rumeurs sont suffisantes pour déstabiliser les dirigeants concernés et pourraient justifier, dans un second temps, leur remplacement.

Frédéric Lemaître

### PROFIL MARTIN VIAL, À LA FAVEUR DE LA GAUCHE

Martin Vial sait son destin scellé depuis la défaite de Lionel Jospin, le 21 avril, même si, en public, il affirme le contraire.

Diplômé de l'Essec et de l'École nationale supérieure des PTT, cet homme de 48 ans était parfaitement légitime à la présidence de La Poste. Pourtant, son éviction ne constituerait pas vraiment une surprise, tant sa carrière est liée aux aléas politiques. C'est le retour de la gauche au pouvoir, en 1988, qui lui avait permis de quitter l'administration financière des PTT pour entrer au cabinet de Paul Quilès, le ministre de tutelle. En 1989, sous la houlette de Gérard Moine, M. Vial est l'un des cinq artisans de la réforme des PTT qui donne naissance à deux entreprises distinctes : La Poste et France Télécom. A ses côtés, dans ce cabinet, se trouve Florence Parly, future secrétaire d'Etat au budget de Lionel Jospin, qui deviendra sa compagne. Lors du retour de la droite en 1993, M. Vial est nommé président de l'Aéropostale, filiale commune d'Air France et de La Poste. Ce poste n'est pas à la hauteur des ambitions de M. Vial qui, à la faveur d'un nouveau retour de la gauche au pouvoir, en 1997, devient directeur général de La Poste. Il effectue un chassé-croisé avec Claude Viet, un proche de Gérard Longuet, « placardisé » jusqu'à ce jour à l'Aéropostale.

Dès lors commence une cohabitation entre M. Vial et le président de La Poste, Claude Bour-



maud, directeur de cabinet de M. Longuet en 1986. M. Bourmaud, qui s'occupe de la stratégie internationale, a l'habileté de laisser à son directeur général l'épineux dossier des 35 heures. Lorsque le mandat de M. Bourmaud vient à expiration, en décembre 2000, c'est tout naturellement M. Vial qui lui succède. Passionné de nouvelles technologies et sachant que l'avenir de La Poste passe par son internationalisation, celui-ci fait nommer à son conseil d'administration Thierry Breton (Thomson Multimedia) et Jean-René Fourtou (alors patron d'Aventis). Mais ces deux personnalités ont peu de temps à consacrer à La Poste, et leur nomination n'a apparemment pas constitué un signal suffisant aux yeux du gouvernement.

F. Le

### PROFIL ANNE LAUVERGEON, UN PASSÉ ENCOMBRANT

Anne Lauvergeon fête à peine le premier anniversaire d'Areva, le groupe qu'elle a tant travaillé à créer - le numéro mondial de l'industrie nucléaire issu de la fusion entre Framatome, Cogema et CEA-Industrie - qu'elle serait déjà sur un siège éjectable.

En tant que patronne d'une entreprise publique, Anne Lauvergeon n'ignore rien des règles du jeu de l'alternance. Et ceci d'autant moins qu'elle avait été nommée elle-même à la tête de Cogema par Lionel Jospin, en juin 1999, pour des raisons largement politiques alors que les Verts, qui venaient d'enregistrer un beau succès aux élections européennes, réclamaient la tête de son prédécesseur, Jean Syrota.

De fait, cette battante de 43 ans, malgré sa vocation revendiquée de capitaine d'industrie, n'a jamais pu se débarrasser de son étiquette de stratège politicienne due à son passé dans les coulisses de l'Elysée. Son rôle de conseiller de François Mitterrand pour la recherche et l'industrie puis de secrétaire général adjoint à la présidence de la République entre 1990 et 1995, reste une ligne prépondérante de son curriculum vitae. D'autant que ses débuts de carrière dans des endroits nettement plus austères, comme Usinor ou la division sol et sous-sol de la direction Ile-de-France de l'industrie, ont été oubliés. Et que ses passages suivants à la banque Lazard puis dans le groupe de télécommu-



nications Alcatel ont été assez peu marquants. Sa nomination à la tête de Cogema lui aura donné enfin l'occasion de faire ses preuves en tant que chef d'entreprise.

Elle n'aura pas traîné à réorganiser en profondeur le nouveau groupe qu'elle a contribué à édifier. La bonne humeur, le côté franc et le charisme certain de cette sur-diplômée (normalienne, agrégée de physique et ingénieure des Mines), ses idées originales (mettre sur Internet des informations sur la Hague que réclamaient les écologistes) auront fait merveille pour redorer l'image du nucléaire, qui connaît un certain retour en grâce, en France et à l'étranger. Mais, malgré le concert de louanges, elle ne manque pas non plus d'ennemis dans le petit monde cruel du nucléaire.

G. Ma.

### PROFIL MICHEL BON, SOUS OBSERVATION

Michel Bon, PDG de France Télécom, va-t-il rejoindre la cohorte de ses homologues européens remerciés pour la gestion financière hasardeuse de leur entreprise ? Le poids de l'endettement a déjà fait tomber les têtes des PDG de l'opérateur néerlandais KPN, du britannique Vodafone, du finlandais Sonera et de l'allemand Deutsche Telekom. Dans cette valise des PDG, M. Bon faisait figure d'exception. Pour combien de temps encore ? Le soutien de l'Etat, actionnaire majoritaire de France Télécom, exprimé officiellement par le ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, et par la ministre déléguée à l'industrie, Nicole Fontaine, pourrait être remis en cause.

Nommé en 1995 par François Fillon, alors ministre des télécommunications, M. Bon s'est vu confier la mission de transformer l'opérateur public de télécommunications et préparer l'ouverture du capital. Cet inspecteur des finances tranche dans un milieu où règnent les « X Télécom ». Loin des préoccupations techniques, il revendique sa connaissance des marchés grand public, acquise à la tête de Carrefour ; un poste que M. Bon avait été contraint de quitter sous la pression des actionnaires du groupe de distribution français. Suite à ce limogeage, il a fait un passage à la tête de l'ANPE avant de se voir proposer la direction de France Télécom.

Sous la houlette et selon la



volonté du gouvernement socialiste, M. Bon concrétise en 1997 la privatisation partielle de l'opérateur historique. Les salariés, qui deviennent actionnaires de l'entreprise, adhèrent au projet. Mais c'est la stratégie d'internationalisation du groupe qui cristallise les critiques. Après la rupture de son alliance avec l'allemand Deutsche Telekom, M. Bon tente de rebâtir une stratégie alternative en pleine stratégie spéculative. Les risques pris par l'entreprise se dévoilent au gré de la chute des cours boursiers. L'endettement de France Télécom atteint la somme faramineuse de 70 milliards d'euros. De plus, depuis six mois, l'entreprise se débat dans un conflit qui l'oppose à sa filiale allemande MobilCom. Du règlement de ce conflit dépend peut-être son sort.

Laurence Girard

### À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse durant vos vacances

par Internet

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

(rubrique « le quotidien/abonnements »)

ou par téléphone

0825 022 021

(0,15 € TTC/min)

Chaque vendredi avec

**Le Monde**  
DATÉ SAMEDI

retrouvez

**LE MONDE**  
TELEVISION

### Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva

## « Je suis stupéfiée par ces attaques »

Des rumeurs évoquent votre possible départ. Comment réagissez-vous ?

Je ne peux croire qu'un an de travail acharné soit effacé par quelques rumeurs. Nous avons mis en place un groupe industriel solide avec un plan stratégique clair sur cinq ans. Les résultats du groupe s'améliorent nettement dans le nucléaire. Grâce à des acquisitions, notre chiffre d'affaire aux Etats-Unis a été multiplié par deux. En clair, le groupe est en ordre de marche. Je suis donc tombée des nues en voyant les attaques *ad mulierem* qui sont portées contre moi.

Des rapports de la Cour des comptes ainsi qu'une lettre de vos autorités de tutelle vous reprochent certaines lacunes dans votre gouvernance d'entreprise. Les trouvez-vous justifiées ?

Depuis mon arrivée, je pense avoir fait beaucoup pour introduire de la transparence et donner plus

d'information dans un secteur du nucléaire historiquement porté sur l'endogamie et le secret. C'est un comble qu'on reproche aujourd'hui à ma gestion d'être opaque. La Cour des comptes a produit pas moins de 4 rapports sur Areva et ses filiales depuis un an. Elle remplit là son rôle de contrôle classique. Les prérapports qu'elle envoie aux entreprises ne sont que des premières constatations auxquelles les entreprises concernées apportent des réponses et des précisions. Ces prérapports ne sont donc qu'une étape provisoire, c'est pour cela qu'ils ne sont pas destinés à devenir publics. Le dernier rapport provisoire de la Cour des comptes sur la gestion d'Areva est arrivé hier, lundi soir, au siège de la société et je n'avais même pas eu le temps de le lire qu'il était étalé dans la presse mardi matin. Pourtant rien de ce qui n'est évoqué dans ce rapport n'est très grave. Notamment mon salaire, qui fait l'objet de questions

de la part de la Cour, a été validé par le comité de rémunération du Groupe, contresigné par le ministre des finances et publié dans le rapport annuel. Quant aux critiques concernant l'acquisition d'une part du capital de Sagem, on me reproche de ne pas avoir convoqué de conseil d'administration, mais ni Sagem ni Suez n'en avaient convoqué.

Croyez-vous être véritablement sur la sellette ?

Si quelqu'un veut ma place, selon les règles du gouvernement d'entreprise, il suffit que le conseil d'administration décide de me démettre. Sa prochaine réunion a lieu fin septembre. Sinon, mon mandat court encore sur quatre ans. Je ne me sens pas du tout propriétaire de ma place mais je suis stupéfiée par ces attaques. Il n'est nul besoin de déstabiliser le groupe entier.

Propos recueillis par  
Gaëlle Macke

Participez à la 6<sup>e</sup> édition du  
**Prix Le Monde** de la recherche universitaire

Créé en 1997 par *Le Monde de l'éducation*, ce concours a pour objectif de valoriser la recherche en offrant à de jeunes docteurs la possibilité de publier leurs travaux dans la collection « Partage du savoir » PUF/Le Monde

Renseignements : 01-44-97-54-95, [www.lemonde.fr/mde](http://www.lemonde.fr/mde)  
[mondeprix@lemonde.fr](mailto:mondeprix@lemonde.fr)

Logos : OFSEP, FIPH, Fondation Charles Lévy et Merle, Fondation de France, Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, puf

Chaque jeudi

**LE MONDE DES LIVRES**

avec **Le Monde**  
DATÉ VENDREDI

## Grandes manœuvres autour du capital de l'opérateur de téléphonie mobile SFR

L'expiration du pacte d'actionnaires de sa maison mère Cegetel, le 23 septembre, et les difficultés de Vivendi Universal attisent les convoitises du britannique Vodafone

**QUI RÉUSSIRA** à prendre le contrôle du deuxième opérateur français de télécommunications Cegetel, et de sa filiale de téléphonie mobile SFR en particulier ? L'opérateur britannique Vodafone peut-il profiter de la situation délicate du groupe Vivendi Universal pour s'emparer de cette société particulièrement convoitée ? Les spéculations s'intensifient autour de cette belle proie, alors que le pacte d'actionnaires garant du statu quo actuel arrive à échéance le 23 septembre.

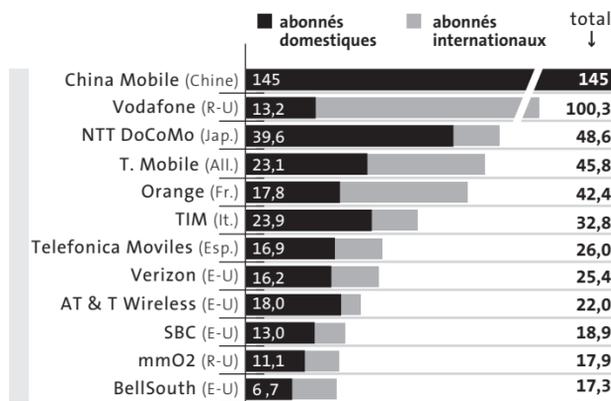
« Il y a quatre ou cinq mois, des actionnaires ont fait des déclarations d'intention, mais sans donner des suites concrètes. Maintenant, la pression monte et les discussions sérieuses sont entamées », déclare Pierre Danon, directeur général de BT Retail, et membre du conseil d'administration de l'ancien opérateur historique britannique BT (British Telecom). Aujourd'hui, quatre actionnaires se partagent le capital de Cegetel, sans qu'aucun ne soit majoritaire : le français Vivendi, qui en possède 44 %, l'opérateur de télécommunications britannique BT avec 26 %, l'opérateur de téléphonie mobile britannique Vodafone (15 %) et l'américain SBC (15 %).

Le pacte d'actionnaires très contraignant qui lie jusqu'à présent ne permet de faire évoluer ce rapport de force qu'à condition d'obtenir l'assentiment des quatre signataires. Une condition quasi impossible à remplir. Ce verrou va sauter le 23 septembre, entraînant une redistribution des cartes.

Deux actionnaires se sont déjà déclarés prêts à céder leurs parts, le britannique BT d'une part et l'américain SBC d'autre part. British Telecom, très endetté, a été contraint de multiplier les cessions et de se séparer de son activité de téléphonie mobile, pour rétablir son équilibre financier. Cette politique drastique a conduit l'entreprise à réduire sa dette de moitié, à 22 milliards d'euros. L'état s'étant quelque peu desserré, BT a souligné qu'il n'y avait plus d'urgence, et qu'il prendrait son temps pour vendre le plus bel actif non stratégique encore en sa possession : ses parts dans Cegetel. Pas question de brader cette participation. Mieux. Pour donner un ordre de grandeur, l'opérateur historique britannique a évoqué un prix attendu de 3 à 4 milliards d'euros. « Nous avons maintenant deux acheteurs potentiels et nous espé-

### UNE INDUSTRIE DE TITANS

Nombre d'abonnés cellulaires à fin décembre 2001 des principaux opérateurs internationaux, en millions



Source : IDATE/L'Atlas mondial des mobiles

rons en obtenir un prix décent », déclare M. Danon.

Le premier prétendant n'est autre que Vodafone. Le leader européen de la téléphonie mobile a, à plusieurs reprises, par la voix de son PDG, Christopher Gent, publiquement déclaré qu'il souhaitait prendre le contrôle de SFR. Cette stratégie de montée au capital de l'ensemble de ses filiales à l'étranger a été concrétisée partout sauf en France. L'ambition affichée par Vodafone est de contrôler entièrement le management et d'étendre sa marque pour bâtir

### Deux actionnaires se sont déjà déclarés prêts à céder leurs parts, le britannique BT et l'américain SBC

un ensemble cohérent, face à son principal concurrent Orange, filiale de France Télécom. Dans cette optique, l'activité de téléphonie fixe de Cegetel ne l'intéresse pas et seule sa filiale de téléphonie mobile, le SFR, dont il contrôle directement 20 % du capital, aux côtés de Cegetel qui détient les 80 % restant, l'intéresse.

Reste à connaître le prix qu'est prêt à payer Vodafone. A priori,

malgré une politique d'acquisitions très agressive, dont la fusion géante avec l'allemand Mannesmann a constitué le point d'orgue, le britannique, qui a toujours privilégié les acquisitions par échange d'actions, ne souffre pas de l'endettement massif de ses homologues européens. Il dispose d'une flexibilité financière qui l'autorise à concrétiser cette opération. Selon le *Financial Times*, Vodafone pourrait faire une offre qui valoriserait SFR à 8 milliards de livres, soit 12,6 milliards d'euros. « C'est encore un peu bas, mais nous nous approchons du prix décent », souligne M. Danon.

Comment va réagir dans ce contexte Vivendi Universal et quelle peut être sa marge de manœuvre ? Jean-René Fourtou, PDG du groupe, est confronté à un véritable casse-tête stratégique. Dans une lettre aux actionnaires et aux salariés diffusée mi-août, il indiquait que Cegetel n'était pas dans la liste des cessions envisagées. Et l'option d'une montée au capital n'était pas écartée. L'idée étant non pas de détenir les clés du management, comme le souhaite Vodafone, mais bien plutôt d'accéder aux liquidités générées par cette filiale. Au premier semestre, SFR a réalisé un chiffre d'affaires de 2,97 milliards d'euros, en hausse de 12 %, et un bénéfice d'exploitation de 800 millions d'euros. Sur la même période, Cegetel a généré un cash-flow (la capacité d'autofinancement) opérationnel de 1,18 milliard d'euros. Or la participation

de 44 % de Vivendi Universal dans Cegetel ne lui permet pas de remonter le cash-flow libre dégagé par sa filiale. Mais pour monter au capital et accéder à cette manne, encore faut-il être capable de mobiliser des moyens financiers en adéquation. L'opération paraît d'autant plus délicate que le groupe de médias et de communication, endetté à hauteur de 19 milliards d'euros, est sous très forte pression. Il s'est engagé à céder pour 10 milliards d'euros d'actifs dans les deux prochaines années, dont la moitié sous neuf mois, pour rétablir ses équilibres financiers.

Le britannique Vodafone pourrait bien être tenté de profiter de cette situation délicate pour pousser son avantage et convaincre les actionnaires de Vivendi Universal de céder SFR, l'un des bijoux de famille du groupe, pour un bon prix et réduire ainsi considérablement l'endettement du groupe. Jean-René Fourtou a déjà signé la vente à Vodafone des parts détenues par Vivendi Universal dans leur filiale commune Vizzavi, chargée de développer un portail de services mobiles et source de lourdes pertes, pour 142 millions d'euros.

Les discussions vont donc se poursuivre entre les différents protagonistes. Même si Vodafone pourrait en théorie détenir la majorité du capital de SFR en reprenant les parts de BT et de SBC, et marginaliser Vivendi Universal, l'accord passe par une négociation avec le groupe français qui détient un droit de préemption et a logé la participation de l'opérateur américain dans une structure juridique, Transtel, qu'il contrôle.

Laurence Girard

## Un tandem à la tête de Pinault-Printemps-Redoute

Denis Olivennes prend en charge le secteur de la distribution pour le rationaliser

**CHEZ Canal+**, Denis Olivennes se vantait d'être à son poste pour faire « tout ce qui emmerde le président ». Est-ce pour cette mission que le président de Pinault-Printemps-Redoute (PPR) a choisi l'ancien directeur général de la chaîne cryptée pour en faire son numéro deux ? M. Olivennes a pris, lundi 2 septembre, ses fonctions de directeur général, en charge de la distribution. Les patrons des enseignes du groupe (Printemps, Fnac, Conforama, Pinault bois et matériaux, Rexel, Guilbert, Redcats...) lui rapportent désormais.

Cette fonction n'existait pas chez PPR, où Serge Weinberg avait la haute main sur toutes les activités. Souhaitant prendre de la hauteur, il va donc se faire épauler, sauf pour le pôle luxe, qu'il continuera à manager directement. « La croissance du groupe, son internationalisation, son entrée dans le luxe ont rendu nécessaire cette évolution de l'équipe de direction », explique PPR dans un communiqué. Il est vrai que la structure du groupe n'avait pas changé depuis l'arrivée de M. Weinberg à sa tête, en 1995. Depuis, PPR a triplé de taille, notamment au travers de l'acquisition, en 1999, des griffes de haute couture Gucci et Yves Saint Laurent.

L'ancien dirigeant de Canal+ est un nouveau venu dans la distribution. C'est au sein de la chaîne cryptée que M. Olivennes sort de l'ombre. En septembre 1997, une amie d'enfance, Frédérique Lescure, le présente à son mari, PDG de Canal+. Un tandem est né. Rapidement, M. Olivennes est nommé secrétaire général de la chaîne et s'impose comme le numéro deux du groupe aux côtés de Pierre Lescure. Cet organisateur hors pair va donner toute sa mesure, dès juin 2000, avec la fusion entre Vivendi

et Universal. Il casse les baronnies de la chaîne, avant de mener le premier plan social. Mais très vite son rôle consiste à épauler M. Lescure pour faire rempart aux visées de Jean-Marie Messier et empêcher le groupe de télévision à péage d'être noyé dans Vivendi Universal. Pendant deux ans, la direction de Canal+ et celle de VU se livreront une guerre de tranchées, qui aboutira le 12 avril 2002 à la démission de M. Olivennes.

### CHUTE DE L'ACTION

Son arrivée chez PPR intervient à un moment-clé pour le groupe. L'action a perdu en Bourse plus de 43 % depuis janvier et vient d'être exclue de l'indice Euro Stoxx 50. Touché par la morosité de la conjonction, PPR peine à convaincre les marchés. Assimilé à un conglomérat, manquant de cohérence, les investisseurs verraient d'un bon œil une remise en ordre, qui permettrait d'alléger la dette du groupe. Les marchés tablent notamment sur un désengagement progressif de PPR de la distribution professionnelle au profit des activités grand public et du luxe, considérées comme plus rentables. Un premier pas a été fait le 24 août avec la cession partielle du spécialiste de fournitures de bureau Guilbert, M. Weinberg déclarant à cette occasion au *Monde* : « Nous avons toute une série d'activités et nous allons, dans le temps, poursuivre le profilage du groupe ». M. Olivennes pourrait en être l'artisan.

Selon des sources proches du dossier, la mise en vente de la branche professionnelle, notamment la cession du distributeur de matériel électrique Rexel, pourrait être rapidement à l'ordre du jour.

Stéphane Lauer

## Gecina et Simco devraient fusionner pour devenir la première société foncière française

Le patrimoine des anciens concurrents est évalué à 8,2 milliards d'euros

**L'ÉTÉ** est propice aux restructurations que le personnel découvre à la rentrée. Les 460 salariés, dont 230 gardiens d'immeubles, de la société foncière Simco, qui détient un important patrimoine immobilier de logements et de bureaux, s'apprentent ainsi à passer sous le contrôle d'un ancien concurrent, la foncière Gecina. L'ensemble constituera la première société foncière française cotée et la troisième européenne, grâce à un patrimoine évalué à 8,2 milliards d'euros.

Le 7 août, un protocole d'accord était signé entre Gecina et les deux principaux actionnaires de Simco, l'assureur Axa (31,7 % des titres) et le Crédit foncier de France (20,9 %). Ce dernier, qui est devenu actionnaire de Simco à l'occasion de la vente en juillet 2000 de sa filiale, la société des immeubles de France, la transaction s'étant faite en contrepartie des titres Simco, n'a jamais caché qu'il voulait sortir du capital de la foncière. Axa aussi avait fait savoir qu'elle voulait dégager des liquidités en cédant sa participation dans cette foncière pas assez rentable.

### ABSORPTION

Le 29 août, Gecina émettait une offre publique d'achat et d'échange (OPA-OPE), en proposant l'équivalent de 86 euros par action Simco, les deux tiers payés en liquide et le tiers restant en actions Gecina, que le Conseil des mar-

chés financiers (CMF) devrait avaliser dans les prochains jours. Par ailleurs, le conseil d'administration de Simco se réunissait le 29 août et, tout en soulignant son intérêt pour ce rapprochement, demandait un délai de huit jours avant tout accord afin d'obtenir des informations complémentaires sur le détail de l'offre, notamment en matière de sauvegarde des emplois, de continuation du plan de cession des immeubles et de niveau d'endettement du futur groupe.

Un nouveau conseil d'administration se réunira jeudi 5 septembre. Ce baroud d'honneur des administrateurs de Simco ne devrait pas empêcher l'opération qui est en fait une absorption de Simco par Gecina. Dans un troisième temps, une fois détentrice des titres, Gecina ne cache pas son intention de fusionner les deux sociétés en une seule.

Simco, créée en 1956 par la banque La Henin, avait pu, grâce au statut fiscal privilégié des sociétés immobilières d'investissement (SII) accumuler un important parc de logements, avant que ce statut disparaisse en 1992. Depuis 1997, Simco s'est orientée vers la propriété et l'exploitation de bureaux, plus rentables, pour satisfaire les exigences de ses actionnaires. Simco avait plus l'habitude du rôle du chasseur que de celui de proie, puisqu'elle a absorbé, entre

autres, la Compagnie des immeubles de la Plaine Monceau, cédée par l'UAP (Axa) en 1997, puis la Société des immeubles de France, filiale du Crédit foncier, en juillet 2000.

### « UNE BELLE OPÉRATION »

Quant à Gecina, issue aussi des SII, cette opération lui permet de doubler sa taille offrant un titre liquide avec un flottant de 30 % des actions. Elle sera à la tête d'un patrimoine évalué à 8,2 milliards d'euros (au 31 décembre 2001) et dont les loyers génèrent un rendement locatif de 7,5 %.

« C'est une belle opération pour Gecina, commente Philippe Tanenbaum, analyste financier du Crédit lyonnais Securities. Elle finance cet achat aux deux tiers par un crédit (d'environ 2,7 milliards d'euros) dont le taux est, aujourd'hui, intéressant parce qu'inférieur au rendement estimé que procure le patrimoine de Simco. Le prix proposé, de 86 euros, à peine plus élevé que la moyenne du cours de l'action ces trois derniers mois, ne pouvait guère être supérieur pour des actifs au rendement somme toute faible. » Gecina compte poursuivre la mise en œuvre des plans de cession des immeubles, essentiellement des logements des deux foncières, pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros d'ici à 2004.

Isabelle Rey-Lefebvre

Le Monde.fr présente son édition abonnés. Le Desk.  
Pour 5 euros par mois, accédez à des textes, informations et services exclusifs.

Le Monde.fr  
édition abonnés

## Alan Greenspan, dans un plaidoyer surprenant, tente d'expliquer ses décisions passées

Le président de la Réserve fédérale américaine (Fed) estime qu'il n'existait pas de solution monétaire pour lutter contre la création de la bulle spéculative autour des nouvelles technologies

### NEW YORK

de notre correspondant

La démarche est plutôt inhabituelle. Devant un auditoire d'économistes et de hauts fonctionnaires réunis pour un séminaire à Jackson Hole dans le Wyoming, Alan Greenspan, président depuis seize ans de la Réserve fédérale américaine (Fed), s'est livré, vendredi 30 août, à un véritable plaidoyer. « Le combat pour comprendre l'évolution de l'économie et des marchés financiers depuis le milieu des années 1990 a été particulièrement difficile, a-t-il affirmé. Nous avons été confrontés à des forces qu'aucun d'entre nous à la Fed n'avait vu auparavant. Seuls les livres d'histoire nous ont donné quelques pistes... Croire que durcir au bon moment la politique monétaire aurait pu empêcher la bulle est une illusion. »

Longtemps encensé pour avoir permis aux Etats-Unis de connaître leur plus longue période de prospérité depuis la fin de la seconde guerre mondiale, Alan Greenspan, âgé de 76 ans, n'est plus épargné par les critiques. Il est accusé d'avoir favorisé par son laxisme le développement d'une bulle boursière spéculative d'une ampleur sans précédent dont les économies américaine et mondiale ont tant de mal aujourd'hui à surmonter l'éclatement.

Pour certains économistes, M. Greenspan et la banque centrale américaine se sont aussi laissés emporter par l'euphorie, ne prenant pas la mesure de la spéculation autour des nouvelles technologies, de la surchauffe à la fin des années 1990 et ne relevant pas assez vite le loyer de l'argent. Sceptique dans un premier temps, M. Greenspan était devenu un des principaux avocats de la nouvelle

économie. Il a affirmé à plusieurs reprises qu'en permettant de considérables gains de productivité, elle ouvrirait la voie à des années de croissance. Pourtant en décembre 1996, lors d'un discours célèbre avertissant du risque « d'exubérance irrationnelle » sur les marchés, M. Greenspan avait perçu le danger.

« Mais il est très difficile pour une banque centrale de se substituer au jugement de millions d'investisseurs et de s'y opposer, a-t-il expliqué dans le Wyoming. Pour y parvenir, la Fed aurait dû monter ses taux d'intérêts à de tels niveaux qu'ils auraient précipité le pays dans une sévère récession. » M. Greenspan a rappelé qu'à la fin des années 1980 et au milieu des années 1990, la banque centrale a relevé à plusieurs reprises ses taux d'intérêts. « Après un repli initial, les cours des actions sont repartis à la hausse, a-t-il constaté. Seule une hausse brutale des taux à court terme provoquant un repli significatif de l'économie aurait été suffisante pour contrôler une bulle naissante. »

Et de poursuivre : « Les bulles sont souvent amplifiées par la perception d'améliorations réelles de la productivité et de la rentabilité des entreprises. La psychologie humaine étant ce qu'elle est, les bulles ont une tendance à s'auto-alimenter... Les

**Pour certains économistes, la banque centrale américaine s'est laissé emporter par l'euphorie**

prévisions irréalistes de bénéfices finissent par se révéler fausses... et la réalité contraint les investisseurs et les dirigeants d'entreprises à la discipline. Existe-t-il des moyens permettant, sans faire trop de dégâts, d'empêcher les bulles de grandir hors de toute proportion ? Aujourd'hui nous

sommes incapables de les trouver. Peut-être dans le futur, nous, ou d'autres, y parviendrons. »

En s'effondrant depuis le printemps 2000, la bulle a fait disparaître à Wall Street plus de 7 000 milliards de dollars (7 127 milliards d'euros) de richesse virtuelle. Depuis le sommet atteint le 10 mars 2000, le Nasdaq, le marché boursier de la nouvelle économie, a perdu près de 75 % de sa valeur. Une croissance mondiale anémiée, des doutes grandissants sur la sincérité des comptes des entreprises, sur l'honnêteté de leurs dirigeants et sur la capacité à contrôler les dérives du capitalisme sont parmi les principales conséquences de l'éclatement de la bulle.

Alan Greenspan prononcera le 12 septembre, devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants, un discours attendu sur la situation de l'économie américaine, toujours convalescente après trois trimestres consécutifs de récession en 2001.

Eric Leser

## La pression sur les entreprises s'intensifie au Sommet de la Terre



### JOHANNESBURG

de notre envoyée spéciale

Faut-il pousser les entreprises à s'engager plus vite et à mieux respecter la société et l'environnement ? Lundi 2 septembre, à Johannesburg, les 190 pays présents au

Sommet de la Terre ont visiblement opté pour mettre plus de pression sur le monde économique. Un thème qui, depuis le début du sommet, opposait multinationales – pronant un engagement volontaire – et Organisations non gouvernementales (ONG), qui soulignaient le danger de l'absence de contrôle du secteur privé.

Dans le plan d'action qui devrait être finalisé jeudi, les pays se sont mis d'accord pour « promouvoir

activement la responsabilité et la nécessité pour les entreprises de rendre des comptes, basées sur les principes de Rio » ainsi que sur « des réglementations nationales appropriées ». Lundi, visitant le site d'Ubuntu village, qui abrite un pavillon français, le président Jacques Chirac a adopté une ligne très claire : « Une des façons d'engager [la réforme de nos modes de production et de consommation] est de commencer à mesurer les performances sociales et environnementales des entreprises. »

Une évaluation, qui, selon le président, se ferait sur « des critères consensuels », par des organismes indépendants. Pour l'instant, dans le monde, seuls quelques pays d'Europe – dont la France, en 2001 – ont légiféré pour obliger les entreprises à publier des rapports détaillant à la fois leur politique sociale et environnementale. Le chef de l'Etat a ajouté : « L'entreprise, au-delà de ses responsabilités économiques et financières, doit respecter une éthique et des valeurs. »

### PRISE DE POSITION

Les organisations non gouvernementales se sont félicitées de la prise de position inscrite dans le plan d'action. « Cela indique clairement une volonté politique, par rapport à l'unique approche volontaire défendue par les entreprises », explique Marcello Furtado, de Greenpeace Brésil. « Pendant la semaine, il y a eu une évolution très nette dans les négociations pour aboutir à ce texte », ajoute Laura Morosini, des Amis de la Terre. Pour convaincre les Etats d'une nécessité de contrôle, Greenpeace avait organisé, en face du lieu où ont lieu les négociations, une vaste exposition de photographies illustrant les conséquences, dix-sept ans plus tard, de l'explosion de l'usine Union Carbide à Bhopal, en Inde. « Aucune des victimes n'a jusqu'à présent été indemnisée », explique M. Mohan, avocat et membre du board de Greenpeace en Inde. Union Carbide a été rachetée par Dow Chemical, qui se présente, à ce Sommet, comme une entreprise engagée et responsable, sans avoir donné réparation aux victimes. »

Mark Moody's Stuart, l'ancien PDG de Shell et organisateur, dimanche 31 août, du Business Day à Johannesburg (Le Monde du 3 septembre), reconnaissait, lundi, que laisser les entreprises décider seules de leurs engagements n'est pas la solution. « Les choses ne peuvent se faire uniquement volontairement. La question est de savoir quand et à quel niveau il faut avoir des législations. » Pour cet ancien dirigeant, la réglementation ne doit pas arriver trop brutalement : « Il faudrait que l'arsenal réglementaire se mette en place, comme ce qui s'est passé au siècle dernier avec les droits du travail, en se calant non pas sur les meilleures pratiques des entreprises, mais sur les pratiques moyennes. »

Laure Belot

## Un nouveau PDG pour United Airlines

GLENN TILTON a été nommé PDG d'United Airlines (UAL), la deuxième compagnie aérienne des Etats-Unis, en remplacement de John Creighton, qui prend sa retraite, selon le communiqué officiel publié à l'issue de la réunion du conseil d'administration d'UAL, lundi 2 septembre.



Agé de 54 ans, jusqu'à présent vice-président de la compagnie pétrolière Chevron Texaco, le nouveau dirigeant doit, malgré son inexpérience dans le transport aérien, faire face à une très sévère crise financière, puisque la compagnie pourrait être placée sous la protection de la loi sur les faillites.

La compagnie aérienne envisage de réduire ses coûts salariaux de 185 millions de dollars (187,5 millions d'euros) par la suppression des augmentations prévues en 2002 et les deux années suivantes. Elle mise également sur une garantie de crédit du gouvernement fédéral de l'ordre de 1,8 milliard de dollars. Depuis le début de l'année, United Airlines a enregistré une baisse de 14 % du trafic passager.

## La COB épingle les publications comptables tardives

LA COMMISSION des opérations de Bourse (COB) a décidé de publier, depuis lundi 2 septembre, sur son site Internet (www.cob.fr), la liste des entreprises en retard dans la publication de leurs comptes annuels provisoires, de leurs comptes semestriels ou de leur chiffre d'affaires trimestriel au Bulletin des annonces légales et officielles (BALO). Les sociétés figurant dans cette liste recevront une « demande de régularisation dans les meilleurs délais » de la part du gendarme des marchés, qui n'examinera pas, cependant, « l'origine ou les motifs des retards constatés », explique la COB dans un communiqué.

Selon la première liste figurant sur le site, soixante-deux sociétés cotées n'ont pas publié leur chiffre d'affaires du second trimestre au BALO, bien que le délai légal soit expiré, notamment Areva, Autoroutes du sud de la France (ASF), Bongrain, Compagnie générale des établissements Michelin, Compagnie générale de géophysique, Technip-Coflexip, et de nombreuses sociétés du Second et du Nouveau Marché. Les sociétés Parsys et Signaux Girond n'ont pas publié leurs comptes semestriels. Enfin, la société Risc Technology Europe n'a pas encore fait figurer ses comptes annuels provisoires au BALO. La COB doit également publier au 1<sup>er</sup> janvier 2003 la liste des sociétés du Nouveau Marché en retard dans l'établissement de leur document de référence annuel.

## L'aluminium au plus bas depuis trois ans

LES PRIX de l'aluminium continuent de décliner sur le marché mondial, sous l'effet d'une surproduction qui gonfle les stocks. A Londres, sur le marché des métaux, le cours flirte avec son plus bas niveau depuis trois ans. La tonne d'aluminium s'échangeait, lundi, à 1 333 dollars environ (1 310 euros environ), alors qu'elle valait plus de 1 378 dollars le 17 avril. En 2000, le cours du métal dépassait les 1 500 dollars la tonne.

D'après Daniel Roling, analyste chez Merrill Lynch, cité par le Wall Street Journal, la production d'aluminium a crû de 4,1 % au cours du premier semestre, alors que la consommation n'augmentait que de 3 %. La surproduction est principalement le fait de l'Asie : en 2001, la production de la Chine a augmenté de 25 % et celle de l'Inde de 11 %. La croissance a été de 7 % au Canada. Plus de soixante-dix producteurs de par le monde vendent actuellement à perte. La semaine dernière, les prévisions de résultats d'Alcoa, qui a réduit sa capacité de production de près de 6 % depuis 2000, ont été revues à la baisse.

### INDUSTRIE

■ **ROCHE : le laboratoire pharmaceutique suisse** vend sa division vitamines et chimie fine (7 500 employés dans le monde) au néerlandais DSM pour 2,5 milliards d'euros, selon un communiqué publié mardi. Roche, comme plusieurs entreprises du secteur, souhaite se concentrer sur la vente de médicaments.

■ **BABCOCK BORSIG : le groupe industriel allemand de construction mécanique**, dont la procédure de redressement judiciaire s'est ouverte dimanche, prévoit de licencier 1 100 employés d'ici la fin de l'année, selon une source syndicale, citée lundi dans le Handelsblatt. Le déclin du groupe centenaire (22 000 employés) date de la cession à des investisseurs américains de la moitié de sa participation dans le chantier naval allemand HDW, numéro un mondial des sous-marins conventionnels.

■ **AUTOMOBILE : le marché français a chuté de 17,7 % en août** par rapport à la même période en 2001. Renault est en baisse de 29 %, Peugeot de 20,1 % et Citroën de 11,8 %. Seuls BMW et les japonais ont progressé.

### SERVICES

■ **KINGFISHER : Jean-Hughes Loyez, le PDG**, ainsi que quatre autres dirigeants français de Castorama, ont quitté la direction du groupe de bricolage, qui fera l'objet d'une offre publique d'achat (OPA), à partir du 4 septembre, de son principal actionnaire, Kingfisher. Les cinq associés, qui s'étaient fortement opposés au projet d'OPA, ont perdu leur statut d'associé commandité et leur statut de gérant avec effet immédiat, a précisé le britannique Kingfisher, qui a nommé son directeur général, Sir Geoffrey Mulcahy, président du conseil de gérance, en remplacement de M. Loyez.

■ **TATI : le distributeur à bas prix** a annoncé, lundi, la fermeture de cinq de ses trente magasins, confirmant ainsi une information de La Lettre de l'Expansion. Tati prévoit de fermer ses magasins de Metz, Plan-de-Campagne (Bouches-du-Rhône), Avignon, Villabé (Essonne) et Creil (Oise).

### FINANCE

■ **KBC SECURITIES : la filiale de courtage** du groupe belge de bancassurance prépare un plan social à Paris, a indiqué la direction, lundi 2 septembre. KBC Securities emploie 141 personnes à Paris.

# Le Monde

www.lemonde.fr

## Abonnés du Monde, vous avez un message...

De : Jean-Marie Colombani  
Date : mardi 3 septembre 2002  
Objet : Communiqué spécial à tous les abonné(e)s du quotidien Le Monde

> Chère abonnée, cher abonné,

> Vous connaissez certainement déjà notre site [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr). Forts de son succès, nous avons récemment mis en ligne une « édition abonnés », à laquelle plusieurs milliers d'internautes sont aujourd'hui connectés !

> Vous pourrez dorénavant accéder directement à cette édition, dans le cadre de votre abonnement au quotidien Le Monde.

> Avec ce complément indispensable du journal, vous pouvez, en un seul clic, profiter de l'ensemble de nos contenus et services exclusifs : dépêches, archives, dossiers...

> Et par e-mail, dès 8 h 45, une « check-list » vous fournit une synthèse des dernières informations, ainsi que le menu du Monde à paraître l'après-midi.

> Une simple inscription de votre part sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) vous permet de bénéficier de tout un monde de services.

> Nous sommes heureux de vous offrir aujourd'hui ce nouvel avantage.

> Très cordialement  
> Jean-Marie Colombani

Inscrivez-vous dès maintenant sur [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr)  
édition abonnés

## Le personnel du groupe Express-Expansion, racheté par la Socpresse, veut sauvegarder son indépendance

Les salariés ont émis des réserves sur l'autonomie des titres et le maintien de l'emploi, mais la vente à la société éditrice du « Figaro » ne suscite pas d'opposition significative

L'HEURE n'est pas à la contestation au sein du groupe Express-Expansion, après l'annonce de son changement de propriétaire. Président du directoire de ce groupe de presse, Denis Jeambar a pu le constater, lundi 2 septembre, en présentant à son personnel une opération à laquelle il a largement contribué. A leur retour de vacances, les salariés ont pu prendre connaissance plus en détails de la vente, communiquée le 30 août, de cette constellation de seize titres par Vivendi Universal à la Socpresse, la société du groupe Hersant qui édite notamment *Le Figaro*.

Selon divers témoignages, aucune opposition significative à ce changement de mains ne s'est dessinée lundi. Tout au plus a-t-on relevé l'expression de réserves plus ou moins appuyées quant à la vente du groupe, tant sur le fond que sur la forme. Dans un communiqué, la société des journalistes (SDJ) de l'hebdomadaire *L'Express* a ainsi « déploré vivement qu'une telle décision ait été prise dans l'urgence au cœur de l'été » et regretté que « la perspective de la cession n'ait pas donné lieu à une compétition plus ouverte ». Le personnel a également fait comprendre qu'il ferait preuve d'une grande vigilance à l'égard du futur actionnaire. Mais levée de boucliers, il n'y a pas eu.

« Globalement, on n'a pas l'impression que les gens vont se battre », note un salarié. Le choix, comme repreneur, d'un groupe de presse plutôt que d'un fonds de pension anglo-saxon n'est pas pour déplaire. Les syndicats de journalistes du groupe n'ont pas estimé nécessaire de s'exprimer à ce stade, préférant attendre la tenue du prochain comité d'entreprise. Il devrait avoir lieu en début



Au siège parisien de « L'Express », au pied de la tour Montparnasse, Denis Jeambar, le président du directoire du groupe Express-Expansion, est venu, lundi 2 septembre, présenter aux salariés le projet de reprise du groupe par la Socpresse. La réunion a eu lieu à huis clos.

de semaine prochaine, en présence, espère-t-on parmi les salariés, du président du directoire de la Socpresse, Yves de Chaisemartin.

Le profil politiquement marqué à droite du nouveau propriétaire, ainsi que de son actionnaire principal, le groupe Dassault (à hauteur de 30 %), a fait tiquer plus d'un salarié. « La nature des activités de la société Dassault, la trajectoire politique de son principal dirigeant et sa tentation alors avouée d'infléchir la ligne éditoriale des titres qu'il contrôlait ou convoitait ne peuvent qu'aiguïser notre vigilance », note la SDJ de *L'Express*. Autant de « réserves » qui n'avaient pas empêché la majorité du personnel de l'hebdomadaire, ainsi qu'une partie de la SDJ, de préférer, en 1997, un rachat du titre par Dassault plutôt que par *Le Monde*. Son patron de l'époque, Jean-Marie Messier, avait finalement choisi de le garder. « La SDJ, a-t-elle poursuivi,

sera tout aussi attentive à l'attitude d'Yves de Chaisemartin », qu'elle souhaite vite rencontrer « dans un esprit ouvert et constructif ». Ce dernier a d'ores et déjà été invité à signer la « Charte sur l'identité et l'indépendance de *L'Express* », adoptée après l'épisode de 1997.

**« On n'a pas l'impression que les gens vont se battre », note un salarié**

Devant le personnel, M. Jeambar a cherché à rassurer les inquiets. L'indépendance éditoriale des titres de son groupe sera sauvegardée, a-t-il affirmé. Il semble avoir été entendu, si l'on en juge par la bénédiction que lui a don-

née la SDJ de *L'Express* : « Le rôle central joué par Denis Jeambar dans les négociations et leur aboutissement, écrit-elle, constitue une solide garantie du maintien de l'indépendance éditoriale et de l'autonomie de gestion du titre. »

M. Jeambar a démenti, sur le ton de la boutade, une information le concernant : selon la lettre confidentielle de la revue *Stratégies*, publiée lundi, il « pourrait être amené à élargir début 2003 ses responsabilités à la tête des rédactions d'un nouveau pôle Le Figaro-L'Express-L'Expansion ». Face aux inquiétudes de certains sur l'emploi, M. Jeambar s'est également voulu rassurant. Il a rejeté l'hypothèse d'une fusion des régies publicitaires, des rédactions ou des services généraux de son groupe et de la Socpresse. Sans parvenir apparemment à dissiper tous les doutes.

Antoine Jacob

## Sud-Ouest renforce sa position sur les gratuits

LE GROUPE Sud-Ouest a annoncé, lundi 2 septembre à Bordeaux, qu'il avait pris le contrôle, au travers de sa filiale S3G, de la Société RB Finances et de sa filiale Les Editions de l'Eléphant, qui édite et distribue en Ile-de-France 14 journaux gratuits : trois magazines *Paris Paname*, *Media Pub 75* et *l'Immo de Paname* à Paris, et des magazines *Média Pub* dans sept départements de la région parisienne.

Le groupe de presse renforce ainsi son implantation en région parisienne. Créées en 1987, la société RB Finances et ses filiales réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 millions d'euros. « Grâce à cette acquisition, le groupe Sud-Ouest réalise une avancée significative dans le développement de son activité de journaux et magazines gratuits, visant progressivement une présence nationale », souligne un communiqué du groupe. Avec 88 titres de journaux et magazines thématiques dans 45 départements, le secteur des gratuits du groupe Sud-Ouest devrait réaliser un chiffre d'affaires de près de 80 millions d'euros en 2003, soit environ 28 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, précise le communiqué.

### DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Metro International a nommé à la présidence de son conseil d'administration l'Israélien Ouri Savir**, un des architectes des accords de paix d'Oslo entre l'Etat hébreu et les Palestiniens. Membre de ce conseil depuis 1999, ce diplomate de formation remplace Jan Stenbeck, le patron du groupe suédois décédé le 19 août, en attendant qu'une solution plus durable soit trouvée à la tête de Metro, a précisé un communiqué du groupe qui édite des quotidiens gratuits d'information dans quinze pays dont la France.

■ **Bernard-Henri Lévy devait se rendre en Afghanistan, mardi 3 septembre, pour le lancement d'un magazine franco-afghan** d'informations générales dont le premier numéro sortira le 9 septembre, un an jour pour jour après la mort du commandant Massoud, chef militaire de l'opposition au régime des talibans. Le magazine, un mensuel intitulé *Les Nouvelles de Kaboul*, est financé par la fondation française privée André Lévy. Il sera réalisé par une équipe de jeunes journalistes français et de journalistes afghans formés au lycée français de Kaboul Istiqlal.

■ **TÉLÉVISION : Marc Tessier, PDG de France Télévisions, a plaidé** pour un « supplément d'exigence », pour « un service public en bonne santé » et sans recours à la télé-réalité, lundi, lors de la présentation des grilles de programmes des trois chaînes du groupe, à Paris. M. Tessier a estimé que « le pari de conjuguer la qualité et l'audience est gagnable ». Répondant aux récentes déclarations du ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, sur la mission de service public de France Télévisions, il a déclaré : « Il est normal qu'un des angles retenus par le ministre soit celui de la culture, c'est un des angles privilégiés de la télévision publique ».

■ **Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a autorisé la télévision associative Zalea TV à diffuser** en hertzien analogique sur le canal 35, de 22 h 30 à 1 h 30 quatre soirs par semaine, jusqu'au 28 février 2003. La diffusion, qui se fera depuis la tour Eiffel et devrait « couvrir Paris et la région parisienne », démarrera « dans quelques semaines », annonce la chaîne. Zalea TV est candidate à une fréquence nationale de la future télévision numérique terrestre (TNT).

13<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES  
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LES EXPERTS-COMPTABLES ET LES EXPERTS-FINANCIERS

VOUS PROPOSENT UNE SEMAINE EXCEPTIONNELLE DE CONSULTATIONS  
GRATUITES POUR Y VOIR CLAIR

**L'évaluation d'entreprises**

**TOUT SAVOIR**



Compagnie des Conseils  
& Experts Financiers

Conseil régional Paris Ile-de-France  
de l'Ordre des Experts-Comptables

**DU 3 AU 6 SEPTEMBRE 2002**

AU PALAIS DES CONGRÈS DE VERSAILLES • 8/10, RUE DE LA CHANCELLERIE • 78 000 VERSAILLES

- ▶ **Base documentaire professionnelle :** Établie par l'Ordre des Experts-Comptables Paris Ile-de-France et la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
- ▶ **Consultations gratuites :** Des experts à votre écoute pendant une semaine
- ▶ **Conférence exceptionnelle :** L'évaluation d'entreprises le jeudi 5 septembre de 14 H 00 à 18 H 00

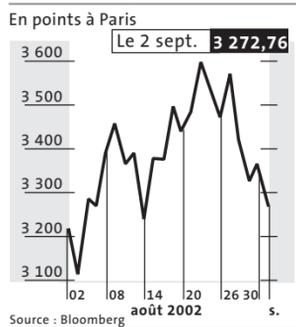
INFORMATIONS : CONSEIL RÉGIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES • TEL : 01 55 04 31 33 • [www.oec-paris.fr](http://www.oec-paris.fr)



## Nouvel accès de faiblesse en Europe et au Japon

**LES INDICES EUROPÉENS** se sont nettement repliés, lundi 2 septembre, dans de faibles volumes, les marchés américains restant fermés pour le Labour Day, la fête américaine du travail. Les investisseurs ont fait preuve de nouvelles inquiétudes concernant la vigueur de la croissance européenne, et l'indice Euro Stoxx des cinquante premières capitalisations de la zone euro a reculé de 2,59 %, à 2 639,18 points. Après la fermeture, l'action Pinault-Printemps-Redoute a été exclue de l'indice au profit du titre Lafarge, une modification largement attendue dans le cadre de la révision annuelle des indices Stoxx, qui prendra effet le 23 septembre. De son côté, l'indice Stoxx 50 des principales valeurs européennes, incluant les actions britanniques et suisses, a perdu

### INDICE CAC 40



2,13 %, à 2 639,18 points. Les actions Alcatel, Vivendi Universal, Zurich Financial et Ericsson ont été exclues de cet indice, remplacées par les titres Fortis, BASF, HBOS et Tesco.

A Paris, l'indice CAC 40 a reculé de 2,78 %, à 3 272,76 points. La séance a été marquée par la chute du titre Sanofi Synthélabo, qui a dégringolé de 9,73 %, à 55,20 euros, les analystes se déclarant déçus des performances de la société au premier semestre, et les perspectives revues en baisse pour la deuxième partie de l'année. L'action France Télécom a aussi chuté de 10,42 %, à 11,43 euros, les opérateurs spéculant sur le remplacement de son président Michel Bon. A Francfort, l'indice Dax a perdu 2,79 %, à 3 609,41 points. A Londres, l'indice Footsie s'est replié de 1,10 %, à 4 180,90 points.

A Tokyo, l'indice Nikkei a chuté de 3,20 %, mardi 3 septembre, à 9 217,04 points. Le Nikkei est ainsi revenu à son plus bas niveau depuis novembre 1983, fragilisé par le ralentissement de la croissance mondiale et la mauvaise santé financière des banques. « Nous avons enregistré de nombreuses ventes suscitées par la panique de la part des investisseurs, qui ont cédé leurs titres pour garantir leurs capitaux », a expliqué Hitachi Sato, courtier à Cosmo Securities, à l'Agence France-Press.

Adrien de Tricornot

## La crise du modèle suisse n'empêche pas l'envol de la monnaie nationale

### CHRONIQUE DES MARCHÉS

#### LE FRANC SUISSE



**DANS UN CONTEXTE** économique suisse marqué par le traumatisme de l'effondrement de Swissair, la chute boursière du Crédit suisse et la fin de l'empire financier de Martin Ebner, le franc suisse affiche une vigueur étonnante. S'agit-il d'une attirance des investisseurs pour l'économie helvétique, ou du simple renouveau d'un rôle de valeur refuge ?

#### LA FINANCE HELVÉTIQUE ÉBRANLÉE

Les derniers mois ont ébranlé un système financier suisse resté très fermé, malgré le poids des grandes multinationales : Novartis, Nestlé, UBS, Roche, Crédit suisse et Swiss Ré représentent à elles six plus de 80 % de l'indice SMI, l'équivalent du CAC 40 en Suisse. Comme le rappelle Alexandre Sicot, courtier au Crédit lyonnais Securities, le capitalisme helvétique est fait de participations croisées, articulées autour des banques UBS et Crédit suisse, et reste dirigé par des hommes assez âgés, presque tous helvètes.

Le premier grand bouleversement a été la chute de Swissair, fierté nationale. Ensuite, en juillet, c'est l'emblématique président du Crédit suisse, Lukas Mühlemann, qui a dû quitter sa fonction de président du conseil d'administration. Le groupe a perdu plus de 50 % de sa valeur depuis le début de l'année 2002. « Ça a été un bain de sang », se souvient Paul Wetterwald, responsable des investissements au Crédit lyonnais Genève. Enfin, le groupe de Martin Ebner s'est effondré, voilà près d'un mois (Le Monde du 9 août), avec une dette évaluée à 6,5 milliards de francs suisses, garantis à 90 % par des actions emportées par le plongeon boursier.

#### LE FRANC SUISSE À SES PLUS HAUTS NIVEAUX

Pourtant, le franc suisse ne s'est jamais aussi bien porté que cet été, culminant à 0,6916 euro à

la fin juillet, son plus haut niveau depuis le 21 septembre 2001. Face au dollar, il se situe même aujourd'hui, à 0,6712 dollar, à son plus haut niveau depuis la fin de 1999. Pourquoi cet enthousiasme des capitaux, venus notamment des Etats-Unis, pour la monnaie d'une économie en difficulté, à la Bourse déprimée ? Le chômage suisse a augmenté de près d'un point, avec 2,6 % en juillet, contre 1,7 % un an plus tôt. L'économie suisse est en outre atteinte au cœur par les déboires de ses banques, le secteur financier assurant 6 % des emplois et 13 % du produit intérieur brut de la Confédération.

« Les mouvements vers le franc suisse sont un choix par défaut, une remise en cause du rêve américain des investisseurs », analyse Hervé Goullot, du Crédit lyonnais. Se sentant trop chargés en dollars, ils ont voulu aller ailleurs. Mais où ? L'euro n'est pas une devise de substitution au dollar. Le yen ? Les espoirs ne durent jamais longtemps. Les marchés émergents ? Ce sont d'autres logiques, d'autres risques. La tentation naturelle est d'aller vers la livre ou vers le franc suisse, mais le

destin de la livre sterling est lié à l'Europe, et à l'euro. » « Les gens ne sont pas allés sur le franc suisse pour autre chose que la devise, insiste-t-il. Les fonds restent sur les produits de taux, et ne vont pas en actions. » D'ailleurs, « la BNS a envoyé des signaux pour dire qu'elle n'en voulait pas autant ». La Banque nationale suisse (BNS) a ainsi abaissé le 26 juillet d'un demi-point le loyer de l'argent, pour centrer sa marge de fluctuation sur 0,75 %.

#### LA BNS SUR LA SELLETTE

Précisément, la rumeur met en cause les gardiens du franc suisse, monnaie à laquelle, selon Alexandre Sicot, l'homme de la rue est bien moins attaché que le monde des affaires, farouchement opposé à l'euro – l'exact contraire de la situation britannique. La rumeur court à Zurich que la BNS se serait jetée à l'eau pour sauver Martin Ebner, même si la banque centrale avait motivé sa décision par la cherté du franc suisse et les lenteurs de la reprise. « C'est un petit monde où chacun se serre les coudes. Ils l'ont fait dans l'urgence, et pas de gaieté de cœur. Ils s'accommodent au fond très bien du franc cher », dit M. Sicot.

Une fois de plus, l'affaire Ebner illustrerait donc les rapports incestueux du capitalisme suisse et le risque que ceux-ci influencent des décisions importantes. En effet, l'irrésistible montée du franc suisse depuis mars 2000 renchérit le coût des produits et des actifs financiers nationaux pour les acteurs étrangers. Or les exportations helvétiques contribuent à près de la moitié du PIB. Dans un tel contexte, la majorité des analystes ont baissé depuis le mois de juin d'environ un demi-point leurs prévisions de croissance en Suisse.

Julien Tiphine

## LES BOURSES DANS LE MONDE

3/9, 9h48

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
<b>UNION EUROPÉENNE</b>						
ALLEMAGNE	DAX Index	3522,02	3/9	-2,42	5467,31 19/3	3235,37 6/8 18,10
	Euro Neu Markt Price IX	511,73	3/9	-1,31	1212,43 4/1	494,98 6/8
AUTRICHE	Austria traded	1122,62	3/9	-0,64	1368,18 2/5	1089,00 6/8 12,10
BELGIQUE	Bel 20	2185,00	3/9	-1,63	2906,75 24/4	1930,33 24/7 11,40
DANEMARK	Horsens Bnax	221,88	3/9	-1,33	280,92 26/3	196,97 24/7 14,30
ESPAGNE	Ibex 35	6234,70	3/9	-1,68	8608,50 4/1	5815,60 6/8 16,10
FINLANDE	Hex General	5369,44	3/9	-1,14	9224,38 4/1	4711,08 24/7 14,30
FRANCE	CAC 40	3207,20	3/9	-2,00	4720,04 4/1	2898,60 24/7 16,10
	Mid CAC	1614,49	2/9	-0,77	2176,89 2/4	1565,08 14/8 16,50
	SBF 120	2273,49	3/9	-1,85	3263,90 28/3	2073,22 24/7 16,40
	SBF 250	2215,12	2/9	-2,28	3081,89 28/3	2067,69 24/7 16,70
	Indice second marché	2093,95	2/9	-0,59	2567,01 15/5	2077,37 6/8 13,40
	Indice nouveau marché	608,57	3/9	-0,26	1175,41 7/1	583,13 6/8
GRÈCE	ASE General	2099,56	3/9	0,00	2655,07 3/1	2023,19 24/7 15,20
IRLANDE	Irish Overall	4336,12	3/9	-0,54	6085,02 18/1	3901,53 24/7 10,90
ITALIE	Milan Milb 30	24806,00	3/9	-1,45	33548,00 17/4	22698,00 24/7 17,00
LUXEMBOURG	Lux Index	857,93	2/9	1,23	1169,47 14/1	818,90 13/8 19,70
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	356,13	3/9	-2,14	531,45 18/4	303,72 24/7 13,80
PORTUGAL	PSI 20	5944,35	3/9	-0,91	7998,50 4/1	5787,08 7/8 14,10

## EUROPE

Mardi 3 septembre 9h48

INDICES	Indice	% var.
<b>SECTEURS EURO STOXX</b>		
Euro Stoxx 50	2580,66	-2,22
AUTOMOBILE	192,06	-2,04
BANQUES	223,02	-2,03
PRODUIT DE BASE	164,65	-0,94
CHIMIE	284,41	-1,73
TÉLÉCOMMUNICATIONS	297,04	-2,17
CONSTRUCTION	184,96	-1,02
CONSOMMATION CYCLIQUE	89,17	-2,03
PHARMACIE	335,97	-2,63
ÉNERGIE	280,55	-1,75
SERVICES FINANCIERS	169,53	-1,77
ALIMENTATION ET BOISSON	211,80	-1,04
BIENS D'ÉQUIPEMENT	274,42	-1,10
ASSURANCES	192,47	-2,02
MÉDIAS	148,76	-1,65
BIENS DE CONSOMMATION	290,07	-2,01
COMMERCE ET DISTRIBUTION	227,89	-1,09
HAUTE TECHNOLOGIE	245,47	-2,47
SERVICES COLLECTIFS	232,43	-1,45

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX	Code	Cours	% var.
ABN AMRO HOLDING	NL	15,87	-2,94
AEGON NV	NL	13,61	-2,79
AIR LIQUIDE	FR	135,50	-1,74
ALCATEL A	FR	4,91	-3,35
ALLIANZ N	AL	125,20	-2,00
AVENTIS	FR	56,20	-3,10
AXA	FR	13,05	-3,36
BASF AG	AL	40,78	-1,73
BAYER	AL	22,67	-2,91
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	20,78	-3,44
BBVA	ES	9,60	-2,34
BNP PARIBAS	FR	45,85	-2,09
BSCH	ES	6,42	-3,75
CARREFOUR	FR	44,20	-1,01
DAIMLERCHRYSLER N	AL	41,71	-2,36

DANONE	FR	126,90	-0,31
DEUTSCHE BANK AG	AL	60,24	-1,97
DEUTSCHE TELEKOM	AL	10,40	-4,59
E.ON	AL	51,15	-1,25
ENDESA	ES	11,64	-1,77
ENEL	IT	5,03	-0,59
ENI SPA	IT	15,14	-1,05
FORTIS	BE	17,15	-3,38
FRANCE TELECOM	FR	11,17	-2,27
GENERALI ASS.	IT	18,39	-1,97
ING GROEP CVA	NL	21,02	-2,23
KONINKLIJKE AHOLD	NL	16,13	-2,54
L'OREAL	FR	70,45	-2,29
LVMH	FR	41,09	-1,70
MUENCHENER RUECKV.	AL	173,47	-2,44
NOKIA OYJ	FI	12,98	-1,82
PINPAULT PRINTTEMPS	FR	78,70	-3,61
REPSOL YPF	ES	12,76	-2,30
ROY.PHILIPS ELECTR.	NL	19,27	-3,41
ROYAL DUTCH PETROL	NL	44,60	-1,98
RWE	AL	36,32	-1,97
SAINT GOBAIN	FR	29,10	-2,97
SANOPI-SYNTHELABO	FR	53,25	-3,53
SANPAOLO IMI	IT	8,04	-3,02
SIEMENS	AL	45,10	-2,70
SOCIETE GENERALE A	FR	57,50	-2,87
SUEZ	FR	21,73	-2,38
TELECOM ITALIA	IT	7,89	-1,38
TELEFONICA	ES	8,98	-1,64
TIF	IT	4,55	-1,52
TOTAL FINA ELF	FR	138,40	-1,84
UNICREDITO ITALIAN	IT	3,74	-1,84
UNILEVER CVA	NL	58,50	-1,85
VIVENDI UNIVERSAL	FR	12,03	-5,28
VOLKSWAGEN	AL	43,97	-2,61
ZONE EURO - FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).			
HORS ZONE EURO - CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).			

## MARCHÉ DES CHANGES

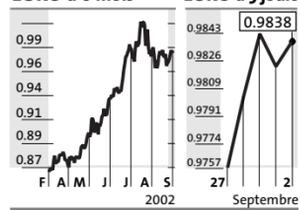
3/9, 9h48

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
<b>NEW YORK</b> (\$)		0,85012	<b>0,98705</b>	1,55270	0,67087
<b>TOKYO</b> (¥)	117,63000		<b>116,10500</b>	182,64000	79,36508
<b>PARIS</b> (€)	1,01300	0,86130		1,57300	0,67975
<b>LONDRES</b> (£)	0,64404	0,54753	<b>0,63570</b>		0,43213
<b>ZURICH</b> (FR. S.)	1,49060	1,26000	<b>1,47130</b>	2,31410	

### COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
<b>COURONNE DANOISE</b>	7,4247	7,4269
<b>COURONNE NORVÈGE</b>	7,4323	7,4353
<b>COURONNE SUÉDOISE</b>	9,2791	9,2821
<b>COURONNE TCHÈQUE</b>	30,1006	30,6004
<b>DOLLAR AUSTRALIEN</b>	1,7977	1,7987
<b>DOLLAR CANADIEN</b>	1,5364	1,5371
<b>DOLLAR HONGKONG</b>	7,6983	7,7018
<b>DOLLAR NÉO-ZÉLAND</b>	2,1033	2,1065
<b>FORINT HONGROIS</b>	244,6823	245,4724
<b>LEU ROUMAIN</b>	32475,0000	32541,0000
<b>ROUBLE</b>	31,2096	31,2258

### EURO à 6 mois



## LONDRES

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
<b>ROYAUME UNI</b>	FTSE 100 index	4117,10	3/9	-1,53	5362,29 4/1	3625,89 24/7 14,60
	FTSE techMark 100 index	765,73	3/9	-1,17	1569,61 4/1	704,92 24/7
<b>SUÈDE</b>	OMX	515,93	3/9	-1,45	878,88 4/1	468,52 24/7 20,10

## TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 3/9						
	Taux 3 mois	Taux 6 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans		
<b>FRANCE</b>	3,29	3,35	4,64	5,10		
<b>ROYAUME-UNI</b>	4,75	4,01	4,63	4,51		
<b>ITALIE</b>	3,29	3,35	4,72	5,17		
<b>ALLEMAGNE</b>	3,29	3,35	4,51	5,00		
<b>JAPON</b>	0,05	0,06	1,08	1,81		
<b>ÉTATS-UNIS</b>	1,95	1,81	4,20	5,13		
<b>SUISSE</b>	0,69	0,75	3,06	3,59		

### MARCHÉS A TERME LE 3/9, 9h48

	Echéance	Premier prix	Dernier Contrats	Contrats
<b>PARIS</b>				
<b>CAC 40 TER.</b>	9/2	3275,00	3216,00	448793
<b>EURO NOTIO.</b>	9/2		92,11	5
<b>EURO ST. 50</b>	9/2	2571,00	2571,00	1194
<b>FRANCFORT</b>				
<b>BUND 10 ANS</b>	9/2	111,38	111,36	598525
<b>LONDRES</b>				
<b>EURIBOR 3M.</b>	9/2	96,69	96,69	349376
<b>NEW YORK</b>				
<b>DOW JONES</b>	9/2	8635,00	8625,00	30088
<b>S. &amp; POORS</b>	9/2	911,50	911,50	543434

## TOKYO

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
<b>EUROPE</b>						
<b>HONGRIE</b>	Bux	7625,38	2/9	-0,52	9019,42 7/5	6546,35 2

# MARCHÉS FRANÇAIS

## PREMIER MARCHÉ

### VALEURS FRANÇAISES

Mardi 3 septembre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	34,40	34,71	-0,89	-15,74	49,00	30,53	1,05	12040
AFFINE	38,74	38,75	-0,03	4,98	40,05	30,34	1,40	3610
AGF	39,15	39,00	0,38	-27,36	58,50	30,10	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	12,80	13,15	-2,66	-22,14	21,19	12,40	0,22	3112
AIR LIQUIDE	135,20	137,90	-1,96	-3,36	160,00	121,60	3,20	12007
ALCATEL A	4,94	5,08	-2,76	-74,27	21,62	4,32	0,16	13000
ALCATEL O	2,53	2,70	-6,30	-67,22	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM	7,41	7,59	-2,37	-36,55	15,24	6,13	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	15,20	16,00	-5,00	-70,04	66,40	12,00	0,20	3463
ARBEL	3,10	3,12	-0,64	n/d	7,50	2,80	0,53	3588
AREVA CIP	161,00	165,00	-2,42	0,94	201,00	151,19	6,20	4524
ASF	25,71	25,83	-0,46	n/d	28,20	23,00	n/d	18415
ATOS ORIGIN	35,60	36,03	-1,19	-51,59	94,40	33,15	n/d	5173
AVENITIS	55,65	58,00	-4,05	-30,21	85,95	52,75	0,58	13046
AXA	12,80	13,23	-3,25	-45,46	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	77,30	78,00	-0,90	-12,15	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA.	137,90	137,90	n/d	13,87	147,00	122,50	7,58	12018
BEGHIN SAY	36,70	37,00	-0,81	-10,04	45,90	36,00	1,70	4455
BIC	37,02	37,82	-2,12	-3,49	44,66	32,17	0,36	12096
BNP PARIBAS	45,63	46,83	-2,56	-9,19	61,85	36,35	1,20	13110
BOLLORE	239,50	239,00	0,21	-0,29	262,00	225,50	3,00	12585
BOLLORE INV.	43,03	44,00	-2,20	-16,20	55,00	42,00	0,25	3929
BONGRAIN	n/d	44,90	n/d	-0,22	59,80	41,20	1,45	12010
BOUYGUES	24,69	24,83	-0,56	-32,90	38,95	20,40	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	60,08	60,08	n/d	50,01	62,00	38,60	1,10	13070
BULL #	0,51	0,56	-8,93	-58,53	1,36	0,40	n/d	5260
BURELLE (LY)	62,00	62,00	n/d	24,92	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS	18,00	18,87	-4,61	-52,06	51,00	15,61	n/d	12074
CANAL +	4,67	4,74	-1,48	-30,44	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	29,75	30,34	-1,94	-63,31	90,70	27,36	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	27,01	27,50	-1,78	-9,96	39,48	23,51	0,80	3962
CARREFOUR	44,12	44,65	-1,19	-24,45	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	51,10	52,40	-2,48	-18,24	67,30	49,55	1,58	12113
CASINO GUICHARD	70,50	72,05	-2,15	-18,63	89,90	68,50	1,54	12558
CASTORAMA DUB.(L)	66,60	66,60	n/d	15,12	68,50	54,25	0,76	12420
CEGID (LY)	47,00	47,00	n/d	40,01	90,50	45,00	2,30	12470
CEROL	32,20	32,28	-0,25	-13,18	36,40	28,00	0,65	4456
CFR.RECYCLING	n/d	42,85	n/d	7,12	49,88	38,50	2,08	3905
CHARGEURS	24,30	24,20	0,41	-2,76	30,66	22,34	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	31,50	32,29	-2,45	-8,61	47,63	29,80	0,50	13040
CIC -ACTIONS A	124,90	125,00	-0,08	3,65	135,00	118,70	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS.	47,90	48,11	-0,44	-0,20	53,50	46,20	1,40	12098
CLARINS	43,95	44,15	-0,45	-30,67	72,50	35,99	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE	28,40	28,12	1,00	-30,73	56,40	25,00	1,00	12156
CNP ASSURANCES	38,33	38,50	-0,44	-7,36	43,98	32,11	1,39	12022
COFACE SVN CA	n/d	59,85	n/d	26,26	64,00	46,40	1,47	12099
COFLEXIP	95,00	98,75	-3,80	-40,25	172,00	77,00	0,31	13064
COLAS	69,70	69,65	0,07	10,02	75,95	62,00	2,80	12163
CONTIN.ENTREPR.	40,00	39,00	2,56	-10,51	46,90	38,02	0,70	3664
CREDIT AGRICOLE	20,61	21,40	-3,69	15,85	24,70	16,20	0,55	5407
CRÉD.FON.FRANCE	16,36	16,35	0,06	12,51	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	42,74	44,10	-3,08	-13,97	48,80	34,20	0,75	18420
CS COM.ET SYSTEMES	n/d	7,70	n/d	-7,22	12,25	7,52	n/d	7896
DANONE	125,70	127,30	-1,26	-8,24	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	n/d	329,10	n/d	3,81	425,00	284,90	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES	31,00	31,85	-2,67	-42,59	59,40	27,50	0,33	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,95	14,75	1,36	3,81	16,90	13,00	0,55	12423
DEVALOIS(LY) #	67,00	68,00	-1,47	-16,77	78,00	65,00	3,00	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	78,75	n/d	29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	5,85	5,70	2,63	-21,89	11,48	5,50	0,61	12133
DYNACTON	30,00	29,20	2,74	11,52	32,40	25,41	0,50	13035
EIFFAGE	79,00	78,80	0,25	15,49	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	23,49	23,00	2,13	4,40	24,95	19,60	n/d	3571
ELIOR SVN SCA	6,65	6,72	-1,04	-17,49	9,88	6,50	0,07	12127
ENTENAL(EX CDE)	32,52	33,70	-3,50	-28,28	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	28,00	26,50	5,66	-19,07	39,80	24,51	0,60	13175
ESSILOR INTL	39,40	39,70	-0,76	-16,05	45,57	31,20	0,41	12166
ESSO	81,00	81,00	n/d	0,99	96,80	79,50	3,25	12066
EULER ET HERMES	25,00	25,00	n/d	-39,55	46,13	22,95	1,40	12130
EURAZEO	46,70	46,50	0,43	-23,31	60,80	38,70	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,63	0,63	n/d	-28,40	1,21	0,59	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,88	0,88	n/d	-22,12	1,18	0,74	n/d	12537
FAURECIA	44,41	45,35	-2,07	-24,72	61,40	35,50	0,91	12114

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
F.F.P. (NY)	105,00	108,30	-3,05	8,19	132,50	93,60	2,20	6478
FIMALAC	42,98	43,45	-1,08	-6,65	50,50	37,00	1,40	3794
FINAXA	n/d	61,45	n/d	-22,36	107,50	55,80	2,24	3313
FONCLYON.#	29,00	29,09	-0,31	8,61	32,60	25,20	1,00	3340
FRANCE TELECOM	10,91	11,43	-4,55	-75,70	48,16	8,60	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	n/d	111,00	n/d	-11,05	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	123,50	125,20	-1,36	-19,22	168,90	118,00	0,90	12124
GAUMONT #	n/d	44,50	n/d	8,00	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA	95,85	95,00	0,89	4,75	104,00	90,00	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	n/d	15,50	n/d	7,93	17,85	13,12	n/d	4447
GEOPIHUIQUE	32,12	32,01	0,34	-8,87	50,05	26,60	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	4,75	4,78	-0,63	-60,58	13,34	4,12	0,15	6337
GRANDVIEUX CA#	16,99	16,90	0,53	11,40	20,10	15,05	0,30	5297
GROUPE GASCOGNE	73,45	72,85	0,82	-1,01	86,00	67,00	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	74,50	74,50	n/d	0,33	84,20	63,00	0,80	5354
GUYENNE GASCOGNE	n/d	86,00	n/d	1,17	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS	4,31	4,43	-2,71	-46,98	11,00	3,83	0,17	12188
IMERYS	131,90	130,50	1,07	22,35	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	23,75	n/d	7,95	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	n/d	127,00	n/d	132,50	118,00	7,92	5793	
INFRAGRAMES ENTER.	3,81	3,85	-1,04	-70,57	15,98	3,20	n/d	5257
INGENICO	13,51	14,25	-5,19	-34,22	25,90	11,81	0,15	12534
JC DECAUX	11,69	12,00	-2,58	-6,85	14,50	9,70	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	19,50	19,50	n/d	18,18	23,63	16,21	0,92	12105
KLEPIERRE	121,50	120,80	0,58	-13,23	134,60	108,20	3,10	12196
LAFARGE	91,60	92,80	-1,29	-12,67	111,20	74,00	2,30	12053
LAGARDERE	39,57	39,52	0,13	-15,80	54,85	37,00	0,82	13021
LEBON (CIE)	n/d	55,00	n/d	9,56	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	129,80	128,90	0,70	-9,86	180,00	122,10	0,93	12061
LEGRAND ADP	n/d	107,90	n/d	-12,98	143,20	101,10	1,49	12590
LEGROS INDUST.	n/d	19,02	n/d	-13,54	25,39	18,10	0,70	12580
LIBERTY SURF	2,95	2,91	1,37	-3,50	3,80	2,70	n/d	7508
LINCINDUS	n/d	32,00	n/d	1,58	35,97	30,00	8,76	12135
L'OREAL	70,15	72,10	-2,70	-13,28	88,30	60,55	0,54	12032
LOUVRE #	60,00	60,00	n/d	-4,45	83,40	57,00	1,30	3311
LUCIA	n/d	12,00	n/d	-7,69	14,13	10,42	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	40,63	41,80	-2,80	-11,09	61,60	38,15	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM.	41,50	42,00	-1,19	-23,71	57,60	37,00	n/d	6494
MATOUSSIERE FOREST.	6,94	6,95	-0,14	-21,93	9,85	6,90	0,22	6057
MAUREL ET PROM	20,70	20,68	0,10	33,54	24,99	15,10	0,91	5107
METALLEUROP	2,31	2,34	-1,28	-25,00	4,90	2,18	0,61	12038
MICHELIN	35,73	35,99	-0,72	-3,56	45,05	33,01	0,85	12126
MONTEPUL SCA	12,50	13,05	-4,21	-19,84	16,40	10,50	0,17	3704
WENDEL INVEST.	23,00	23,45	-1,92	n/d	36,40	21,20	2,20	12120
NATEXIS BQ POP	76,50	76,50	n/d	-21,05	97,50	73,50		

## Naissances

### Flore BOISSARD

est née le 26 août 2002,

pour notre plus grand bonheur.

Sophie et Emmanuel,  
Ariane et Thomas,  
27, rue Saint-Ferdinand,  
75017 Paris.  
Pierre et Marianne Bombois,  
4, rue Saint-Marc,  
68400 Riedisheim.

**Anne CHEMIN,  
Thierry PECH,  
Augustin et Lucien,**  
ont la joie d'annoncer la naissance de

### Simon,

le 30 août 2002, à Paris.

59, rue du Faubourg-Saint-Antoine,  
75011 Paris.

## Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

### Guigni !

On t'aime.

### Papa, Maman, Nicum, Nenum, Ripoline.

– Ploudalmézeau, 3 septembre 1942.  
Fontenay-aux-Roses. Ti-Glut,  
3 septembre 2002.

Les radars ont détecté l'événement...

Joyeux anniversaire,

### Yves !

La tribu magnifique,  
**Blanchard, Cutarelli  
Ménahèze, Salaiün.**

## Décès

– Limoux.

Marguerite, Françoise, Elisabeth et Jacques,  
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

**Mme Alberte  
ANDRIEU-COULON,**  
veuve de  
**M. Jean RAYNAUD,**  
ingénieur des Eaux et Forêts.

– Le président,  
Et les membres du conseil  
d'administration de la Société française  
d'histoire de la médecine,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mlle Paule DUMAIRE,**  
membre d'honneur de l'association,  
conservateur en chef honoraire  
et ancien directeur de la Bibliothèque  
interuniversitaire  
de l'ancienne faculté de médecine,  
12, rue de l'Ecole-de-Médecine,  
Paris-6<sup>e</sup>,  
commandeur de l'ordre  
des Palmes académiques,  
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 20 août 2002, à l'âge de  
quatre-vingt-onze ans,

et présentent leurs sincères condoléances  
à toute sa famille.

– Besançon. Vincennes.

Elisabeth Amzallag-Augé,  
sa femme,  
Gaspard et Grégoire Augé,  
ses fils,  
André et Paulette Augé,  
ses parents,  
Jackline Dieumegard,  
sa belle-mère,  
Jean-Claude et Michèle Augé,  
André-Marcel et Anny Augé,  
ses frères et belles-sœurs,  
Daniel et Agathe Amzallag,  
Patrick Amzallag et Clémentine Tran,  
Franklin et Lynda Amzallag,  
ses beaux-frères et belles-sœurs,  
Marie-France et Claude Valentin,  
ses cousins,  
Isabelle Valentin,  
Etienne Augé,  
Adélaïde Jacquemart,  
Marie Larrat,  
ses filleuls,  
Ses neveux et nièces,  
Les familles Arthaud, Leschot, Allen,  
Valentin, Boutayeb, Hervy, Nakache,  
Decreux, Gaudillère.  
Les familles parentes et alliées,  
Et les amis,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Pierre AUGÉ,**  
comédien,

survenu à Salers (Cantal), le  
30 août 2002, à l'âge de cinquante-six  
ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
mercredi 4 septembre, à 10 h 30, au  
temple du Saint-Esprit, à Besançon.

Selon sa volonté, ses cendres seront  
déposées dans le caveau familial, au  
cimetière de Saint-Ferjeux, à Besançon.

Les condoléances seront reçues sur  
registre.

Des dons seront recueillis au profit de  
l'association Handicap international.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Elisabeth Augé,  
18, avenue de la République,  
94300 Vincennes.

– Mme Claude Duchemin,  
son épouse,  
Ses enfants, petits-enfants et arrière-  
petits-enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Claude DUCHEMIN,**  
maître verrier,  
chevalier dans l'ordre  
des Palmes académiques,

survenu le 28 août 2002, dans sa  
soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 5 septembre, en l'église Saint-  
Joseph de Montrouge, à 10 h 30, suivie  
de l'inhumation au caveau familial.

115, avenue Jean-Jaurès,  
92120 Montrouge.

– Dominique Rousvoal Duchemin,  
la gérante des Ateliers Duchemin,  
Ses associés,  
Et ses collaborateurs,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Claude DUCHEMIN,**  
maître verrier,  
ancien gérant de la société,  
chevalier dans l'ordre  
des Palmes académiques,

survenu le 28 août 2002, dans sa  
soixante-quinzième année.

14, avenue Georges-Lafenestre,  
75014 Paris.

– Ghislaine Baudin,  
son épouse,  
Patrick,  
son fils,  
Et toute sa famille,  
Ainsi que ses proches collaborateurs  
Isabelle et Jean-Jacques,  
ont la tristesse de faire part du décès de

### Odet BAUDIN,

survenu le 16 août 2002.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité  
familiale à la Martinique.

Mme Ghislaine Baudin,  
113, avenue Verdier,  
92120 Montrouge.

– Dominique Martin-Ferrari,  
sa fille,  
a la douleur de faire part du décès de

### Jacqueline FERRARI,

survenu le 2 septembre 2002.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
mercredi 4 septembre, à 17 h 30 en la  
collégiale de Vitry-le-François (Marne).

72, rue Rambuteau,  
75001 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

### M. Jacques FOLTZ,

directeur honoraire  
de la Banque de France,  
ancien combattant,  
ancien prisonnier de guerre,

le 31 août 2002, dans sa quatre-vingt-  
onzième année.

La cérémonie religieuse protestante  
aura lieu le jeudi 5 septembre, à  
15 heures, en l'église Saint-Nicolas de  
Villers-Cotterêts (Aisne).

De la part de  
Mme Thérèse Foltz,  
son épouse,  
Et de toute la famille.

9, avenue du Rossignol,  
02600 Villers-Cotterêts.

– Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).  
Saint-Laurent-du-Pape (Ardèche).  
Bayonne (Pyrénées-Atlantiques).

Mme Marie-Claire Fougeirol, née  
Légasse,  
son épouse,  
Luc et Eric,  
ses fils, et leurs épouses,  
Léo et Hugo,  
ses petits-enfants,  
Jean-Pierre, Marc, Olivier, Claire,  
Dominique, Francis, Bernard, Claude,  
ses frères et sa sœur et leur famille,  
Mme veuve Guy Fougeirol,  
Mme veuve Pierre Légasse-  
Duvigneau,  
Les familles Fougeirol et Légasse,  
ont la tristesse de faire part du décès de

### Edmond FOUGEIROL,

survenu le 24 août 2002, dans sa  
soixante-quinzième année.

Les obsèques œcuméniques ont eu  
lieu en la cathédrale de Saint-Paul-Trois-  
Châteaux.

Une collecte a été faite au profit de la  
recherche contre le cancer.

Une collecte a été faite au profit de la  
recherche contre le cancer.

**RUBRIQUE  
IMMOBILIÈRE/AGENDA  
Tous les mercredis datés jeudis  
TARIFS 2002**

► **PARTICULIERS : FORFAIT 5 LIGNES**  
(25 caractères ou espaces par ligne)  
- 2 Parutions : **93 € / 610,04 F TTC**  
- 4 Parutions : **132 € / 865,86 F TTC**  
**18,50 € / 121,35 F TTC la ligne suppl.**

► **ABONNÉS : FORFAIT 5 LIGNES**  
(25 caractères ou espaces par ligne)  
- 2 Parutions : **80 € / 524,77 F TTC**  
- 4 Parutions : **112 € / 734,67 F TTC**  
**17,50 € / 114,79 F TTC la ligne suppl.**

☎ **01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36**

– Mlle Jacqueline Lefèvre,  
sa sœur,  
M. Jean-Michel Fourcade,  
Le docteur Claude Fourcade,  
Le docteur Pascale Belot-Fourcade  
et Alain Fourcade,  
ses enfants,  
Céline, Lola, Manon, Thibaut et  
Pierre Antoine,  
ses petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Geneviève FOURCADE,**  
née LEFÈVRE,

officier des Palmes académiques,  
ancienne directrice des cours Pigier  
de Dax, Bayonne et Mont-de-Marsan,

survenu le 28 août 2002, à Paris.

9, rue Lebas,  
40100 Dax.

– Mme Anna Haziza, née Alonso,  
son épouse,  
Dominique et Jean-Michel,  
ses enfants, ainsi que leurs conjoints,  
Jessica, Nadia, Nathalie, Sonia et  
Sophie,  
ses petites-filles,  
Alice,  
son arrière-petite-fille,  
Toute sa famille et ses amis,  
font part du décès de

### Marcel HAZIZA,

survenu à Paris, le 31 août 2002.

L'inhumation a eu lieu le lundi  
2 septembre.

– Les familles Chippaux, Lagueyt,  
Nivat, Peyroux et alliées,  
ont la grande tristesse de faire part du  
décès de leur mère, grand-mère, arrière-  
grand-mère, trisaïeule, belle-sœur, tante,  
cousine,

**Marguerite-Marie  
HYPPOLITE-JANAUD,**

dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Elle a rejoint son mari,

### Jean HYPPOLITE,

et sa fille,

**Marie-Françoise  
NIVAT-HYPPOLITE.**

Ne les oubliez pas.

L'inhumation a eu lieu dans la plus  
grande intimité le mercredi 14 août 2002,  
à Bellechaume (Yonne).

Chippaux-Hyppolite,  
4, rue de l'Eglise,  
89210 Bellechaume.

– Papou pour ses enfants,  
Symek pour ses amis,  
Symcha de naissance.

**M. Simon LIBESKIND,**  
médaille de la Ville de Paris,

a rejoint son épouse adorée,

### Théo,

le 30 août 2002, à l'âge de quatre-vingt-  
huit ans, laissant dans une immense  
peine

Jean-Louis et Annick Libeskind,  
Karine et Richard,  
Yves et Patricia Libeskind,  
Nicolas, Thomas et Priscilla,  
ses enfants et petits-enfants,  
Toute sa famille,  
Et ses amis.

Les obsèques auront lieu le mercredi  
4 septembre, au cimetière parisien de  
Bagneux, à 11 h 30.

118, rue de Turenne,  
75003 Paris.

– Mme Renée Nicolet,  
son épouse,  
Et toute la famille,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Pierre NICOLET,**  
chevalier de l'ordre national  
du Mérite,

ancien conseiller du 19<sup>e</sup> arrondissement,

survenu le 29 août 2002, à l'âge de  
quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
vendredi 6 septembre, à 15 heures, en  
l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville,  
Paris-19<sup>e</sup>.

2, allée Pernelle-du-Guillet,  
75019 Paris.

– Sylvie Révah, Timothé et Kiara,  
Le docteur Yves Révah et Mme,  
Le médecin général Jean Pierre  
Arrighi et Mme,  
Emilie et Olivier Sévère,  
Julien Révah,  
Mme I. S. Révah,  
M. et Mme Marcel Boncompain,  
ont la douleur de faire part du décès, le  
30 août 2002, du

**docteur Bertrand RÉVAH,**  
chef de clinique assistant  
des Hôpitaux de Reims,

à l'âge de trente-trois ans.

47, boulevard de la Marne,  
94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

**Vous pouvez  
nous transmettre  
vos annonces la veille  
pour le lendemain  
jusqu'à 16 h 30**

**Permanence le samedi  
jusqu'à 16 heures**

– Mme Louise Novi,  
son épouse,  
M. et Mme Patricia  
et Michel Novi,  
sa belle-fille et son fils,  
Lisa, Gil, Philippe,  
ses petits-enfants,  
Et toute la famille,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Marc-René NOVI,**  
dessinateur,

survenu le 28 août 2002, dans sa quatre-  
vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 5 septembre, à 10 h 30, en la  
paroisse Saint-Pierre de Montrouge,  
avenue du Général-Leclerc, Paris-14<sup>e</sup>, où  
l'on se réunira, suivie de l'inhumation au  
cimetière du Montparnasse.

169, rue d'Alésia,  
75014 Paris.

– Le Chesnay (Yvelines). Saint-  
Fiacre-sur-Maine (Loire-Atlantique).

Jean-François Péresse,  
son époux,  
Martin et Gaëlle,  
ses enfants,  
Mme Guy Gaudin,  
sa mère,  
M. et Mme Francis Péresse,  
ses beaux-parents,  
Geneviève et Philippe Henry,  
Olivier Gaudin,  
Guillaume Gaudin,  
Jérôme et Valérie Péresse,  
Florence et Gaspard de Tournemire,  
Sa sœur, ses frères, beaux-frères et  
belles-sœurs,  
Les familles Cagnard, Dargein,  
Gaudin, Gouzer, Péresse et Puget,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Anne-Marie PÉCRESSE,**  
née GAUDIN,  
journaliste,

survenu le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2002,  
à l'âge de trente-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 5 septembre, à 14 h 30, en  
l'église Saint-Antoine, place Saint-  
Antoine-de-Padoue, Le Chesnay.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité  
à Locmariaquer (Morbihan).

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à la Ligue contre le cancer,  
14, rue Corvisart,  
75013 Paris

ou à  
L'Association recherche cancer Saint-  
Cloud,  
35, rue Dailly,  
92210 Saint-Cloud.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 25 août 2002,  
dix mois après sa fille

### Laure,

est décédée à Bourges, à l'âge de quatre-  
vingt-un ans,

**Jean PETIT,**  
dit FILHOS,

sculpteur, architecte,  
officier des Arts et des Lettres,  
ancien interné politique  
(juin 1941-avril 1942),  
ancien combattant volontaire  
de la Résistance  
(mai 1942-août 1944).

Claire Filhos-Petit,  
Jean-Laurent et Gilles Petit,  
Christine Cormier,  
Jeanine Juge,  
Sa famille et ses amis,  
La Fédération nationale des déportés  
et internés résistants et patriotes, dont il  
était membre du comité national,  
L'Association des amis de la Maison  
de retraite Marcel-Paul de Fleury-  
Mérogis, à la réalisation de laquelle il a  
participé,

prient de conserver le souvenir de  
l'homme de convictions qu'il était.

Jean Filhos ayant fait don de son  
corps à la science, il n'y a pas eu  
d'obsèques.

v.s.l.m.

36, rue de Sévigné,  
75003 Paris.

– La famille,  
Et les amis de

### Jacques ROLLAND,

font part de son décès, survenu le  
25 août 2002, dans sa cinquante-  
deuxième année.

Les obsèques se dérouleront au  
cimetière du Père-Lachaise (par la porte  
Gambetta, 71, rue des Rondeaux), le  
vendredi 6 septembre, à 11 h 30.

L'inhumation se fera dans le caveau  
de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, allée Jacques-Bainville,  
94300 Vincennes.

– La direction,  
Et le personnel de la Bibliothèque de  
documentation internationale  
contemporaine (Nanterre)  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jacques ROLLAND,**  
conservateur,

survenu le 25 août 2002, et s'associent à  
la douleur de la famille.

## Anniversaires de décès

– Il y a douze ans,  
le 4 septembre 1990,

**Lucky FORSSE,**  
née **Lucienne ÉMO,**

nous quittait.

Que ceux qui l'ont aimée aient une  
pensée pour elle.

Jean-François, Véronique, Frédéric,  
19, route de Damiette,  
91190 Gif-sur-Yvette.

– Paris. Port-Marly. Saint-Nicolas.  
Sèvres.

Il y a trente ans,

### Philippe et Catherine

nous quittaient accidentellement.

Les enfants,  
La famille,  
Et les amis de  
André et Jeannine Azières  
et de Héléne,  
sa sœur.

## Souvenir

– Il y a un mois, disparaissait

### Mery ECKERLING.

Son souvenir restera gravé dans notre  
mémoire.

Ses amis de toujours.

## Commémorations

– **Serge Klarsfeld** et l'association **Les  
Fils et Filles des déportés juifs  
de France**, 32, rue La Boétie, Paris-8<sup>e</sup>,  
tél. : 01-45-61-18-78, rappellent le  
souvenir du convoi n° 28, qui a quitté le  
camp de Drancy, le 4 septembre 1942,  
pour le camp d'extermination  
d'Auschwitz-Birkenau, avec mille  
déportés, dont cent quarante-quatre  
enfants de deux à dix-huit ans.

Le mercredi 4 septembre 2002, devant  
le monument de Drancy, seront lus, à  
midi, les noms de tous les déportés du  
convoi n° 28. Vingt-sept survivants, dont  
deux femmes, en 1945.

## Conférences

Mercredi 4 septembre, de 19 h 30 à 20 h 45,  
« **Les rêves et l'éveil intérieur** »,  
Loge unie des théosophes,  
11 bis, rue Kepler, Paris-16<sup>e</sup>.  
Entrée libre et gratuite.  
Tél. : 01-47-20-42-87.  
www.theosophie.asso.fr

## Stages

**ATELIERS D'ÉCRITURE  
Elisabeth BING**

A partir du 7-8 septembre 2002,  
week-ends de sensibilisation,  
écritures de voyageurs 28-29 septembre.  
Tél.-fax : 01-40-51-79-10.

## Félicitations

- Félicitations. Rentrée des classes,  
3 septembre 2002.

Pour fêter le bicentenaire de  
l'accession au trône de son aïeul,  
l'empereur Gia Long.

**Louise MY LINH,**  
deux ans et dix mois,

fait sa première entrée à l'école  
maternelle, fine fleur des écoles de la  
République.

Dans ce lieu sacré elle n'aura pas de  
maître à penser, mais elle deviendra la  
princesse citoyenne qui saura baisser ses  
yeux vers les plus démunis de ce  
monde ! Vive la promotion « Sommet de  
Johannesburg ! »

Tendres baisers de toute la famille.

Ma Ngoai,  
Henriette Nguyen Thi Hue.

## Le Monde

**A LA TELEVISION  
ET A LA RADIO**

### Le Monde des idées

LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10  
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

# AUJOURD'HUI

## SCIENCES

La construction la plus haute du monde : une tour de 1 km de haut destinée à **PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ** grâce à l'énergie solaire. Un champ de capteurs de 5 km<sup>2</sup> réchauffe l'air, et la différence de densité provo-

que, dans la cheminée, un courant ascendant qui entraîne 32 turbines. La puissance électrique calculée atteint 200 MW en pointe. Ce **PROJET PHARAONIQUE** pourrait aboutir en 2005 à Buronga au sud-est

de l'Australie. Il est l'œuvre du cabinet Schlaich Bergermann & Partner (SBP), déjà à l'origine de la construction, en Espagne, d'une tour solaire expérimentale de 194 mètres de haut. Le projet australien devra

relever plusieurs défis architecturaux et énergétiques pour **DÉMONSTRER SA FAISABILITÉ**. En l'absence de précédents, les experts hésitent à prendre des positions tranchées.

## Une Tour solaire de 1 000 mètres de haut en Australie

La construction sera entourée de 5 km<sup>2</sup> de capteurs solaires. Elle pourrait être inaugurée en 2005, devrait coûter 380 millions d'euros et atteindre jusqu'à 200 MW de puissance. Plus haute tour jamais construite, elle deviendrait également l'une des plus puissantes centrales solaires du monde

SYDNEY

de notre correspondant

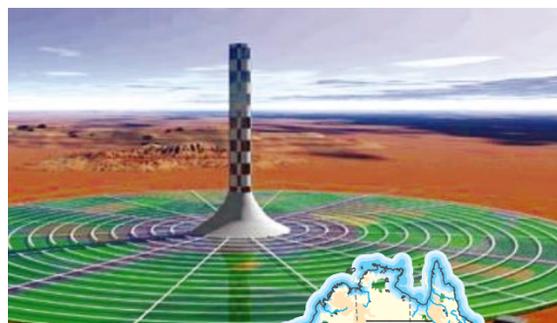
Son principe est tout simple mais ses dimensions sont tout bonnement gigantesques. Une tour en béton de 1 km de hauteur visible à 80 km à la ronde et entourée de panneaux solaires couvrant une superficie de 5 km<sup>2</sup> devrait voir le jour dans le bush australien en 2005. Le gouvernement fédéral a approuvé, en août, le lancement de ce projet mis au point par Jorg Schlaich, un chercheur allemand de l'université de Stuttgart, et qui devrait fournir à terme une puissance maximale de 200 mw.

### « VENT ARTIFICIEL »

La Tour solaire – c'est son nom – n'attend plus que l'accord du gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud pour que ses promoteurs commencent les travaux au début de l'année prochaine. A terme, 2 700 personnes travailleront sur ce chantier géant. La technique utilisée a déjà fait ses preuves. L'air réchauffé par les panneaux solaires sera dirigé vers une immense cheminée d'un diamètre de 130 m. Sachant que l'air chaud se dirige toujours vers le haut et que la température dans l'atmosphère chute en moyenne de 1 degré tous les 100 m d'altitude, un courant d'air de 35 à 50 km/h soufflera en permanence dans le tube en béton.

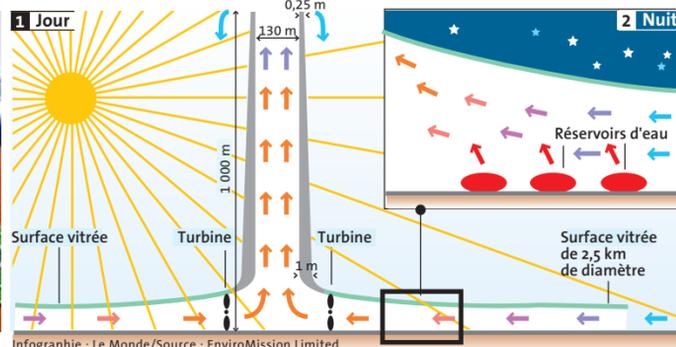
Ce vent artificiel fera tourner trente-deux turbines qui seront construites à la base de la cheminée. Au contraire des autres techniques utilisant l'énergie solaire (des panneaux composés de miroirs chauffent de l'eau qui se transforme en vapeur et alimente des turbines), la centrale mise au point par les chercheurs alle-

### UNE CHEMINÉE COLOSSALE FONCTIONNANT DE JOUR COMME DE NUIT



© 2002 EnviroMission (vue d'artiste)

La Tour solaire conçue par l'Allemand Jorg Schlaich devrait être érigée dans le désert du sud-est de l'Australie. Haute de 1 000 mètres, elle produira de l'électricité grâce à un courant de



Infographie : Le Monde/Source : EnviroMission Limited

convection induit par une « serre » transparente de 5 km<sup>2</sup> qui réchauffe l'air du désert. Le flux d'air produit par la différence de température entre le haut et le bas de la tour – l'air chaud, moins dense, s'élève – entrainera 32 turbines capables de dégager une puissance totale de 200 mégawatts. La tour fonctionnera aussi la nuit, grâce au dégagement de la chaleur emmagasinée le jour dans des réservoirs d'eau situés sous la surface vitrée.

mands produira de l'électricité de jour comme de nuit. Sous le clair de lune, la plus haute structure jamais construite par l'homme (les tours Petronas à Kuala Lumpur en Malaisie culminent à 452 m de hauteur et la tour CN à Toronto, au Canada, ne dépasse pas 552 m de haut) devrait fonctionner d'autant mieux que l'air extérieur sera plus frais, accélérant le souffle d'air chauffé par les panneaux solaires.

Le cabinet allemand Schlaich Bergermann and Partner (SBP) a déjà testé avec succès sa technique. Construite en 1982 à Manzanares, en Espagne, sa première centrale solaire, composée d'une cheminée de 194 mètres de haut et de panneaux couvrant une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, a produit pendant sept ans 50 MW.

Pour fonctionner au mieux, une usine de ce type doit être construi-

te dans une région très ensoleillée et disposant de nombreux espaces inhabités. L'Australie est en cela un terrain d'expérience parfait.

Le site choisi par les promoteurs et le gouvernement fédéral se trouve à Buronga, à 25 km au nord-est de Mildura, à la frontière des Etats de Victoria et de Nouvelle-Galles du Sud, et à 625 km au sud-ouest de Sydney. Cette région, sèche et ensoleillée tout au long de l'année, est également très plate (un facteur déterminant pour la mise en place des panneaux solaires) et proche d'une ligne à haute tension.

Canberra semble très favorable à ce projet. Le ministère fédéral de l'industrie a décidé, en août, de classer ce programme parmi les grands travaux prioritaires du pays. Plus de 90 % de l'électricité aux antipodes est en effet produi-

te aujourd'hui par des centrales au charbon, fortement polluantes. Pour produire 200 MW et éclairer environ 200 000 foyers, ces centrales génèrent, selon l'Institut australien de l'énergie (AIE), près de 900 000 t de dioxyde de carbone par an, ce qui aggrave le phénomène d'effet de serre. La centrale solaire ne dégage, elle, qu'un courant d'air et une fine buée au sommet de sa cheminée. Elle mettra toutefois deux ans et demi à économiser le volume de dioxyde de carbone dépensé par les producteurs de ses différents composants (acier, verre, béton, turbines...).

Ce type d'énergie propre devrait connaître un franc succès dans les années à venir. Les pays signataires des accords de Kyoto doivent en effet trouver des méthodes leur permettant de faire chuter, d'ici à 2010, de 5 % leurs émissions de

gaz à effet de serre enregistrées en 1990. L'Australie, qui émet le plus gros volume annuel de gaz à effet de serre par habitant au monde (27 t), s'est refusé à ratifier cette convention.

### LES PROMOTEURS CONFIANTS

Espérant « surfer » sur la vague environnementaliste, les promoteurs du projet de Buronga, réunis au sein d'une société baptisée EnviroMission, ne pensent pas connaître de problèmes pour lever les 380 millions d'euros (une centrale au charbon d'une capacité similaire coûterait environ 340 millions d'euros) nécessaires à la construction de la plus haute structure au monde.

« Nous pensons que notre demande de financement ne rencontrera pas de grosses difficultés, estime Roger Davey, le patron

d'EnviroMission. Notre appel d'offres sera original et nous prévoyons de développer des partenariats avec les sociétés de construction et les fabricants de matériaux avec lesquels nous allons travailler. Nous allons également signer des accords de production d'électricité avec des entreprises qui ont besoin de nouvelles sources d'énergie verte. Le gouvernement fédéral et ceux des différents Etats peuvent aussi nous aider en nous accordant des déductions fiscales. » De grands groupes internationaux pourraient également s'intéresser à un tel projet. En juillet, la Banque mondiale a annoncé que dix-sept multinationales, dont BP, Mitsubishi et le géant allemand de l'énergie RWE, avaient créé un fonds commun destiné à compenser leurs émissions de dioxyde de carbone en investissant dans des énergies propres.

Si le projet de Buronga rencontre le succès escompté, ses promoteurs prévoient de construire en Australie quatre autres centrales similaires d'ici à 2010. Le principal actionnaire d'EnviroMission qui est coté à la Bourse australienne depuis août 2001, Energen Global (il possède 38 % des parts), envisage la construction d'autres centrales solaires en Arizona, au Nevada, en Californie et au Mexique. La société a également acquis les droits pour développer cette technologie en Jordanie, au Vietnam, en Chine, en Inde, au Sri Lanka, au Pakistan, au Canada et en Egypte. Si la centrale de Buronga prouve son efficacité, d'autres tours géantes devraient rapidement être érigées dans des régions désertiques de la planète.

Frédéric Therin

## Génie civil et enjeu énergétique, un double défi technologique

LA TOUR australienne représente un défi technologique, à double titre. D'abord en ce qui concerne le changement d'échelle du principe de la cheminée solaire, qui n'a jusqu'alors été expérimentée en Espagne que sur une structure cinq fois plus petite. Ensuite en matière de génie civil : les tours les plus hautes jamais construites sont deux fois plus petites.

« Une cheminée, c'est finalement un projet assez pur et normalement, ça devrait marcher », juge cependant Gilles Causse, professeur à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, responsable du module béton armé et précontraint, et directeur, chez Bouygues Construction, d'une équipe qui a répondu à un appel d'offres pour une tour de 500 m de haut qui va être construite à Hongkong. De cette expérience, il tire la conclusion que ce projet « sera très cher, mais pas hors d'atteinte ». Contrairement aux gratte-ciel, véritables villes verticales, la tour échappe en grande partie aux épineuses questions de sécurité-incendie et d'évacuation des occupants ainsi qu'aux contraintes de fonctionnement (eau, électricité, air conditionné).

### DÉPLACEMENTS DE 10 MÈTRES

Ici, l'architecture sera presque entièrement gommée au profit du génie civil. Or « la forme circulaire est sympathique car on enregistre la même résistance dans toutes les directions », ce qui simplifie les calculs de tenue de l'édifice – hormis pour la base de la tour qui sera percée pour laisser passer les flux d'air chaud. Le cercle parfait induit en revanche des effets aérodynamiques (tourbillons) au passage du vent. C'est la raison pour laquelle les grandes cheminées industrielles sont ceintes de nervures qui s'enroulent en hélice sur leur face extérieure, afin de favoriser les écoulements d'air.

« Le vent est le problème fondamental », souligne Gilles Causse. Il

pourrait induire des déplacements de 10 m d'amplitude au sommet de la tour. « On peut le tolérer mécaniquement, mais, pour ceux qui y monteront, il faudra être capable de modérer les accélérations. » Il sera également nécessaire de dessiner des ascenseurs géants qui n'existent pas aujourd'hui, et imaginer des méthodes de travail inédites pour les équipes travaillant à ces hauteurs vertigineuses.

Le matériau employé, le béton précontraint, lui, semble bien adapté. « Les meilleurs bétons supportent des contraintes de 10 000 t par mètre carré, ce qui à raison de 2,5 t/m<sup>2</sup> de béton, autorise des hauteurs théoriques de 4 000 m », calcule-t-il. Si l'on tient compte des contraintes supplémentaires induites par le vent, avec une structure de 1 kilomètre de haut, on reste, selon lui, « dans le bas de l'ordre de grandeur du techniquement faisable ».

L'efficacité de la tour solaire « divise un peu la communauté des chercheurs en énergie renouvelable », indique Alain Ferrière, chercheur au four solaire d'Odeillo à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales). Le principe de convection d'air est très simple. « C'est l'équivalent aérien d'une turbine hydraulique. Mais les études théoriques ont montré que pour obtenir un rendement intéressant, il fallait viser le gigantisme », indique-t-il. Mais beaucoup s'interrogent sur les impacts réels de ce changement d'échelle.

Certains doutent même de l'intérêt de cette énergie en termes de lutte contre l'effet de serre. Eric Hu, de l'université Deakin à Melbourne, cité par le magazine *Wired*, estime qu'en transformant le rayonnement solaire en air chaud, la tour risque de réchauffer l'atmosphère. Il recommande des études supplémentaires évaluant le bilan écologique avant de lancer des travaux d'envergure.

Hervé Morin

## Une construction trois fois plus haute que la tour Eiffel

UN CASSE-TÊTE de bâtisseurs. Les architectes allemands de la centrale solaire de Buronga ont dû travailler pendant des années pour trouver les solutions techniques aux problèmes posés par cette structure colossale. La cheminée, avec son kilomètre de hauteur, sera plus de trois fois plus élevée que la tour Eiffel (324 m) et près de cinq fois plus grande que la tour Montparnasse (210 m).

D'un diamètre de 130 m, elle sera construite en béton armé d'une épaisseur de 1 m à sa base et de 25 cm à son sommet. Les 400 000 m<sup>3</sup> de béton qui seront utilisés dans cette tour géante seront pompés à partir de plates-formes construites au fur et à mesure de l'érection de la cheminée. Les fondations ne devraient, elles, pas dépasser quatre mètres de profondeur.

Pour échapper au phénomène d'ovalisation, qui touche toutes les grandes tours creuses en béton, tout en évitant d'adopter la forme concave des cheminées de refroidissement des centrales thermiques, le cabinet Schlaich Bergermann and Partner a eu l'idée d'installer, sur six niveaux différents (280 m, 460 m, 600 m, 730 m, 860 m et 990 m), des câbles de métal horizontaux qui supporteront les parois intérieures de la tour, une technique semblable à celle des rayons de roue de bicyclette. L'impact de la présence de ces câbles sur le courant

d'air montant dans la cheminée ne devrait pas dépasser 2 %.

Les panneaux solaires, qui couvriront une superficie de 5 km<sup>2</sup>, seront installés sur des structures d'acier construites à 6 m d'intervalle. Sous les milliers de carreaux de verre qui seront posés de 2 à 20 m au-dessus du sol, une température constante de trente degrés devrait être maintenue. Afin de garder en réserve de la chaleur pour les nuits fraîches, des tubes de plastique noir rempli d'eau (l'eau conserve la chaleur six fois mieux que le sol) seront installés sous les panneaux solaires.

### TRENTE-DEUX TURBINES

A terme, ces énormes serres seront utilisées pour la culture de légumes et de plantes. Pour alimenter les générateurs électriques, la centrale australienne sera équipée de trente-deux turbines d'une capacité de 6,5 MW chacune. A l'origine, ses concepteurs voulaient créer une turbine géante de 90 mètres de diamètre, composée de douze pales en matériaux légers. Mais sa construction s'est avérée très difficile à réaliser. SBP a donc préféré choisir une solution moins risquée en utilisant des équipements déjà disponibles sur le marché. Ce cabinet basé à Stuttgart possède un savoir-faire reconnu par tous les spécialistes. Leader mondial dans la construction de structures « légè-

res », cette société a dessiné les toits en toile tendue du stade olympique de Munich et des arènes de Pusan et d'Inchon, en Corée du Sud, qui ont abrité plusieurs matches de la dernière Coupe du monde de football. SBP a également conçu les halls d'exposition des Foires de Francfort, Hanovre et Düsseldorf, ainsi que de nombreux ponts routiers et ferroviaires à Hongkong et Macao notamment.

Les usines de montage à Hambourg du futur avion géant d'Airbus, l'A-380, ont aussi été créées par le cabinet allemand. Schlaich Bergermann and Partner s'est également spécialisé dans la construction de centrales solaires. Mais, depuis plus de vingt ans, la société cherche désespérément à trouver des investisseurs qui acceptent de financer ses projets de complexes géants équipés d'une immense cheminée. Le coût d'un tel chantier étant légèrement supérieur à celui d'une centrale thermique conventionnelle, les groupes énergétiques ont longtemps été réticents à se lancer dans une telle aventure. Les accords de Kyoto ont toutefois changé cette donne. Mais, pour savoir si un tel concept est viable d'un point de vue financier, ses promoteurs vont tout d'abord devoir construire cette tour géante. Le défi n'est pas mince.

F. T.

S Y M P O S I U M I N T E R N A T I O N A L

## Alimentation, corps et santé

### une approche transculturelle

SOUS LA DIRECTION DE CLAUDE FISCHLER, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS

25 septembre 2002 - Paris, Palais des Congrès

Résultats du programme international de recherche de l'Ocha mené de 2000 à 2002 auprès de 7 000 personnes. Avec la participation de 13 chercheurs de 9 pays.

Traduction simultanée : français, anglais, allemand

Programme en ligne sur [www.lemangeur-ocha.com](http://www.lemangeur-ocha.com) ou sur demande par fax au 01 49 70 71 65

## « Pinus resinosa », le pin rouge phénix des forêts américaines

Sans les incendies, cet arbre et les espèces qui lui sont associées seraient menacés d'extinction

DEPUIS le début de l'année, plus de 1,7 million d'hectares de forêt ont été ravagés par le feu aux Etats-Unis, affirme l'Agence centrale américaine des incendies. Un territoire grand comme deux fois la Corse est ainsi parti en fumée ! Les Etats du Colorado et de l'Arizona sont particulièrement touchés. Pourtant, le feu est un élément essentiel pour l'écosystème forestier nord-américain, a expliqué Robert Scheller, spécialiste des écosystèmes forestiers à l'université du Wisconsin, lors du 85<sup>e</sup> congrès de la Société américaine d'écologie qui vient de se tenir à Tucson (Arizona).

Selon lui, le feu constitue un facteur indispensable à la survie des peuplements de pins rouges, l'une des essences majeures des forêts américaines. « Les pins rouges sont, à terme, menacés d'extinction si aucun feu ne vient troubler la quiétude des bois américains. Les grands feux qui ont eu lieu dans des vastes zones sauvages vont permettre une régénération de ces espèces », affirme Robert Scheller. Cette conclusion s'appuie sur le résultat d'une simulation numérique. En tenant compte de l'âge des espèces de pins étudiées, de la nature du sol et du climat, Robert Scheller et son équipe ont utilisé un modèle informatique (Landis) qui prévoit l'évolution de ces forêts selon différents scénarios.

Après avoir introduit les différents paramètres, il apparaît qu'un incendie survenant après une période calme de cinquante ans aurait pour effet d'accroître le nombre de



BARRY GUTTIEREZ/DENVER ROCKY MOUNTAIN NEWS / CORBIS SYGMA

pins rouges. En revanche, si aucun feu ne se produit durant trois cents ans, le modèle montre non seulement la disparition de cette essence, mais aussi, et c'est la conclusion la plus inquiétante, celle d'autres espèces de pins ainsi que des hêtres, des bouleaux ou des trembles. « Les pins rouges disparaîtraient définitivement en tant qu'espèce dominante de nos sous-bois, ce qui modifierait durablement l'écosystème des forêts du Nord-Ouest américain. On peut comparer le rôle du feu à celui d'un jardinier qui défriche les mauvaises herbes afin d'offrir de la lumière et un terrain accueillant aux plantes cultivées », assure le chercheur. Une telle simulation, si elle n'intègre pas tous les paramètres, reflète néanmoins une réalité inquiétante...

Les résultats obtenus ne surprennent pas Michel Venetier, spécialiste d'écologie forestière au centre d'Aix-en-Provence du Cemagref (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement). « Les incendies font depuis toujours partie intégrante du cycle naturel de l'écosystème forestier, explique-t-il. La régénération de certaines essences dépend des régimes naturels des feux. Après un feu de forêt, toutes les conditions sont présentes pour que les pins se régénèrent : la forêt est aérée, la végétation concurrente disparaît, les pousses bénéficient de plus de soleil. Ensuite, les pins reconstituent un couvert forestier et les espèces nécessitant davantage d'ombre se placent sous ce couvert. »

### DES ESPÈCES PIONNIÈRES

Ces conclusions sont d'autant plus importantes que les pins constituent des espèces pionnières, les premières à coloniser un milieu souvenant peu attractif pour les autres végétaux. Ils contribuent à fertiliser le sol et créent, grâce à leur couvert, des zones plus ombragées

nécessaires au développement de certaines espèces, telles que les arbres à écorces tendres. Sans feu, ces écosystèmes forestiers seraient bouleversés, et leur équilibre menacé à terme. Du même coup, le mode actuel d'entretien et d'aménagement des forêts américaines se trouve remis en question. « La lutte systématique contre le feu mise en place depuis le début du siècle pour protéger la beauté des forêts n'est peut-être pas parfaitement adaptée aux essences d'arbres qui la composent », estime Robert Scheller.

Au Canada, l'approche de ces problèmes est tout autre. L'utilisation du feu est une des techniques d'aménagement du milieu forestier. Une technique d'autant plus

tante source de nourriture pour beaucoup d'animaux. » Ce procédé permet aussi d'assainir la forêt, tout en dégageant des pare-feu efficaces.

Cette solution reste toutefois inenvisageable en France, où la taille plus réduite des forêts ne permet pas l'utilisation de telles techniques. « Les superficies concernées sont très différentes de celles des forêts américaines et canadiennes, rappelle l'adjudant-chef Daniel Freze, du groupement d'intervention des pompiers des Bouches-du-Rhône. L'utilisation préventive du feu reste extrêmement rare, car les zones forestières françaises sont très proches des aires périurbaines, donc extrêmement sensibles, même en cas

### Une modélisation difficile

Simuler un incendie de forêt n'est pas une mince affaire, tant les paramètres en jeu sont nombreux : densité de la végétation, diversité des essences, vitesse des vents... « Les modèles de propagation d'un feu ne sont pas encore au point, constate Michel Venetier, chercheur au Cemagref. La forêt est par nature hétérogène et complexe. Les modèles sont établis sur des systèmes très simplifiés, faute d'ordinateurs suffisamment puissants. » Pourtant, depuis plusieurs années, les pompiers français utilisent avec succès de tels logiciels. « Nous rentrons, disent-ils, les paramètres du terrain dans l'ordinateur, ce qui nous permet de nous faire une idée de l'évolution de l'incendie. Le système a d'ailleurs été perfectionné pour qu'il intègre en temps réel l'effet des interventions de nos équipes », précise le lieutenant-colonel Marc Mossé, chef du groupement d'intervention des Bouches-du-Rhône. « Toutefois, des progrès restent à faire. En utilisant des données plus précises sur la végétation et en tenant mieux compte de la circulation des vents en fonction des reliefs. »

de feu contrôlé. » Parfaitement maîtrisé, l'incendie pourrait donc devenir un instrument précieux pour la gestion des forêts de grande envergure. Malheureusement, le recours aux incendies reste extrêmement difficile à exploiter en toute sécurité. En effet, les modes de propagation du feu dans une forêt sont encore loin d'être parfaitement connus.

Guillaume Jousset

## Internet se glisse dans les salons d'essayage des couturiers

Le magasin Prada de Manhattan sert de laboratoire

ALORS que des maisons de couture prestigieuses ont conçu des sites Web ostentatoires, avec étalage de jupes, chaussures et sacs, Prada brille par son absence sur la Toile. Mais depuis ce printemps, la griffe de Milan veut exploiter le Net pour donner du tonus au service à la clientèle de sa boutique pilote ouverte aux Etats-Unis, à Manhattan, et née de l'imagination de l'architecte néerlandais Rem Koolhaas.

Tapiés sous le marbre, les bois exotiques et la brique apparente, des technologies ont été installées pour bichonner le client. A commencer par le Staff Device, un ordinateur de poche avec un petit écran. Tenu par le vendeur, cet outil ouvre toutes grandes les portes des bases de données du couturier stockées sur la Toile. Grâce à un dispositif radio capable de repérer de façon systématique les informations de l'étiquette d'une robe ou d'un chemisier, le vendeur peut abreuver son client de tous les détails souhaités : modèles disponibles, étoffes, sans oublier bien sûr l'accessoire « incontournable ». Le Staff Device pilote en outre un ensemble de moniteurs vidéo disposés d'un bout à l'autre du magasin, qui permettent à la personne chargée de réaliser la vente d'appeler à l'écran les croquis originaux du vêtement, ou encore de projeter pour le client des extraits de défilés. Un système grâce auquel Prada peut « communiquer la richesse des idées qui confèrent aux produits un caractère contemporain et intéressant », comme l'explique sa codirectrice générale, Miuccia Prada.

La communication se poursuit jusque dans les salons d'essayage, dont chacune des sept pièces est équipée d'un « placard intelligent », qui reconnaît de façon systématique l'étiquette des vêtements. Qu'une cliente y entre avec un chemisier pour essayer, et aussitôt l'ensemble des données concernant ce modèle apparaît sur un écran tactile. Ce qui lui permet - sans quitter son salon d'essayage - de faire un peu de shopping virtuel et de trouver une autre taille ou un foulard assorti.

Tout cela sans compter le « miroir magique ». Sitôt qu'une cliente pivote sur elle-même dans un salon d'essayage, une caméra sensible au mouvement se met à tourner. Quelques secondes plus tard, un écran intégré au miroir s'allume et la cliente s'y voit. « Au départ, il ne s'agissait que d'un petit « plus » amusant, mais l'expérience a eu un tel succès que c'est devenu un élément clé », souligne Heather Martin, designer chez

Ideo, le cabinet londonien chargé de concevoir les dispositifs d'accueil du consommateur pour la boutique. Après avoir fait entrer le Web sur son point de vente, Prada compte inverser le processus en prolongeant sur le Réseau l'expérience vécue en magasin. D'une pression sur l'écran tactile, le client peut sauvegarder le suivi de sa visite dans le magasin. De retour à son domicile, il ne lui reste plus qu'à se connecter sur un site Internet sécurisé de la marque et à passer en revue les modèles essayés. De là, un simple clic sur la page personnalisée suffit à avertir le magasinier et à valider l'achat du produit.

### UN ACCUEIL ROYAL

Chez Prada, il n'a jamais été question d'interposer les technologies - si éblouissantes soient-elles - entre le client et le personnel fonctionnel. La griffe milanaise se félicite de réserver un accueil royal à ses clients, qui passent des heures à essayer des robes ou des costumes d'une valeur de plusieurs milliers d'euros pièce. Cependant, redoutant que les consommateurs ne réduisent leurs dépenses en des temps d'économie vacillante, Prada a estimé qu'il était temps de changer de style en matière de service à la clientèle. Un pari que la maison de couture a tenu en choisissant d'allier l'efficacité du Web au rapport personnalisé entretenu avec ses clients, signature haut de gamme de la griffe.

Reste que, pour magique qu'elle apparaisse, cette offensive audacieuse de Prada sur le Net doit faire ses preuves. Un grand nombre de robes, de paires de chaussures et de châles devra être écoulé pour amortir les 20 millions d'euros investis dans les technologies de ce point de vente. « Le magasin tout entier sert en quelque sorte de laboratoire », précise Bruce Eckfeldt, chef de projet chez IconNicholson, développeur du logiciel dédié à ce projet basé à New York.

Des projets grandioses sont développés pour l'avenir. Prada compte ouvrir une deuxième site équipé de technologies similaires à Los Angeles. San Francisco puis Tokyo figurent ensuite au programme. Objectif à long terme : appliquer les aspects les plus satisfaisants du dispositif à l'ensemble des cent cinquante points de vente Prada dans le monde.

Jeanette Brown

★ Traduit de l'anglais par Maxime Chavanne.

## L'astronomie gamma scrutera bientôt le ciel austral

LE PREMIER TÉLESCOPE de l'expérience de détection des rayons gamma de très haute énergie (High Energy Stereoscopic System) a été inauguré le 3 septembre en Namibie. Ce projet, qui rassemble des équipes africaines et européennes, notamment du CNRS, a pour but de détecter depuis l'hémisphère Sud les phénomènes les plus violents survenant dans l'Univers (supernovae, noyaux actifs de galaxies, etc.). Il devrait s'appuyer à terme sur un réseau de seize télescopes capables de détecter les flashes lumineux produits par l'interaction des rayons gamma avec l'atmosphère terrestre (effet Cherenkov). Situé à 1 800 mètres d'altitude, à 150 km au sud-ouest de la capitale Windhoek, l'HESS bénéficie d'un ciel très pur. En 2003, quatre télescopes devraient être opérationnels, chacun d'eux comprenant un miroir (108 m<sup>2</sup> de surface et 15 m de focale) constitué de 382 petits miroirs de 60 cm de diamètre. Les équipes française ont contribué à mettre au point les caméras chargées de capter les signaux induits par les rayons gamma. La première d'entre elles a collecté ses premières données en juin 2002.

### DÉPÊCHES

■ **PHYSIQUE** : le Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) qui procède actuellement à la construction du LHC (Large Hadron Collider), le plus grand accélérateur de particules du monde, va devoir supprimer, comme cela avait été évoqué en juin, quelques 600 postes d'ici à 2007. A l'origine de cette compression d'effectifs, la crise économique et les dépassements de coût de cette machine de 3,08 milliards de francs suisses (4,52 milliards d'euros). Décision a donc été prise d'économiser de l'ordre de 500 millions de francs suisses (735 millions d'euros) d'ici à 2008, avec pour conséquence une réduction des personnels.

■ **ASTRONOMIE** : la sonde spatiale américaine Contour (Comet Nucleus Tour), que la NASA avait lancée le 3 juillet, est morte avant d'avoir même pu se porter à la rencontre de la comète d'Encke qu'elle devait étudier. Elle semble avoir explosé en trois morceaux lors de la mise à feu du moteur qui devait la placer sur la trajectoire de rendez-vous. Ne reste plus à espérer que les Européens réussissent en janvier 2003 le lancement de la sonde Rosetta, qui doit se poser sur la comète Wirtanen.

**GASTRONOMIE**  
Publicités

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**Le Saint-Gilles**  
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles  
Dîner aux chandelles  
Piste de danse  
Ambiance soleil de l'Océan indien.  
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84  
NF Vavin/Notre Dame des Champs  
Cartes DC et AE acceptées

**PARIS 7<sup>e</sup>**  
**LES MINISTÈRES**  
10 €  
Plateau  
20 Huîtres  
normandes de St-Vaast  
30, rue du Bac - Rés. 01 42 61 22 37

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**LE POLIDOR** depuis 1845  
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire  
Menu midi 9 €, midi et soir 18 €  
Carte 18/20 € - 41, rue Monsieur Le Prince  
01.43.26.95.34 - O.T.L. jusqu'à 0h30

**PARIS 7<sup>e</sup>**  
**LE PETIT NICOIS**  
Bouillabaisse 25 €, Paella 21 €,  
Morue fraîche à l'ailloli 20 €  
Formule déjeuner 16 €. Menu 28 €  
10, rue Amélie - 01.45.51.83.65. Ouvert tous les jours

**PARIS 16<sup>e</sup>**  
**RESTAURANT JAPONAIS GRILL**  
**OKAGAWA**  
SPECIALITES YAKITORIS & SUSHIS  
1, rue Pergolèse - 01.40.67.10.67  
Menu Brochettes 15 €, Assort. Sushis 20,20 € - Fer. Dim.

**Restaurant de Haute Mer**  
**le bar à huîtres**  
Malin le menu "Homard" 38 €  
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oléron  
MONTPARNAISE: 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01  
St. GERMAIN: 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37  
BASTILLE: 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92  
http://www.lebarahuîtres.com

**les Huîtres de Bretagne !**

4 Huîtres plates Belon n°3  
4 Fines de Bretagne n°3  
4 Creuses de pleine mer n°3  
1 Huître royale  
24,50 €

L'Arbuc 25 rue de Buci - 01 44 32 16 00  
Charlot 12 place de Clichy - 01 53 20 48 00  
Chez Jenny 39 bd du Temple - 01 44 54 39 00  
La Taverne 24 bd des Italiens - 01 55 33 10 00  
Le Petit Zinc 11 rue St Benoît - 01 42 86 61 00  
Brasserie Lorraine 2 place des Ternes - 01 56 21 22 00  
Le Procope 13 rue de l'Ancienne-Comédie - 01 40 46 79 00

et Ouverts Jour & Nuit

L'Alsace 39, Champs-Élysées 8e - 01 53 93 97 00  
Le Grand Café 4, bd des Capucines 9e - 01 43 12 19 00  
Au Pied de Cochon 6, rue Coquillière 1er - 01 40 13 77 00

## Rentrée culinaire

Un livre, celui de Le Divellec, le départ de Michel Del Burgo de Taillevent, le retour discret de Joël Robuchon et la fermeture du Korova font les événements de septembre

LES RENTRÉES culinaires se suivent : quelques portes se ferment, d'autres s'ouvrent. Mais, cette année, les livres de chef ne font plus recette, le filon s'épuise. Après le terroir, la cuisine méditerranéenne, le régime crétois, un genre restait à explorer, celui de l'autobiographie. Quelques-uns s'y étaient risqués, mais de manière adjacente ou convenue. Aucun n'avait véritablement craché le morceau et dressé, sans éviter les zones d'ombre, le bilan d'une existence affairée et vagabonde comme le fait Jacques Le Divellec. Avec *Ma vie, une affaire de cuisine* (à paraître le 10 septembre 2002, Grasset, 17,90 €), le livre de chef sort de l'office et se frotte à l'histoire des mœurs et des usages de table autant qu'à l'art culinaire ou à la vie de l'auteur.

Le Divellec ne cache ni le sens originel de son nom (en breton : prêtre défroqué) ni une aïeule native de Saint-Domingue : « *J'ai hérité de ma grand mère créole le goût du voyage et une certaine couleur de peau* », ni même les sympathies communistes de son père. D'une minuscule crèmerie de 2 m<sup>2</sup> rue Quincampoix, où les viandes –

« à un sou la portion pour les *clodos* » – cuisait dans la marmite éternelle décrite par Dumas, à l'hôtel de la rue Cler, où la clientèle, à certaines époques, se renouvelait plusieurs fois par jour, il brosse un univers célien que l'auteur regarde aujourd'hui avec franchise et bonhomie. La dure réalité des années 1940 – il est né en 1932 – le marquera finalement moins que les séjours dans le Morbihan, à Port-des-Barques et à l'île Madame, où son père l'initie à la pêche à pied, tandis que sa mère lui donne le goût de la cuisine ménagère. Jacques Le Divellec nous fait partager son émerveillement devant la multiplicité presque sans fin des coquillages : amandes, bigorneaux, bulots, buccins, bernicles ou berniques (c'est le nom de la patelle), pétoncles, palourdes, praires, pourpres, vernis, clams, coques, clovisses, et son étonnement à voir sa mère tirer de cette invraisemblable suite l'essence colorée d'une délicieuse cuisine. « *Chacun de ses gestes se retrouve dans ma cuisine.* » Ce qui n'est souvent qu'un lieu commun devient ici, par la précision du détail – ainsi la recette de la morue du vendredi saint –, un repère et un moment de vérité qui vont pousser le jeune Jacques à s'enrôler dans l'aventure culinaire, comme ses ancêtres dans la marine. C'est moins la fréquentation du lycée hôtelier de Clermont-Ferrand que la lecture d'Escoffier, et bientôt une place de demi-chef de partie auprès de Raymond Oliver, au Grand Véfour, qui lui donneront les bases d'un métier dont il con-

### UN RETOUR EN DOUCEUR

Exceptionnelle galerie de portraits aussi : ceux de Raymond Jamin, maître d'hôtel au Grand Véfour, du légendaire sommelier Hénoch, qui servaient simultanément Louis-Ferdinand Céline, Cocteau et le chah d'Iran. Portraits de notre époque : les présidents Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac, la presse, les artistes, et même « Dédé la Sardine » avant son séjour à Fresnes !

Ce livre, plus que ses précédents, « *agite les papilles, bouscule les sens, anime l'esprit* », grâce aussi à quelques recettes dispersées entre les chapitres et à la description de la presse à homard, diabolique invention de Jacques Le Divellec pour exprimer « *les subtilités intimes de sa personnalité* ».

naîtra à peu près toutes les formes, de la préparation de soupers intimes dans une maison de rendez-vous à la fourniture de 22 000 repas pour la célébration du bicentenaire de la Révolution. Il en connaît aussi les vicissitudes, comme l'obligation de mélanger porc et sanglier, « *passant le tout à la carte pour du sanglier* » afin de remonter la pente, après des débuts difficiles à La Rochelle, en 1958, ayant confondu « *recettes et bénéfices* ». Ou encore la difficulté de tuer le cochon, qui le conduit à acheter un 22 long rifle muni d'un silencieux ! Rien n'est caché, pas même ses déboires dans son restaurant de la place Clichy ou son aversion pour le fromage, ni ses missions de conseil à Madrid, Bruxelles ou Jérusalem.

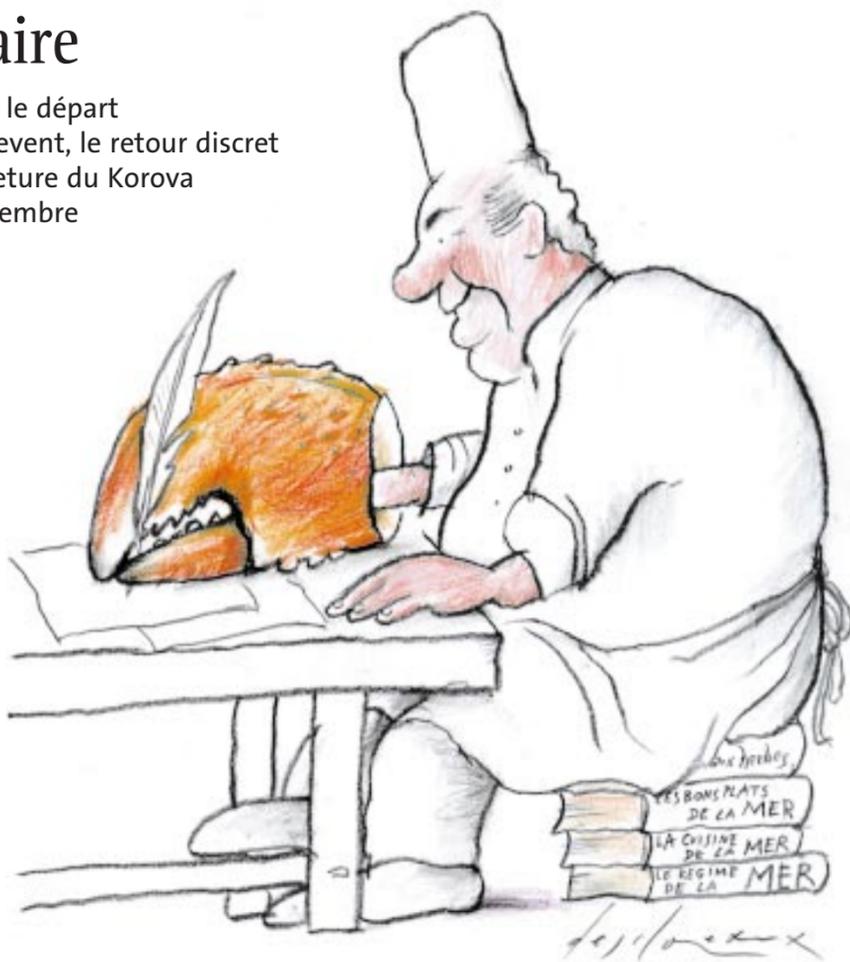
Celles du homard, s'entend ! Accessoirement, ce livre démontre que la cuisine vit de ses modèles sociaux, et non l'inverse.

En marge de cette rentrée presque littéraire, on retiendra la liquidation de Korova, dont la présence avec deux fourchettes au Michelin n'aura pas suffi à assurer la troisième saison. Nobu, dit-on, serait aussi dans le même tourbillon. C'est le lot des lieux à la mode de se démoder à proportion de leur notoriété. Ghislaine Arabian a raccroché son tablier avenue Bugeaud, et Michel Del Burgo quitte Taillevent. La première devrait faire une tournée au Japon, le second s'installe à la Bastide de Gordes. Ghislaine Arabian aura marqué son passage parisien de quelques plats brillants, comme Del Burgo au Taillevent. La rumeur du retour de Joël Robuchon, qui avait choisi de prendre sa retraite à 50 ans, se confirme. C'est pour janvier 2003, à l'Hôtel du Pont-Royal, rue de Montalembert. Un retour en douceur, un jour par semaine, en temps partagé avec cinq de ses disciples, pour une démonstration culinaire en continu de 11 heures à 2 heures du matin, sans réservation et pour une addition moyenne de 50 € ! Après le plat du jour, le chef du jour ! Alain Ducasse, qui peaufine ses projets à Carthage, New York et Hongkong, vient de reprendre, avec Christian Para, l'Auberge d'Iparla, à Bidarray (Pyrénées-Atlantique), et annonce la réouverture, début octobre, associé à l'un des propriétaires de L'Ami Louis, du fameux bistrot Aux Lyonnais, rue Saint-Marc,

créé en 1890. Le titre le plus réjouissant de la rentrée, toutefois, est la parution de *Cul sec* (Albin Michel, 2002, 10,50 €), cent vingt merveilleux dessins sur le thème du vin de l'ami Desclouzeaux, baptisé par Savignac « *le viticulteur du rêve* ».

Jean-Claude Ribaut

Restaurant Le Divellec, 107, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-91-96. Fermé samedi et dimanche. Menus : 50 € et 65 € (déjeuner). Carte : de 80 € à 140 €.



## BOUTEILLE

### AOC côtes-du-jura

#### CHÂTEAU D'ARLAY ROUGE TRADITION 1997

Collines douces en bordure de la Bresse, à proximité des contreforts jurassiens, le site d'Arlay, ses vignobles et son château classé, bénéficient d'une géologie bien arrosée en sous-sol (calcaires à fossiles et marnes). Exposé plein sud, le vignoble est protégé des vents du nord par la colline. C'est le « Bon Pays », propice à l'expression de cinq cépages fins, le pinot noir, le trousseau, le pouslard, le chardonnay et le savagnin. Le rouge tradition 1997 est un pinot noir à 100%, dont le rendement est limité à 40 hectolitres à l'hectare. Il a été élevé pendant plus de deux années en foudres de gros volumes et mis en bouteille en 2000. Sa robe est lumineuse, légèrement tuilée. Son nez exprime les fruits rouges (cassis, framboise, griotte) ; en bouche, les tanins fins atténuent l'attaque un peu vive, qui évolue vers des notes épicées. C'est un vin sans lourdeur qui convient à l'accompagnement de tout un repas, poissons grillés, volailles, viandes rouges. Château d'Arlay rouge tradition 1997 : 9,15 € TTC.

Alain de Laguiche, Château d'Arlay, route de Saint-Germain, 39140 Arlay. Tél. 03-84-85-04-22.

## TOQUES EN POINTE

### Bistrots

#### LE JANISSAIRE

En Turquie, *meze* désigne la table et, par extension, les multiples raviens qui la recouvrent. C'est le mezé chaud (*börek*, roulé au fromage ; *beyin tava*, cervelle en beignet, *kagitta sucuk*, charcuteries en papillote, ou bien le mezé froid (caviar d'aubergine, oeufs de cabillaud et *imam bayildi*, aubergine farcie – littéralement « l'imam s'est évanoui »)... Les viandes de mouton et de bœuf, grillées hachées, ou bien mijotées, sont accompagnées d'aubergines et de yoghourt. Le vendredi soir et le samedi, épaule d'agneau au four (*tandır*). Les baklavas sont des feuilletages au miel et à la pistache. On boit le raki, alcool anisé mêlé d'eau plate. Choix de vins de Turquie. Menus à 11 € et 13 €. Dégustation : 23 €. A la carte, compter de 28 € à 30 €. 22-24, allée Vivaldi, 75012 Paris. Tél. : 01-43-40-37-37. (Accès par le 183, avenue Daumesnil.) Tous les jours.

### Brasserie

#### LE FLANDRIN

Si la terrasse ensoleillée reste son premier atout, le décor défraîchi commençait à peser sur l'image de l'établissement. Un nouvel éclairage et un agencement plus rigoureux relancent l'intérêt pour cette table. Les hûtres tiennent toujours une place de choix, et quelques plats de ménage sollicitent les habitués. Concession à la mode, les assemblages insolites ou épicés pourraient laisser croire que l'Aveyronnais Jacques Malafosse a cédé son affaire à ses compatriotes Costes. Il n'en est rien, et Le Flandrin devrait à l'automne retrouver ses plats emblématiques. A noter, un effort sur l'accueil et le service. Vins de propriétaires et vin du mois. A la carte, compter 40 €. 4, place Tattégain, 75116 Paris. Tél. : 01-45-04-34-69. Tous les jours.

J.-C. Rt.

## Oignons de Chine, oignons de Bretagne

PAS MOINS DE HUIT CHEFS très étoilés (parmi lesquels le Français Georges Blanc et l'Anglais Gordon Ramsay) servent depuis plusieurs années de conseillers culinaires à la compagnie aérienne Singapore Airlines. Pourtant, dans l'avion qui vous emmène de Paris à Singapour, ce que vous apporte l'hôtesse en guise d'amuse-bouche n'est ni un vol-au-vent thermidor ni une caille grand veneur, mais, comme un authentique avant-goût d'Asie, une simple brochette de poulet accompagnée d'une sauce doucement épicée et d'une autre brochette, abondamment piquetée d'oignons crus.

Que ce bulbe à la chair parfumée jouisse d'un tel prestige en Orient n'a rien d'étonnant. Sur les 34 millions de tonnes récoltées chaque année dans le monde, un quart n'est-il pas produit en Chine ? En Europe, si l'Espagne et les Pays-Bas sont les premiers producteurs de cette plante de la famille des liliacées, les Français en sont, eux, de solides dévoreurs. Il s'en consomme chez nous près de 4 kilos par an et par habitant. Au Moyen Âge, c'était en tant que légume à part entière qu'il figurait sur les tables. Aujourd'hui, il est bien rare de retrouver un oignon jouer seul le sigibée d'une viande ou d'un poisson, et c'est plutôt au titre de condiment qu'il intervient dans notre gastronomie actuelle.

Sur les étals, au gré des saisons, deux sortes d'oignons sont proposées à la vente. Les petits oignons frais, ou « grelots », vendus en botte avec leurs feuilles, sont des douceurs principalement printanières, que l'on a récoltées en primeur, au cours de la tubérisation et avant leur complète maturité. Ces oignons-ci ne représentent que 10 % de nos achats. L'immense majorité de ceux consommés en France

sont donc des oignons « de garde », gros bulbes aux tuniques le plus souvent jaunes ou cuivrées, que l'on récolte en ce moment dans nos campagnes, mais qui séchent bien et sont donc disponibles à la vente tout au long de l'année.

Il existe au sein de cette grande famille quelques raretés savoureuses, comme l'oignon de Roscoff, une variété rose et douce, en quête depuis de nombreuses années d'une appellation d'origine contrôlée (AOC), véritable reconnaissance de sa singularité. Ce légume connut son heure de gloire en Angleterre dans les années 1930. A l'époque, les paysans bretons portaient en effet par centaines vendre au porte-à-porte de l'autre côté de la Manche leurs oignons de Roscoff. Ces Finistériens, qui se prénommaient Jean pour la plupart, avaient été surnommés les « Johnnies » par les Anglais. Les ménagères britanniques les avaient pour leur part affublés du sobriquet de « bell breakers », « briseurs de carillons », tant ils sonnaient avec insistance à toutes les portes pour vendre leurs longues bottes d'oignons tressés. « *Aujourd'hui, c'est tout le contraire* », explique Olivier Siquin, de la coopérative Prince de Bretagne. « *Les vingt communes avoisinant Roscoff ne produisent que 1 700 tonnes de ce légume par an. Un délice que nous pourrions commercialiser sans peine dans des volumes dix fois plus importants. Et, croyez-moi, les Anglais en réclament leur part...* »

Guillaume Crouzet

Oignons rosés de Roscoff, vendus en grandes surfaces par grappes de 3, sous la marque Prince de Bretagne, 1,5 € environ.

S. PELLEGRINO  
 Attention, cette eau délie les langues.

San Pellegrino. Vivre en Italien.

# Amélie Mauresmo et Arnaud Clément entre les gouttes

Tennis • Après la pluie, les deux Français se sont imposés lundi à l'US Open, l'une en huitième de finale face à Kim Clijsters, l'autre en seizième devant l'Argentin Guillermo Coria. En quart, Amélie Mauresmo va défier Jennifer Capriati

L'équipe US Postal obtient un non-lieu

APRÈS DEUX ANNÉES d'investigations, l'enquête sur des faits de dopage soupçonnés au sein de l'équipe cycliste US Postal de l'Américain Lance Armstrong a abouti à un non-lieu, a-t-on appris lundi 2 septembre. Sophie-Hélène Chateau, la juge d'instruction en charge du dossier, a signé fin août une ordonnance de non-lieu, suivant en cela les réquisitions du parquet. « C'est une satisfaction. La justice a bien fonctionné dans cette affaire, même si nous aurions souhaité que cette décision soit rendue plus vite », a déclaré lundi M<sup>e</sup> Georges Kiejman, l'avocat du coureur texan. La procédure avait été ouverte en novembre 2000 contre X pour « incitation à l'usage de produits dopants et infraction à la législation sur les substances vénéneuses » suite à une lettre de dénonciation et à une enquête menée par des journalistes de télévision lors du Tour de France 2000. Des sources proches de l'enquête estiment cependant que rien ne permet d'exclure un dopage avec des produits encore inconnus et qui seraient indétectables.

## DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : L'Espagne s'est qualifiée pour les quarts de finale du championnat du monde masculin en dominant la Turquie (87-64), lundi 2 septembre à Indianapolis, lors de la première journée de la seconde phase. Le Brésil, vainqueur de l'Angola (86-83), les Etats-Unis, victorieux de la Russie (106-82), et l'Argentine, qui s'est imposée face à la Chine (95-71) ont également obtenu leur billet pour le tour suivant, qui se disputera jeudi. De son côté, Porto Rico a réussi l'exploit de faire chuter la Yougoslavie (85-83).

■ **FOOTBALL** : Emmanuel Petit, milieu de terrain défensif de Chelsea, et Thierry Henry, attaquant d'Arsenal, sont très incertains à quatre jours du match de qualification pour l'Euro 2004 contre Chypre, samedi 7 septembre à Nicosie. Emmanuel Petit souffre d'un hématome entre le gros orteil et le deuxième orteil du pied gauche et Thierry Henry doit soigner une cheville douloureuse.

■ **RUGBY** : le groupe France Télévisions a trouvé lundi un accord de principe avec le comité du Tournoi des six nations de rugby pour le renouvellement de l'exclusivité des droits de diffusion de la compétition pour trois années supplémentaires (2003 à 2005), a indiqué lundi 2 septembre le directeur du service des sports de France Télévisions, Frédéric Chevit. Selon ce dernier, « le contrat devrait être signé avant la fin du mois [de septembre] ».



ELISE AMENDOLA/AP

## NEW YORK

correspondance  
« Je n'ai pas envie de perdre contre un Argentin. Cette année, sur terre battue, j'ai perdu quatre ou cinq fois contre eux, et je ne veux pas que cela continue. » Par sept fois victime cette année du tango endiablé imposé par les Sud-Américains, Arnaud Clément, à l'orée de son seizième de finale contre l'Argentin Guillermo Coria, avait l'intention affichée de ne pas se laisser faire. Vainqueur en quatre sets (2-6, 6-2, 7-5, 7-6 [7-5]) à l'issue d'une partie acharnée, l'Aixoïse a triomphé en distillant un jeu intuitif, tout en variations. « C'était un match très dur. Cela aurait pu basculer de son côté, reconnaît-il. Mais les points importants, c'est moi qui suis allé les chercher. J'ai attaqué, je suis monté au filet. Au finish, la différence, c'est que j'ai été plus conquérant que lui. »

Le Français n'est pas apparu perturbé par une attente de plus de dix heures dans le salon des joueurs, en raison de la pluie. Lucide devant la densité du jeu de fond de court développé par son jeune adversaire, bousculé et à deux doigts de perdre le troisième et le quatrième set, Arnaud Clément a fait étalage de sa formidable technique, en ralentissant l'échange, en montant au filet, en n'hésitant pas à décocher de sèches percussions en coup droit. « Il a fallu que je rentre dans le

match, mais c'est ce que j'aime dans ce type de partie, où l'on peut faire des erreurs tactiques en début et se reprendre, analysait le Français. J'ai eu des sensations au service que je n'avais pas eues depuis longtemps. Mais les Grands Chelems, c'est ma priorité, c'est là que je suis le plus motivé. »

Qualifié pour les huitièmes de finales de l'US Open pour la quatrième

fois d'affilée, Arnaud Clément doit affronter mardi soir une tornade chilienne nommée Fernando Gonzalez. Puncheur redoutable, décochant des coups d'une violence inouïe, le massif Sud-Américain (1,83 m pour 81 kilos) a démantibulé en trois sets secs la tête de série numéro 7, l'Espagnol Juan Carlos Ferrero, en seizième de finale. Actuellement 28<sup>e</sup> au classement

mondial, il effectue la meilleure saison de sa jeune carrière. « Il m'a battu à Cincinnati, très facilement (6-4, 6-2), reconnaît Arnaud Clément. Il m'y avait dominé dans tous les compartiments du jeu. Physiquement, il faudra que je sois bien, que je fasse très attention, que je prépare bien mes coups, que je m'applique au service, parce qu'avec son coup droit, mais aussi son revers, il est capable

Concentrée et autoritaire sur le court, Amélie Mauresmo s'est ouverte le chemin des quarts de finale du tableau féminin en dominant Kim Clijsters, malgré un début de match difficile, marqué par de nombreuses fautes directes.

de déborder n'importe qui. Il a l'habitude de prendre beaucoup de risques, je compte donc sur des enchaînements de fautes de sa part. »

## LA RÉUSSITE DE MAURESMO

La partenaire d'Arnaud Clément à la belote lors des longues après-midi pluvieuses qui émaillent ces Internationaux des Etats-Unis a connu la même réussite que l'Aixoïse. Concentrée, autoritaire dans la direction du jeu, Amélie Mauresmo s'est qualifiée pour les quarts de finale en imposant son tennis d'attaque à la Belge Kim Clijsters (4-6, 6-3, 7-5). Déphasée par les heures passées à attendre une accalmie dans le ciel new-yorkais, la Française a cependant failli être victime d'une mauvaise surprise. « On m'a dit à 18 heures que le match était annulé, expliquait-elle après coup. Et en croisant Kim dans les couloirs, je lui ai dit : « Bon, eh bien, on remet ça demain. » Et là, elle me répond, surprise : « Mais non, on joue maintenant ! »

D'ailleurs, à l'entame de son huitième de finale, la Française bafouillait son tennis et commettait énormément d'erreurs en fond de court. « Kim jouait bien, elle frappait la balle, et moi, je n'étais pas patiente, je n'acceptais pas le combat du fond du court, je voulais abrégé l'échange », analyse-t-elle. Distancée (3-1) dans le premier set, la Française se reprenait en posant son jeu en service-volée. Ce changement de tactique lui permettait de revenir dans la partie. Refusant de subir le service de Kim Clijsters et les longs échanges en fond, la tête de série numéro dix s'imposait dans le deuxième set. La dernière manche se transformait en guerre des nerfs, les deux joueuses régalaient les spectateurs du court 10 d'un tennis de haute tenue. A 5-4 en faveur de son adversaire, la Française élevait son niveau de jeu en n'hésitant pas à lâcher ses coups. C'en était trop pour Kim Clijsters, qui capitulait devant le nouveau moral en béton d'Amélie Mauresmo.

« Je me suis vu perdre, c'est une victoire sur moi-même, analysait cette dernière, tout sourire. Sur les trois derniers jeux, j'étais en confiance, j'ai lâché mes coups. Il y a quelques temps, je ne l'aurais pas fait. » En quarts de finale, elle rencontrera Jennifer Capriati, numéro trois mondiale. « Je commence à bien cerner ce qu'elle n'aime pas : les variations, le fait qu'on lui tienne tête. Elle aime que les échanges se finissent vite. Je suis en quart, je l'ai battue deux fois cet été. Je n'ai aucune pression. » La nouvelle Amélie Mauresmo n'a peur de rien ni de personne.

Pa. Gi.

Pascal Giberné

## La coqueluche du public new-yorkais ? Un double judéo-musulman

### NEW YORK

correspondance  
La religion ? Ils n'en parlent pas. La politique ? Pas plus. L'Israélien Amir Hadad et le Pakistanais Aisam-Ul-Haq Qureshi sont certes respectivement juif et musulman, mais les deux hommes se sont associés en double pour des raisons purement sportives. « Nous sommes juste des athlètes, tempère Aisam-Ul-Haq Qureshi. Je ne pense pas qu'il faille mêler le tennis et la politique. De toutes les manières, nous ne pouvons rien changer au monde politique actuel. »

L'aventure commence au mois de juin, lors d'un tournoi challenger de l'ATP Tour. « Nous nous entraînions chacun de notre côté afin de préparer les qualifications de Wimbledon, se souvient Amir

Hadad. Il m'a alors demandé si j'avais un partenaire en double, et sinon, si je voulais bien jouer avec lui. Je lui ai dit que j'étais d'accord et c'est comme cela que tout a débuté. » Cette association n'était pas une première pour Aisam-Ul-Haq Qureshi qui avait déjà fait équipe avec un joueur israélien sur le circuit satellite. « A l'époque, personne ne l'avait remarqué, explique le natif de Lahore. Mais là, une fois que nous nous sommes qualifiés pour le tournoi de Wimbledon et que nous avons franchi le premier tour, la folie a commencé. C'était vraiment amusant. »

### ÉLAN DE POPULARITÉ

Sublimés par ce surprenant élan de popularité, les deux hommes, évoluant dans les profondeurs du classement ATP, vont atteindre le

troisième tour de Wimbledon. Ce conte de fées pakistano-israélien provoque cependant l'ire du ministre des sports du Pakistan. Furieux de la décision de leur res-tat, les autorités de Lahore bannissent Aisam-Ul-Haq Qureshi de l'équipe de Coupe Davis. Une vigoureuse intervention de la Fédération internationale de tennis (ITF) infléchira cette sentence.

Depuis, les tensions se sont apaisées. Aisam-Ul-Haq Qureshi a même été invité par sa fédération à disputer le prochain tour de Coupe Davis. Toujours en quête de retombées, l'USTA, United States Tennis Association, leur a délivré une invitation afin qu'ils intègrent le tableau de double du tournoi de Flushing Meadows. Nanti d'un service de protection extraordinaire, le binôme est devenu la coqueluche du public new-yorkais. « Tout le monde nous connaît, s'amuse Amir Hadad à l'issue de leur victoire au premier tour. Maintenant, seuls Pete Sampras et Andre Agassi sont plus populaires que nous ! »

Amis et complices, les deux hommes affichent pourtant des

personnalités bien différentes. Sur les courts, Amir Hadad est bouillant d'intensité. D'un naturel posé, Aisam-Ul-Haq Qureshi a appris à composer avec l'esprit versatile de son partenaire. « Pendant un match, quand je sens qu'il est prêt à exploser, je lui glisse une petite blague, précise le Pakistanais. Et ça marche, il se calme. » Leur épopée a pris fin le week-end dernier, dès le second tour. Opposés à la paire zimbabwéenne Wayne Black-Kevin Ullyett, tenante du titre de l'US Open, les deux compères ont dû s'incliner en trois sets (6-4, 4-6, 6-2).

« C'est décevant de perdre ainsi, explique Amir Hadad. Nous avons livré un bon match contre la tête de série n° 5. Mais nous avons commis trop d'erreurs stupides. Si nous jouons beaucoup de tournois ensemble, nous pourrions triompher contre de telles équipes. Nous avons prouvé que deux personnes de pays différents, de cultures différentes, pouvaient s'entendre. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même en politique ? » Une question qu'il n'est pas le seul à se poser.

## Patricia Meunier-Lebouc réalise son rêve américain

Golf • Sur le circuit américain depuis deux ans, la Française a remporté le tournoi de Springfield

AVEC l'Open de Springfield, qui s'est achevé dans l'Illinois dimanche 1<sup>er</sup> septembre, la Française Patricia Meunier-Lebouc a enlevé son premier tournoi aux Etats-Unis et vécu quatre journées en état de grâce : un premier tour exceptionnel bouclé sur un score de huit coups sous le par, un dernier tour sans faute, avec cinq nouveaux birdies pour un score total de 270 coups, 18 sous le par. « C'était assez inattendu, surtout après une saison plutôt sombre. Tous les compartiments de mon jeu étaient parfaitement réglés et m'ont permis de produire un jeu très performant. Je me sentais tellement bien ! C'est la première fois que je réussis à rassembler autant d'atouts. »

Ce succès n'a pourtant pas été facile à construire, tant la concurrence était rude. Secondes ex aequo à deux coups de Patricia Meunier-Lebouc, les deux Coréennes Se Ri-pak et Mi Hyun-kim ont déjà remporté cinq victoires à elles deux cette saison sur le circuit américain. « Je me suis moi-même impressionnée parce que, à aucun moment, je n'ai laissé prise à mes adversaires, je ne leur ai laissé me mettre la pression. J'étais dans mon truc et je n'en bougeais pas. Mais c'était chaud, très chaud. »

Depuis Tulsa, dans l'Oklahoma, où elle se trouve depuis lundi pour y disputer un nouveau tournoi, la golfeuse revit ces quatre jours avec enthousiasme. Elle décrit dans le détail tous ses coups, mais aussi ceux de son adversaire directe du dernier tour, Mi Hyun-kim ; la lutte a été farouche, les deux joueuses ne voulaient rien céder. « C'était magnifique. Je suis hyper contente parce que je me suis vraiment donnée à fond. Alors que je n'avais pas de résultats, j'ai continué à travailler comme une folle ces dernières semaines. La confiance revenait, il se passerait bien quelque chose. Eh bien, ça n'a pas été long ! »

### PROGRESSION FULGURANTE

Née à Dijon en 1972, Patricia commence le golf relativement tard, à l'âge de 13 ans. Sa progression fulgurante la pousse à se consacrer pleinement à ce sport et, après avoir obtenu un beau palmarès dans les rangs amateurs, elle devient professionnelle en décembre 1993. Dès sa première année, elle obtient sa première victoire sur le circuit européen et en obtiendra quatre autres, dont deux en 2000. Cela lui vaut de faire partie de l'équipe européenne victorieuse

de la Solheim Cup, équivalent féminin de la Ryder Cup, cette année-là.

Estimant avoir fait le tour de la question en Europe, elle part tenter sa chance aux Etats-Unis. Une décision prise avec son époux, Antoine Lebouc, lui aussi golfeur professionnel. Celui-ci laisse sa carrière de côté pour devenir le cadet de Patricia, qui passe les cartes d'accès au circuit américain fin 2000. Elle y obtient le droit de participer à un nombre restreint de tournois et, malgré cette limitation, obtient de bons résultats, dont une sixième place sur ce même parcours de Springfield, qui lui assurent une carte de plein droit pour l'année suivante.

Cette saison, en revanche, avait plutôt mal commencé. Après mûre réflexion, Antoine laissait sa place de cadet et était, au moins pour un temps, remplacé par une cadette américaine : « On s'est rendu compte qu'il me mettait une pression supplémentaire, alors que je n'arrivais déjà pas à jouer mon jeu. » Cela n'a évidemment pas empêché Antoine Lebouc de suivre sa championne de femme au cours du tournoi de Springfield, la soutenant à distance : « Pendant le dernier tour, il était très confiant parce qu'il voyait

à mon attitude que j'étais dedans à fond. Il a vécu ça avec moi. J'ai vraiment ressenti le bonheur que je donnais autour de moi, au public, à ma famille, à mes proches, à Corinne Soules, mon entraîneur depuis dix ans. C'est exceptionnel de sentir ce que tu peux donner aux autres dans des occasions semblables, cela n'a pas de prix. »

Aujourd'hui, Patricia Meunier-Lebouc estime avoir fait les bons choix de carrière, d'autant plus qu'en décidant de venir jouer aux Etats-Unis elle savait qu'elle n'avait pas choisi la solution de facilité : « Tout au long de cette semaine, j'ai vraiment récolté les fruits de l'investissement que j'avais fait. Quand je vois tout ce que j'ai appris ici, les progrès que j'ai faits malgré les coups de blues, je me dis que ça en valait vraiment la peine. »

Grâce à cette victoire, la golfeuse obtient une exemption de deux ans sur le circuit américain et participera au mois d'octobre au prestigieux Tournoi des championnes, qui réunit toutes les lauréates de l'année écoulée. En attendant de disputer, au mois de juillet 2003, l'Evan Masters, en France. « Je l'ai bien mérité, non ? »

Jean-Louis Aragon

2016,  
Virginie, championne de  
quintathlon aux J.O. de Brasilia.

Quels que soient eurs rêves, Milan Presse offre des magazines, en phase avec les attentes des jeunes filles et des adolescentes.

Julie (12 ans), est informaticienne et éducatrice. Ce magazine aborde tous les sujets, aide à comprendre leur univers, répond à eurs préoccupations, leur offre de bouger, de rêver.

Lolie (13/14 ans), est le premier magazine généraliste pour les adolescentes. Un mensuel 100 % féminin pour affirmer qui on est. A toutes les questions qu'elles peuvent se poser, Lolie donne des réponses claires et rassurantes.

**MILAN PRESSE JEUNESSE**  
révélateur de personnalité

Milan Presse a 16 magazines de presse éducative  
www.milanpresse.com - tel 0826 90 30 30

# AUJOURD'HUI

## Un temps de plus en plus instable

**MERCREDI 4 SEPTEMBRE**

Le lever du soleil à Paris : 7 h 13  
Coucher du soleil à Paris : 20 h 26

Une petite dépression venant d'Allemagne se décale vers la Bretagne, engendrant un temps assez chaotique sur le pays. Les régions proches des côtes atlantiques devraient toutefois échapper aux ondées.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Le ciel est très nuageux en Basse-Normandie avec des ondées orageuses matinales. Les éclaircies se développent des pays de Loire à la Bretagne. Il fait de 18 à 22 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** Quelques rayons de soleil matinaux vers les Flandres puis le temps se couvre. De la Haute-Normandie aux Ardennes, les ondées se déclenchent en matinée. Le temps s'annonce plus sec de l'Ile-de-France au Berry. Il fait de 20 à 22 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Quelques ondées sur le nord de la Lorraine puis, comme sur les autres régions, le temps devient plus sec. Toutefois, quelques ondées orageuses ne sont pas exclues près du relief. Il fait de 20 à 23 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** L'est de Midi-Pyrénées est encore exposé à des ondées, voire des orages. Sur les autres régions, le ciel se partage entre nuages et éclaircies. Il fait de 20 à 22 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Temps menaçant avec des pluies orageuses qui se limitent dans le cours de l'après-midi au massif alpin. Le Limousin profite dès le matin d'un ciel plus clément. Il fait de 19 à 23 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Des nuages accompagnés localement de pluies orageuses concernent le continent, le risque est plus marqué dans l'arrière-pays. Dans l'après-midi, des éclaircies reviennent sur les côtes languedociennes. La Corse, malgré les nuages, est plus à l'abri. Il fait de 23 à 27 degrés.

### 04 SEP. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	15/26 P	Milan	18/22 P
Biarritz	16/21 P	Moscou	11/23 S
Bordeaux	15/22 N	Munich	11/23 N
Bourges	13/21 N	Naples	17/26 N
Brest	13/18 P	Oslo	11/19 S
Caen	15/19 P	Palma de M.	19/28 P
Cherbourg	13/19 P	Prague	14/25 S
Clermont-F.	12/21 N	Rome	18/24 S
Dijon	15/22 N	Séville	16/28 S
Grenoble	17/22 P	Sofia	13/21 P
Lille	12/20 P	St-Petersb.	14/20 S
Limoges	12/19 N	Stockholm	13/23 S
Lyon	16/21 P	Ténérife	21/27 C
Marseille	19/25 N	Varsovie	13/27 S
Nancy	16/20 P	Venise	18/23 P
Nantes	14/21 N	Vienne	14/25 S
Nice	17/25 P		
Paris	15/20 N		
Pau	14/20 P		
Perpignan	18/23 S		
Rennes	13/22 N		
St-Etienne	14/21 N		
Strasbourg	15/23 P		
Toulouse	15/21 N		
Tours	13/19 N		

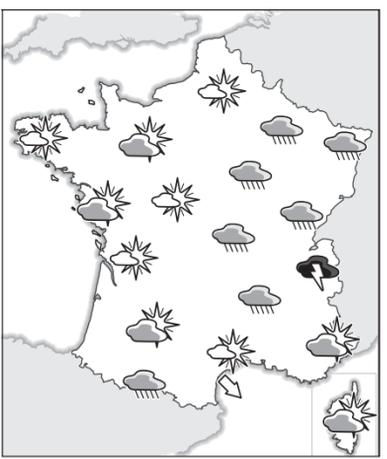
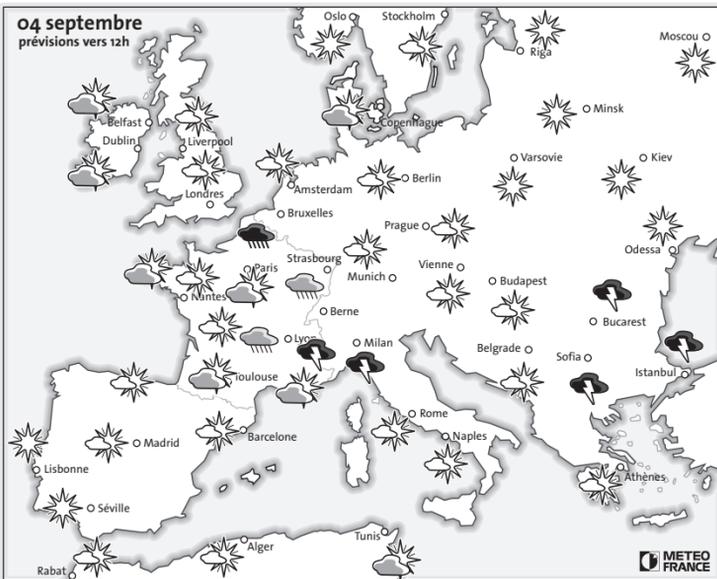
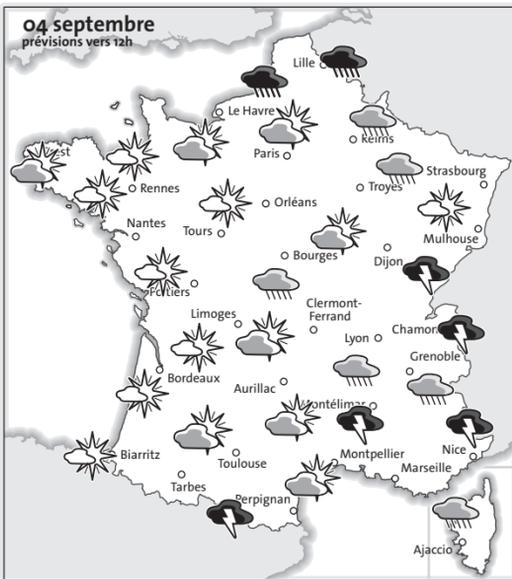
AMÉRIQUES		
Brasilia	16/29 P	
Buenos Aires	8/20 S	
Caracas	26/33 S	
Chicago	17/25 S	
Lima	15/19 S	
Los Angeles	19/24 S	
Mexico	13/23 P	
Montréal	18/24 S	
New York	22/26 P	
San Francisco	13/19 S	
Santiago Ch.	10/20 C	
Toronto	18/24 S	
Washington DC	22/31 P	

AFRIQUE		
Alger	21/30 S	
Dakar	27/29 S	
Kinshasa	22/28 P	
Le Caire	24/32 S	
Nairobi	13/24 S	
Pretoria	14/26 S	
Rabat	15/23 N	
Tunis	22/31 N	

ASIE-Océanie		
Bangkok	26/31 P	
Beyrouth	24/29 S	
Bombay	26/29 P	
Djakarta	24/32 S	
Dubaï	31/41 S	
Hanoï	26/31 P	
Hongkong	25/29 P	
Jérusalem	16/27 S	
New Delhi	26/31 P	
Pékin	17/19 P	
Séoul	23/27 P	
Singapour	27/31 P	
Sydney	15/25 S	
Tokyo	26/32 P	

FRANCE OUTRE-MER

Cayenne	22/31 P
Fort-de-Fr.	25/30 P
Nouméa	19/24 P
Papeete	23/30 S
Pointe-à-P.	25/33 S
St Denis Réu.	20/26 S



PRÉVISIONS POUR LE 5 SEPTEMBRE

**Vent de folie tous les mercredis sur airfrance.com**

**Les Coup de Cœur : chaque mercredi des vols à prix exceptionnels.**

**AIR FRANCE**

Valables en France métropolitaine.

**Jeu 5 septembre**

Encore un ciel menaçant avec de l'orage du Nord-Est au Massif Central et aux Alpes. Des éclaircies près des côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. Températures sans grand changement.

SITUATION LE 3 SEPTEMBRE À 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 5 SEPTEMBRE À 0 HEURE TU

## Choisir un sport pour les enfants à l'école et ailleurs

**PRATIQUE**  
Tous les mardis datés mercredi, des conseils utiles

**LES BIENFAITS** du sport pour les enfants sont rarement contestés. « Il requiert de la discipline et du courage pour surmonter son appréhension. Il canalise l'énergie des hyperactifs et permet d'acquiescer confiance en soi et esprit d'équipe », assure Florence, mère de deux garçons qui font du hockey sur glace et du rugby. Sport collectif ou individuel ? A chacun de choisir, selon son tempérament.

En plus des cours d'éducation physique, l'école offre à l'enfant, par le biais de l'association sportive scolaire (ASS), un éventail d'activités. Facultative dans le premier degré, l'ASS est animée par l'Union sportive de l'enseignement primaire (USEP) dans le secteur public, et par l'Union générale du sport de l'enseignement libre (UGSEL) dans les établissements privés. L'existence

de l'association repose sur le bénévolat des enseignants prêts à encadrer des activités après la classe, parfois avec l'aide des municipalités, dans le cadre de contrats éducatifs locaux.

A Paris, les Ateliers bleus de la Ville sont dirigés par des intervenants spécialisés. Dans chaque école, les activités respectives de l'ASS et de l'Atelier bleu sont décidées, en début d'année, en concertation entre les enseignants, les animateurs et les parents. « Il n'est pas toujours facile de se mettre d'accord, constate une mère, roller, hip-hop, arts du cirque et karaté, qui avaient beaucoup plu l'an dernier, feront place à la rentrée au tennis de table et aux... échecs. »

Dans les petites classes, le sport, conçu comme une initiation, est censé conserver une dimension ludique. Les entraînements pour les plus doués viendront ensuite. Les responsables s'accordent pour considérer qu'une spécialisation précoce, avant l'adolescence, est une erreur. Pourtant, il arrive que les élè-

ves soient appelés à participer très tôt à des compétitions où l'on sélectionne les meilleurs. « Jérémie a renoncé au football dès le CM2 ; il était remplaçant et ne jouait que dix minutes par match. On a ainsi découragé des générations de gamins passionnés de foot », proteste Laurence. « Les élèves qui n'excellent pas dans la discipline peuvent s'investir dans l'organisation ou l'arbitrage, car le sport scolaire a aussi pour objet de responsabiliser les jeunes et de les inciter à participer à la vie associative », répond Christian Marchal, de l'USEP Paris.

Dans le second degré, l'existence

de l'association sportive scolaire est obligatoire, et les professeurs d'éducation physique doivent y consacrer trois heures par semaine. Tous les élèves qui le désirent peuvent y adhérer. L'éventail des activités est variable selon les établissements. Cinq facteurs entrent en jeu : les vœux des élèves, le nombre d'enseignants, leurs compétences, les équipements disponibles et la possibilité de partenariats avec des fédérations sportives. « Autrefois, le professeur choisissait les activités. Aujourd'hui, il doit confronter ses compétences à la réalité locale et aux attentes des élèves », observe Jean-Louis Boujon,

directeur de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), qui fédère l'ensemble des associations des collèges et lycées publics.

### NOUVELLES ACTIVITÉS

Les jeunes qui ne souhaitent pas s'investir dans la compétition peuvent s'orienter vers des sports qui n'en comportent pas : plongée, escalade, aérobic, activités de pleine nature. La tendance actuelle consiste, d'une part, à proposer de nouvelles activités (course d'orientation, canoë-kayak, roller, VTT, arts du cirque) et, d'autre part, à développer des pratiques innovantes dans les sports traditionnels. Par exemple, football en salle, volley-ball en équipes, à effectifs réduits sur l'herbe ou le sable. Ou bien, du côté des sports individuels, comme la natation, constitution d'équipes de quatre élèves dont les performances s'additionnent ; ou encore, water-polo, natation synchronisée et sauvetage.

Certains sports sont spécifiques à une région, comme le ski en montagne, la voile en zones côtières ou

la pelote au Pays basque. L'enfant qui ne trouve pas son bonheur au sein de l'association scolaire se tournera vers les structures municipales ou associatives. « Pour la pratique intensive d'un sport "lourd" comme le foot, le rugby ou le hockey, on préférera un grand club, en raison de la qualité des installations et de l'encadrement. Avant de se décider, il est important d'assister à un entraînement et de faire participer l'enfant à une séance d'essai », conseille une mère.

Les parents jouent un rôle déterminant dans le choix d'un sport et dans sa pratique. Ils devront notamment renoncer à un certain nombre de week-ends à la campagne pour permettre à l'enfant de participer aux entraînements et aux tournois. Qu'on se rassure, cependant ; leur rôle diminue avec le temps, comme le montre une enquête du ministère des sports : à partir de 12 ans, l'influence des copains (43 %) devient prépondérante.

Michaëla Bobasch

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 210

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

### HORIZONTALEMENT

I. Jean-Pierre, le petit Nicolas, Francis et les autres. - II. Toujours dans l'opposition. Vient d'avoir. - III. Deux cinquièmes du total. Demande bien souvent des délais. - IV. Prend les devants. - V. A permis aux filles de faire des études. Fit des économies à force de restrictions. - VI. Pas trop froid, pas trop chaud. Dans l'équipe du I. - VII. A la queue dans

le dictionnaire. Points. Pièce rapportée. - VIII. Division monétaire. Doit faire rire une fois monté. - IX. Mit Rome à feu et à sang. Vassal de la couronne. - X. Commise par les plus méchants.

### VERTICALEMENT

1. Mauvais interprètes au piano. - 2. Prend les mesures sur tous les parcours. - 3. Rayons. Fait du solide. - 4. Au départ à

chaque tour. Sans changement. - 5. Mégère est devenue plus célèbre que ses deux copines. Note. - 6. Pousse au renvoi. Le plus beau n'est pas toujours naturel. - 7. Princesse mise au parfum. Ramasse les mots. - 8. Dit après coup. De l'époque de Richelieu. - 9. Bonnes à tout faire. Mange en Suisse. - 10. Poussas à mieux faire. - 11. Cap espagnol. Mot d'enfant. Prennent leur temps dans les arbres. - 12. Beaucoup de bruit, souvent pour rien.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 209

### Horizontalement

I. Prolongateur. - II. Reposoir. PSA. - III. Oter. RTT. Tub. - IV. Sordide. Aéra. - V. Pue. Giron. Ic. - VI. Ecrans. Ut. E. - VII. Chalets. Orra. - VIII. T. Epine. - IX. Urnes. Ariane. - X. Saisissantes.

### Verticalement

1. Prospectus. - 2. Retoucheur. - 3. Opéra. Ni. - 4. Lord. Aloès. - 5. Os. Igné. Si. - 6. Nordiste. - 7. Gîter. Spas. - 8. Art. Ou. Ira. - 9. Antonin. - 10. Epte. Réat. - 11. Usurier. Né. - 12. Rabâchages.

## SCRABBLE

N° 293

## Le codex est sous jacente

**JEAN SANS TERRE**, le roi qui a été le plus haï outre-Manche, est connu pour avoir accepté en 1215 la Grande Charte, symbole des libertés fondamentales de l'Angleterre. Seize années auparavant, il avait signé à Falaise une chartre accordant à Saint-Emilion « libertés et libres coutumes », grâce à l'octroi d'une « jurade » constituée de « gens de bien ». Au grand dam des scrabbleurs girondins, « jurade » n'est pas admis au Scrabble, mais JURAT(S) est bon.

### 1. Tirage : JURADES.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille (deux de ces huit-lettres rapportent plus de 100 points).

### 2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) E L V ? : trouvez trois cinq-lettres. Ces trois cinq-lettres génèrent trois huit-lettres de suffixe identique ; trouvez-les.

Solutions dans *Le Monde* du 11 septembre.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A														
B														
C														
D														
E														
F														
G														
H														
I														
J														
K														
L														
M														
N														
O														

### Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 28 août.

a) TARAUDER, M 8, 70 - PARADEUR, 4 H, 74.

b) JASEE, québ., racontée, D 8, 40 - JACEE, plante à fleurs mauves, 2 F, 45, faisant COPINERAI - JACENTE, dont personne ne revendique la propriété, E 5, 64.

c) AXONE, prolongement d'une

cellule nerveuse, 8 A, 45 - CODEX,

répertoire de médicaments, 7 E,

50.

d) PHENIX ou PHOENIX - AMODIONS, affermions, SOMNOLAI, PAMOISON, TOMAISON ou SOMATION, modification biologique non héréditaire.

Michel Charlemagne

Ararat, d'Atom Egoyan • Le réalisateur canadien d'origine arménienne traite pour la première fois de la tragédie vécue par son peuple en 1915 et toujours niée par la Turquie. Dans un entretien au « Monde », le cinéaste explique avoir tourné un film non sur le génocide, mais sur sa négation

# Mémoires vives du génocide arménien

**Atom Egoyan, vous venez de réaliser Ararat. Vous considérez-vous comme arménien ?**

Quand mes parents sont arrivés au Canada, ils ont fait le choix de vivre dans une ville, Victoria, en Colombie-Britannique, où il n'y avait pas de communauté, nous étions la seule famille arménienne. J'ai été élevé sans les piliers de la culture arménienne, l'église, la langue, même si l'arménien est ma langue maternelle. J'avais tout simplement conscience d'être différent des autres. J'avais la vague sentiment de venir d'ailleurs, mais je ne savais rien de la nature politique de cette histoire. Je n'ai pas été élevé dans la haine du méchant Turc, dont je n'avais qu'une image floue. Les frères et sœurs de mes parents, eux, vivaient à Montréal, où il y avait une importante communauté. J'y allais souvent l'été, j'aimais l'atmosphère tribale, mais j'y trouvais aussi quelque chose d'oppressant. *Next of Kin*, mon premier film, développait mon fantasme d'intégration dans ce groupe.

Tout ça a changé quand je suis allé à Toronto, à l'âge de 18 ans ; je me suis retrouvé au milieu d'étudiants arméniens, à une période de grande activité politique. J'ai été bouleversé d'apprendre par le détail notre histoire, surtout le génocide. Je me rappelle avoir appelé mes parents et leur avoir dit : « C'est incroyable que ce soit arrivé. » J'ai fait ma thèse sur Wilson, Lénine et l'Arménie. Et j'ai rencontré Arsinée [*l'actrice Arsinée Khanjian, son épouse*] à Montréal en 1984. Je n'aurais jamais cru vivre avec une femme arménienne. C'était une « réintégration », qui dure depuis vingt ans, mais j'ai gardé une relative distance, qui fait que je me sens à la fois dedans et dehors.

**Cette prise de conscience a accompagné votre formation de cinéaste.**

J'écrivais des critiques pour le journal des étudiants. Et je me rappellerai toujours de la sortie de *Midnight Express*, d'Alan Parker. Devant la salle, des étudiants turcs distribuaient des tracts dénonçant les mensonges du film. J'ai écrit qu'il était étrange de dénoncer ces mensonges à propos d'un pays promouvant lui-même un terrible

mensonge, la négation du génocide. Mon article dénonçait l'ambiguïté que représentait l'exigence d'un discours moral chez les autres sans en adopter un soi-même. Ce qui ne m'a pas empêché d'écrire que le film de Parker est mauvais. La communauté a été fière de cet article et, à mon grand embarras, je me suis retrouvé en position de porte-parole.

**Jusqu'ici, votre attachement à la cause arménienne était perceptible dans votre œuvre, mais c'est la première fois que vous décidez d'y consacrer tout un film, pourquoi ?**

Qu'est-ce que la « cause » ? La reconnaissance du génocide. Mais il faut être réaliste : nous la demandons à des gens qui n'ont pas accès à la vérité. Un jeune Turc d'aujourd'hui a été élevé sans notion de la culpabilité de la Turquie. Il est encore plus complexe de construire une relation avec un jeune d'origine turque né au Canada. Le film montre plusieurs approches de la « cause ».

Celle de Saroyan, le cinéaste joué par Charles Aznavour, qui a connu le succès hors de la communauté et qui, à la fin de sa carrière, se retourne vers elle et fait le geste qu'elle a toujours attendu de lui, pour l'honneur de sa mère, comme il le dit. Mais je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure raison de faire un film.

Ensuite il y a la cause telle que la voit le personnage que joue Arsinée, qui veut promouvoir l'art et les artistes qui se sont levés après la catastrophe et ont produit des chefs-d'œuvre. Elle agit aussi en réponse à la trajectoire ultra-militante de son mari.

Enfin il y a Raffi, son fils, qui travaille sur le film de Saroyan, qui craint que le film ne soit impur et pense que le moyen d'en faire une grande œuvre est d'aller en Turquie et d'en rapporter une véritable image du mont Ararat. Pour moi, la vraie cause se joue là, dans le rapport à l'authenticité. Elle concerne la vérité non seulement de ce qui s'est passé, mais la possibilité de rendre la vérité apparente pour la consacrer comme telle.

**C'est exactement ce que ne fait pas le film réalisé par Saroyan...**



Le cinéaste Edouard Saroyan (Charles Aznavour), étoile de la diaspora arménienne, entouré de ses assistants (Brent Carver et Eric Bogosian).

Je voulais à la fois montrer les limites de ce type de film et exposer le spectateur à son pouvoir d'émotion. Parce que ces images n'ont jamais été montrées avant, en tant que réalisateur arménien, je devais présenter ces scènes. C'était un équilibre très délicat. Mais malgré tous les soupçons que peut susciter le film de Saroyan, on ne peut nier la puissance des sentiments que provoque la construction d'un décor. J'ai recruté dans la communauté arménienne de Toronto, j'ai vêtu les figurants de costumes traditionnels, j'ai fait rechercher méticuleusement des objets d'époque. Le regard se brouille et un instant, on est dans un endroit tout en sachant qu'il est impossible de s'y trouver. C'est presque un voyage dans le temps.

**Quelle différence y a-t-il entre le film réalisé par Edouard Saroyan et le vôtre ?**

Il fait un film sur cet événement, le génocide ; je fais un film sur la négation de cet événement.

**L'une des scènes les plus dures oppose Saroyan à son acteur turc.**

**« La vraie cause se joue dans le rapport à l'authenticité. Elle concerne la possibilité de rendre la vérité apparente pour la consacrer comme telle »**

**Quand l'ambassade de Turquie se fait critique**

Deux semaines avant la sortie d'*Ararat*, l'ambassade de Turquie à Paris a diffusé un genre de vade-mecum à l'usage des journalistes appelés à écrire sur le film d'Atom Egoyan. Ce texte rappelle la position traditionnelle d'Ankara – les « événements survenus lors de la première guerre mondiale dans des circonstances inhabituelles (...) ont fait des victimes dans l'ensemble de la population de la région, tant musulmane qu'arménienne » – ainsi que le récent refus britannique de reconnaître le génocide des Arméniens par l'armée ottomane. Ce rappel des positions que défend l'Etat turc dans les forums internationaux précède une espèce de critique du film : « Les divers regards portés par les protagonistes du film sur la mémoire des Arméniens de la diaspora illustrent bien combien toute simplification, de surcroît biaisée, serait abusive et dommageable au rapprochement entre les peuples de notre petite planète. » Et le texte se conclut sur un ultime avertissement aux aspirants critiques : « Il serait dès lors déplorable que l'amalgame de la fiction et de la réalité transforme une œuvre d'art en instrument de propagande. »

Là aussi j'ai essayé d'être honnête. A son âge, Saroyan n'a pas envie d'entamer une discussion sur ce sujet. Mais Raffi ne le comprend pas, il raccompagne l'acteur turc chez lui et, dans le couloir, le Turc lui fait une proposition tentante : « Laissons ces vieilles histoires derrière nous, avançons vers l'avenir. » Ce moment de tentation est aussi un moment chaleureux. Raffi répond de manière très impulsive, et l'autre se sent forcément agressé. Face à ce rejet, l'acteur

turc change, il se replie sur le rôle de tortionnaire qu'il joue dans le film de Saroyan. Et la haine recommence.

**Dans quelle mesure considérez-vous que la réflexion que vous menez dans Ararat peut s'appliquer à la Shoah ?**

Elle existe dans la conscience des gens. L'un des films les plus forts à ce sujet est *Le Prêtreur sur gages*, de Sidney Lumet, qui traite de la mémoire du génocide. Mais jamais il ne montre quels en ont été les mécanismes parce qu'ils sont présents à l'esprit des gens. Lorsqu'on évoque le génocide arménien, il faut le décrire.

**Est-il possible que le film soit montré en Turquie ?**

Je reste très optimiste. Je suis connu là-bas, mes films ont été montrés. Mes grands-parents en sont originaires. J'aimerais qu'il soit montré là-bas dans le bon contexte. Si la Turquie veut montrer qu'elle est une société ouverte, c'est une excellente occasion.

**Propos recueillis par Jean-Michel Frodon et Thomas Sotinel**

## L'histoire prisonnière d'un labyrinthe intellectuel

**POUR UNE FOIS**, la publicité ne ment pas. On a vu, dans ces colonnes, celle qui annonce *Ararat*. Elle fait cohabiter dans un même espace le titre du film inscrit en caractères romains en relief, à la manière des péplums hollywoodiens d'antan, et une citation de Wim Wenders : « Les images peuvent changer le monde. » Cette ambivalence est au centre d'*Ararat*, entreprise ambitieuse qui veut évoquer non pas l'histoire du génocide des Arméniens par l'armée ottomane en 1915, mais celle des traces que ce cataclysme a laissées dans la mémoire de l'humanité. Tendue vers ce but, Atom Egoyan, citoyen canadien mais aussi cinéaste arménien, tente de mener deux tâches de front : construire un spectacle et conduire une réflexion sur ce spectacle.

Le scénario d'*Ararat*, d'une infinie complexité, tourne autour de la réalisation d'un film. Edouard Saroyan (Charles Aznavour), réalisateur prestigieux, gloire de la diaspora arménienne, tourne à Toronto une grosse production relatant le génocide vu à travers les yeux du peintre Arshile Gorky, alors enfant. Ani (Arsinée Khanjian), veuve d'un militant arménien, experte de l'œuvre

de Gorky, est embauchée pour garantir l'authenticité historique du film. Son fils Raffi, tiraillé entre sa mère et sa compagne canadienne, part en Turquie pour en rapporter des images de ce qui fut l'Arménie, seul moyen à ses yeux de garantir l'authenticité du film de Saroyan.

A son retour au Canada, alors que le tournage est terminé, Raffi est arrêté par un douanier (Christopher Plummer), qui le soupçonne de transporter de l'héroïne dans ses boîtes de film.

**SOUCI D'EXHAUSTIVITÉ**

Chacun de ces fils est entrecroisé avec une minutie digne de la tradition tapissière du Caucase. Egoyan semble d'abord préoccupé de recenser toutes les hypothèses cinématographiques que suscite la volonté de préserver la mémoire du génocide. La mise en scène de ce matériau apparaît comme le contrecoup de ce souci d'exhaustivité, plus que comme son moteur.

Il est vrai que ce genre d'entreprise intellectuelle trouve d'habitude sa traduction sur le papier ou sous la forme du documentaire. La fiction est traîtresse, Egoyan le sait, qui a fait de ses reflets trompeurs la

matière de tant de ses films. Pourtant, il prend le risque.

Au point culminant du film, Raffi tente de raconter au douanier le massacre de femmes arméniennes que relate le poème *La Danse*. D'abord on entend le récit du jeune homme et l'on voit les images numériques qu'il a rapportées des contre-forts du mont Ararat. Egoyan glisse alors vers le film que tourne Saroyan : comme dans le poème de Siamanto, on voit une femme qui alerte le missionnaire américain Clarence Ussher, en lui faisant la relation de cette atrocité. Enfin, selon un procédé propre à l'âge classique de la fiction cinématographique, ce récit prend corps à l'écran et l'on voit des femmes contraintes de danser nues sous les coups des soldats ottomans, puis brûlées vives.

L'énoncé semble clair, l'interrogation sur la morale des images limpide. Mais un film n'est pas un problème de mathématiques. A l'écran, les images s'évadent du seul domaine de la démonstration logique pour pénétrer le champ de mines des émotions. Au long de cette séquence, on est soumis à la brutalité sentimentale propre au grand spectacle, forcé de mettre en regard

les faits historiques évoqués et les procédés de cette évocation. Ce travail forcé de critique de cinéma vient s'interposer entre le projet initial et son aboutissement.

Les séquences spectaculaires finissent par polluer tout le film. Le scepticisme que provoquent délibérément les « scènes de Saroyan » se propage à la trajectoire du peintre Arshile Gorky, rescapé du génocide et exilé aux Etats-Unis. C'est là qu'Atom Egoyan aurait voulu placer le noyau de vérité d'*Ararat*. Perdu dans les entrelacs du scénario, le destin du peintre en est réduit à n'être qu'une des hypothèses de travail du cinéaste.

Si l'on veut entrevoir la trace de colère et d'amour qu'a laissée la catastrophe de 1915, c'est dans le regard d'Arsinée Khanjian qu'il faut la chercher. Ani, son personnage, mère partagée entre le désir de soulagier son fils du fardeau d'une histoire insupportable et le devoir de perpétuer le souvenir, marque *Ararat* de son intensité et sort parfois le film du labyrinthe intellectuel dans lequel Atom Egoyan l'a condamné à errer.

T. S.

© cité de la musique **FLA VILLETTE**

# Jazz à la Villette

festival 06 > 14 septembre

**Steve Coleman & Metrics - Joshua Redman Elastic Band**  
**Joachim Kühn Trio - Trio Celea/Liebman/Reisinger**  
**Daniel Humair Quartet et Ellery Eskelin**  
**Trio Baptiste Trotignon - Jean-Michel Pilc Trio**  
**Christof Lauer et Jens Thomas - John Surman Quartet**  
**Jacky Terrasson Trio - Dave Holland Big Band ...**

Cité de la musique • Parc et Grande Halle • Trabendo • Théâtre Paris-Villette  
 01 44 84 44 84 • 01 40 03 75 75 • www.cite-musique.fr • www.villette.com  
 Magasins Fnac • 0 892 68 36 22 (0,34 € TTC/min) • www.fnac.com

Mairie de Paris • Daurin • Télérama • UPI • 102mag • RFP • photo : Denis Darzaq

Le ministre de la culture, Giuliano Urbani, a rencontré des professionnels inquiets

## A Venise, le cinéma italien attend une politique de soutien et des aides fiscales

VENISE

de notre envoyé spécial

Invité par les professionnels du cinéma, le ministre de la culture italien, Giuliano Urbani, a participé, lundi 2 septembre, à l'Hôtel Excelsior, au Lido, au colloque organisé par l'Associazione nazionale industrie cinematografiche audiovisive e multimediali (Anica), pour faire le point sur la préparation d'un projet de loi instaurant de nouvelles mesures d'aide au cinéma italien. Dans un climat oscillant entre l'accablement et le catastrophisme, les porte-parole des organisations représentatives de la production, de l'exploitation, de la télévision et des industries techniques ont d'abord dressé un bilan, plutôt sombre, de la situation.

Avec ses 82 millions de spectateurs enregistrés entre juillet 2001 et juin 2002, sa part de marché réduite à moins de 15 %, le vieillissement de l'exploitation et l'insuffisante implantation de multiplexes, l'Italie se situe désormais en queue des pays de l'Union européenne.

Tous ont souligné l'insuffisance des structures de soutien existantes et critiqué la réglementation actuelle. Aurelio De Laurentis, président de l'Union nationale des producteurs de films, a même parlé d'un état d'anarchie et de confusion et il a convié le gouvernement à y mettre fin de façon urgente.

Le ministre de la culture, Giulio Urbani, a énoncé les objectifs du futur projet de loi : valoriser la présence internationale du cinéma italien, et notamment l'exportation, promouvoir les innovations technologiques, favoriser qualité et pro-

fessionnalisme, augmenter la transparence et l'efficacité des mécanismes de financement. Il a annoncé la création d'une bourse aux scénarios et la mise en place d'une gigantesque campagne publicitaire pour la promotion du cinéma italien. Il a également appelé de ses vœux des accords de coproduction avec d'autres pays européens.

Mais la véritable pierre angulaire de la réforme consistera à favoriser les investissements par une politique d'avantages fiscaux adaptée du système britannique des *tax-shelters* et par l'introduction de mécanismes automatiques d'aides calqués sur le système français. M. Urbani a déploré la rareté des films italiens à gros budget et à fort potentiel commercial et il a affirmé la volonté du gouvernement de favoriser ce type de productions.

S'il a estimé que l'Etat ne pouvait plus continuer à subventionner à plus de 50 % la production italienne, il s'est bien gardé des accusations attendues de transformation du secteur selon les principes du néolibéralisme. Il a ainsi admis que le marché ne peut à lui seul suffire à réguler le système. Selon M. Urbani, l'urgence de la situation et la nécessaire recherche d'un consensus exigent non seulement une consultation de tous les acteurs de l'industrie, mais aussi un dialogue constructif entre la majorité et l'opposition parlementaire. Une manière de rassurer un secteur plutôt naturellement et culturellement méfiant face à la politique du gouvernement Berlusconi.

Jean-François Rauger

Commencé le 30 août, le Festival américain confronte les alarmants « The Laramie Project » et « Last Party 2000 » aux classiques et impeccables « Sentiers de la perdition » et « Windtalkers »

## Grand spectacle hollywoodien et brûlots politiques à Deauville

DEAUVILLE

de notre envoyé spécial

On a découvert les modèles de la collection d'été du cinéma lors des trois premiers jours du Festival américain de Deauville, qui s'est ouvert le 30 août. La qualité remarquable de deux films présentés en avant-première, *Les Sentiers de la perdition*, de Sam Mendes, avec Tom Hanks, et de *Windtalkers*, de John Woo (lire page 32) témoignait d'une authentique vigueur du classicisme hollywoodien, qui s'appuie ici sur deux de ses genres de prédilection, le film de gangsters et le film de guerre. La présence sur les planches de la station balnéaire de Tom Hanks, impeccable en tueur à gages qui se retourne contre ses anciens commanditaires après le meurtre de sa femme et de son fils, a permis au festival de maintenir son rang d'écrin des stars.

En attendant le début de la compétition, à partir du 2 septembre, Deauville présentait durant son premier week-end les signes d'un festival schizophrène qui organise sa propre contre-programmation. En présentant *The Laramie Project* au public, Moisés Kaufman, son réalisateur, expliquait au public que des groupes d'extrême droite faisaient pression sur les universités pour empêcher la projection de son film. *The Laramie Project* interroge, sous la forme d'un faux reportage, les habitants de Laramie dans le Wyoming où, en 1998, un étudiant homosexuel, Matthew Shepard, a été battu et attaché pendant dix-huit heures à une clôture par deux adolescents. Mat-

thew Shepard a succombé à ses blessures. Une tendance à trop rechercher le mélodrame empêche *The Laramie Project* d'atteindre véritablement sa cible. Son spectacle n'en reste pas moins terrifiant par sa déconstruction minutieuse d'une petite ville américaine, dont les valeurs conservatrices mènent, à la grande surprise d'une partie de ses habitants, au meurtre.

LE RÈGNE DE LA TRICHERIE

L'exemple le plus flagrant de cette contre-programmation était la présentation, dans la grande salle du casino, décorée pour l'occasion de deux immenses drapeaux américains, de *Last Party 2000*, de Donovan Leitch et Rebec-

ca Chaiklin. Tourné durant la campagne présidentielle américaine en 2000, *Last Party 2000* analyse l'état de la démocratie aux Etats-Unis en prenant pour guide le comédien Philip Seymour Hoffman (*Magnolia*, *The Talented Mr. Ripley*), questionneur candide, qui avoue au départ son peu d'intérêt pour la politique et découvre avec des yeux effarés l'univers des conventions démocrates et républicaines. Le film est entrecoupé d'entretiens avec plusieurs figures de la gauche américaine, dont Noam Chomsky et l'inévitable Michael Moore (dont le nouveau film, *Bowling for Columbine*, est également présenté à Deauville) qui compare les électeurs démocrates aux passagers

d'une barque en train de couler qui écopent l'eau avec un gobelet en papier.

D'un abord très drôle, avec une volonté claire de montrer l'absurdité involontaire du débat politique, *Last Party 2000* se termine dans la tragédie avec l'élection contestée de George W. Bush, que les deux réalisateurs perçoivent comme une défaite de la démocratie et l'avènement du règne de la tricherie. C'est le signe d'un traumatisme réel au sein de la gauche américaine, une sorte de Vietnam politique, qui obsède les cinéastes, témoins de l'affaiblissement de leur démocratie.

Samuel Blumenfeld



Un autre regard...  
pour comprendre...  
pour savoir...

Indispensable et magnifique...  
Imprévisible et bouleversant

EN VENTE EN COFFRET DVD VIDEO

WORLD SIDE VIDEO

© 2001 Makmalbat Films House. Tous droits réservés. © 2000 Makmalbat Films House. Tous droits réservés.

La Vie promise, d'Olivier Dahan • Un road movie du réalisateur du « Petit Poucet »

## Un portrait de femme meurtrie, illuminé par le talent d'Isabelle Huppert

LA VIE PROMISE d'Olivier Dahan est un portrait. Annoncé comme celui de Sylvia, femme meurtrie en quête de bonheur, c'est d'abord celui d'Isabelle Huppert, actrice touchée par la grâce. L'interprétation confondante qu'elle donne de ce personnage en crise, dont les défenses s'effondrent une à une, met une nouvelle fois en évidence sa sensibilité, son intelligence, sa générosité hors du commun. Entre folie douce et dureté défaillante, Sylvia est gagnée par un raz de marée d'émotions que le masque froid de l'actrice ne filtre plus. Huppert n'est jamais aussi superbe qu'au début du film, qu'elle rudoie cruellement sa fille ou qu'elle tente vainement de sauver la face devant une ancienne amie.

La force qui sourd de ce personnage fragile et sec le sauve partiellement des explications psychologiques affadissantes et autres lourdeurs scénaristiques. Elle insuffle surtout un supplément d'âme au film, une épaisseur qui faisait défaut à *Déjà mort* et au *Petit Poucet*, les deux premiers films du réalisateur. Le sujet de *La Vie promise* (l'enfance perdue, les trahisons de la vie), comme le traitement de l'image (couleurs souvent saturées), résonnent toutefois comme leurs lointains échos.

Prostituée sur le bitume niçois, Sylvia entretient une relation distante et brutale avec Laurence, sa fille adolescente qui vagabonde de foyer en famille d'accueil. Celle-ci fait un jour intrusion dans la vie de sa mère et commet un meurtre sous ses yeux. Dès lors, leur fuite est mise en scène en un road-movie où Sylvia est propulsée dans une quête d'ellemême, de ceux qu'elle a abandon-

nés, de sa part d'enfance enfouie. En route, la mère et la fille croisent Joshua, personnage marginal et secret, en cavale lui aussi, qui rallie leur périples.

### PONCTUATIONS FLORALES

Le film s'ouvre sur des plans de fleurs qui reviennent en leitmotiv. En off, une voix de petite fille énumère les « qualités morales » de chacune d'elles. La publicité pour parfums n'est pas loin. A mesure que Sylvia retrouve la mémoire, sa voix d'adulte prend le relais et précise le message : la vie abîme la fleur cachée en chacun ; pour lui rendre ses couleurs, il suffit d'un peu d'amour – de soi, des siens – et surtout d'une famille. Car dans ce film jamais l'exclusion ne rime avec manque matérielle : on découvre un repris de justice bourgeoisement calé au volant d'une Mercedes neuve, une prostituée logée dans un appartement coquet, dans des hôtels presque cosus. Et la vie de prostituée de Sylvia (comme les ponctuations florales) est filmée dans un grain épais, comme une parenthèse d'inconscience, un songe ; surtout pas une réalité sociale. La « vraie vie » en revanche – la montagne, les torrents, la famille – est représentée avec plus de netteté. De fait, pour le petit trio que la société a toujours exclu, la cellule familiale traditionnelle est posée comme horizon indépassable.

Isabelle Regnier

Film français d'Olivier Dahan. Avec Isabelle Huppert, Pascal Gregory, Maud Forget. (1 h 33 min.)

Windtalkers, de John Woo • A travers l'histoire de soldats navajos de la seconde guerre mondiale, le réalisateur originaire de Hongkong engage un débat moral sur l'esthétique de la violence

## Belle méditation humaniste d'un spécialiste de l'action à l'écran



Nicolas Cage, officier des marines pendant la seconde guerre mondiale.

UN PAPILLON vole à la surface d'une rivière. La caméra le précède. La nature paraît paisible. Progressivement, l'eau semble se teinter en rouge, puis se transforme en énorme mare de sang – jusqu'à ce que des corps apparaissent, des soldats morts, flottant dans une boue écarlate – et que l'enfer se déchaîne sur la bande-son. Cette séquence se situe dans les premières minutes de *Windtalkers*. Cette concision des signes, ce télescopage de sensations contraires, ce mélange de poésie et de violence, de candeur et de cruauté signe immédiatement le nouveau titre de John Woo réalisé dans les studios américains.

Pourtant ce type d'inventions visuelles, marquées de fabrique de l'auteur de *Face off*, se fera plus discret que d'habitude ici. *Windtalkers* semble en effet s'immerger dans une forme plus classique, moins lyrique, moins flamboyante, plus assagie, plus conforme peut-être aux standards traditionnels de l'entertainment hollywoodien que celle de ses œuvres précédentes. Et, en même temps, on ne saurait sans doute imaginer méditation plus personnelle que ce film de guerre rempli de bruit et de fureur, pure réflexion de l'artiste sur son art.

Durant la seconde guerre mondiale, au plus fort de la bataille du Pacifique et de la reconquête des îles par l'armée américaine, des Indiens Navajos s'engagent dans l'infanterie. Ils feront partie d'une opération très particulière, qui consistera, pour mettre en échec le contre-espionnage japonais et éviter que soient déchiffrés par l'ennemi les messages militaires, à utiliser un

code fondé sur la langue navajo, uniquement décryptable par ceux qui la parlent. Ils seront déployés, comme opérateurs-radio, dans les différents bataillons et compagnies participant à la campagne. Joe Enders (Nicolas Cage, formidable), un officier des marines, culpabilisé par une récente défaite, rongé par la volonté d'en découvrir, se voit confier la mission de protéger un de ces curieux messagers, Ben Yazhee (Adam Beach), et de tout faire pour que celui-ci ne tombe, en aucune façon, aux mains de l'ennemi.

Le film hérite ainsi d'une riche matière romanesque et psychologique, miraculeusement dénuée de lourdeur, tout en restant au cœur des préoccupations fondamentales du cinéaste. Joe Enders, en quête de rédemption, devra apprendre à aller vers l'autre jusqu'à suivre un parcours christique pour le sauver. Ce qui fait de *Windtalkers* une limpide métaphore chrétienne sur le salut et l'incarnation mais qui le rattache aussi à une tradition humaniste, antiraciste, qui remonte à un cinéma américain

des plus classiques, hanté par les impératifs des principes fondateurs d'égalité. Mais s'il est évidemment tout ça, le film est aussi une réflexion sur le cinéma d'action tel que l'a bouleversé John Woo.

Ainsi la mission du héros de

### Le réalisateur a souvent additionné les morts violentes dans une vision chorégraphique

*Windtalkers* est moins de protéger son étrange compagnon que son savoir particulier et implique d'abatre celui-ci s'il risque de tomber aux mains des Japonais. Conscient de ne pouvoir, le cas échéant, éviter ce déchirant dilemme, Joe Enders tente de refuser, le plus longtemps possible, de lui parler, de le connaître, de l'envisager comme un humain,

comme un égal. Ben Yazhee ne doit être qu'une silhouette anonyme et utilitaire dont la disparition ne correspondra qu'à une autre exigence fonctionnelle de la guerre.

On sait que John Woo a inventé une manière très particulière de rendre la violence esthétique, construite sur une sorte d'emphase maniériste, sur une accumulation exaltée de brutalité abstraite. Chez lui, les morts violentes s'additionnent souvent dans une vision chorégraphique, et nombreuses sont les figurines anonymes et éphémères qui entrent dans le champ pour en être expulsées, la seconde d'après, spectaculairement abattues d'un coup de feu ou d'une rafale d'arme automatique. *The Killer* et *A toute épreuve* sont les deux films qui ont poussé le plus loin cette rhétorique. En transformant les données de l'action au cinéma, John Woo s'était d'une certaine façon situé au-delà d'une morale cinématographique qui ne pouvait peut-être plus concilier humanisation classique et combustion instantanée et massive des corps, devenus simples idéogrammes projetés dans l'espace. Il n'est sans doute pas indifférent que ce soit au cœur d'un genre qui fait sans doute la plus grande consommation de morts à l'écran (le film de guerre) que John Woo ait fini par s'interroger sur lui-même. Le personnage de Nicolas Cage ne veut pas connaître ce qu'il doit tuer. Comme le cinéaste ressent peut-être douloureusement l'impossibilité de conjuguer une vision traditionnelle de la figure humaine avec les exigences graphiques de son spectacle.

Jean-François Rauger

Film américain. Avec Nicolas Cage, Adam Beach, Peter Stormare. (2 h 14.)

## Le Monde vous invite...

... au cinéma pour le film "11 SEPTEMBRE"



Pour recevoir votre invitation pour deux personnes valable dans toutes les salles programmant le film, à toutes les séances (200 places au total),

téléphonez au 01-42-17-38-95 ce mardi 3 septembre de 15 heures à 17 heures (100 places) et mercredi 4 septembre de 14 heures à 16 heures (100 places)

Les informations recueillies à cette occasion sont exclusivement destinées au Monde et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 27 de la loi "Informatique et libertés").

### PROFIL UN CHINOIS DE HONGKONG À HOLLYWOOD

John Woo est le seul réalisateur de Hongkong qui soit parvenu à mener sa carrière à Hollywood. Malgré son insuccès commercial aux Etats-Unis, *Windtalkers*, sorti au début de l'été, installe John Woo dans la peau d'un cinéaste américain classique au sens le plus noble du terme, qui s'empare d'un genre majeur – le film de guerre – qu'il aborde comme s'il tournait dans les années 1950. « *Windtalkers* est une histoire vraie, explique John Woo. Il rend hommage à John Ford et à Samuel Fuller. Je voulais réaliser un film américain traditionnel. Le personnage du soldat interprété par Nicolas Cage se prénomme Joe en hommage à *The Story of GI Joe* de William Wellman. J'ai essayé d'atteindre une qualité documentaire dans les séquences de combat, tout en essayant de toujours me préoccuper de ce que pouvaient ressentir mes personnages. La rencontre des deux personnages du film, un Américain et un Navajo, est une image de l'Orient qui rencontre l'Occident. »

John Woo est né juste après la seconde guerre mondiale, en 1946. Durant la guerre, son père avait rejoint les forces nationalistes de Tchang Kai-chek. « *Mon père était très différent des autres membres de sa famille. Il a quitté sa maison à 16 ans pour devenir enseignant. C'était un homme exceptionnel, aux qualités hors du commun, mais qui n'a jamais aimé le cinéma, et préférait la littérature et la peinture. Il a aussi rejoint l'Eglise chinoise chrétienne. »*

Cette éducation qui incorpore à la fois l'héritage chrétien et confucéen, oriental et occidental – à Hongkong, John Woo a passé plusieurs années dans une école financée par l'Eglise luthérienne – se retrouve au cœur de l'imagerie du cinéma du réalisateur. L'image de la statue de la Vierge Marie qui explose dans *The Killer* en constitue l'un des moments les plus célèbres. « *Deux de mes enfants sont nés à Los Angeles, raconte John*

Woo. Ils vont dans une école internationale. Je tenais absolument à ce qu'ils se retrouvent au croisement des cultures chinoise et américaine. Je suis en fait parti aux Etats-Unis pour éviter que ma famille n'éclate en morceaux. Mes enfants n'ont jamais eu l'amour de leur père, ils ne me voyaient pas, et ne

me parlaient presque pas. A Hongkong, je travaillais tout le temps, je tournais la journée et je montais le soir. Arrivé aux Etats-Unis, j'ai recommencé à parler à mes enfants, en anglais et en mandarin. »

S. Bd

### LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie	
1	Men in Black 2	4	376 817	788	↘ - 25 %	4 055 309
2	L'Adversaire	1	343 738	423	↗	343 738
3	Peter Pan, retour au pays ...	3	237 355	499	↘ - 9 %	989 344
4	Le Règne du feu	2	177 169	439	↘ - 42 %	578 857
5	Shaolin Soccer	2	131 776	340	↘ - 36 %	415 608
6	Etre et avoir	1	126 251	122	↗	126 251
7	L'Auberge espagnole	11	102 500	408	↘ - 5 %	2 525 724
8	Monique	2	100 127	347	↘ - 34 %	306 158
9	Musa, la princesse du désert	1	74 728	145	↗	74 728
10	Scooby-Doo	8	61 981	352	↘ - 14 %	2 157 011

AP : Avant-première

\* Estimation

Après un été massivement dominé par la pluie et les productions hollywoodiennes, les chiffres de la rentrée cinématographique peuvent être interprétés de deux manières. Le maintien des hommes en noir (*Men in Black II*) en tête du classement avec quelque quatre millions d'entrées cumulées inciterait à placer cette semaine dans la continuité des précédentes. Mais, constatant que *L'Adversaire*, de Nicole Garcia, se trouve en deuxième position, avec une moyenne par copie supérieure à celle de son devancier, il est permis de penser que le cinéma français a déjà commencé à relever la tête. D'autant que le véritable événement de la semaine est la sortie du film documentaire de Nicolas Philibert, *Etre et Avoir*, qui, avec plus de mille spectateurs par salle, réalise une moyenne d'entrées par copie deux fois supérieure à celle de *Men in Black*. La conjonction d'une sortie audacieuse (plus de cent salles), d'une presse enthousiaste et d'un bouche à oreille favorable explique cet exploit qui laisse augurer le meilleur pour la carrière de ce très beau film.

Source : Ecran Total

(1) Période du 28 août au 1 septembre inclus

## Festival Images en marge au rendez-vous de l'étrange



**PARIS** L'Etrange Festival fête cette année son dixième anniversaire. Dix années consacrées aux cinématographies parallèles, à des auteurs souvent inconnus, parfois méprisés, toujours passionnants. Parmi les moments marquants de cette décennie, les rétrospectives consacrées aux réalisateurs japonais Yasuzo Masumura, Kinji Fukasaku, Seijun Suzuki, Takashi Miike et Shinya Tsukamoto.

Le programme de l'édition, qui se termine le 10 septembre, est, une fois de plus, d'une haute tenue. Les organisateurs ont demandé à des cinéastes qui ont marqué L'Etrange Festival de

présenter un de leurs films préférés. Shinya Tsukamoto (*Tetsuo, Tokyo Fist*) a choisi *Contes amers de la jeunesse*, de Tatsumi Kumashiro, et Seijun Suzuki, le réalisateur de *La Marque du tueur* et du *Vagabond de Tokyo*, deux des polars les plus marquants du cinéma japonais des années 1960, *Le congrès s'amuse*, une comédie musicale allemande d'Erik Charell réalisée en 1931.

Une rétrospective est consacrée à Jean-Louis Trintignant, réalisateur – de deux films, *Une journée bien remplie* (1972) et *Le Maître-Nageur* (1978) – et acteur, le programme privilégiant sa période italienne, dont on retiendra trois films : le magnifique western de Sergio Sollima, *Le Grand Silence* (1968), *L'Amour à cheval* (1969), de Pasquale Festa Campanile, et *Si douces, si perverses* (1969), un thriller d'Umberto Lenzi.

L'hommage au réalisateur américain Herschell Gordon Lewis, pionnier d'un cinéma d'horreur qui délaissait l'ellipse au profit d'une violence graphique, constitue une occasion unique de découvrir sur grand écran un metteur

en scène dont les films ne sont plus visibles qu'en vidéo. Dans *Blood Feast* (1963), le cerveau d'une jolie brune est extrait de son crâne, et la langue d'une magnifique blonde sectionnée. Son film suivant, *2000 Maniacs* (1964), pousse encore plus loin l'humour noir. Lewis était docteur en anglais et son esthétique, selon ses termes, prenait Eschyle au pied de la lettre pour délaisser le théâtre aseptisé de Sophocle.

La découverte la plus étonnante proposée par L'Etrange Festival est une série de films du réalisateur sado-masochiste japonais Masaru Konuma, inconnu en Europe, bénéficiant d'une grande réputation au Japon – Hidéo Nakata, le réalisateur de *Ring*, lui a consacré récemment un documentaire hommage. Ses films, pénibles à regarder, échappent pourtant à la dialectique tortionnaire-victime pour mettre en scène des rapports complexes entre adultes consentants. L'interdit n'est jamais sur l'écran – Konuma possède un art consommé de la dissimulation en plaçant sa caméra derrière un pilier ou un voile dans les moments les plus intenses – mais dans notre tête.

S. Bd

**Forum des images.** Porte Saint-Eustache, Forum des Halles. Paris-1<sup>er</sup>. Tél. : 01-44-76-62-00. Jusqu'au 10 septembre. Tarifs : 6 € et 4,50 € (tarif réduit). [www.etrange-festival.com/](http://www.etrange-festival.com/) Photo : *Vices et supplices*, de Masaru Konuma. © D. R.

**La Cage**, d'Alain Raoust • Caroline Ducey porte cette métaphore sur la culpabilité et la liberté

## Parcours intime dans les méandres de l'enfermement

**ANNE** a 25 ans. Elle sort de sept ans de prison. Elle a un travail (sinistre), un logement (en foyer), le minimum pour ce qu'on nomme une réinsertion. Elle ne se réinsère pas, elle dit : « *Je cherche ma place.* » Et elle part. Elle rencontre des gens en chemin, elle ne parle presque pas. Elle n'est ni hostile ni absente. Le film – c'est sa grande qualité – est comme elle : têtue, taiseux, imposant sans hargne son propre rythme et son mystère.

Anne est jouée par Caroline Ducey. *La Cage* est incarné, porté par Caroline Ducey. Elle est, ici, bien davantage qu'une interprète. Sa présence, sa tension, la douceur – parfois un peu trop jolie, le moment d'après presque ingrate – de son visage, l'imperceptible hésitation de son corps entre femme et enfant, sa démarche à travers champs et à travers ville, font le film. Le meilleur du film. Le travail de la comédienne – qui est bien sûr du même mouvement le travail de cinéaste – est d'une force et d'une richesse impressionnantes.

## LE REGARD DES AUTRES

Quelle chose pourtant empêche l'envol poétique auquel l'œuvre aspire, et qu'elle frôle. Le titre peut-être. Celui-ci renvoie à la trajectoire d'Anne et à la situation de celui vers qui elle s'est mise en marche, qu'on a entrevu au tout début du film, nu face à la montagne. *La Cage* semble un bon titre pourtant, évoquant tous les enfermements, symétriques et emboîtés, que suggérera le film : elle, la coupable que la justice considère comme absoute, et lui, la victime, vivent enfermés

– dans le souvenir, dans l'irréversibilité du temps, dans le poids de la mémoire, de la douleur, du silence. Dans le regard des autres aussi. Chacun, peut-être, possède la clé de la prison de l'autre.

Paradoxalement, c'est à mesure que l'enjeu métaphorique du film prend consistance, au fil de scènes d'un naturalisme insistant dès qu'il s'agit de montrer, de faire dire quelque chose, que le projet d'Alain Raoust s'empâte.

On avait découvert ce réalisateur en 1997 avec un très beau moyen métrage, *La Vie sauve*, où déjà une jeune femme cherchait sa place et se mettait en chemin pour la trouver. On constate ici le même talent dans la mise en place de durées longues, apparemment vides, où affleurent peu à peu une étrangeté, une inquiétude, une tendresse aussi, qui viennent des contes de fées autant que de la rubrique faits divers.

Mais avec *La Cage*, Alain Raoust semble déjà se citer lui-même, ses outils de mise en scène menacent de devenir un système. Cinéaste incontestablement doué et audacieux, il semble cette fois lui aussi pris au piège de cette « cage » aux sens multiples, métaphore si efficace qu'elle en devient dangereuse.

J.-M. F.

Film français, avec Caroline Ducey, Roger Souza, Nathalie Besançon, Maryvonne Schiltz. (1 h 41.)

■ *La Possession* ; *Autour de Lucy* ; *Les Neuf Reines* : la critique de ces films paraîtra dans nos prochaines éditions.

## Soirée d'animation japonaise

La Fondation Cartier pour l'art contemporain, avec les « Soirées nomades », organise régulièrement, dans le cadre de ses expositions, des événements liés aux arts de la scène. A l'occasion de la présentation de l'œuvre de l'artiste Takashi Murakami, elle propose cette semaine, en collaboration avec le Forum des images, une soirée d'animation japonaise, l'un des domaines les plus foisonnants du jeune cinéma nippon. Dévouée aux formes courtes réalisées par de jeunes réalisateurs frais émoulus des écoles d'art, cette programmation met l'accent sur l'utilisation accrue des techniques

informatiques dans le domaine de l'animation.

**Fondation Cartier pour l'art contemporain.** 261, boulevard Raspail, Paris-14<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. Jeudi 5 septembre à 20 h 30.

## Rendez-vous avec Eija-Liisa Ahtila

Révélee par la Documenta XI de Kassel, Eija-Liisa Ahtila, vidéaste et auteur d'installations, est une artiste finlandaise née en 1959, qui vit et travaille à Helsinki. Le Centre Pompidou organise en sa présence une projection exceptionnelle de son nouveau film, *Love is a Treasure*, qui fictionnalise les récits respectifs de cinq femmes atteintes de psychose. Projet pour le moins

délicat, dont l'ambition est de restituer, notamment grâce à des effets spéciaux, l'univers mental de ces femmes, à la frontière de la réalité et du fantastique, de la raison et de la folie.

**Centre Pompidou, rue du Renard, Paris-3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rambuteau.** Tél. : 01-44-78-12-33. Vendredi 6 septembre, 20 heures, Cinéma 1, niveau 1.

## Tout Tati au Mac-Mahon

Pour ceux qui auraient raté la réédition de *Playtime* et la rétrospective de l'œuvre de Jacques Tati présentées avant les vacances d'été, le Mac-Mahon, célèbre salle d'art et essai parisienne, offre quelques jours de rattrapage, soit

une occasion unique d'aborder cette rentrée sous les auspices de l'intelligence. A défaut du tout-Tati annoncé, l'essentiel de son œuvre est visible, depuis *Jour de fête* (1947) jusqu'à *Trafic* (1971), en passant par les inénarrables *Vacances de M. Hulot* (1953), suivies des modernissimes aventures de *Mon oncle* (1958). A noter le programme de courts métrages qui complète cette programmation, parmi lesquels l'inédit *Forza Bastia*, réalisé en 1978 dans l'île de Beauté. Le cinéma proposera également un avant-goût de l'exposition intitulée *La Ville en Tatirama*, avec l'Institut français d'architecture.

**Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Etoile.** Tél. : 01-43-80-24-81. Du vendredi 6 au lundi 9 septembre.

ENVOÛTANT ET MYSTÉRIeux... LE MEILLEUR DU CINÉMA AMÉRICAIN

Le SORTILÈGE du SCORPION de JADE  
Une comédie de Woody Allen

EN VENTE EN VIDÉO ET DVD

THE BARBER  
UN FILM DE JOEL ET ETHAN COEN

Coffret digipack 3 DVD

Prix de la Mise en Scène  
Cannes 2001

ALLOCCINE.COM

PARIS PREMIERE

POUR TOUT SAVOIR : WWW.WILDSIDEPROJECT.COM

WILD SIDE VIDEO

RFM

# Nelly Kaplan, la pirate et les fiancés

Cinéaste en mal de film et écrivain, le « fauve extraordinaire » de Breton et Soupault reste fidèle à l'esprit de révolte du surréalisme

**ELLE NE DIT** pas son âge. Ou plutôt souhaite qu'on ne l'imprime pas. Et ça ne lui ressemble guère, à cette femme à la beauté singulière, demeurée ce « fauve extraordinaire », personnage intrinsèquement surréaliste qui, dans les années 1950, séduisit à la fois Philippe Soupault et André Breton. Cette coquetterie féminine d'autrefois n'est sûrement pas dans la manière de l'adolescente conquérante partie d'Argentine à la fin de décembre 1952, sur le *Claude-Bernard*, pour rejoindre Paris avec 50 dollars en poche, sans parler un mot de français et qui, de rencontre en amitié, de courage en ténacité, d'insolence en séduction, est devenue la cinéaste qu'elle rêvait d'être, auteur notamment d'un des films mythiques des années 1970 – qui n'a pas pris une ride –, *La Fiancée du pirate*.

Mais précisément, Nelly Kaplan est cinéaste, il lui faut donc de l'argent, des financements – elle est aussi écrivain, mais c'est beaucoup moins onéreux. Elle se souvient avec humour du marathon d'il y a trente ans, pour *La Fiancée du pirate*, refusé vingt-deux fois et finalement produit par son complice Claude Makovski, coauteur, avec elle, du scénario. Il y a eu six autres longs métrages depuis, et, aujourd'hui, Nelly Kaplan a trois projets de films, dont l'adaptation du roman qu'elle vient de publier, *Ils furent une étrange comète*, un très beau livre, onirique et poétique. Et elle a été à plusieurs reprises confrontée à des hommes particulièrement élégants, lui expliquant qu'elle est « une grande dame du cinéma » et suggérant qu'elle laisse tomber la caméra pour prendre une retraite bien méritée... C'est encore ainsi que les hommes vivent et que les femmes qu'on ne peut plus dire jeunes sont traitées...

En attendant que sa route croise enfin un financier moins grossier, Nelly Kaplan peut se réjouir de faire, en ce mois de septembre, une rentrée sur tous les fronts. Une rétrospective de son cinéma est présentée à partir du 4 septembre à Paris. Un romancier et poète belge, Denys-Louis Colaux, lui a consacré un livre étonnant, biographie atypique, déclaration d'amour et d'admiration, *Portrait d'une flibustière*. « J'ai mon panthéon privé », écrit Denys-Louis Colaux en préambule, *quelque chose d'assez chic où tombent, vers les moellures divans, d'épais velours cramoisis (...). Celle dont je parlerai aujourd'hui – Nelly Kaplan, ma Flibustière, mon héroïne –, était annoncée par le poète athénien Aristophane : "Il n'est point de bête plus indomptable qu'une femme, point de feu non plus ; nulle panthère n'est à ce point effrontée." » Le ton de ce livre est donné, ainsi que la vision, juste, que Colaux a de Nelly Kaplan – accompagnée de nombreux*

## BIOGRAPHIE

► **1953**  
*Arrive en France, venant d'Argentine.*

► **1954**  
*Rencontre Philippe Soupault, qui l'incite à écrire.*

► **1969**  
*« La Fiancée du pirate ».*

► **2002**  
*Rétrospective de ses films à Paris. Sortie de son nouveau roman et d'une biographie qui lui est consacrée.*

documents et photographies, souvent inédits. Enfin Nelly Kaplan fait paraître son neuvième livre, sa sixième fiction. *Ils furent une étrange comète* aurait pu être une histoire de deuil, une de plus, mais la surréaliste qu'elle est restée ne donne pas dans le récit vrai et invente une façon émouvante et drôle de résister à l'absence, voire de l'annuler.

## « J'AIME PENSER AUTREMENT »

Surréaliste... oui, elle l'est à jamais. Et altière, magnifiquement orgueilleuse et triomphante. Au début de l'été, à la galerie Sotheby's à Paris, on exposait ce que mettait en vente le collectionneur Pierre Leroy (*Le Monde* du 24 juin). Devant une de ses photos, au temps de ses « amitiés amoureuses » avec Soupault et Breton, Nelly Kaplan a eu ce mot : « Décidément, je est une autre », et elle a continué son chemin.

En cette fin d'été, elle savoure son plaisir de montrer de nouveau ses films, et la cohérence de sa création. « On vit dans une société où tout est stéréotypé. Moi, j'aime bien penser autrement, retourner les situations. La Fiancée du pirate, c'est l'histoire d'une sorcière des temps modernes qui brûle les inquisiteurs. Plaisir d'amour renverse le mythe de Don Juan. C'est lui qui se fait rouler. » Depuis toujours, Nelly Kaplan a « pensé autrement » et « dit

non » : « Dès l'enfance, je voulais quitter l'Argentine, fuir cette société sud-américaine où être une fille équivalait à "Sois gentille et tais-toi". Je n'ai jamais su me taire. Adolescente, je ne savais peut-être pas encore ce que je voulais, mais je savais ce que je ne voulais pas. »

C'est ainsi qu'on se retrouve à Paris, dans une chambre, avec un poste de radio branché en permanence, pour entendre du français et commencer à le parler. « Dès que j'ai su me débrouiller un peu, se souvient Nelly Kaplan, je suis allée voir Henri Langlois à la cinémathèque. Un jour il m'a dit qu'un homme voulait me parler. C'était Abel Gance. » On est à la fin de 1953. La rencontre ne sera pas éphémère puisque Nelly Kaplan deviendra l'assistante d'Abel Gance. Cet événement n'était que le premier d'une série étonnante, mettant en scène, au premier chef, les deux écrivains déjà mentionnés, Philippe Soupault – venu lui demander qui elle était, à la galerie Maeght, au vernissage d'une exposition Chagall en 1954 – et André Breton, deux ans plus tard.

« Je crois au hasard, affirme Nelly Kaplan. C'était un matin, j'étais seule dans la salle d'une exposition d'art précolombien. Un homme me tournait autour. Il m'adresse la parole, devant une statuette, puis me sert de guide dans toute l'exposition, tenant des propos

d'une grande pertinence. A la fin, il se présente : André Breton... » Soupault l'incite à écrire, elle fait du cinéma avec Gance et dit « moteur » « pour la première fois toute seule » en 1961 – le premier de ses courts métrages d'art, consacré à Gustave Moreau. Puis, ayant surmonté toutes les difficultés, elle réalise *La Fiancée du pirate*, avec une Bernadette Lafont inoubliable, comme la voix de Barbara chantant « *Moi je m'balance...* ». Les distributeurs n'en veulent pas, mais le directeur de la Mostra de Venise le sélectionne, pour l'année 1969. A la fin de la projection, la salle est debout. « *La vengeance, c'est très bon pour la peau, c'est la seule manière de ne pas avoir de boutons* », conclut Nelly Kaplan, dans un dernier sourire ironique. Voilà bien pourquoi elle a toujours un teint lumineux, une peau de jeune femme.

## Josyane Savigneau

« Kaplan dans tous ses états », du 4 au 10 septembre, cinéma Le Balzac, 1, rue Balzac, Paris-8<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> George-V ; tél. : 01-45-61-10-60. *Ils furent une étrange comète*, de Nelly Kaplan, éd. Le Castor astral, 150 p., 14 €. *Nelly Kaplan, portrait d'une flibustière*, de Denys-Louis Colaux, éd. Dreamland, 160 p., 29,50 €.



GÉRARD RONDEAU

## LES GENS DU MONDE

► Poursuivant son jeu de massacre à l'occasion de la remise d'un Lion d'or pour l'ensemble de sa carrière, **Dino Risi** s'est occupé de **Sophia Loren** (Le Monde du 3 septembre). « La Chambre du fils m'a semblé tout à fait faux. Moretti ne parle que de lui-même et pleure un fils qui n'est pas le sien. Quand je l'ai vu, j'ai eu envie de lui dire : pousse-toi et laisse-moi voir le film », a déclaré le réalisateur du *Fanfaron*.

► Venus de la publicité, **Adam Lury** et **Simon Gibson**, sujets de Sa Majesté Elizabeth II, ont décidé de se lancer dans la littérature. Confiants dans leur talent, ils l'ont mis sur le marché, offrant d'écrire sur n'importe quel sujet à condition d'être rémunérés. Parmi les premiers preneurs s'est trouvé The Foreign Policy Centre (le centre de politique étrangère), une organisation proche de **Tony Blair** qui leur a commandé, pour 15 000 £ (23 700 €), un roman ayant pour thème la mondialisation, à diffuser sur internet. C'est ainsi qu'est né *Need to Know*. Interrogé par *The Independent on Sunday*, **J. G. Ballard**, **Will Self** et **David Lodge** ont estimé que l'initiative « n'avait rien à voir avec la littérature ».

► Un héros de bande dessinée des années 1930, **Buck Rogers**, voyageur interplanétaire, apparaît sur le « mural » offert par **Roy Lichtenstein** pour la station de métro de Times Square, à Manhattan, qui sera inauguré jeudi 5 septembre, cinq ans après la mort de l'artiste du pop-art, qui avait commencé cette œuvre en 1990 et qui en contrôla la réalisation. Ce panneau de 19 mètres de long sur 3 mètres de haut, en porcelaine émaillée, mêle des symboles architecturaux de la ville, de la voûte de Grand Central Station à la sphère de l'Exposition internationale de 1939-1940, dont la structure vide est toujours visible dans le quartier de Queens. Lichtenstein réalisa une dizaine de « murals », note le *New York Times*, la première commande venant de l'architecte **Philip Johnson**, pour l'exposition de 1964.

► La cantatrice russe **Galina Vichnevskaja** ouvre une école d'opéra dans le centre de Moscou afin d'aider les diplômés des conservatoires à faire carrière. « Les jeunes chanteurs savent au maximum exécuter un air. C'est trop peu pour le théâtre... Même avec de très belles voix, 99 % des diplômés ne savent pas jouer sur scène. Je veux le leur apprendre », a déclaré M<sup>me</sup> Vichnevskaja, 75 ans, épouse du violoncelliste **Mstislav Rostropovitch**, dans un entretien accordé à *Nezavisimaja Gazeta* du lundi 2 septembre. Sur 160 candidats, 25 étudiants ont été sélectionnés et recevront des cours gratuits pendant deux ans.

## RADIO

### MERCREDI 4 SEPTEMBRE

► **Les Chemins de la musique : L'Odyssée de l'Oud, de Bagdad à Grenade**  
10 h 30, France-Culture  
Troisième volet d'une série qui en comporte cinq sur l'instrument privilégié de la musique traditionnelle arabe. L'oud (ou úd), le luth arabe, a suivi les musulmans dans leurs conquêtes jusqu'en Espagne, accompagné les moments de grandeur comme ceux de décadence, fait partie des fêtes familiales, exprimé joie et tristesse, douleur et extase. Après une première partie (lundi 2 septembre) réalisée à Bagdad en mai 2002, qui partait à la rencontre de l'instrument dans un pays sous embargo, la deuxième partie (mardi 3 septembre) a évoqué les grands maîtres de l'oud, tel Munir Bashir, dont Ali Fadhel perpétue aujourd'hui le jeu. Le troisième volet, intitulé « Andaloussia ! » (ce mercredi), raconte l'histoire du savant, poète et musicien Abdourrahman Ibdou Nafaa, dit Ziryab (Oiseau noir), qui a fui la cour de Bagdad pour arriver à la cour de Cordoue en 822. Jeudi : solistes et solitaires. Vendredi : L'Orient européen. Production Tewik Hakem.

## DOMINIQUE DHOMBRES

### Les blanchisseurs du djihad

**TOUT COMMENCE** et finit à Londres, première place financière du monde musulman. Arte ouvrirait le bal, lundi soir, des commémorations du 11 septembre, avec une passionnante enquête sur le financement des réseaux terroristes islamistes. Il y a un côté Tintin aux cheveux longs chez Michel Koutouzis, expert auprès de l'ONU en matière de blanchiment d'argent, qui est, avec Patrice Le Gall du Tertre, l'auteur de ce documentaire. On voit Michel Koutouzis partir de Londres, arpenter la planète avec son ordinateur portable, hanter les bureaux de change, les boutiques et les banques du monde musulman et revenir dans la capitale britannique. Le cœur du système est là, en effet, à deux pas de la Bourse, de la Banque d'Angleterre et des Lloyds. Démonstration est faite qu'on peut entrer dans une banque malaise ayant pignon sur rue à Londres, remettre en liquide sans aucun contrôle une somme importante et demander à en disposer à Kuala Lumpur. L'inverse est également possible.

Dans certains cas, l'argent ne bouge même pas. C'est la pratique du *hawala*. Sur un simple coup de téléphone, « vous déposez votre argent dans un pays et le récupérez dans un autre », chez un commer-

çant ou dans un bureau de change. Il n'y a aucune trace de l'opération. Celle-ci peut servir aussi bien à une transaction commerciale qu'à un financement d'un groupe terroriste. Il n'y a pas besoin de sommes colossales. « *La préparation des attentats du 11 septembre n'a coûté que 250 000 dollars* », rappelle Michael Levy, chef de la brigade financière britannique.

L'autre particularité du système est le détournement de la *zakat*, l'aumône, qui est un des cinq commandements principaux de l'islam. Les banques qui suivent les préceptes islamiques prélèvent une taxe sur l'argent dormant, destinée à des œuvres de charité. Celle-ci peut financer un orphelinat, une école coranique, ou tout autre chose. Les dépositaires n'en sauront rien.

On retiendra de ce tour du monde de le bateau-casino malais ancré devant Phnom Penh, où l'argent sale provenant du trafic de drogue ou de la prostitution est recyclé sur des comptes tout à fait légaux en République islamique de Malaisie. Ou encore le laxisme absolu des pratiques bancaires à l'île Maurice. La conclusion est décourageante. Les Etats n'ont pas les moyens, et souvent pas l'envie, de faire cesser ces flux.

## TÉLÉVISION

### Pourquoi Amélie ?

Avec plus de 30 millions d'entrées dans le monde, *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* (diffusé à 21 heures) est le film en langue française le plus vu. Comment expliquer un tel succès ? Comme son héroïne à l'enfance blessée, il a d'abord connu quelques coups durs : aucun des collaborateurs approchés par Jean-Pierre Jeunet n'a été au rendez-vous ; Pathé, qui devait le distribuer, l'abandonna au profit d'UGC. Le rôle-tire devait être tenu par Emily Watson, qui fut remplacée par Audrey Tautou. Même scénario pour la plupart des autres acteurs et pour le directeur de la photographie, la musique... Il y eut enfin la réticence du Festival de Cannes à sélectionner le film.

Avec ce documentaire inédit de Jean-Pierre Lavoignat réalisé par Bernard Faroux, Canal+ décrypte le phénomène, notamment en apportant le témoignage des principaux acteurs. Jean-Pierre Jeunet, malgré les défections, a veillé à ne pas dénaturer son film, à rester fidèle à ses idées. « *C'était un film que j'avais besoin de faire* », souligne le réalisateur. Ensuite, il y eut l'angoisse des premières représentations, et le succès national : le film attire un million et demi d'entrées en une semaine. Un mois plus tard, il a dépassé les quatre millions. Il s'exporte, il reçoit des prix. Jean-Pierre Lavoignat suit cette irrésistible ascension en ponctuant joyeusement son analyse d'extraits du film.

« *Le fabuleux destin du Fabuleux destin d'Amélie Poulain* », 22 h 55, Canal+.

### MERCREDI 4 SEPTEMBRE

► **« Les Mercredis de l'histoire » :**

**Les Camps de l'Oncle Sam**

20 h 45, Arte

Ce documentaire d'Emiko Omori (Grand Prix, Sundance 1999) rompt un long silence sur les mesures qui ont frappé les Américains d'origine japonaise au moment de la seconde guerre mondiale et pose une question qui résonne étrangement

aujourd'hui après les attentats du 11 septembre. Pearl Harbor, 7 décembre 1941... Au lendemain de l'attaque nipponne contre les Etats-Unis, 120 000 citoyens américains d'origine japonaise – dont la famille de la réalisatrice – sont considérés comme « ennemis intérieurs » et déportés dans des camps. Agée de dix ans à l'époque, Emiko Omori, qui a vécu ce sombre épisode au camp de Poston, pose la question des mesures

## RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 3 SEPTEMBRE

## TF1

**14.45** Arabesque La Peur aux troussees ♦ **17.15** Providence Seconde chance ♦ **17.35** Melrose Place Quatre liaisons et un enterrement **18.10** Et 140 Star Academy **18.55** Le Bigdilu Je **19.55** Météo, Journal, Météo.



**20.55 JET SET** Film. Fabien Onteniente. Avec Samuel Le Bihan, Lambert Wilson, Lorient Deutsch, Ornella Muti, Ariadna Gil (France - Espagne, 2000, ♦) ◊. 5763512 *Un banlieusard (Samuel Le Bihan) se fait passer pour un riche prince italien. Une description humoristique et laborieuse de la haute société.*

**22.50 VIS MA VIE** Spécial vacances. Présenté par Laurence Ferrari. 3950609 **0.40** Vol de nuit Femmes, je vous aime. Magazine Avec Amélie Nothomb, Elisabeth Quin, Anny Duperey, Flavia Bujor. 9921094

**2.30** Reportages Sao Paulo... hélicos, boulot, dodo 3604452 **2.55** Très chasses Belles chasses du sanglier et de la bécasse. **3.45** Histoires naturelles Les musiques de la nature 4030655 **4.40** Musique (20 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**18.15** Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse ■■ Vincent Minnelli. Avec Glenn Ford, Ingrid Thulin, Charles Boyer (EU, 1961, 150 min) ◊ **CineClassics**  
**18.50** Le Roman de Mildred Pierce ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1945, N., v.m., 115 min). TCM  
**20.35** Garçon ! ■■ Claude Sautet (France, 1983, 100 min) ◊ **CineCinemas 3**  
**22.15** Le Passe-Montagne ■■ Jean-François Stevénil (France, 1978, 110 min) ◊ **CineCinemas 3**  
**22.30** Le Mystère von Bülow ■■ Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1990, v.o., 110 min). 13<sup>ème</sup> Rue  
**22.35** Bulworth ■■ Warren Beatty (Etats-Unis, 1998, v.m., 105 min) ◊ **CineCinemas 1**  
**22.40** Quelques jours avec moi ■■ Claude Sautet (France, 1987, 125 min) ◊ **CineCinemas 2**  
**22.45** La Dame du vendredi ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 90 min). Paris Première  
**23.30** Conseil de famille ■■ Costa-Gavras (France, 1986, 100 min) ◊ **Cinestar 1**  
**23.55** L'Or de Naples ■■ Vittorio De Sica (Italie, 1954, N., 105 min) ◊ **Cinétoile**  
**0.20** Stand-By ■■ Roch Stéphanik (France, 2000, 120 min) ◊ **TPS Star**  
**1.50** Les Maris, les Femmes, les Amants ■■ Pascal Thomas (France, 1989, 110 min) ◊ **CineCinemas 3**

## FRANCE 2

**16.55** Un livre Du sexe féminin, de Karine Tuil **17.00** Des chiffres et des lettres **17.35** Age sensible Série **18.05** Brigade des mers Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Dans un palais ♦ **20.00** Journal, Météo.



**20.55 MEURTRE À LA MAISON BLANCHE** Film. Dwight H. Little. Avec Wesley Snipes, Diane Lane, Alan Alda, Daniel Benzali, Ronny Cox (EU, 1997, ♦) ◊. 5760425 *Des militaires, prêts à tout, tentent de pousser le président à démissionner pour durcir une politique étrangère qu'il trouve trop « molle »... Thriller paranoïaque sans surprise.*

**22.45 CHAT NOIR, CHAT BLANC** ■■ Film. Emir Kusturica. Avec Barjam Severdzan, Srdan Todorovic, Branka Katic, Forijan Ajdini, Ljubica Adzovic (Fr. - All., 1998, ♦) ◊. 490845 **0.55** Journal, Météo **1.20** Histoires courtes.

**2.00** Pyramide 5900162 **2.30** Rome, ville impériale 3601365 **2.50** Vingt ans... à Tokyo. 3168810 **3.50** Portraits d'artistes contemporains Raynaud. 8531839 **4.15** Infos **4.35** Danger corruption Série. [2/4] 3996013 ◊.

## MAGAZINES

**17.00** Explorer. Des ours et des hommes en ville. L'original des Rocheuses canadiennes. Les loups des airs. National Geographic  
**17.15** Mémoire vive. L'histoire du football. Invité : Eugène Saccomano. La Chaîne Histoire  
**17.20** Les Lumières du music-hall. Richard Anthony. Paris Première  
**18.55** J'y étais. Invités : Claude Lelouch ; Michèle Cotta. Match TV  
**20.45** Carnets de jour. Invités : Gwendal Peizerat ; Marina Anissina ; Franck Dubosc. Match TV  
**21.05** Temps présent. L'école est finie. TV 5  
**21.40** Comme à la télé. Invités : Alexandre Devoise ; Michel Field. Match TV  
**23.00** Explorer. Le feu et la foudre. Le Doo-Wop. Les aigilleurs du ciel. National Geographic

## DOCUMENTAIRES

**17.00** Les Chevaux du Qatar. Odyssee  
**17.30** Plongée avec les chercheurs aventuriers. Le béluga perdu. Voyage  
**17.50** Henri Guillemin présente... Napoléon. [1/15]. Histoire  
**18.25** Hollywood Stories. Magnum. Paris Première  
**19.15** L'Autre Algérie. [2/5]. Le mille et unième train de l'espoir. Planète

## FRANCE 3

**16.50** Côté vacances Villarsceaux **18.25** Questions pour un champion **18.50** La Santé d'abord **18.55** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** Tout le sport **20.25** Le Fabuleux Destin de... Mathilde Seigner et Laurent Ruquier.



**20.55 LA CARTE AUX TRÉSORS** Le Centre : la Sologne. Divertissement présenté par Sylvain Augier. Invité : Jean-François Deniau. Au sommaire : Enigme 1 : Une écologie façonnée par l'homme. Enigme 2 : La brique dans les monuments historiques. Enigme 3 : Une culture florissante. Enigme « Rose des vents » ♦. 9237067 **23.00** Météo, Soir 3.

**23.30 BALAIVOINE LE CHANTEUR** Hommage. 1506999

**1.20** Les Dossiers de l'Histoire Panique à la Bourse, le krach de 1987. 6835538 ♦ **2.10** Vie

privée, vie publique Cancres ou surdoués, tous des petits génies ? Magazine. 2679907 **4.10** Côté vacances En Ile-de-France au château de Villarsceaux. Magazine. Invité : Franck Dubosc (60 min).

## FRANCE 3

**19.40** Frédéric Pottecher raconte... Le procès Laval. Histoire  
**20.00** Survol de l'Afrique. National Geographic  
**20.15** In Memoriam : New York City. RTBF 1  
**20.15** Les Secrets de la CIA. Histoire  
**20.25** Evasion. Vanoise, en route vers le glacier. Odyssee  
**20.45** Malpasset. Planète  
**21.00** Les Grands Fleuves. Le Danube. Voyage  
**21.45** « Le Provençal », quotidien d'un pouvoir. Planète  
**21.55** La Trilogie de la guerre du Pacifique. [2/3]. Histoire  
**22.00** Les Enfants du désert. Ataa. Voyage  
**22.00** Les Grizzlies. National Geographic  
**22.45** SR 11, des questions sans réponse. Planète  
**23.30** Le Mystère de l'avion disparu. Planète  
**23.50** Venger le terrorisme : Objectif Kandahar. TSR

## SPORTS EN DIRECT

**17.00** ET 18.45 Tennis. US Open (9<sup>e</sup> jour). A Flushing Meadows (New York). Eurosport  
**20.30** ET 0.30, 300 Basket. Championnat du monde masculin. Pathé Sport

## MUSIQUE

**17.00** Quintettes de Frank et Schumann. Enregistré à La Roque-d'Anthéron en 2000. Avec Pascal Odton (violon), Mathieu Godefroy (violin), Anne-Aurora Anstett (alto), Patrick Langot (violoncelle), Romain David (piano). Mezzo

## CANAL+

**17.05** Gloops ! Je suis un poisson Film ◊ ▶ **En clair jusqu'à 20.59** **18.30** H **19.00** L'Hyper Show Pierre Palmade, Amélie Nothomb **19.55** Les Guignols **20.05** Les Journaux des bonnes nouvelles, du sport et du cinéma.



**21.00 50 DEGRÉS FAHRENHEIT** Film. Hugh Johnson. Avec Cuba Gooding Jr, Skeet Ulrich, Peter Firth, David Paymer, Hudson Leick (EU, 1999) ◊. 5557680

**22.40 UN MONDE MEILLEUR** Film. Mimi Leder. Avec Kevin Spacey, Helen Hunt, Haley Joel Osment (EU, 2000) ◊. 5403970 **0.40** Mon beau-père et moi Film. Jay Roach (EU, 2000, v.o., ♦). 5791988

**2.25** Stick *Bean Cake* ◊ **2.35** Une chance sur deux Film. Patrice Leconte (Fr., 1997). 1812471 ◊ **4.20** Stick *Harvey* (v.o.) ◊ **4.30** Cléopâtre, le film qui a fait trembler Hollywood. Documentaire (100 min).

## FRANCE 5 / ARTE

**14.14** La Vie secrète de Jackie Kennedy Onassis **16.35** Sur la route Canada/Québec **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Archimède **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage GEO La Forêt des vampires.



**20.45 SOIRÉE THEMA - « DE QUOI J'ME MÊLE ! » PARENTS SÉPARÉS, ENFANTS ENLEVÉS : UNE AFFAIRE D'ÉTATS** AU NOM DE MES ENFANTS Documentaire. Eilika Meinert. 108573609 **21.40** Théma - Marqués à vie Documentaire. Eilika Meinert. 188338 **22.00** Théma - Parents séparés, enfants enlevés Une affaire d'Etats. Débat en direct de Berlin. 85845

**22.25 THEMA - LE RAPT** Un père cherche sa fille Documentaire. Gabriele Jenk (Allemagne, 1999). 689338 **23.00** La Dernière Danse Téléfilm. Tsai Ming-Liang (Taïwan, 1998, v.o.) 517406.

**0.10** La nuit s'anime Spécial Québec. Magazine. 18597 **0.40** Bob et Margaret 4043425 ◊ **1.00** Why Are You Creative ? Mike Figgis **1.05** Pepe Carvalho Shéhérazade. Série 1553075 **2.45** 1919 Court métrage (v.o., 10 min).

## M6

**15.15** Les Anges du bonheur **16.10** M6 Music **17.00** 80 à l'heure **17.50** Stargate SG-1 Retour de Shulak **18.55** Charmed Métamorphoses **19.45** ET 20.40 Caméra café **19.54** minutes, Météo **20.05** Notre belle famille.



**20.50 E = M6 DÉCOUVERTE** Animaux menaçants, animaux menacés. Magazine présenté par Caroline Avon. Au sommaire : Marlice : la belle et les bêtes. Des hommes et des rats. Fallait-il sauver Willy ? Chasseur de cobras. 746067

**22.50 L'OMBRE D'UN DOUTE** Téléfilm. Peter Foldy. Avec Peter Coyote, Alberta Watson, Joe Lando, Sten Eirik, Brooke Johnson (Etats-Unis, 1996) ◊. 4575690 **0.29** Météo.

**0.30** Zone interdite Un été pour faire la fête. Magazine. 9882891 **2.25** M6 Music / Les Nuits de M6 (275 min). 75763810

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

**20.30** Perspectives contemporaines. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain.

## FRANCE-MUSIQUES

**19.05** Tutti or not tutti. **20.00** Un mardi idéal. En direct. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. Le vibraphone [1/2]. **0.00** Le Cabinet des curiosités.

## RADIO CLASSIQUE

**18.30** Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Auric, Dubois, Saint-Saëns. 20.40 Concert. Par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson, Jean-Philippe Collard, piano : Œuvres de Moussorgski, Rachmaninov, Dutilleux, Ravel. **22.05** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Beethoven, R. Schumann, Reinecke, Reger. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

## MERCREDI 4 SEPTEMBRE

## TF1

**13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton ♦ **14.45** Double trahison Téléfilm. Peter Levin. Au sommaire : De Wallace Stone (Etats-Unis, 1999, ♦) **16.25** Providence Le paradis des chiens. Feuilleton ♦ **17.15** Melrose Place Innocente Jennifer. Série **18.10** Star Academy Divertissement **18.55** Le Bigdilu Je **19.55** Météo, Journal, Du côté de chez vous, Météo



**20.55 COMBIEN ÇA COÛTE ?** Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut, avec la participation de Renaud Hétru et David Gonner. Invités : Mimie Mathy et Jennifer. Au sommaire : Attention écoles ! ; Voyages fantômes ; Le plus grand faussaire du siècle ; Les panneaux d'autoroute ; Les sites secrets de Ferrari ; Les coulisses des ateliers spécialisés dans la formule 1. 9118988

**23.15 ÇA PEUT VOUS ARRIVER** Un enfant qui tourne mal. Magazine présenté par Géraldine Carré. Au sommaire : Conflit parents-enfants ; Délinquance et vacances ; Vol dans les grandes surfaces ; Prison des mineurs. 7490013 **0.55** Embarquement porte n°1 Singapour. Documentaire. Dimitri de Kochko. 9066308 **1.25** Star Academy 3123105 **2.10** Vis ma vie Spécial vacances. Magazine. 4872230.

**3.45** Reportages Ces messieurs en habit vert. Magazine. 5574582 ♦ **4.15** Histoires naturelles Le mulet, le bécarrusse, survivances. Documentaire. 4684939 ♦ **4.40** Musique (5 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**13.20** Croisière surprise ■■ Norman Taurog (EU, 1967, 95 min). TCM  
**14.40** L'assassin habite au 21 ■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1942, N., 80 min) ◊ **CineClassics**  
**15.50** Les Tribulations d'un Chinois en Chine ■■ Philippe de Broca (Fr. - It., 1965, 105 min) ◊ **Cinétoile**  
**16.00** Hochzeit auf Bärenhof ■■ Carl Froelich (Allemagne, 1942, N., v.o., 100 min) ◊ **CineClassics**  
**17.40** La Horde sauve ■■ Joseph Kane (Etats-Unis, 1956, v.o., 90 min) ◊ **CineClassics**  
**18.25** Sherlock Holmes: ■■ Roy William Neill (Etats-Unis, 1944, N., 65 min). Festival  
**19.35** Carmen 63 ■■ Carmine Gallone (France - Italie, 1962, N., 85 min) ◊ **Cinétoile**  
**21.00** La Menace ■■ Gérard Oury (France, 1960, N., 85 min) ◊ **Cinétoile**  
**22.20** 42<sup>e</sup> rue ■■ Lloyd Bacon (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 90 min) ◊ **TCM**  
**22.45** Perfect Blue ■■ Satoshi Kon (Japon, 1997, v.o., 80 min) ◊ **Cinéfaz**  
**22.45** Stand-By ■■ Roch Stéphanik (France, 2000, 120 min) ◊ **Cinestar 2**  
**23.50** Blonde Crazy ■■ Roy Del Ruth (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 90 min). TCM  
**0.10** Le Distrait ■■ Pierre Richard (France, 1970, 80 min) ◊ **Cinétoile**  
**1.15** Le Passe-Montagne ■■ Jean-François Stevénil (France, 1978, 110 min) ◊ **CineCinemas 3**

## FRANCE 2

**12.55** Météo, Journal, Météo **13.55** Inspecteur Derrick Jeune fille en jean **14.55** Un cas pour deux Série **16.00** Rex Série **16.50** Un livre *Entre les oreilles*, de David Fonkions **16.55** Le Numéro gagnant **17.35** Aix mélodie Série ◊ **18.25** Friends Celui qui croyait faire jeune ◊ **18.55** On a tout essayé **19.40** C'est pas banal **19.50** Un gars, une fille. Dans le désert ♦ **19.55** Objectif Terre **20.00** Journal, Météo.



**20.55 UN PARADIS POUR DEUX** Téléfilm. Pierre Sisser. Avec Lorient Deutsch, Delphine Rollin, Claire Nebout, Stéphane Metzger, Roger Pierre (France - Belgique, 2002, ♦). 8658636 *Les (més)aventures, notamment sentimentales, d'un jeune homme rêveur et distraît, bardé de diplômes mais peu désireux d'en tirer profit.*

**22.35 ÇA SE DISCUTE** Comment vivre avec une maladie rare ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 5397365 *Le seul admis en Europe pour définir une maladie dite rare est d'une personne atteinte sur deux mille, soit pour la France moins de trente mille personnes pour une maladie donnée.* **0.35** Journal de la nuit, Météo **0.58** CD aujourd'hui Doc Gyneco.

**1.00** Vous n'allez pas le croire ! 3745582 **1.45** Agapè 5256747 **2.45** Pyramide 8350853 **3.15** Les Animaux et Leurs hommes 2039489 **4.05** Info, Météo **4.25** Haïti 25369766 **4.30** Danger corruption [3/4]. Série (50 min) 6901872

## MAGAZINES

**13.40** Mémoire vive. L'histoire du football. Invité : Eugène Saccomano. La Chaîne Histoire  
**14.15** Envoyé spécial. Crimes passionnels. Les hironnelles errantes. TCM  
**17.00** Explorer. Le feu et la foudre. Le Doo-Wop. Les aigilleurs du ciel. National Geographic  
**17.10** ET 0.15 Carnets de jour. Invités : Gwendal Peizerat ; Marina Anissina ; Franck Dubosc. Match TV  
**17.20** Les Lumières du music-hall. Rika Zarái. Stone et Charden. Paris Première  
**18.15** Thalassa. Voyages autour de la mer. Canada. Japon. Chili. TV 5  
**18.55** ET 23.15 J'y étais. Invités : Pierre Cosso ; Lisette Malidor ; Charles Enderlin. Match TV  
**19.00** Chacun son monde : le sens du voyage, le voyage des sens. Invité : Sergi Lopez. Voyage  
**19.10** Une histoire de spectacle. Invitée : Marianne James. Paris Première  
**21.05** Pulsations. Le coma et après... TV 5  
**23.00** Explorer. Les Indiens Yanomami. Sur les traces de Robinson Crusoe. Surfer dans le tube à Hawaï. National Geographic

## DOCUMENTAIRES

**17.20** Les Feux de la rampe. Jacques Villaret. CineCinemas 1  
**17.20** New York. L'ombre et la lumière. Odyssee  
**18.00** Août 1942, raid sur Dieppe. La Chaîne Histoire  
**18.00** Les Enfants du désert. Voyage

## FRANCE 3

**13.30** C'est mon choix Magazine **14.25** Drôles de dames Série **15.20** Le Passé évanoui Téléfilm. Larry Elikam. Avec Lindsay Wagner (EU, 1986). **17.00** Côté vacances Château de Villarsceaux. Invités : Elisa Tovati, Dany Brillant **18.25** Questions pour un champion **18.50** La Santé d'abord **18.55** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** Tout le sport **20.25** Le Fabuleux Destin de... Mathilde Seigner et Laurent Ruquier.



**20.55 DES RACINES ET DES AILES** Tout pour plaire. Magazine présenté par Patrick de Carolis. 5651723 *Cinq personnes, en quête d'un nouveau paraître, témoignent de leurs doutes et de leurs espoirs...*

**22.45** Météo, Soir 3.

**23.15 LES DOSSIERS DE L'ÉTÉ** Délinquance des mineurs : la punition. Magazine présenté par Elise Lucet. Invités : Sébastien Roche, Dominique Tomaszewski, Jean Gury, Claude Beuzelin ♦. 7485181

**0.55** Mike Hammer Menue monnaie. Série. 5477389 **1.40** Soir 3

**2.05** La Carte aux trésors Le Centre : la Sologne. Invité : Jean-François Deniau. 5821389 ♦ **4.05** Côté vacances En Ile-de-France au château de Villarsceaux. Invités : Elisa Tovati et Dany Brillant. 3165834 (60 min).

## CANAL+

**14.00** Vacances à part Téléfilm. Richard Huber. Avec Dominic Raacke (All., 2000) ◊ **15.35** Africa Les voix de la forêt ◊ **16.30** Quand la fortune s'emmêle ! Téléfilm. Susanne Hake (All., 2000) ◊ **18.05** Les Simpson Les parents trinquent » *En clair jusqu'à 20.59* **18.30** H Série **19.00** L'Hyper Show Youssou N'Dour, Pascal Obispo, Basile Boli **19.55** Les Guignols **20.05** Les Journaux, Le Zapping.



**21.00 LE FABULEUX DESTIN D'AMÉLIE POULAIN** Film. Jean-Pierre Jeunet. Avec Audrey Tautou, Mathieu Kassovitz, Rufus, Isabelle Nanty, Dominique Pinon (Fr. - All., 2000) ◊ ♦. 5543487 *Immergée dans le petit monde d'un Montmartre idyllique, une jeune femme fait le bien autour d'elle. Succès commercial devenu phénomène sociétal.*

**22.55 LE FABULEUX DESTIN DU « FABULEUX DESTIN D'AMÉLIE POULAIN »** Documentaire. Bernard Faroux (France, 2001) ◊. 4900723 **23.50** La Cité des enfants perdus Film. Caro et Jeunet. Avec Ron Perlman (Fr., 1995). 1896926 ◊ **1.35** Foutaises Court métrage. Jean-Pierre Jeunet. Avec Dominique Pinon (1989). 3968766 ◊ **1.45** Pas de repos pour Billy Brakko Film. Caro et Jeunet. 56288921 ◊

**1.50** La Malédiction de la momie Film. Russell Mulcahy. Avec Jason Scott Lee (EU, 1998, v.o.) ◊ **3.45** Possessed ■■ Film. Anders Rønnow-Klarlund (Dan., 1999). ◊ (100 min).

## FRANCE 5 / ARTE

**13.45** Le Journal de la santé **14.05** Couples légendaires du XX<sup>e</sup> siècle Katharine Hepburn et Spencer Tracy **14.35** Charles Trenet, l'air du temps **15.45** Attention tornades ! **16.40** Célébrations Les hommes-cerceaux de l'Irian Jaya **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Connaissance Au cœur de la vie [1/3] **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage GEO. Rhinocéros aux enchères.



**20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE** LES CAMPS DE L'ONCLE SAM Documentaire. Emiko Omori (Etats-Unis, 1999). Magazine présenté par Alexandre Adler. 5678520 *Cent vingt mille Américains d'origine japonaise ont été internés dans des camps de concentration entre 1942 et 1947 aux Etats-Unis, considérés comme des ennemis intérieurs.*

**21.45 MUSICA : CYCLE « LA RENTRÉE DES CHEFS » - RENCONTRES AVEC DANIEL BARENBOÏM** Identités multiples Documentaire. Paul Smaczny (2001). 1060520 *« Je pense qu'on peut, et même qu'on doit, si c'est possible, avoir plusieurs identités » dit le directeur musical de la Staatsoper de Berlin, Daniel Barenboïm.* **22.45** Ciné-découverte : Vive l'amour ! ■■ Film. Tsai Ming-Liang (Tai., 1994, v.o.). 9462891

**0.40** Why Are You Creative ? Leander Haussmann. 46711358 **0.45** Gaspard et Robinson ■■ Film. Tony Gatilif. Avec Gérard Darmon (Fr., 1990) 2949476 **2.15** Palettes « La vague », de Katsushita Hokusai (29 min). 5877969.

## M6

**13.35** M6 Kidinfo Magazine **14.00** M6 Kid La Momie ◊ ; Les Aventures de Tintin ◊ ; Cartouche ◊ ; Evolution ◊ ; L'Odyssee ◊ ; Wheel Squad ◊ ; Nez de Fer, le chevalier mystère ◊

PIERRE GEORGES

## Le parler double

DANS tout bon commissariat et, plutôt, dans tout bon feuilleton ayant trait aux activités et illustrations diverses de l'estimable métier de policier, il faut, c'est de convention, un bon et un méchant flic. C'est là un vieux principe, dit de la douche à clous : une baffe, un sourire, un coup d'annuaire téléphonique sur la calebasse, une compresse salvatrice, une question féroce, une sollicitude affable et souriante.

Ainsi va, dans la légende et complainte des quai des Orfèvres et autres lieux de questionnement al dente, la vie du gardé à vue. A toi à moi, tu vas avouer crâne de piaf, voulez-vous un café cher monsieur ! Evidemment, dans la vraie vie, républicaine et respectueuse des droits de l'homme et du citoyen, les choses ne se passent pas ainsi. Et on ne saurait l'affirmer, sans prendre des risques inconsidérés. Ou sans accompagner ces considérations préalables et romanesques de l'avertissement de rigueur : « Toute ressemblance avec des situations ou des personnages, etc. »

Mais aussi bien, par une association d'idées fâcheuse et dont il faut se repentir aussitôt qu'énoncée, il nous est venu un curieux sentiment et un affreux soupçon : et si en toutes choses, en beaucoup néanmoins, le gouvernement d'en haut de la France d'en bas s'adonnait assez souvent, par calcul plus que par maladresse, à ce fameux numéro duettiste Jean qui cogne et menace, Jean qui panse et rassure ? Autrement dit : et si ce qu'une vaine presse s'acharne à considérer comme des couacs gouvernementaux n'était que la forme la plus aboutie et prodigieusement ficelle de l'art de gouverner

modestement ? Un méchant ministre pour cogner les mauvaises nouvelles. Un bon ministre pour les démentir affablement... Méchant et Bon étant évidemment des personnages de composition, copains comme gouvernants, l'essentiel serait alors de faire passer le message et de voir jusqu'où réformer trop loin.

Evidemment, en ce jeu de rôle, il peut arriver que certains en fassent trop, emportés par leur texte, le lyrisme ou leur numéro d'acteur. Et ici il nous revient qu'un fameux duo en fit des tonnes avant l'été à Bercy... Au point qu'on put douter de la cohésion de la distribution et de l'autorité du régisseur.

Mais voici qu'en cette rentrée, autant scolaire que sociale, une nouvelle occasion se présente de conforter cette vague intuition d'un parler double. Qu'annonce le matin, au *Journal du dimanche*, le « méchant » Xavier Darcos, ministre délégué à l'éducation nationale ? Une baisse de 2 000 à 3 000 emplois en septembre 2003 à l'éducation nationale. Car, dit-il : « On ne peut avoir moins d'élèves et plus de professeurs. » Que dit le soir, sur France 2, son supérieur, le bon Luc Ferry : « Il n'y aura aucune suppression de postes d'enseignant en 2003. » Au contraire, il annonce la création de 1 000 postes dans le primaire. Et précise que, si suppressions de postes il y a, il s'agirait, et c'est bien là ce que voulait dire son cher collègue, d'emplois administratifs. Autant pour les pions !

Sachant désormais, par *Le Monde* d'hier, que tout grand entretien écrit d'un ministre est soumis systématiquement, pour imprimatur, à Matignon, cela autorise un doute sur la réalité du couac. Le message de fond, pile et face, est passé.

## Une affaire Grégory dans la beauté immaculée des Alpes italiennes

COGNE (Italie)

de notre envoyé spécial

La réceptionniste de l'Hôtel La Madonnina referme en soupirant le journal. Une couverture, encore une fois, consacrée au « délit de Cogne » : « C'est dégueulasse de montrer ça ! » Un lit taché de sang. Des éclaboussures partout. Un hebdomadaire a publié les photos du lieu du crime. C'était le 30 janvier.

Depuis, Cogne, au pied du Grand-Paradis, a cessé d'être synonyme de vacances pour devenir emblème du mal. Une affaire Grégory dans la beauté immaculée des Alpes. Un enfant, Samuele, 3 ans, horriblement assassiné de dix-sept coups d'un objet qui ne sera jamais retrouvé. Sa mère, Anna-Maria, sera la seule soupçonnée. Arrêtée, elle sera ensuite relaxée. L'affaire a divisé l'Italie.

« Il y a moins d'enfants cette année, c'est sûr », se montre convaincue la jeune fille de l'hôtel en regardant en contre-bas, vers le village. Mais le parc gronde d'enfants qui jouent. Les ruelles sont pleines de touristes. Apparemment, rien n'est venu troubler la tranquillité de Cogne. Mais, au Café du Centre, on hausse les épaules dès que l'on entend parler de journalistes. Les deux clients assis devant leur apéro ont les idées claires : « Si c'était arrivé à Milan, depuis longtemps vous n'en parleriez plus, mais c'est arrivé ici, dans un petit village, où l'on peut satisfaire sa curiosité de façon morbide... »

Il suffit de lever les yeux de la place en tournant le dos au Grand-Paradis et on la voit, cette villa de Cogne passée sans arrêt à la télévision. Elle est en haut du village, sur la route pour Gimillan. Les touristes qui montent jusque-là la reconnaissent immédiatement. « Mais oui, c'est elle », lance cette fille à peine descendue d'une voiture immatriculée à Rome. Ils arrivent armés d'appareils photo, quelqu'un a apporté des jumelles. « Nous étions dans les parages, nous n'avons pas résis-



Les touristes viennent nombreux photographier la villa du drame.

», admet un jeune couple de Pavie. Un débat est improvisé devant le lieu même du crime. « Il fallait enquêter dans toutes les directions, ne pas se limiter à la mère », argumente ce Milanais. « Mais que voulez-vous de plus, qu'elle ait laissé sa signature ? » réplique cet autre touriste. Un enfant se tourne vers ses parents : « Mais les carabinieri, on ne les voit pas ? » Cogne aimerait oublier, ne pas voir ces voitures qui rôdent autour de la villa. Le restaurant de l'Hôtel Bellevue, le plus renommé du village, affiche complet. Mais Carlo Jeantet, le propriétaire, est, malgré tout, amer : « Nous ne voudrions que parler de notre montagne, de la beauté de cette vue, mais il faudra encore du temps, je le sais. Heureusement, depuis un bon moment, mes clients ne me demandent plus rien sur le drame », constate-t-il.

Dans le village, les vieux, qui passent le temps en observant les touristes, hochent la



tête. Tous aimeraient oublier ce couple qui venait de l'étranger. Bien inséré, mais pas comme les gens d'ici. Au lieu de se refermer dans leur douleur, ils ont commencé par faire appel à un avocat de renom alors que la mère n'était encore accusée de rien. Et puis, elle était trop calme, froide, elle ne pleurait pas comme on s'attendrait de quelqu'un qui vient de perdre son enfant. Aujourd'hui, la famille a même constitué un bureau de presse – avec la sœur de l'accusée, chargée de répliquer à tout ce qui est écrit – et a confié sa défense à un nouvel avocat, très bouillant, qui n'hésite pas à utiliser les médias. Comme dans ce talk-show où

Anna-Maria est allée annoncer qu'elle était enceinte, en confirmant ainsi ce qu'elle avait dit le jour même de la mort de Samuele : son envie d'avoir un autre bébé. La population se sent ainsi visée, mise en cause par cet activisme. Et par les accusations précises de la famille : l'assassin est quelqu'un d'ici qui a voulu briser le cadre familial idéal qu'elle représentait...

Le maire, Osvaldo Ruffier, le visage qui semble taillé dans la pierre, a le regard las. En plus de trente ans à la mairie, il pensait avoir tout vu. Il vit à Gimillan et passe tous les jours devant la villa devenue son cauchemar. « Nous leur avions offert notre solidarité et nous souffrons pour ces accusations relancées en plein conseil municipal par le père de Samuele, conseiller lui-même, qui soutient que l'horrible crime serait une mesure de rétorsion contre ses prises de position ! » Comment peut-on accepter cela, se demande, outré, le maire. Depuis le début de l'affaire, il reçoit des centaines de lettres de solidarité et celles, nombreuses, qui soutiennent la culpabilité d'Anna-Maria. Seul le temps permettra de mettre un terme à tout ceci, dit-il. Mais la vérité, elle, selon lui, on ne la connaîtra jamais.

Salvatore Aloise

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Comme disait M. de Tocqueville...

ON RÉÉDITE TOCQUEVILLE. Chez Gallimard, sous l'active direction de J.-P. Mayer, qui s'était préalablement fait son biographe, paraît une édition appelée à comprendre douze tomes. A peu d'intervalle, viennent de nous être offerts *De la démocratie en Amérique*, *L'Ancien Régime et la Révolution*, les œuvres majeures qui, non seulement en France, mais en Angleterre et aux Etats-Unis, font figure de grands classiques.

Tocqueville y apparaît aussi grand par l'esprit que Montesquieu. Notre littérature contient peu de pages aussi émouvantes que celles où il exalte le double objet de son culte : la liberté et la nation française qui l'a portée. A expliquer les contradictions de ce peuple Tocqueville a excellé. Le premier, tandis que ses contemporains s'enlisaient dans des philosophies hasardeuses de la Révolution, il a pris la mesure de la grande coupure de

1789. Il a montré le mouvement de renouvellement à la fois beaucoup plus impitoyable pour le passé et beaucoup moins affranchi à son égard qu'on ne le croyait. C'est dans la ligne des tendances permanentes de la vieille France, avec les débris de ses institutions et de ses lois, que la Révolution finalement construisit son propre édifice.

André Latreille  
(4 septembre 1952.)

EN LIGNE SUR [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

■ **Blind test pour Aimee Mann.** La chanteuse américaine, qui sort un nouvel album (*Lost in Space*), a accepté de démasquer pour [lemonde.fr](http://lemonde.fr) les interprètes anonymes de huit chansons (dont des extraits sont disponibles en ligne). En séquence Culture.

■ **Les films de la semaine.** Découvrez les critiques du *Monde* dès le mardi sur [www.lemonde.fr/cinema](http://www.lemonde.fr/cinema)

■ **Notre édition abonnés :** 5 € par mois.

CONTACTS

## ► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

## ► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin p. 24  
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

## ► INTERNET

Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

## ► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

## ► DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

## ► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

## ► LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « Carnets de voyage ».

■ Tirage du *Monde* daté mardi 3 septembre 2002 : 527 958 exemplaires.

1-3

Et si, comme disait Wenders,  
les images pouvaient changer le monde?

ARARAT

UN FILM ECRIT ET REALISE PAR ATOM EGOYAN

Le 4 septembre au cinéma



A